This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

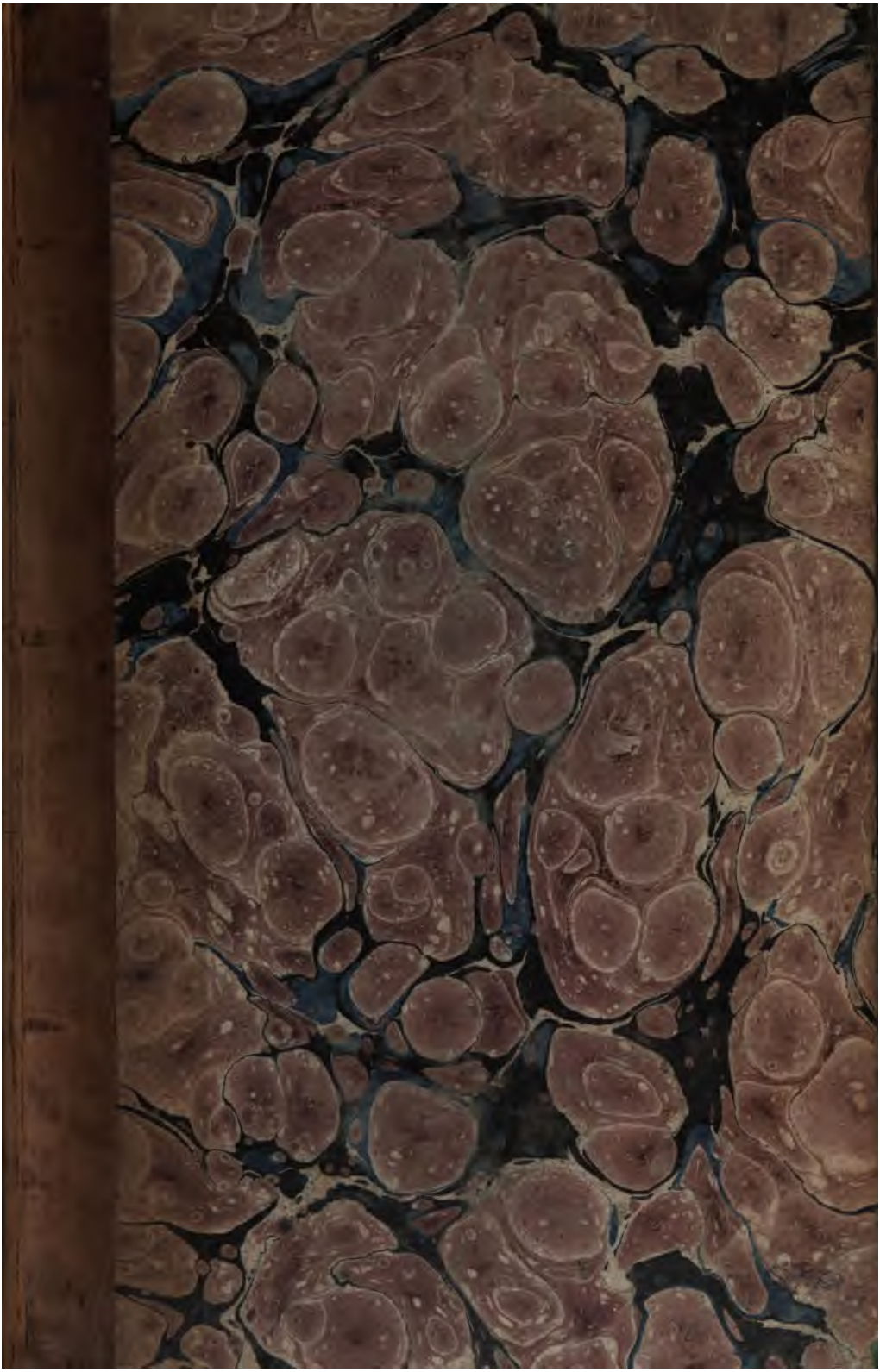

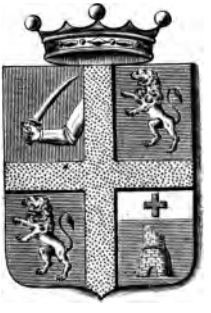

Bibliothèque
de Mte le Bon de Nervo.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Bibliothèque
de Mr. le Bon. de Nervo.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Vérifié
Complet

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE HENRI DUC DE ROHAN, TOME II.

MEMOIRES DE BASSOMPIERRE, PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins-Saint-Jacques, n°. 14.

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XIX.

PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.
1822.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 11 1976
DC3
C6
SER 2
V. 19

MÉMOIRES

DU DUC DE ROHAN,

SUR

LA GUERRE DE LA VALTELINE.

AVERTISSEMENT.

Le duc de Rohan a écrit ses Mémoires sur les guerres de la Valteline pendant le séjour qu'il fit à Genève, depuis le mois de juin 1637 jusqu'à la fin de janvier 1638. Comme sa conduite avoit été critiquée à la cour, il composa en outre un manifeste et une apologie (1). Nous ne reproduirons pas ces deux pièces qui semblent être des extraits des Mémoires, et dans lesquelles on ne trouve presque aucune particularité intéressante.

Le père Griffet (2) a attribué ces Mémoires à Priolo (3); mais si on les compare aux autres ouvrages du duc de Rohan, on y reconnoît le même style, la même manière de présenter les choses, tandis qu'ils n'ont aucune ressemblance avec les écrits que Priolo a laissés.

Il n'y a eu qu'une seule édition des Mémoires sur les guerres de la Valteline; elle a été publiée en 1758 par le baron de Zur-Lauben, qui avoit vérifié le texte sur les trois

(1) Il est à remarquer que, quoique le duc de Rohan considérât Richelieu comme l'auteur des revers qu'il avoit éprouvés dans la Valteline, non-seulement il ne se permet aucune plainte contre lui, mais qu'il évite même de le nommer. — (2) Continuation de l'Histoire de France du père Daniel, règne de Louis XIII. — (3) Priolo étoit né en Saintonge; Soubise avoit été son parrain. Il s'attacha au duc de Rohan pendant le séjour que ce seigneur fit à Venise en 1630, obtint toute sa confiance, et fut chargé par lui de plusieurs missions importantes. Après la mort du duc il se retira à Genève, s'y maria, embrassa la religion catholique, fut employé à différentes négociations par la cour de France, prit part aux intrigues de la Fronde, et mourut en 1667. On a de lui une Histoire de France depuis la mort de Louis XIII jusqu'en 1659. Cette histoire, qu'il dédia à la république de Venise, est écrite en latin; elle a été traduite en anglais; il n'en existe aucune traduction française. Parmi les autres ouvrages qu'il a laissés et qui n'ont pas été imprimés, on cite une vie du duc de Rohan. Il nous a été impossible d'en découvrir aucune trace sur aucun des catalogues des manuscrits de la bibliothèque du Roi.

seuls manuscrits connus. Il a poussé le scrupule jusqu'à indiquer les plus légères variantes dans des notes que nous avons dû supprimer. Ces Mémoires n'étant pas un ouvrage classique, il importe fort peu que l'auteur ait employé telle ou telle expression lorsqu'elle ne change point le sens de la phrase. Nous avons également supprimé beaucoup d'autres notes trop minutieuses, et nous avons abrégé, autant que possible, celles qui étoient nécessaires. Mais nous avons dû conserver une description géographique qu'il a donnée du pays des Grisons, et sans laquelle il seroit difficile de suivre le détail des opérations militaires rapportées par le duc de Rohan.

Le baron de Zur-Lauben a ajouté à son édition des Mémoires deux volumes contenant les lettres que Rohan écrivoit à la cour, les réponses qu'il recevoit, son apologie, son manifeste, et une multitude d'autres pièces concernant les affaires de la Valteline. Ces pièces pourront être consultées par ceux qui voudront faire une étude approfondie des expéditions du duc de Rohan; mais elles ne devoient pas être admises dans notre collection.

IDÉE GÉOGRAPHIQUE

DU

PAYS DES GRISONS [1].

Les trois Ligues Grises.

Le pays des Grisons, en latin *Rhætia*, *Respublica Rhætorum vel Rhætica*, a pour bornes à l'orient le comté du Tyrol, à l'occident le comté de Sargans, les cantons d'Uri et de Glaris, le Val-Livenen et les bailliages de Bollenz et de Riviera; au midi le comté de Bellinzone, le Milanez et l'Etat de Venise, et au nord le Val-Montafuna, les comtés de Sonnenberg, de Feldkirch et de Wadutz. Il est partagé en trois grandes parties. On les nomme *Ligues*, et en allemand *die drey Grauen Bündt*, c'est-à-dire, *les trois Ligues Grises*. Elles ont chacune leur gouvernement particulier; mais, toutes ensemble, elles forment un corps de république en qui réside l'autorité suprême.

I. *Ligue Haute* ou *Grise*, en allemand *der obere Bund* ou *Graue Bund*; elle est partagée en huit hautes juridictions, savoir, quatre au-dessus du

(1) Par le baron de Zur-Lauben, premier éditeur des Mémoires du duc de Rohan sur les guerres de la Valteline.

bois, *ob dem Wald*, et quatre au-dessous du bois, *unter dem Wald*. Celles d'au-dessus sont 1°. *Disentis*, 2°. *Lugnetz*, 3°. *Waltenspourg*, et 4°. *Gruob;* celles d'au-dessous du bois sont, 1°. *In-Boden*, 2°. le *Rheinwald*, 3°. *Thusis* ou *Tossane*, et 4°. *le Val Misax* ou *Masox*. Ces huit grandes juridictions sont subdivisées en vingt-deux petites juridictions ou communautés. La Ligue *Haute* ou *Grise* se forma en mars 1424, et fit alliance avec les sept anciens cantons le mercredi avant la Saint-Jean 1497.

II. *Ligue Cadée* ou de la *Maison-Dieu*, dont la capitale est Coire, siége d'un évêque qui est prince du Saint-Empire romain. Cette Ligue a onze grandes juridictions qui comprennent vingt et une autres petites juridictions. Voici les noms des onze grandes juridictions : 1°. *La ville de Coire*, 2°. *les quatre villages, die vier Dærffer*, 3°. *Ortenstein*, 4°. *Ober-Vatz*, 5°. *Ober-Halbstein*, 6°. *Beve* ou *Stallen*, 7°. *Pregell*, 8°. *la haute Engadine*, 9°. *la basse Engadine*, 10°. *le Munsterthal*, et 11°. *Pusclav* ou *Puschiavo*. Cette Ligue, que l'on appelle en allemand *Gottshaus-Bund*, se forma en 1405 et 1425, et elle fit alliance perpétuelle avec les sept anciens cantons le jeudi avant Sainte-Lucie 1498.

III. *Ligue des Dix-Juridictions*, en allemand *der Zehen Gerichten Bund*, ainsi appelée des dix hautes juridictions qui la formoient autrefois. Mais aujourd'hui elle en comprend sept, qui sont subdivisées en treize autres petites juridictions. Voici

les noms des sept hautes juridictions : 1°. *Davos*, 2°. *Closter*, 3°. *Castels*, 4°. *Schiersch*, 5°. *Meyenfeld*, 6°. *Bellfort*, et 7°. *Schalfick*. Cette Ligue commença à se former en 1436, et elle fit alliance perpétuelle avec Zurich et Glaris le 8 septembre 1590.

Les trois Ligues firent alliance perpétuelle entre elles en 1471, et avec la république du Valais le 8 août 1600. Leur gouvernement est démocratique; il réside dans les juridictions ou communautés. Elles élisent leurs députés pour la diète générale, qui se tient une fois l'année. Chaque Ligue élit aussi son *chef* ou président. Les trois Ligues ne forment qu'un corps dans les affaires générales; et quoiqu'une Ligue ait plus de députés que l'autre, on compte les voix sans distinction de Ligue. Elles n'ont à part que leurs affaires particulières.

La diète générale des trois Ligues se tient tous les ans en juin, ou juillet, ou août : une année à Ilantz dans la Ligue Haute ou Grise; l'autre année à Coire, dans la Ligue Cadée, et la troisième à Davos, dans la Ligue des Dix-Juridictions. La Ligue Grise a vingt-sept voix dans la diète générale, la Cadée vingt-deux, et la Ligue des Dix-Juridictions quatorze. Outre les diètes générales annuelles, il y en a d'extraordinaires et de particulières. La plus grande partie des Grisons sont de la religion prétendue réformée : les autres, catholiques. Les trois Ligues ont des sujets qu'elles gouvernent par des baillis; nous allons faire l'énumération de ces pays.

Sujets des trois Ligues Grises.

I. *Le comté de Bormio*, en allemand *Wormbs*, est situé près de la source de l'Adda; le bourg principal est Bormio. Ce comté, dont tous les habitans sont catholiques, ainsi que ceux de Chiavenne et de la Valteline, est presque entièrement entouré de montagnes, n'ayant qu'une sortie très-étroite du côté de la Valteline. Les cinq communautés ou *Voisinances* qui partagent le comté de Bormio, sont 1°. *Bormio*, 2°. *le Val Forba*, 3°. *le Val intérieur*, 4°. *le Val inférieur*, et 5°. *le Val Luvino*. Le *podesta* ou bailli, que les trois Ligues envoient chacune alternativement tous les deux ans pour gouverner ce comté, réside à Bormio.

II. La Valteline, en latin *Vallis Tellina*, et en italien *Valtelina*, est située entre l'État de Venise, le Milanez, le Tyrol et les Grisons. Elle tire son nom de Teglio, en allemand *Tell*, et en latin *Tellina*. Sa longueur est de dix *meile* ou lieues d'Allemagne, sa largeur inégale; c'est une petite province très-fertile. Elle est divisée en trois *tiers*, savoir, *Terzero di Sopra*, *Terzero di Mezzo* et *Terzero di Sotto*. Le haut tiers, limitrophe du comté de Bormio, comprend onze communautés, dont la première est Tirano où réside le *podesta* ou bailli, au nom des trois Ligues, pour gouverner ce département; le tiers du milieu renferme dix-huit communautés, dont la première est Sondrio où réside le capitaine général de la Valteline au nom des trois Ligues; le tiers d'en bas

est formé par deux districts, en italien *squadra*, Morbegno et Trahona. La *squadra* de Morbegno comprend douze communautés, et celle de Trahona onze. Il y a un *podesta* au nom des Grisons à Morbegno, et un autre à Trahona. Indépendamment de ces trois tiers, Teglio, en allemand *Tell*, bourg considérable entre le haut *Terzero* et celui du milieu, forme un département distinct qui contient trente petits districts, en italien *contradule*. Le *podesta* des Grisons fait sa résidence à Teglio.

III. *Le comté de Chiavenne*, ou *Chiavenna*, en latin *Clavenna*, et en allemand *Cleven*, est borné à l'orient par le val et les montagnes de Pregell, et par la Valteline; à l'occident, par le Val Misox; au midi, par le Milanez et l'embouchure de l'Adda dans le lac de Como; et au nord, par la haute juridiction de Schams et du Rheinwald, ayant sept à huit lieues en longueur et six en largeur. Le comté est partagé en deux départemens, savoir, *Chiavenne* et *Plurs*. Le gouverneur ou bailli que les Grisons envoient à Chiavenne, prend le titre de *commissaire*; et celui de Plurs se nomme *podesta*. Le département de Chiavenne comprend le bourg et la banlieue de Chiavenne, les communautés extérieures de *Mese*, *Gordena*, *Somolaco*, *Prada* et *Novate*, et le Val *San-Giacomo*. Le département de Plurs renferme les environs de Plurs, bourg dont la plus grande partie fut ensevelie sous la chute d'une montagne le 25 août 1618.

Si les bornes de cet ouvrage ne nous arrêtoient

pas, nous donnerions une plus ample idée du pays des Grisons et de ses dépendances, en l'étendant par le détail du local, et en traçant en même temps toutes les branches du gouvernement. Mais une pareille description exigeroit un volume entier : elle seroit néanmoins d'autant plus nécessaire, qu'on n'a pas encore en français une topographie exacte de la Suisse ; et ce seroit la voie la plus sûre de rectifier les cartes, tant générales que particulières, de ce pays, qui toutes sont remplies de fausses positions et de noms altérés.

MÉMOIRES

DU DUC DE ROHAN,

SUR

LA GUERRE DE LA VALTELINE.

LIVRE PREMIER.

Les mouvemens survenus en Italie à l'occasion de l'investiture des duchés de Mantoue et de Montferrat en la personne de Charles Gonzague, duc de Nevers (1), se trouvant apaisés par la déclaration faite à Cherasco (2) l'année 1631, on espéroit que cette province étoit pour se maintenir long-temps en état pacifique, les puissances de la chrétienté capables d'y introduire de la nouveauté se trouvant occupées, de sorte qu'il sembloit qu'elles devoient plutôt pourvoir à ce qui leur touchoit de plus près, que d'entreprendre de nouveaux desseins. Car, d'un côté, Gustave-Adolphe, roi de Suède, trouvant les bornes de sa domination disproportionnées à la grandeur de son courage, et méprisant les Etats qui lui étoient laissés par ses prédécesseurs, comme indignes des vastes pensées dont il étoit rempli, et des aiguil-

(1) Il reçut l'investiture le 21 juin 1631; mort le 21 septembre 1637. — (2) Traité de Quérasque : il y en eut trois en 1631, le premier du 31 mars, le second du 6 avril, le troisième du 30 mai. Ces traités terminèrent la guerre d'Italie.

lons de gloire qui ne lui permettoient point de demeurer en paix, parut en Allemagne comme une comète, tirant après soi la désolation entière des provinces; et, attaquant l'empereur Ferdinand (1) au plus haut point de ses prospérités, l'obligea d'abandonner tous autres desseins pour ne penser qu'à celui de sa conservation. D'autre part, Louis, roi de France, voyant Marie, sa mère (2), et Gaston, duc d'Orléans, son frère unique, sortis mal contens du royaume, avoit sujet de ne penser qu'à éteindre les semences d'une telle division; outre que, se trouvant rempli de gloire d'avoir nettoyé son État des partis qui l'avoient travaillé jusques à ce temps-là, et fait connoître à l'Italie, par le secours donné au duc de Mantoue, ce que peut la puissance de France quand elle est bien ménagée, avoit occasion de ne former de long-temps autre entreprise, pour se remettre peu à peu des grandes dépenses auxquelles les dernières guerres l'avoient plongé. Philippe (3), roi d'Espagne, aussi se voyant délivré de l'appréhension que lui avoit donnée le succès des armes de France à l'occasion du secours de Casal (4), étoit bien aise de ne voir de long-temps nouveaux troubles de ce côté-là; outre qu'il croyoit ne faire pas peu, en joignant ses forces à celles de l'Empire, de garantir la maison d'Autriche du péril évident où elle se trouvoit par la suite continuelle des victoires de Gustave, lequel, ayant défait en plusieurs combats les vieilles bandes de l'Empire, se frayoit tous les jours chemin à choses plus grandes. La république de Venise, bien satisfaite de voir Mantoue,

(1) Ferdinand II, mort le 15 février 1637. — (2) Marie de Médicis. — (3) Philippe IV, mort le 17 septembre 1665. — (4) En 1630.

après une si étrange et inopinée surprise, retournée entre les mains de son légitime seigneur (1), croyoit avoir assez opéré pour une fois, et ne pensoit plus qu'à procurer repos à son État de terre ferme, que la guerre et la peste avoient extraordinairement affligé. Victor-Amédée (2), duc de Savoie, après la mort de Charles-Emmanuel (3) son père, cherchoit les moyens de consolider les plaies que les passages de tant d'armées, et diverses autres rencontres, avoient apportées à son pays. Les autres princes d'Italie auxquels, en la conjoncture des choses qui venoient de se passer, on avoit rafraîchi la mémoire de leur servitude, et fait reconnoître les droits que l'Empire a sur eux, s'estimoient bien heureux de voir les armes impériales éloignées de leurs États. Le pape Urbain (4) même, obligé dans tous les troubles passés de maintenir sur pied un nombre considérable de gens de guerre, s'étoit employé de tout son pouvoir pour porter en négociation les différends des princes intéressés, son nonce (5) s'étant mêlé à Cherasco d'un tel ajustement avec tant de sollicitude, qu'il n'y avoit nul doute que l'intention de Rome ne fût de voir pour long-temps la tempête de la guerre éloignée de l'Italie.

Toute cette bonne disposition, qui sembloit devoir être en un chacun pour la paix, étoit en apparence un juste sujet de croire que de long-temps on ne verroit autres semences de troubles en Italie; mais en

(1) Charles I de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel. — (2) Mort le 7 octobre 1637.—(3) Etoit mort le 26 juillet 1630. — (4) Urbain VIII, élu le 6 août 1623, mort le 29 juillet 1644. Il étoit né Maffée Barberini. —(5) Jean-Jacques Pancirole, nonce extraordinaire.

même temps que ces choses se publioient ainsi, on tramoit des desseins tout contraires à la négociation pour laquelle on étoit assemblé; et, dans le lieu même où l'on fondoit la cloche pour pacifier les choses passées, on mettoit les fers au feu pour la guerre à venir; car il n'y a nul doute que dès lors, dans Cherasco (1) même, les ministres de France ne traitassent avec Victor-Amédée pour l'achat de Pignerol (2), place dans le Piémont, par laquelle le passage du Dauphiné en Italie est rendu si facile, que, sans nouvelles irruptions dans les Etats du duc de Savoie, les Français peuvent tenir en continuel échec les forces du duché de Milan. Ce lieu fut pris par le cardinal duc de Richelieu l'an 1630, et fortifié depuis avec tant de soin, qu'il étoit aisé à comprendre qu'on se disposoit à ne s'en dessaisir de long-temps; et dès lors les plus sages jugèrent bien que ce seroit la pierre de scandale, et qu'on n'étoit pas près de voir terminer les maux que produiroit cette pomme de discorde.

Les Français, désirant avoir cette porte ouverte, soit pour secourir au besoin les princes d'Italie, soit pour y renouveler leurs anciennes prétentions, soit pour y rendre moins considérable la puissance d'Espagne, se résolurent de ne lâcher point une telle prise, l'occasion de semblables acquisitions ne se présentant pas tous les jours. Le traité s'en fait avec le duc de Savoie, qui, pour les frais de la guerre passée, et autres droits, reçoit une portion du Montferrat à

(1) *Cherasco*, ou Quérasque, sur la frontière du comté d'Asti en Piémont. — (2) Petite ville de Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouse. Les Français l'avoient fortifiée, et y avoient bâti une citadelle.

sa bienséance ; mais d'autant qu'il ne sembloit pas juste que le duc de Mantoue, après la ruine de ses Etats, les vît encore ébréchés par une telle cession, le roi de France, qui étoit arbitre, ou, pour mieux dire, maître de ce différend, obligea Victor-Amédée de payer à Charles Gonzague, duc de Mantoue, la somme de 500,000 écus, laquelle ledit Roi donna pour le duc de Savoie, se retenant pour icelle somme la place de Pignerol par accord ainsi fait entre eux; bien qu'il a été cru que Victor-Amédée n'a jamais pu depuis se consoler d'une telle perte.

Les Espagnols, qui considèrent la France comme le *plus puissant* instrument pour les nouveautés d'Italie, et lesquels, avec les îles de Sicile, de Sardaigne, le royaume de Naples et le duché de Milan, possédant sans controverse la meilleure partie de cette province-là, se persuadent qu'ils la domineroient entièrement si les portes étoient toutes fermées pour son secours : c'est pourquoi ils n'ont pu jamais souffrir qu'avec une extrême jalousie que les armes françaises se soient approchées des Alpes, et, sur toutes choses, ils ont pour visée de les éloigner du Piémont, et d'empêcher de s'y ancrer.

Ce qu'ayant fait par le passé avec une extraordinaire prévoyance, ils ne pouvoient digérer qu'après que la France, avec main-forte, avoit établi dans les Etats de Mantoue et de Montferrat un prince français (1), elle prît encore en main les clefs de l'Italie en retenant Pignerol, et ayant obligé les Impériaux à démolir les forts qu'ils avoient faits aux pays des Grisons et Valteline.

(1) Charles de Gonzague.

Quoique l'Empereur et le roi d'Espagne fussent détournés de nouveaux mouvemens par le piteux état où se trouvoient lors en Allemagne les affaires de la maison d'Autriche, si se résolurent-ils de faire tous efforts pour éteindre dans sa naissance le dessein que les Français sembloient avoir de se rendre maîtres des deux entrées les plus considérables de l'Italie. Pignerol, étant fortifié et muni de toutes choses, leur sembloit un os trop dur à ronger, vu les occupations qu'ils avoient ailleurs. Ils jugèrent donc à propos de remettre à un autre temps le remède de ce qui étoit déjà fait, et d'aller au devant de ce qu'ils croyoient encore pouvoir empêcher.

Pour cet effet, ils firent divers préparatifs le plus secrètement qu'ils purent, pour se saisir les premiers des passages des Grisons et de la Valteline.

Le pays des Grisons, avec la Valteline et les comtés de Bormio et Chiavenne, fait une partie de l'Italie assez considérable. C'est une province située entre les Alpes, autrefois de longue étendue, aujourd'hui bornée de l'Etat de terre ferme de la république de Venise, du duché de Milan, du comté de Tyrol, et autres terres héréditaires de la maison d'Autriche, de la Suisse et bailliages qui en dépendent. Ce pays est arrosé de trois célèbres rivières qui y prennent leur source, le Rhin *à double corne*, l'une qui prend son origine du mont Crispalte, l'autre du mont Saint-Bernardin ou Vogelberg, tous deux dans la Ligue Grise. Ces deux bras se joignent dans un même lit, près de la ville de Coire; et l'Inn qui sort de la montagne appelée Maloya, et qui, coulant par dessus le dos des plus hautes montagnes de l'Europe, réjouit

la stérilité inculte des lieux où il passe ; et l'Adda qui, descendant de la montagne d'Ombraille (1), fend la Valteline par le milieu. Ce qui rend ce pays plus considérable sont les passages, desquels il y en a six de très-grande importance pour les intérêts de la maison d'Autriche, tant en Italie qu'en Allemagne, à savoir : le Steig, la vallée de Partans, l'Engadine basse, les comtés de Bormio et Chiavenne, et la Valteline, laquelle avec lesdits comtés s'est trouvée jointe aux trois Ligues, pour suppléer, ce semble, par l'extraordinaire bonté de son terroir à l'extraordinaire infertilité de celui des Grisons, étant bien certain que, *quelques* petites contrées exceptées, leurs moissons ne sont que de foin, et leurs vendanges que de beurre et fromage ; de sorte que c'est avec quelque raison que la nature, ayant égard à la rigueur à laquelle la situation de leur pays les condamne, les a comme récompensés par le bénéfice de la même situation, en les logeant en lieu si opportun pour la communication de divers Etats, que les plus grands potentats de la chrétienté sont obligés de rechercher leur amitié et de l'acheter. Les rois de France en ont été plus soigneux que tous autres, ayant voulu se lier avec eux par des traités solennels qu'ils ont accompagnés de temps en temps de marques telles de leur bienveillance royale, qu'il semble que ce pays-là puisse prendre plus de confiance en la France qu'en aucun autre prince, étant chose assurée que l'amitié de cette couronne envers les Grisons n'est pas tant fondée sur l'utilité qu'elle en peut re-

(1) *Mont Brailio*, *Umbrail*, haute montagne du comté de Bormio ; elle s'étend jusqu'au *Val de Sol*. C'est le grand passage de la Valteline dans le *Vinstgau*.

tirer, que sur l'honneur de protéger des peuples libres, et sur la gloire d'avoir en main par là de quoi pouvoir empêcher la maison d'Autriche de se servir des forces d'Allemagne pour opprimer la liberté des princes d'Italie, ou de faire passer des armées d'Italie en Allemagne pour s'y rendre plus formidable.

De là on peut connoître de quel avantage sont lesdits passages à l'Empereur et au roi d'Espagne; car, bien que le premier, en vertu de l'alliance qu'il a avec les cinq petits cantons catholiques (1), se puisse prévaloir du passage du mont Saint-Gothard, néanmoins il a des raisons de ne s'en servir jamais, sinon en défaut d'autre chemin plus commode; car, outre le long circuit et la dépense qui lui convient faire pour payer le tribut du passage au canton d'Uri, en conformité de ladite alliance, il est à noter que toutes fois et quantes qu'un roi de France aura les forces nécessaires dans le pays des Grisons et Valteline, et qu'il ne sera détourné par aucune considération d'offenser les Suisses, il pourra empêcher le passage aux troupes de la maison d'Autriche, soit par le chemin ordinaire de Mézoc à Bellinzona, soit par les villages d'Ursère (2) qui appartiennent à l'abbé de Disentis, et sont du diocèse de Coire, et par conséquent des Grisons.

Il n'est point besoin d'autres preuves pour faire voir que les Impériaux et Espagnols avoient grande raison, Pignerol étant entre les mains des Français, de les empêcher pour le moins de se saisir des Grisons et de la Valteline; le tout étoit de trouver moyen

(1) Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald et Zug. — (2) Ursère ou Urserenthal, vallée du canton d'Uri.

de ce faire. Le plus expédient fut jugé celui de la retraite des troupes qui avoient été menées en Italie contre le duc de Mantoue. Pour cet effet, quoiqu'il fût accordé à Cherasco que lesdites troupes, en se retirant, ne passeroient par le pays des Grisons que trois cents hommes à la fois, Galas (1) fit savoir aux chefs des Ligues qu'en se retirant par leurs pays avec ce qu'il avoit de gens de guerre dans le Mantouan, il ne sauroit passer qu'en deux corps. Cependant les Impériaux avoient donné ordre que les forts, tant de Grisons que de la Valteline, ne fussent qu'à demi démolis. Le comte de Mérode, au lieu de suivre les occasions d'Allemagne, s'étoit retiré à Milan avec ses plus confidens officiers, ayant fait cacher à Chiavenne, dans des caves, sous couverture de balles de marchandises, quantité de munitions de guerre, et faisant porter toutes celles qui étoient dans le reste du pays et dans les forts à un château nommé Gotteberg (2), de l'Etat de l'archiduc Léopold (3), situé sur les confins des Grisons à la vue du Stéig. Toutes les troupes qui étoient sorties du pays des Grisons séjournoient à une journée de distance de leurs frontières, bien que l'Empereur en eût très-grand besoin : le régiment même de Valeberg (4) demeuroit en garnison dans Lindau (5), et les autres avoient leurs

(1) Mathias, baron, puis comte de Galas ou Galasso, général des Impériaux, mort en 1647. — (2) Gutenberg, château appartenant à la maison d'Autriche, entre Meyls et Baltzers, près du Rhin. — (3) Léopold, archiduc d'Autriche, évêque de Strasbourg et de Passau, depuis administrateur du Tyrol, ayant résigné en 1626 ses évêchés, épousa la princesse Claude de Médicis, fille du grand-duc Ferdinand I, et mourut le 3 septembre 1632. — (4) Dans le manuscrit de Dupuy, on lit *régiment de Virleberg*. — (5) Ville impériale dans une île du lac de Constance.

quartiers ès environs. Tout cela, joint à divers autres avis, faisoit croire aux Français le dessein assuré que les Impériaux avoient de ce côté-là. Ceux-là seulement étoient en peine de trouver les moyens pour s'en garantir; enfin il se rencontra que les uns et les autres, ayant un même but, tombèrent aussi dans les mêmes expédiens pour y arriver. Car, comme il a été dit ci-dessus, les Impériaux vouloient se servir du passage des troupes de Galas par le pays des Grisons pour s'en saisir, et les Français vouloient faire le même, invitant la république de Venise, en licenciant les troupes françaises qu'elle avoit, de leur indiquer tacitement de prendre leur route par les Grisons, où les ministres de France les devoient recueillir, faisant en cela jouer les Grisons, qui les devoient prier de séjourner en leur pays quelque temps pour leur sûreté. Mais encore en cela se rencontroit-il beaucoup de difficulté; car de faire passer les régimens en corps c'étoit éventer le dessein, outre que les habitans de la Valteline auroient pu s'y opposer; de faire filer aussi les gens de guerre, il y avoit sujet de craindre que tout ne se débandât; mais le plus grand empêchement étoit du côté de la république, laquelle ne pouvoit être portée à prêter la main pour l'exécution d'un tel dessein; premièrement, pour ne tomber dans le reproche d'avoir fait une action capable de troubler le repos d'Italie, dont elle se montre jalouse plus que tout autre prince; secondement, pour avoir depuis le traité de Monçon ladite république pris comme en aversion de se mêler avec la France des affaires de la Rhétie (1), et finalement pour n'être

(1) On appelle en latin *Rhætia*, le pays des Grisons.

pas la forme de traiter de Venise, que de s'embarquer en une affaire de telle importance avec une si grande promptitude, et par une voie contraire à sa méthode ordinaire en semblables matières. D'Avaux (1), ambassadeur de France, continuoit ses instances, sachant que le moyen d'obtenir quelque chose des républiques n'est pas de se rebuter au premier refus. Il lui représentoit donc qu'elle pouvoit bien être avertie par ses ministres qu'à Milan on disoit hautement que le traité qui venoit d'être fait n'étoit qu'un amusement; que c'étoit une paix qui servoit d'appareil à la guerre; que les affaires étoient si fort brouillées, qu'il étoit impossible d'éviter que l'Italie ne s'en ressentît encore. Il ne manquoit aussi de lui faire connoître les préparatifs des Impériaux pour se saisir des Grisons; qu'il n'y avoit point d'endroit où il fût si nécessaire de penser et de pourvoir promptement; que les moyens de ce faire pouvoient être conduits en telle sorte qu'il ne paroîtroit pas qu'on y touchât; que personne ne pouvoit trouver mauvais qu'elle licenciât ses troupes, lesquelles n'ont point d'autre chemin assuré pour leur retour que celui des Grisons; que tant s'en faut que le Roi son maître, pour s'en décharger, veuille tout rejeter sur elle, qu'il ne refusera point d'en porter l'éclat et la haine, lorsque la saison le requerra, pour l'en délivrer entièrement; en tous cas qu'on ne lui demande sinon qu'elle permette avec quelque ordre, et pour le service public, ce qui ne laissera pas d'arriver avec désordre, et inutilement. D'Avaux aussi avoit ordre

(1) Claude de Mesmes, comte d'Avaux; il fut un des plénipotentiaires de France au congrès de Munster en 1648; mort en 1680.

d'induire la république de contribuer quelque chose en cette occasion pour la cause commune. Mais connoissant combien il est dangereux de ruiner une affaire à Venise, en l'enfournant par une demande d'argent faite à contre-temps, l'ambassadeur passa par dessus cette proposition, jugeant, par la pratique qu'il avoit des affaires du monde, qu'il falloit tâcher premièrement d'obliger le sénat à fermer les yeux, puis à y consentir, et après, insensiblement l'engager en quelque légère dépense, pour finalement l'embarquer tout-à-fait au dessein dont il étoit question. Il assura donc que l'intention du Roi étoit de supporter toute la dépense, et qu'il y avoit déjà à Coire une somme d'argent considérable, qu'on grossiroit selon les nécessités.

Le sénat loua la générosité du Roi, lequel, ne se contentant pas d'avoir employé tout fraîchement sa puissance et l'effort de ses armes pour la tranquillité de l'Italie, continuoit de veiller tous les jours pour sa conservation, en découvrant les desseins de ceux qu'il jugeoit vouloir attenter le contraire, et en pourvoyant aux moyens nécessaires pour les empêcher. Que donner assistance aux Grisons en une telle conjoncture, c'étoit un œuvre digne de la justice et puissante protection de Sa Majesté; qu'il leur déplaisoit infiniment que la guerre et la peste les eût mis en état de ne pouvoir contribuer autre chose pour un tel sujet, que leurs vœux pour la prospérité d'un si généreux dessein. Avec telles et semblables paroles, et autres termes honorables dont cette république a accoutumé de se servir quand elle ne juge pas devoir passer plus outre, elle répondit aux propositions de

l'ambassadeur, sans entrer en aucune particularité.

D'Avaux ne manquoit d'écrire à la cour de France le peu de disposition qu'il voyoit à la république, et particulièrement d'en avertir le maréchal de Toiras (1) et Servien (2), ambassadeurs extraordinaires en Piémont, qui avoient intervenu de la part de France au traité de Cherasco, et qui étoient ceux qui tenoient le timon de toute cette négociation. Sur cela passoient personnes de créance de Piémont à Venise pour ajuster le tout; mais la dureté de la république rendoit perplexes les ministres de France, qui d'autre part étoient pressés par la peur qu'ils avoient d'être prévenus en leur dessein par les Impériaux. Finalement ils se résolurent, pour ne perdre temps en sollicitant en vain les Vénitiens, de mettre sur pied en toute diligence dans le pays des Grisons trois mille hommes, ou Français, ou Suisses, ou Grisons, et d'envoyer de l'argent sur les lieux cependant qu'on disposeroit les choses nécessaires pour un plus grand appareil.

Il étoit question de trouver un homme doué des parties nécessaires pour un tel emploi, jugé le plus important qui se présentât lors, comme celui de l'événement duquel devoit dépendre le bon ou mauvais succès des affaires d'Italie. Il falloit un personnage adroit à manier les peuples, agréable aux Grisons, qui, gardant sur leur cœur le traité de Monçon, commençoient à douter de la vérité des promesses de la France. Il étoit nécessaire de remettre ces gens-là peu à peu, et de regraver dans leurs esprits la dé-

(1) Jean de Saint-Bonnet de Toiras; il fut tué en 1636 en Italie. — (2) Abel Servien, marquis de Sablé; mort en 1659, après avoir été secrétaire d'État.

votion qu'ils commençoient à perdre pour les Français; à quoi il falloit un homme en réputation d'intégrité, et qu'il fût de tel poids qu'il pût être en ce pays-là comme garant et caution de son maître. Il n'étoit pas moins nécessaire que ce fût une personne versée en grandes affaires, pour les pratiques et négociations continuelles qu'il falloit avoir avec les Suisses et princes voisins de l'Allemagne. Surtout il falloit que ce fût un sujet auquel la république de Venise pût prendre confiance, et qu'elle eût en estime, cela devant être un des principaux motifs pour l'engager au dessein; mais ce qui importoit le plus, c'est qu'il étoit besoin d'un général d'expérience et de résolution, étant aisé à croire que les Impériaux d'un côté, et les Espagnols de l'autre, ne manqueroient de le harceler continuellement, et de l'attaquer vivement de toutes parts; même on pouvoit bien juger que les Grisons, au premier revers de fortune que les Français recevroient, seroient pour les abandonner, soit pour être intimidés des armes impériales qui ne faisoient que sortir de leur pays, où les plaies qu'elles y avoient faites étoient encore toutes fraîches, soit pour l'inclination que plusieurs d'entre eux ont à la maison d'Autriche, soit pour le naturel ordinaire des peuples, qui se tournent toujours du côté des plus forts.

Pour ce sujet, on jeta les yeux sur le duc de Rohan, lequel lors vivoit retiré à Venise, où, après les guerres mues en France pour la religion, et terminées par le dernier traité fait en Alais l'an 1629, il étoit passé pour ôter tout ombrage de ses déportemens, et céder doucement à la fortune. Il avoit été recueilli

de cette république avec démonstration d'estime et de bienveillance; de sorte même qu'après l'accident arrivé à Valèze (1), où l'armée vénitienne fut rompue par celle de l'Empereur, il fut recherché par ce sénat, et avec honneur arrêté à son service. Il avoit sujet, en tournant son esprit sur la France, d'attacher hors de là pour long-temps ses pensées, étant grande prudence d'effacer par une longue absence la mémoire des choses qu'on ne peut rafraîchir sans nous nuire; mais comme les princes, la plupart du temps, s'arrêtent plus à la considération du service qu'on leur peut rendre à l'avenir, qu'au ressentiment des desservices qu'ils croient avoir reçus, le roi Louis se résolut de donner cet emploi au duc de Rohan, auquel pour cet effet il écrivit lettres, lui faisant entendre que la confiance qu'il avoit en sa fidélité, et l'estime qu'il avoit de son expérience et conduite, l'avoient obligé de jeter les yeux sur sa personne pour un emploi digne de sa qualité et de l'affection qu'il avoit pour le bien public, remettant le reste à ce qui lui en seroit mandé en son nom par Toiras et Servien, ses ambassadeurs en Piémont.

Rohan mettoit en considération deux choses, dont la première étoit l'appréhension de perdre envers la république de Venise le mérite de l'assiduité qu'il lui avoit rendue depuis quelque temps, l'autre pour ne voir pas cet emploi accompagné de tous les attributs convenables; car premièrement, il voyoit que le nom du Roi n'y paroissoit point. On ne lui avoit envoyé ni pouvoir ni état d'armée, de sorte qu'à bien peser toutes choses, il sembloit à un homme practiq des

(1) Valeggio, en 1630.

affaires du monde, que c'étoit s'embarquer bien légèrement en une affaire qui pouvoit n'avoir point de suite, et qui sembloit plutôt être une pique d'honneur pour quelques soupçons et jalousies, qu'un solide dessein appuyé sur un bon fondement. D'Avaux ne manquoit de lui exagérer l'importance de l'affaire, et de lui alléguer plusieurs raisons; mais la plus puissante sur l'esprit du duc fut le ressentiment qu'il avoit de la confiance que le Roi prenoit en lui, et du choix qu'il avoit voulu faire de sa personne, en lui témoignant par là non-seulement sa bienveillance pour le présent, mais, ce qu'il croyoit plus important, l'oubli des choses passées.

Il se présenta au collége (1), témoignant la joie qu'il recevoit de se voir tout en un temps en état de rendre service au Roi son seigneur et à la sérénissime république; à celui-là s'y trouvant obligé par sa naissance, et par la marque extraordinaire qu'il venoit de recevoir de sa bienveillance; à celle-ci, par le vif ressentiment qu'il avoit de ce que, premièrement, il lui avoit plu garder comme en dépôt les plus précieux gages de sa maison, et puis après le recueillir lui-même comme dans le port après la tempête qui l'avoit agité. Qu'il leur venoit rendre compte du choix que Sa Majesté avoit fait de lui, pour le commettre à la conservation d'un passage qui étoit comme la sauve-garde de leur Etat, et pour préserver d'oppression des peuples qui révéroient plus que tous autres la majesté du sénat vénitien. Il finit son discours par la permission qu'il leur demanda d'accepter l'emploi qui lui étoit présenté, sans perdre celui qu'il avoit parmi eux.

(1) Au sénat, en novembre 1631.

Le doge (1) répondit qu'ils avoient à plaisir que le Roi se fût résolu de lui donner matière et occasion de faire paroître non-seulement sa vertu, mais même de donner des preuves de sa fidélité vers la couronne de France; que véritablement il avoit sujet de se réjouir d'une telle rencontre, d'autant que par là il tiroit la justification de ses actions passées, faisant connoître à tout le monde, en acceptant l'emploi qui lui étoit présenté et s'en acquittant dignement, sa parfaite dévotion et obéissance au service de son Roi, et son zèle au bien public et gloire de sa patrie. Sur ce pied-là, le prince continua à se conjouir avec lui, sans rien répondre sur le particulier du congé qu'il lui avoit demandé; et, concluant qu'il étoit prudent et sage, ne s'ouvrit pas davantage sur ce sujet.

Le duc de Rohan se résolut de ne différer pas davantage son départ, le prétexte duquel devoit être la feinte d'un voyage qu'il devoit faire en Allemagne, suivant ce qui en avoit été projeté entre ledit duc, les ministres de France qui étoient en Piémont, et l'ambassadeur d'Avaux. Il partit donc de Venise, et, passant par Val Camonica (2) et Valteline droit à Poschiave (3), il se rendit à Coire le 4 de décembre de l'année 1631, où il fut reçu avec joie et applaudissement; car, outre la réputation de sa valeur, et l'intégrité de sa vie exemplaire, la conformité de la religion n'étoit pas une petite considération pour lui concilier l'amitié de ces peuples, lesquels pour la plupart,

(1) François Erizzo; il avoit été élu doge de Venise en 1631; mort en 1646, à l'âge de 80 ans. — (2) *Val di Camonica*, le long de l'Oglio, aux confins de la Valteline, dans l'État de Venise. — (3) Puschiavo, bourg considérable au bord de la rivière de Puschiavo.

et notamment les principaux, font profession de la religion protestante.

Les ordres qu'il avoit du Roi par la voie de Toiras et Servien, portoient qu'étant arrivé au pays des Grisons, il seroit prié par eux de s'y arrêter quelque temps pour les assister, ce qui devoit être négocié par Joab de Sequeville, dit du Landé (1), qui résidoit en ce pays-là, et y commandoit les troupes qui y étoient déjà sur pied à la solde de France. Ledit Landé avoit déjà commencé des fortifications au Steig et pont du Rhin, et travailloit comme n'attendant pas en ces quartiers sitôt personne à qui il dût obéir; aussi fut-il extraordinairement surpris d'une telle arrivée, car toute cette pratique s'étoit menée à Venise à son desçu; néanmoins il exécuta les ordres que Rohan lui montra, en faisant entendre à l'assemblée des trois Ligues ce qui étoit de la volonté du Roi sur son emploi; ensuite de quoi, par acte du conseil des trois susdites Ligues, Rohan fut déclaré leur général. Ce qui fut fait néanmoins de sorte que c'étoit chose toute publique qu'il étoit envoyé en ce pays-là par ordre de France, et que cette élection de général n'étoit qu'un prétexte pour couvrir tout ce que tout le monde savoit: tant il est difficile, dans le maniement des grandes affaires, qu'elles demeurent secrètes quand elles ont à passer par plusieurs mains.

Les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne faisoient grandes plaintes à Venise qu'un personnage, arrêté au service de la république, fût instrument de nouveautés par lesquelles on vouloit altérer le traité

(1) Joab de Sequeville, sieur du Landé, qui fut fait maréchal de camp en Valteline en 1635.

de la paix. Le sénat répondit que telle chose n'étoit point arrivée par son consentement, qu'il ne pouvoit retenir personne par force à son service, et que le duc de Rohan étoit parti sans son congé : c'est pourquoi aussi il avoit donné ordre pour arrêter le paiement de sa pension, comme en effet il en fut usé de la sorte pour un temps.

Au commencement de l'année 1632, le duc de Rohan, après avoir reconnu l'état du pays des Grisons et de la Valteline, écrivit en France ses sentimens sur toutes choses, insistant principalement sur trois points, dont le premier étoit qu'on intéressât les Vénitiens, à quelque prix que ce fût, en l'affaire de la Valteline; le deuxième, qu'on fît tous efforts pour mêler en cette affaire les Suisses, afin d'exclure par là les Espagnols du passage de Saint-Gothard, pour lequel effet le temps ne pouvoit être plus propre, d'autant que l'alliance d'Espagne finissoit avec lesdits Suisses, le renouvellement de laquelle il falloit empêcher; ce qu'on ne pouvoit mieux faire qu'en les intéressant dans le dessein de la Valteline. Le troisième point étoit d'attaquer promptement la Valteline, demandant pour cela six mille hommes de pied français, quatre mille Suisses et six cents chevaux, avec les trois régimens grisons (1) qu'il avoit déjà sur pied, qui pouvoient faire dix-huit cents hommes en tout, moyennant quoi il se faisoit fort de garder les passages du Steig, du pont du Rhin, de l'Engadine basse, de Bormio et autres qui regardent l'Allemagne, et se saisir de la Valteline et de s'y maintenir.

(1) Régimens grisons d'Antoine de Molina, d'André Brucker, et d'Ulysse de Salis.

Aux susdites propositions fut répondu en la manière que s'ensuit : premièrement le Roi témoignoit être bien aise de l'arrivée du duc de Rohan au pays des Grisons, se promettant que, par sa présence et autorité, les peuples dudit pays se porteroient avec courage à ce qui étoit nécessaire pour la sûreté de leurs passages, afin qu'ils eussent le pouvoir, comme doivent avoir des souverains, de les ouvrir à leurs amis et alliés, et de les fermer aux autres.

Quant au premier point, il fut approuvé qu'il étoit nécessaire de porter la république de Venise à se joindre aux armes de France pour l'affaire de la Valteline ; à quoi il fut dit qu'on n'oublieroit aucun office pour l'y induire.

Quant aux Suisses, il fut trouvé bon de les inviter, par toutes sortes de soins, à l'assistance des Grisons. Pour cet effet, la qualité d'ambassadeur extraordinaire en Suisse fut donnée audit duc, afin qu'il pût travailler plus puissamment à cette négociation.

Mais pour le point principal, qui étoit d'attaquer la Valteline, il fut répondu qu'il n'étoit pas à propos de remuer cette pierre, et qu'il suffisoit de se maintenir dans les postes où on étoit, et s'y fortifier. C'étoient les passages du Steig et du pont du Rhin, auxquels on travailloit, principalement à ce dernier, où on avoit commencé un fort, qui depuis a été mis en quelque défense.

Pour la fin, le Roi confirma l'acte des chefs des Ligues, par lequel ils avoient déclaré le duc de Rohan leur général, lui donnant même pouvoir et commandement sur tous les gens de guerre qui étoient ou qui seroient à la solde de France dans le pays des Grisons.

Il sembloit avis à plusieurs qu'une affaire, commencée avec tant de chaleur, ne continuoit pas sur le même pied; autres croyoient que, quelque semblant qu'on eût fait, l'intention de France n'étoit point d'entreprendre le dessein de la Valteline, mais seulement d'empêcher que les Impériaux ne se saisissent de ces passages. Les Grisons mêmes, qui, sur l'arrivée du duc de Rohan, avoient conçu espérance certaine de leur rétablissement, commençoient à se plaindre de la froideur qu'ils voyoient en la poursuite d'une telle entreprise.

A Venise, quoi que l'ambassadeur de France représentât, on ne crut jamais que le roi de France pensât sérieusement à la conquête de la Valteline.

Cependant l'archiduc Léopold faisoit amas de gens de guerre sur la frontière des Grisons, prenant prétexte de la défense de ses Etats contre les armes du roi de Suède. En même temps, il ne manqua d'avertir les Suisses des raisons qu'il avoit de tenir ses frontières garnies, non pas pour entreprendre sur ses voisins, mais pour raison de bon gouvernement en une conjoncture où tout le monde étoit armé. Les Suisses ne laissoient pas d'en prendre jalousie, et notamment le canton de Zurich, auquel le duc de Rohan faisoit offre de secours, par raison de bon voisinage et de bonne volonté, et aussi pour l'obliger davantage à ne lui refuser pas celui qu'il croyoit avoir besoin de lui demander. Il avoit raison de penser à toute sorte de moyens pour se maintenir; car, en l'état qu'il se trouvoit, s'il eût été attaqué par divers endroits, comme il étoit menacé, il y a grande apparence que le dessein que les Français faisoient feinte d'avoir en ce pays-là

eût avorté en même temps qu'il sembloit qu'on travailloit pour le former; car autre assistance ne pouvoit-il attendre que des cantons de Suisse qui ont alliance avec les trois Ligues, ce qui ne doit jamais être pris pour un fondement solide, car les machines de Suisse se manient avec des ressorts si lents, que souvent l'occasion se trouve passée avant qu'on sente l'effet de son assistance.

Le roi de France, averti des préparatifs de l'archiduc, envoya à Inspruck pour lui témoigner son sentiment sur les avis qui lui étoient donnés de l'armement qu'il faisoit sur les frontières des Grisons, lui faisant comprendre le désir qu'il avoit de voir cesser tels ombrages, auxquels autrement il seroit obligé de pourvoir, ne pouvant permettre qu'il fût rien entrepris dans le pays de ses alliés dont il eût sujet de se tenir offensé; le priant, pour la fin, de les laisser vivre en paix sous l'observation des anciens traités. Celui qui étoit envoyé de la part du Roi avoit ordre d'ajouter les particularités des innovations dont les Grisons se plaignoient.

L'archiduc répondit que comme il lui déplaisoit que Sa Majesté eût été sinistrement informée de plusieurs choses éloignées de la vérité, aussi recevoit-il un singulier contentement de voir qu'elle n'ajoutoit pas une entière foi aux avis qui lui avoient été donnés, puisqu'elle désiroit en recevoir lumière et information.

Quant à l'armement qu'il avoit fait sur ses confins, que cela étoit bien raisonnable, voyant les Grisons se remuer, sans rien savoir de leur intention. Il insista long-temps pour faire comprendre que tant s'en faut

qu'il eût aucune pensée de rien altérer en son voisinage, qu'il ne jugeoit rien plus contraire à l'état de ses affaires que les mouvemens, desquels, en la conjoncture présente, il ne pouvoit espérer autre fruit que la destruction de son pays, et la ruine de ses sujets.

Pour les particulières innovations qu'on lui attribuoit dans le pays des Grisons, il répondit de sorte qu'il étoit aisé à comprendre que c'étoient matières controversées entre les archiducs d'Autriche et les seigneurs des trois Ligues, et qui n'étoient pas si bien vidées, que l'une et l'autre des parties ne semblât avoir apparence de raison. L'archiduc conclut que, comme il portoit respect à l'alliance que la France avoit avec les Grisons, aussi s'assuroit-il que le Roi n'entendoit pas que cette même confédération dût apporter aucun préjudice à la juridiction ordinaire, et suprême autorité qui lui appartenoit.

Telle réponse fut faite par l'archiduc Léopold sur le sujet des plaintes que le roi de France lui faisoit faire, lesquelles ne pouvoient avoir autre fondement qu'un simple soupçon, n'y ayant nulle apparence que ce prince-là, en l'état auquel il se trouvoit, dût désirer nouveauté; car les progrès des Suédois en Allemagne occupoient de telle façon les armes impériales, que, par toute raison, la maison d'Autriche ne devoit avoir autre pensée que de détourner la tempête qui la menaçoit.

Cependant qu'au pays des Grisons toutes choses passoient assez tranquillement, il sembloit qu'en Suisse on se disposât à quelque notable changement, à l'occasion de plusieurs différends qui s'entre-suivoient de près, et étoient comme enchaînés les uns avec les autres.

Le premier fut entre la ville de Zurich et les cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald et Zug, dont le sujet étoit tel :

Le landgraviat de Thurgovie appartient en commun à la ville de Zurich et aux susdits cantons (1), comme aussi la souveraineté de la comté de Rhinthal est commune entre eux, et avec le canton d'Appenzel. Par conventions publiques, en l'un et en l'autre de ces deux pays, l'exercice de la religion catholique et protestante y doit être maintenu en toute liberté. Les sujets protestans de l'un et de l'autre pays soutiennent être en possession depuis cent années, pour causes matrimoniales et autres de même nature, d'être réglés par juges de leur créance, et de se pourvoir eux-mêmes de ministres, comme ils appellent : l'abbé de Saint-Gall (2) maintient le contraire, et qu'il faut se pourvoir, ou par devant l'évêque de Constance, ou par devant le nonce résidant en Suisse (3), ou lui l'abbé. Les susdits cinq cantons soutiennent la cause de l'abbé. La ville de Zurich croit d'être offensée en cela, d'autant que les susdites causes avoient accoutumé d'être évoquées par devant son consistoire. Cette affaire eut plusieurs suites et plusieurs reprises, depuis l'année 1629 jusqu'à la présente 1632, où elle fut portée comme à sa dernière crise, et la Suisse réduite au point de se voir toute pêle-mêle pour un sujet, lequel à grand'peine étoit accommodé, quand cette province fut en état de se voir précipitée dans un nouveau trouble par la rupture qui survint, cette même année

(1) Y compris celui de Glaris. — (2) Co-allié des Treize-Cantons ; il possédoit des seigneuries considérables en Thurgovie et dans le Rhinthal. — (3) A Lucerne, près des cantons catholiques.

1632, entre les cantons de Berne et Soleure, à l'occasion de la garnison que les cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, envoyoient à la ville de Mulhausen en Alsace, en vertu de leurs alliances. Ceux de Berne, pour leur part, y faisoient marcher cinquante hommes, lesquels, étant arrivés à un passage nommé l'Ecluse (1), appartenant à ceux de Soleure, ils furent attaqués par une foule de peuple; partie furent tués, partie furent jetés dans l'eau, et partie se sauvèrent. Ce qui rendoit le cas plus atroce, c'est qu'il se trouvoit fait à la suscitation de deux baillis (2) de Soleure, dont l'un étoit fils de l'avoyer (3), lequel faisoit une cause publique de ce fait particulier, pour sauver son fils du danger où il se trouvoit à cause de cette action. Comme en l'affaire du Rhinthal et du Thurgow, aussi en celle-ci se mêloit l'intérêt de la religion; car, d'un côté, les catholiques s'unissoient en l'une et en l'autre cause; d'autre part, les protestans se rangeoient ensemble, et de choses fortuitement arrivées formoient des desseins d'une vengeance préméditée les uns contre les autres. Les catholiques se fioient sur l'assistance de la maison d'Autriche. Les protestans se rendoient plus difficiles par les prospérités des armes suédoises en Allemagne; car on dit que le flux et reflux de la Suisse se règle selon le cours des affaires étrangères. Les protestans aiment la France, les catholiques la maison d'Autriche, à laquelle ils sont in-

(1) L'Écluse ou la Cluse, passage très-étroit dans le bailliage de Falckenstein, canton de Soleure. — (2) Philippe de Roll, bailli de Bechbourg, et Ours Brunner, bailli de Falckenstein. Ces deux bailliages sont limitrophes. — (3) Philippe de Roll étoit l'un des fils du chevalier Jean de Roll, avoyer de la république de Soleure. Le maréchal de Bassompierre fait un grand éloge de cet avoyer dans ses mémoires.

séparablement attachés, ne faisant point de distinction des secrets desseins que l'Empire et l'Espagne tâchent d'avancer, sous le prétexte spécieux de la religion, dans les maximes politiques, lesquelles couvrant sous le manteau du zèle, ils abusent de la simplicité des peuples, et se servent, à leur avantage, de la dévotion inconsidérée des ecclésiastiques. Heureuse de tout point la Suisse, pour la situation opportune qui la rend considérable, pour le repos profond dont elle jouit depuis tant d'années, pour le tempérament égal de l'air qui la regarde, pour la masse du corps qui la compose, et pour le respect que lui portent les plus grands princes de la chrétienté; heureuse, dis-je, de tout point, si, contente de ses propres biens, elle jouissoit de la tranquillité qu'elle possède au milieu des troubles desquels elle voit ses voisins agités.

Le duc de Rohan, durant la présente année 1632, se transporta deux fois à Baden (1), où, avec remontrances graves et dextérité de maniement, il les induisit à remettre les premiers différends à quatre juges mi-partis, deux catholiques et deux protestans; la sentence desquels fut que les peuples du Thurgow et du Rhinthal, protestans, seroient maintenus dans le libre exercice de leur religion, dans laquelle, survenant des différends qui ne se trouveroient pas suffisamment éclaircis par les traités du pays, ils pourroient eux-mêmes choisir des juges ou arbitres, tant d'une que d'autre religion, tirés de leur corps ou bien des cantons non intéressés, suivant les anciennes coutumes; quant au particulier des causes matrimoniales,

(1) En octobre et en novembre.

que les catholiques se pourvoiroient devant l'évêque de Constance, et les protestans devant le consistoire de Zurich. Quant à l'affaire de Berne et Soleure, après l'entremise du duc de Rohan, elle fut terminée l'année suivante par Landé, ambassadeur de France aux Grisons, et les députés des six villes, qui condamnèrent Soleure de faire exécuter quelques-uns de ceux qui s'étoient trouvés à l'action de l'Ecluse.

Pendant que ces choses se traitoient en Suisse, les Français ne faisoient dans le pays des Grisons que se fortifier au Steig et pont du Rhin, sur les divers avis qu'ils recevoient des préparatifs que faisoient contre eux, du côté d'Allemagne l'archiduc (1) et le comte de Sultz (2), et du côté d'Italie le duc de Féria (3), bien que plusieurs ont cru qu'en ce temps-là, ni les Impériaux, ni les Espagnols ne pensoient jamais d'attaquer les Grisons.

Rohan étoit perplexe et douteux en soi-même où devoit aboutir une affaire qui étoit aussi froide en sa suite qu'elle avoit été chaude en son commencement : car, d'un côté, il voyoit la dureté inflexible des Vénitiens à n'entrer point en telle guerre ; d'autre part, il avoit déjà reconnu clairement que les Suisses n'y pourroient jamais être induits.

De France il ne recevoit plus rien sur le sujet de la Valteline. Les Grisons murmuroient, se voyant entièrement déchus des espérances qu'ils avoient conçues au bruit de ce premier appareil. Les troupes manquoient d'argent, les fortifications étoient dis-

(1) Léopold. — (2) Alvig, comte de Sultz, colonel des Impériaux ; il fut tué en 1632 près de Bamberg. — (3) Laurent-Balthasar de Figueroa et Cordoua, duc de Féria ; il étoit gouverneur du Milanez depuis 1618.

continuées pour la même cause. Rohan avoit à se défendre en la cour de France, où on se plaignoit du peu d'appui qu'il donnoit aux catholiques aux pays où il étoit. Landé ne manquoit de fomenter tels dégoûts, jugeant rendre son emploi plus considérable par là. Ainsi, en telles altercations, il se passoit en ces quartiers-là le temps qu'on croyoit être destiné à plus grandes choses.

Cette année-là, le roi de Suède, considérant les recherches que les Espagnols faisoient faire auprès des Suisses, et le préjudice que cela pourroit porter non-seulement à la liberté, mais aussi à la bonne correspondance qui étoit entre lui et la Suisse, témoignoit aux Treize-Cantons et co-alliés désirer vivre en neutralité avec eux, les requérant de ne lui donner aucun sujet, par la concession du passage aux Impériaux et Espagnols, qui le pût obliger à s'en ressentir. A quoi les Treize-Cantons répondirent n'avoir autre intention que de vivre en bonne intelligence et correspondance avec Sa Majesté, à laquelle ils promettoient de se comporter en ladite neutralité avec toute sincérité, autant qu'il se pourroit, sans préjudice des communes alliances, la suppliant pour la fin de conserver en sa royale grâce tout le corps helvétique, et de donner tel ordre à son armée victorieuse, que non-seulement la Suisse, mais ses alliés et frontières, avec tout le voisinage, pussent être libres des incommodités et autres inconvéniens, lesquels, sans sa protection, ils jugeoient bien ne pouvoir éviter.

Ensuite de quoi les neuf cantons catholiques (1)

(1) Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris-catholique, Fribourg, Soleure et Appenzel-catholique.

écrivirent en France pour faire entendre au Roi que, voyant les progrès des armes suédoises en Allemagne au détriment du Saint-Empire et des Etats catholiques d'icelui, avec grande apparence que les choses n'en devoient pas demeurer là, se voyant interpellés par le roi de Suède de la neutralité, ils ne l'avoient pas rejetée, sauf toutefois le respect qu'ils portoient à Sa Majesté, laquelle ils supplioient s'interposer pour détourner un tel orage de leur pays, et notamment à ce que les cantons protestans, par le moyen de quelque conjonction avec le parti suédois, ne se portassent à quelque effet non espéré, au préjudice de la religion catholique en Suisse.

La réponse de France fut que, comme la proposition de ladite neutralité n'avoit pas été faite par le roi de Suède seulement aux neuf cantons catholiques, mais à tous les Treize-Cantons en général, aussi le Roi jugeoit à propos que tout le corps helvétique, tant catholique que protestant, entrât dans ladite neutralité, ordonnant au duc de Rohan de ménager cela si dextrement, que tous les cantons y fussent compris et leurs co-alliés, sans que, pour les différends qui pourroient naître entre lesdits co-alliés pour le sujet de la religion ou autre, aucun d'iceux pût être privé du bénéfice de la neutralité, pour observation plus exacte de laquelle lesdits cantons ne donneroient passage à aucunes troupes par leurs terres, au préjudice de qui que ce soit, iceux cantons demeurant obligés aux conditions de l'alliance qu'ils avoient avec la France en tous ses points, nonobstant quelques restrictions qui pussent être audit traité. Surtout deux choses étoient spécialement recommandées à Rohan :

l'une, qu'il ne fît pas intervenir le roi de France audit traité comme garant, mais comme entremetteur; l'autre, d'éviter que le roi de Suède, ne faisant la neutralité avec les cantons catholiques, l'acceptât avec les protestans, d'autant que cette désunion eût causé la ruine de la Suisse, parce que les cantons catholiques, sans doute, se fussent portés du côté d'Espagne. Le but donc du conseil de France étoit en ceci de couper, avec adresse, le chemin aux desseins que les Espagnols avoient de renouveler leur alliance avec les cantons catholiques (1); car, si, dans le traité de la neutralité avec le roi de Suède, les cantons accordoient de ne bailler passage aux troupes de qui que ce fût au préjudice d'autrui, le renouvellement de l'alliance demeuroit inutile aux Espagnols, au point principal qu'ils prétendoient concernant le passage. Les partisans d'Espagne s'apercevoient de ce point, et le faisoient trouver mauvais à leurs confrères, comme un moyen de les priver de l'avantage qu'ils se promettoient du renouvellement de ladite alliance avec l'Espagne. Rohan répondit que cet article expireroit avec le traité, qui devoit avoir un temps préfix, comme de cinq ou six ans, et qu'il valoit mieux se passer de l'argent d'Espagne, fort incertain et captieux, pour peu de temps, afin de se garantir par la neutralité de l'orage qui leur pendoit sur la tête, et d'éviter, en toute façon, de se trouver au milieu des Espagnols et Suédois, et faire le siége de la guerre dans leur pays, qui enfin serviroit de proie aux victorieux.

Cette négociation, qui avoit été commencée l'an

(1) Les cantons, ainsi que l'abbé de Saint-Gall, renouvelèrent l'alliance avec l'Espagne à Lucerne le 30 mars 1634.

1629, et avoit été discontinuée et reprise à diverses fois, finalement ne fut portée à aucune exécution; car, sur le point que, par un torrent continuel de prospérités des armes suédoises, les Etats de l'Empire se voyoient emportés à une manifeste ruine, arriva inopinément la mort de Gustave, lequel ne parut que comme un éclair au monde, qu'il laissa rempli de monumens éternels de sa gloire. Après avoir couru triomphant quasi par toute l'Allemagne, finalement dans la plaine de Lutzen, marchant en bataille rangée contre l'armée impériale commandée par Walstein (1), il mourut combattant de sa main à la tête des siens, faisant son *tombeau* du champ de sa victoire.

Vers ce temps-là Gaston, duc d'Orléans, étant entré en France avec les forces que l'Empereur et le roi d'Espagne lui avoient données, perça jusqu'en Languedoc, où le duc de Montmorency (2) s'étoit joint à lui; mais ce fut une guerre bientôt terminée: car en un léger combat près de Castelnaudary (3), furent défaites les troupes de Gaston, Montmorency blessé, pris et mené à Toulouse, où il eut la tête tranchée, faisant son échafaud du lieu qui avoit servi de théâtre à la splendeur et magnificence de ses prédécesseurs.

Les affaires des Grisons ayant été retardées en apparence par les grandes diversions que la France avoit eues en ce temps-là, on croyoit que le nouveau succès du Languedoc ne serviroit pas peu pour avancer

(1) Albert de Walstein, duc de Friedland, célèbre par sa valeur, par son expérience, et par sa fin tragique. — (2) Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal de France. — (3) Le combat de Castelnaudary, en Languedoc, fut livré le premier septembre 1632.

le dessein de la Valteline. Le duc de Rohan ne manquoit de représenter que toutes choses concouroient pour exécuter cette entreprise-là; premièrement, que le duc de Féria se trouvoit court et d'hommes et d'argent dans le Milanez, où les peuples mal contens commençoient d'émouvoir sédition; que le Tyrol n'avoit pas de gens de guerre pour se défendre, et craignoit d'heure à autre d'être attaqué, surtout l'archiduc Léopold étant mort (1), et les armes suédoises triomphantes en ces quartiers; qu'en ce temps-là la Valteline étoit plus aisée à garder avec cinq mille hommes qu'avec dix mille auparavant, principalement si le maréchal de Toiras donnoit jalousie au duc de Féria du côté du Montferrat; que les Vénitiens, voyant le roi de France libre et sans appréhension d'aucune brouillerie civile, entendroient plus volontiers à ce dessein qu'ils n'avoient fait par le passé, ou qu'au moins au commencement on en tireroit les commodités nécessaires; qu'il n'étoit pas possible de contenir les Grisons davantage, lesquels ne pouvoient supporter que les Valtelins en fussent venus jusqu'à ce point d'insolence, que de mettre des impositions sur les denrées qui sortoient de ladite vallée.

Toutes ces sollicitations étoient en vain, l'intention de France n'étant point d'entendre au dessein de la Valteline, mais bien d'entretenir le feu dans la maison d'Autriche par le moyen des Suédois, et de travailler le roi d'Espagne par toute autre voie que par celle d'une guerre ouverte, ne jugeant point la considération seule de contenter les Grisons de telle importance, qu'elle la dût obliger à se déclarer.

(1) Le 3 septembre 1632.

Ainsi, comme le duc de Rohan attendoit les ordres sur les mémoires qu'il avoit envoyés touchant l'entreprise de la Valteline, il reçut lettres du Roi, par lesquelles il lui faisoit entendre que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de songer à un tel dessein, lequel il trouvoit à propos de différer jusqu'au printemps de l'année prochaine; et cependant, voyant que, durant l'hiver, la dépense des troupes qui se trouvoient levées dans le pays des Grisons seroit inutile, il vouloit qu'elles fussent réduites au nombre suffisant pour garder le fort du Rhin et le Steig; au reste, que cela ne devoit pas faire perdre espérance aux Grisons du recouvrement de la Valteline, ce retranchement de dépense n'étant que pour supporter mieux celle qu'il faudroit faire quand on penseroit tout de bon à l'entreprise; que cela ôteroit aussi la défiance aux Espagnols qu'on voulût rien faire en ce pays-là, et qu'ainsi on pourroit, avec plus de facilité, mettre à bout le dessein, pour lequel mieux cacher, et en ôter entièrement la connoissance, le Roi se portoit à retirer le duc de Rohan de ce pays-là, lui commandant, après avoir donné ordre à la réduction des troupes, de s'en aller à Venise.

Le duc se trouvoit extraordinairement surpris, premièrement, pour voir aboutir à rien un dessein dont il avoit conçu espérance d'acquérir gloire et honneur; secondement, pour être accablé de plaintes des Grisons, qui se voyoient frustrés de leur rétablissement en la Valteline, duquel, en son propre et privé nom, il leur avoit plusieurs fois répondu. En troisième lieu, il se trouvoit empêché de faire un licenciement des troupes grisonnes, auxquelles il étoit dû huit

mois de paye, sans avoir un sou pour leur donner.

Sur quoi il dépêcha en cour pour représenter ces considérations, lesquelles toutefois ne firent aucun effet; mais bien tout à la fin de l'année lui furent réitérés les mêmes commandemens, avec ordre, en quelque état que se trouvassent les affaires des Grisons et de la Suisse, de s'en aller à Venise, où La Tuillerie (1), ambassadeur de France, lui communiqueroit les instructions qu'il avoit sur matières graves et importantes.

Rohan partit donc du pays des Grisons au commencement de l'année 1633, ne laissant pas moins de regret de soi à son départ, qu'il y avoit apporté de joie à son arrivée : s'étant rendu à Venise, il s'aboucha avec La Thuillerie, lequel n'avoit eu ordre de lui communiquer chose aucune.

Les Vénitiens, qui n'avoient pas voulu entrer en l'affaire de la Valteline, ne laissoient pas d'être mal satisfaits de voir Rohan hors du pays des Grisons, où ils jugeoient que sa conduite pouvoit beaucoup pour empêcher que ces peuples, dégoûtés des promesses de France, dont ils ne voyoient aucun effet, se portassent à quelque nouveauté préjudiciable à leurs voisins et à eux.

Le duc ayant satisfait à l'ordre qu'il avoit reçu de son Roi, et voyant que La Thuillerie n'avoit rien à lui dire, s'en retourna, après avoir demeuré quinze jours à Venise, dans le pays des Grisons, où il séjourna quelques semaines, et puis s'en alla à Zurich, et y passa une partie de l'été. Il écrivit en France que son indisposition l'avoit obligé de se venir servir des

(1) Gaspard Cognet, seigneur de La Thuillerie.

bains de Baden, proche de la ville de Zurich. Aucuns ont cru qu'il avoit reçu à Venise dépêche par laquelle il étoit averti que l'ordre qui lui avoit été envoyé de s'en aller à Venise avoit été précipité, et qu'on n'eût pas été marri qu'il n'eût bougé de Coire. Autres disoient qu'après avoir obéi à ce qui lui avoit été ordonné, il jugea le séjour de Suisse plus propre que celui d'Italie pour se tirer d'oisiveté. Il y en avoit même qui assuroient que, vu l'altération qui étoit entre les catholiques et les protestans en Suisse, il eût fait gloire de rendre en une telle occasion un service notable au parti pour l'appui duquel il avoit hasardé la fortune de sa maison en France; d'autres passoient plus outre, affirmant que, pendant son séjour à Zurich, il avoit jeté les fers au feu du siége de Constance, qui arriva peu de temps après, pour faire naître par là occasion de mouvemens en un pays où, par le moyen des armes suédoises, il croyoit la conjoncture propre d'avantager les protestans par dessus les catholiques.

Cependant se formoit un corps d'armée dans l'État de Milan, pour passer en Allemagne sous le commandement du duc de Féria; ce qui donna occasion au roi de France de penser de nouveau aux affaires des Grisons, les passages desquels ne pouvoient être en sûreté. Sur ce sujet, dépêche vint à Rohan avec ordre d'agir en Suisse selon les occurrences, notamment en excitant tous les cantons en général, spécialement les cinq catholiques et celui de Zurich qui sont alliés avec les Grisons, de leur envoyer secours en cas de besoin. De plus, il lui étoit ordonné, les Espagnols voulant passer par la Valteline en corps d'armée,

d'aviser, s'il se pouvoit, aux moyens de les empêcher, sans explication particulière des expédiens à ce nécessaires. En France, ils ne savoient bonnement à quoi se résoudre; car, d'un côté, il leur déplaisoit de se voir méprisés par un tel passage, qui ne se pouvoit faire qu'en foulant aux pieds le traité de Monçon fait entre les deux couronnes; d'autre côté, ils craignoient que le passage de la Valteline se trouvant empêché aux Espagnols, ils ne se missent en état de forcer les Grisons. On mandoit donc au duc de Rohan que, s'il n'étoit bien certain d'empêcher les Espagnols de passer par la Valteline, il étoit plus expédient qu'ils prissent leur chemin par la Suisse, ce que néanmoins il ne devoit pas témoigner aux cantons d'agréer, mais, en s'y opposant par manière d'acquit, permettre que les Espagnols traitassent dudit passage par la Suisse, sans faire aucun puissant effort, au nom du Roi de France, pour l'empêcher. Soit que ladite armée d'Espagne eût à passer jusqu'aux Pays-Bas, ou à s'arrêter en Allemagne, elle n'avoit que trois chemins; l'un par Saint-Gothard, l'autre par les Grisons, et de là par les quatre comtés (1) droit à Lindau, et le troisième par la Valteline dans le Tyrol. Le premier ne rencontroit aucune difficulté si les petits cantons octroyoient le passage, à quoi il n'y a nul doute qu'ils soient toujours portés, tant pour le profit qu'ils en retirent que pour la dévotion qu'ils ont à la maison d'Autriche. Pour celui des Grisons, le fort commencé au pont du Rhin, et les fortifications du Steig et Flech ne leur pouvoient empêcher l'invasion du pays, et n'y avoit autre remède que d'a-

(1) Comtés de Pludentz, Feldkirch, Montfort, et de Bregentz.

voir une armée aussi forte que celle d'Espagne, pour garder l'entrée des Grisons par Chiavenne, l'Engadine haute et Poschiave.

Quant au passage de la Valteline pour entrer dans le Tyrol, les Français le pouvoient empêcher en se campant en l'Engadine basse : ce qui se fût fait sans rompre le traité de Monçon, pour ce que soudain que lesdits Espagnols eussent entré dans la Valteline, ils étoient infracteurs du traité, et donnoient matière aux Français de se saisir de la comté de Bormio sans violer ledit traité, puisque les autres avoient commencé les premiers. En France, ils se trouvoient irrésolus touchant l'opposition qu'ils devoient faire à l'armée espagnole; car, d'un côté, considérant les dépenses qu'ils avoient faites dans le pays des Grisons, ils ne pouvoient supporter que les Espagnols fussent en état de s'en saisir sous prétexte du passage de leur armée; d'ailleurs, comme il a été dit ci-dessus, ils ne pouvoient digérer que les Espagnols passassent en corps d'armée par la Valteline, au grand mépris de la couronne de France. Nonobstant ces choses, ils ne se pouvoient résoudre de rompre ouvertement avec les Espagnols, soit qu'ils ne fussent pas encore en état de ce faire, et qu'on attendît un temps plus opportun, soit qu'on crût que la guerre dût continuer sous le nom d'armes auxiliaires, sans que les deux couronnes vinssent à manifeste rupture entre elles, soit qu'on jugeât devoir attendre un prétexte plus spécieux pour la déclaration de la guerre; quoi que c'en soit, on demeuroit en une grande incertitude sur ce sujet. Ils eussent bien désiré faire ostentation d'un grand appareil dans le pays des Grisons, qui

eût été capable de faire comprendre aux Espagnols qu'ils ne pouvoient passer sans combattre, et les obliger par là de se consumer dans le Milanez sans rien faire; mais, d'autre part, on jugeoit que, connoissant le peu de forces que les Français avoient dans les Grisons, les Espagnols ne s'arrêteroient pas à l'apparence d'un vain appareil. On eût été bien content en France de laisser passer cette armée-là sans la molester, pourvu qu'on eût pu être assuré qu'elle ne feroit aucune invasion dans le pays des Grisons, et n'occuperoit aucun poste dans la Valteline; c'est pourquoi les ordres envoyés à Rohan portoient que, s'il avoit sujet de croire que les Espagnols n'eussent autre intention que de passer en Allemagne, il lui devoit suffire de garder le pays et les forts des Grisons; que si au contraire il pouvoit connoître, avec fondement, que les Espagnols se voulussent rendre maîtres d'aucun desdits passages, spécialement de La Rive (1) et Bormio, et qu'il y eût sujet d'appréhender qu'ayant surpris ces lieux-là, ils pussent plus aisément entrer dans les Grisons et attaquer les forts; en tel cas, le Roi trouvoit bon que Rohan se saisît en même temps de La Rive et de Bormio, et même, s'il étoit nécessaire, qu'il fortifiât quelque lieu commode dans la Valteline pour arrêter les Espagnols; que s'il arrivoit qu'inopinément les Espagnols se fussent saisis de La Rive, il lui étoit ordonné de s'emparer de Bormio. Mais pour un tel effet il étoit jugé meilleur d'attendre qu'une partie des troupes d'Espagne fût passée dans le Tyrol auparavant que de se déclarer, afin de di-

(1) *Riva*, petite ville sur la rive septentrionale du lac de Como, dans le comté de Chiavenne.

viser leurs troupes par ce moyen-là. Mais surtout il étoit recommandé au duc de Rohan d'éviter deux extrêmes, l'un de précipiter la rupture mal à propos, l'autre de ne se laisser point surprendre ou prévenir en l'occupation de quelque poste; et s'il arrivoit qu'il fût obligé, par les apparences des déportemens des Espagnols, de prendre le premier pied en Valteline, il lui étoit enjoint d'envoyer vers leurs chefs, pour leur dire qu'il ne prétendoit faire aucune innovation au traité de Monçon, mais de prévenir seulement leurs desseins, et que, les soupçons étant levés de part et d'autre, il seroit toujours prêt à remettre les choses au premier état. Au reste Rohan, prenant résolution d'agir dans la Valteline, en devoit donner part au plus proche général des Suédois, afin qu'il se tînt prêt pour le seconder.

Pour un tel dessein Rohan pouvoit avoir quelque mille Grisons, qui étoient déjà sur pied dès l'année 1631, outre cela avoit ordre de faire une levée de mille Suisses, à quoi étoient ajoutés les régimens de Chamblai (1) et de Lèques (2), qui devoient être de mille hommes chacun, et deux compagnies de chevau-légers de Canillac (3) et de Villeneuve (4), avec pouvoir de lever trois mille hommes du pays des Grisons. De toutes ces diverses pièces on composoit une armée qu'on faisoit monter à sept mille hommes. Rohan comptoit tout autrement; car, premièrement, il ne faisoit nul état de la levée des communes, si ce

(1) Ferri de Haraucourt, baron de Chamblai. — (2) Henri de Chaumont, baron de Lèques, mestre de camp de ce régiment; il fut fait maréchal de camp en 1635, et mourut en 1678, âgé de quatre-vingt-quatre ans. — (3) De Timoléon de Montboissier-Beaufort, baron de Canillac. — (4) Honoré de Brancas-Forcalquier, marquis de Villeneuve.

n'est pour garder quelques passages qui ne devroient pas être attaqués ; les mille Suisses n'étoient pas levés, les deux régimens de Chamblai et de Lèques n'étoient pas encore arrivés, et ne faisoient pas douze cents hommes entre tous deux ; de sorte que, toutes choses bien considérées, il se voyoit en état de ne faire ni peur ni mal aux Espagnols. Néanmoins il étoit obligé d'exécuter ses ordres, lesquels se trouvoient si ambigus, qu'il étoit pour se repentir, soit qu'il fît ce qu'on lui commandoit, soit qu'il ne le fît pas. Ainsi le prince qui n'est pas sur les lieux, commettant un dessein à la prudence de son général, le conçoit pour la plupart du temps en tel sens, que, s'il réussit bien, il veut avoir la gloire de l'avoir ainsi ordonné; s'il en arrive mal, il se trouve toujours que la coulpe est à celui qui en a reçu le commandement, car le maître ne veut jamais faillir.

Vu le peu de forces qui se trouvoient dans le pays des Grisons, Rohan crut, avant de s'y transporter, devoir s'assurer de celles qu'on lui faisoit espérer du côté des Suédois. Le plus proche chef de ce pays-là étoit le rhingrave Otto (1), lequel attaquoit lors les quatre villes du Rhin (2). Le fruit de cet abouchement fut que Rohan vit clairement qu'il ne se pouvoit rien promettre des Suédois, les armées desquels n'étoient composées que de cavalerie, mal propre pour le dessein de la Vateline ; de sorte qu'il demanda pour le moins une levée de deux mille Suisses, laquelle joignant à ce qui étoit déjà dans le pays des

(1) Othon (Louis), général très-estimé des Suédois et du parti protestant; il mourut le 6 octobre 1634. — (2) Rheinfelden, Seckingen, Lauffenbourg et Waldshut.

Grisons, il ne répondit que de le garder d'invasion, sans rien entreprendre.

Le roi de France, ne se trouvant pas lors en état d'envoyer des forces de son royaume aux Grisons, persistoit toujours à se servir des Suédois pour ce dessein, ordonnant à Rohan d'obtenir le passage par la Suisse des troupes que le maréchal Horn (1) avoit promises pour la Valteline. Néanmoins on ne désiroit pas en France qu'elles passassent par les Grisons, qu'en cas de grande nécessité, mais bien qu'elles avançassent entre Feldkirch (2) et Lindau, pour empêcher l'assemblée de celles d'Espagne, qui, par toute raison, devoient s'unir en ces quartiers-là.

Cependant les Espagnols traitoient en Suisse vigoureusement le renouvellement de leur alliance avec les cantons catholiques, à quoi les protestans s'opposoient, menaçant de faire alliance avec la couronne de Suède. Rohan ne cessoit d'écrire en France qu'indubitablement les Espagnols viendroient à bout de leur dessein, et que le seul moyen de l'empêcher étoit d'envoyer en Suisse un ambassadeur ordinaire, qui portât avec soi ce qui est nécessaire pour bien et utilement négocier en ce pays-là, représentant qu'il n'y avoit nulle apparence de contrecarrer en Suisse avec dextérité et adresse ceux qui traitoient avec argent à la main; qu'une petite dépense faite lorsque la pratique des Espagnols ne faisoit que commencer, feroit trois fois plus d'effet que les grandes

(1) Gustave, comte de Horn, d'une des plus grandes maisons de Suède, général-feld-maréchal des Suédois; mort à Stade en 1666. — (2) Petite ville dans le Nebelgau, sur la rivière d'Ill, près la frontière d'Italie.

quelque dessein, tant sur la Valteline que sur les Grisons. Le duc de Féria, plus versé en telle sorte de pratiques qu'au métier de la guerre, et croyant se rendre plus considérable par les intrigues et négociations que par les expéditions militaires, n'avoit nulle envie de sortir d'Italie, et tâchoit de faire naître occasion qui l'y arrêtât, faisant concevoir au cardinal Infant espérance de voir bientôt quelque soulèvement dans le pays des Grisons.

Cependant courriers arrivoient d'Espagne et d'Allemagne à Milan, sollicitant incessamment Féria de partir pour secourir Brisach; tellement que, ne pouvant plus différer, il fit commencer à passer son armée par la Valteline le 22 d'août de la présente année (1), et se rendit dans le Tyrol le 15 de septembre suivant. Quand elle partit du Milanez, elle pouvoit être composée de douze mille hommes de pied et deux mille chevaux; et quand elle fut à Bormio, ne se trouvoit pas forte de plus de huit mille hommes de pied, et de douze cents chevaux. Elle marcha par la Valteline, divisée en quatorze (2) troupes d'infanterie, et huit de cavalerie; les Espagnols avoient l'avant-garde, puis suivoient les Italiens, et les Allemands faisoient l'arrière-garde. Elle traînoit quarante pièces de canon, tant grandes que petites. Rohan, durant le passage de ladite armée, envoya le maréchal de camp Landé en l'Engadine haute, et fit aussi passer quelques troupes du côté de l'Engadine basse, et d'autres du côté de Chiavenne.

En même temps que les Espagnols passoient par la

(1) En 1633. — (2) *Manuscrit de Secousse*, quatre; *manuscrit de Dupuy*, quatorze.

Valteline, vint ordre de France à Rohan, par lequel il lui étoit commandé que, les Espagnols étant passés, il eût à se saisir des lieux les plus propres pour empêcher qu'ils ne pussent se servir de nouveau des passages qui donnent communication de l'Italie en Allemagne, et d'Allemagne en Italie. Que si les Espagnols, en passant, avoient fait des forts en la Valteline, ou sur la terre des Grisons, qu'il étoit remis à sa prudence, ou d'attaquer lesdits forts, ou de se fortifier en quelque lieu avantageux dans la Valteline. Pour cet effet, il lui étoit permis de faire une levée de deux mille Suisses, de faire prendre les armes aux communes des Grisons, d'avertir les cantons alliés des trois Ligues d'envoyer le secours qu'ils étoient obligés de donner aux Grisons en telle occasion, d'avertir même les Suédois plus proches, afin qu'ils contribuassent en même temps ce qu'ils pourroient pour la cause commune.

Rohan manda comment Féria étoit passé sans se saisir d'aucun poste; que même, pour éviter de toucher les terres des Grisons, il avoit fait accommoder une montagne nommée Stilvio, auprès de Bormio, par laquelle son armée étoit entrée dans le Tyrol; que lui Féria, avec sa maison et quelque peu de cavalerie, avoit passé par Val-Monastère (1), qui appartient aux seigneurs des trois Ligues, mais sans y faire aucun acte d'hostilité; que dans la Valteline on craint que le passage de cette armée ne provoque les Français à y entrer, d'autant que Féria étoit passé sans en demander la permission aux Grisons. A peine même l'avoit-il demandée aux Valtelins, s'étant contenté de

(1) Val-de-Munster.

leur écrire en peu de paroles qu'ayant à passer par la Valteline avec une armée, il avoit voulu les en avertir afin qu'ils tinssent toutes choses prêtes pour ledit passage.

L'état duquel ainsi représenté, le duc de Rohan témoignoit se disposer pour exécuter l'entreprise de la Valteline; mais, avant toutes choses, il disoit qu'il falloit bien fortifier les passages du Steig et du pont du Rhin, et faire provision de munitions de guerre et autres choses nécessaires pour un tel dessein, pour lequel bien exécuter il mandoit être résolu de se saisir en même temps des deux bouts de la Valteline et du milieu, c'est à savoir La Rive, Bormio et Tirano. Et pource que pour subsister dans la Valteline il étoit nécessaire de recouvrer vivres, canons et munitions de guerre de l'Etat de Venise, demandoit une somme d'argent pour pouvoir traiter avec les marchands; ce qu'il croyoit que la république n'empêcheroit point, puisqu'elle faisoit paroître se vouloir porter neutre. Mais le principal point qu'il demandoit avant s'engager en ce dessein, c'est qu'il vouloit augmentation de trois mille hommes de pied français, ne faisant point état des communes, ni du secours de Suisse, assurant qu'il n'y avoit canton qui envoyât un homme à ses dépens. Et en effet, telles assistances sont bien promises et portées par les alliances; mais pourtant ne s'y doit-on pas arrêter, car elles viennent tard, et s'en retournent tôt; et ceux qu'on y envoie y viennent plutôt pour montrer qu'ils s'en sont acquittés qu'avec intention de rendre aucun service. Pendant qu'on attendoit réponse aux susdites demandes, le maréchal Horn étoit approché de Constance.

Rohan, étant bien certain du dessein qu'il avoit de l'assiéger, et par conséquent de l'occupation que les Espagnols auroient à l'occasion dudit siége, se résolut, avec ce qu'il avoit de forces, d'entrer dans la Valteline, donnant avis en France que, dans le vingt-cinquième d'octobre, pour le plus tard, il seroit en état de le faire, demandant qu'on le secourût des choses nécessaires pour sa subsistance, qui consistoient à envoyer de l'argent pour la levée de deux mille Suisses, pour entretenir quatre mille Grisons des communes, et pour achat de munitions de guerre et instrumens à remuer la terre. Outre la considération de voir Féria occupé, le duché de Milan étoit dépourvu de gens de guerre, les levées qui se faisoient ès royaumes d'Espagne, Naples et Sicile, ne pouvant arriver sitôt au Milanez. Que si on attendoit plus avant dans l'hiver, on ne pourroit faire les fortifications. Que l'impatience des Français, et le mauvais traitement qu'ils recevoient des Grisons, les faisoient débander, et que, pour ne s'y pas flatter, lesdits Grisons ne vouloient plus attendre ce qu'on leur avoit tant de fois fait espérer.

Le duc de Rohan, voyant les ordres si exprès qu'il avoit tout fraîchement reçus, la nécessité où il se trouvoit, et la conjoncture qui se présentoit assez favorable, s'étoit résolu de mettre fin à un dessein qui traînoit depuis si long-temps; mais sur ce point-là, il reçut ordre de n'entreprendre chose quelconque dans la Valteline, si les Espagnols y étoient passés sans y faire des forts, et peu de temps après suivit autre dépêche par laquelle, plus que jamais, il lui étoit défendu d'entrer dans la Valteline.

Cependant toute la Suisse étoit en armes, le maréchal Horn ayant mis le siége devant Constance (1), et l'attaquant vivement du côté de la Suisse, où il avoit logé partie de son armée, au grand mépris, ce sembloit, du corps helvétique, lequel témoignoit s'en vouloir ressentir. Cette nouveauté, arrivée en Suisse, obligea le duc de Rohan de s'y transporter pour apaiser les émotions, et donner temps au maréchal Horn de prendre la place, ou un parti honorable pour s'en retirer.

En France, on craignoit qu'une telle action troublât le repos de la Suisse, et principalement qu'elle n'altérât les cantons catholiques, qui se plaignoient hautement du duc de Rohan (2), le publiant auteur et promoteur de cette entreprise, laquelle réussissant n'eût pas déplu au Roi. Mais le contraire étant arrivé, le maréchal Horn ayant été contraint de lever le siége (3), et l'aigreur étant demeurée grande entre les catholiques et protestans à l'occasion dudit siége, il est certain qu'en France on ne fut pas content que Rohan eût induit les Suédois à une telle entreprise; sur quoi il rendoit compte de tout ce qui s'étoit passé en cette action, en la manière qui s'ensuit :

Que, sur les avis certains qu'il avoit eus que la ville de Constance devoit être remise au duc de Féria pour en faire sa place d'armes, il avoit été obligé de hâter le maréchal Horn, pour exécuter un dessein qu'il avoit sur ladite ville depuis long-temps : à quoi ledit maréchal s'étoit d'autant plus librement porté,

(1) Le 8 de septembre 1633. — (2) Ils écrivirent, le 13 de septembre 1633, au roi de France, et réclamèrent son secours, conformément aux traités. — (3) Le 2 octobre 1633.

que, voyant que le duc de Féria s'en vouloit approcher, il rompoit par là tous ses desseins. Que quand la place avoit été investie, il ne s'y étoit trouvé que six cents hommes de garnison, avec une telle épouvante, que si son canon eût suivi il l'eût prise en vingt-quatre heures; mais que son ordre ayant été mal exécuté, et lui mal assisté de munitions de guerre par la faute de ceux qui les devoient fournir, cette entreprise avoit manqué malheureusement. Que durant le siége le parti d'Espagne, ayant eu temps d'émouvoir et animer les petits cantons (1), les avoit fait armer. Que lui, voyant un tel tumulte, avoit procuré de se faire appeler par l'assemblée de Baden, pour se transporter en Suisse. Ce qu'ayant fait, il avoit proposé à ladite assemblée une ouverture d'accommodement, à savoir, que la garnison de Constance en sortît, que ladite ville demeurât neutre durant la guerre, et que les Suisses en commun y missent une garnison pour s'en assurer. Le maréchal Horn approuvoit cet expédient; mais le gouverneur de Constance (2) s'étant rassuré, et voyant son secours proche, le refusoit; que durant tout ce temps-là, le duc de Féria et Aldringher (3) s'étoient joints ensemble au nombre de vingt mille hommes, et s'étoient avancés vers Constance pour couper les vivres à Horn; que d'autre part Veimar (4) et Birkenfeld (5) s'étoient joints à Horn.

(1) Les cinq petits cantons catholiques. — (2) Maximilien-Wilibald Truchsess de Waldpurg, comte de Wolffegg. — (3) Jean Altringer ou Aldringer. Sa naissance étoit obscure; il parvint par son courage et ses services au grade de général-feld-maréchal dans les armées de l'Empereur, et fut tué en Bavière, l'an 1634, devant Landshut. — (4) Bernard, duc de Saxe-Weymar, l'un des plus grands capitaines du dernier siècle. — (5) Le prince Christian de Birkenfeld, auteur de la branche palatine de Bischweiler; mort le 27 août 1654.

Sur quoi jugeant le siége douteux et long, et craignant que le duc de Féria ne prît son temps pour passer en Alsace, où il pouvoit nuire aux desseins que le roi de France avoit lors contre le duc de Lorraine (1), Rohan disoit avoir été mû par telles considérations à se servir d'une lettre que les Treize-Cantons lui écrivoient pour le convier de faire encore un dernier effort vers Horn, pour le faire sortir de leur pays, ce qu'ayant représenté tant à Horn qu'à Veimar et Birkenfeld, ils avoient été bien aises de l'occasion, et aussitôt avoient levé le siége.

Nonobstant tels et semblables offices rendus par Rohan en cette occasion, les cantons catholiques ne laissoient d'être aigris contre lui, ce qui lui nuisoit même en la cour de France, où, ayant à soutenir par raison d'État les protestans contre la maison d'Autriche, on prenoit à tâche de favoriser en toute sorte d'occasions les catholiques, pour ôter la gloire aux Espagnols d'être leurs défenseurs, et éviter le blâme d'appuyer les hérétiques. De manière que, sur ce pied-là, quelques raisons que Rohan portât pour justifier sa procédure en Suisse, il ne pouvoit adoucir l'aigreur des catholiques, qui, enorgueillis du succès que commençoit d'avoir en Allemagne la maison d'Autriche, se portoient, même avec grande animosité, contre les protestans, lesquels ils accusoient avec Rohan d'avoir attiré les Suédois sur leurs frontières; et si l'année passée les différends entre la ville de Zurich, les cinq cantons catholiques et l'abbé de Saint-Gall, et ce qui étoit survenu entre Berne et Soleure, avoient mis en danger la Suisse de troubler son repos, les divisions

(1) Charles IV; mort le 16 septembre 1675.

survenues en la présente année, entre les catholiques et protestans, furent sur le point de la précipiter en une guerre civile; mais finalement ils se résolurent à prendre des conseils plus modérés, ayant ajusté le tout à l'amiable.

Pendant que les choses se passoient ainsi, les affaires des Grisons demeuroient au croc. Le roi Louis, se sentant offensé contre Charles, duc de Lorraine, pour les intelligences qu'il avoit avec les ennemis de la couronne de France, par l'infraction de plusieurs traités, et, ce qui le piquoit le plus, par le mariage qu'il avoit fait en cachette de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite sa sœur, s'étant résolu de témoigner le ressentiment qu'il en avoit, étoit entré avec grandes forces dans les Etats dudit duc de Lorraine, desquels il l'avoit entièrement dépouillé. Ce qui s'étoit fait avec tant de dextérité de la part de ceux qui manioient cette pratique au nom du roi de France, et avec tant de simplicité de l'autre part, que toutes les principales places de ce pays-là, et Nancy même (1) qui en est la capitale, furent prises sans résistance.

Bien que la France en ce temps-là, voyant l'armée d'Espagne passée par la Valteline sans s'y fortifier, et que les sujets qu'elle avoit eus d'entreprendre dans ladite vallée étant cessés, il semblât qu'elle n'y dût penser de long-temps, apprenant que les Grisons étoient sur le point de nouer quelque traité avec le cardinal Infant, pour n'être pas prévenue de telles pratiques, elle se résolut de ne différer pas davantage une telle entreprise, sur le point qu'on croyoit qu'elle y pensoit le moins.

(1) En 1633, le 24 septembre.

Vers la fin d'octobre viennent ordres au duc de Rohan, contenant trois points principaux, dont le premier étoit qu'il préparât toutes choses pour se saisir de la Valteline, l'intention du Roi étant de ne différer plus ce dessein; le deuxième, qu'il le pouvoit faire entendre aux Grisons, après les avoir requis de le tenir secret; et le troisième, de savoir ce que les Vénitiens et les Suisses voudroient contribuer pour une telle œuvre; que La Thuillerie passeroit les offices nécessaires auprès de la république, et qu'on n'oublieroit rien pour persuader sur ce sujet l'ambassadeur de Venise qui étoit en France.

Rohan répondoit que, quant aux Suisses, il falloit commencer par accommoder les différends qui étoient entre eux, avant que de leur parler de la Valteline; mais que, tout bien considéré, il n'en falloit attendre assistance qu'avec de l'argent, d'autant qu'ils n'étoient obligés de secourir les Grisons à leurs dépens que jusque sur leurs frontières; et quand bien tous les petits cantons le voudroient entreprendre, qu'ils ne sauroient entretenir deux cents hommes trois mois durant hors de chez eux : tellement que tout ce qu'on s'en pouvoit promettre étoit qu'ils consentissent les levées nécessaires, qu'ils refusassent celles qu'on voudroit faire contre ledit dessein, qu'ils empêchassent le passage des gens de guerre de contraire parti, et qu'ils promissent assistance pour la conservation de la Valteline quand elle seroit conquise; qu'en cela consistoit le secours qu'on se pouvoit promettre de la Suisse, où même il étoit expédient de ne découvrir pas le dessein qu'il ne fût exécuté, pource que ce seroit le faire savoir aux Espagnols qui y ont leurs

partisans, et que sans cela, l'Etat de la Suisse étant populaire, rien ne pouvoit y être tenu secret.

Que pour les Vénitiens, il falloit travailler sérieusement pour les induire, mais qu'il étoit plus facile de les faire suivre, la besogne étant commencée, que de les résoudre à la commencer.

Pour ce qui est de le faire savoir aux Grisons, Rohan ne manqua pas de leur représenter que le temps de leur rétablissement tant désiré étoit venu; mais eux n'en croyoient rien, et jugeoient qu'on ne leur donnoit cette bonne nouvelle que pour leur faire supporter le logement des gens de guerre, lesquels les paysans ne vouloient plus souffrir, et pour rompre les pratiques des Espagnols dans ledit pays. Et en effet, bientôt après il vint ordre de surseoir toutes choses jusqu'au nouveau commandement. Ainsi finit l'année 1633, laquelle fut de tout point semblable à la précédente.

Vers le commencement de l'année 1634, se forma une nouvelle armée au duché de Milan, pour passer en Allemagne, sous le commandement du cardinal Infant, ce qui renouvela les mêmes appréhensions que les Français avoient eues quand Féria fut sur le point de passer par la Valteline. On se résout donc de penser sérieusement aux Grisons, parmi lesquels les Espagnols opéroient puissamment, à mesure que les mécontentemens qu'ils avoient pour la France croissoient de jour en jour. D'autre part, les Suédois faisoient de grandes instances au roi Louis, à ce qu'il ne différât pas davantage de boucher ce trou d'où leur venoit tout leur mal. Ces raisons firent qu'on embrassa ce dessein avec plus de chaleur, ce sembloit, qu'on

n'avoit fait par le passé. Mais on se résolut, avant toutes choses, de faire un dernier effort pour y engager la république. Pour cet effet, on ne manquoit, en la cour de France, de passer les offices nécessaires avec l'ambassadeur de Venise qui y résidoit, jusque-là même qu'on se résolut de consentir que ladite république, par intervention du Roi, fît alliance avec les Grisons, en vertu de laquelle elle se pût prévaloir de leurs passages pour la défense de ses Etats seulement, et non pour s'en servir contre ses alliés, en quelque façon que ce fût; mais ladite république ne se laissa point ébranler par une telle offre, bien que ce fût chose autrefois par elle désirée, et à laquelle les rois de France n'avoient jamais consenti, étant certain que de ladite alliance s'ensuivroit avec le temps une grande diminution de l'autorité que la France a dans le pays des Grisons. Car, outre la raison du voisinage, il est à croire qu'elle pourroit obliger plusieurs particuliers, ayant la réputation d'être effective au paiement réel des pensions qu'elle promet, outre que les républiques, qui ne sont pas sujettes à changement par la mort de personne, continuent par une suite non interrompue en toute autre façon leurs desseins, que ne font les autres Etats.

On ne laissa de donner ordre à La Thuillerie de proposer une ligue à Venise entre le Roi, la république, les Suisses et les Grisons, sur le sujet de la Valteline, avec plusieurs particuliers avantages pour ladite république, laquelle demeuroit ferme en sa résolution, répondant en termes généraux, sans s'engager en aucune particularité, de sorte que l'ambassadeur même avoit de la peine à comprendre quelle

pouvoit être son intention ; car, tantôt il donnoit espérance, tantôt il écrivoit qu'il ne s'en falloit rien promettre. Plusieurs ont cru que les affaires des protestans réussissant bien en Allemagne, et le roi de France n'étant point occupé ailleurs, si les Vénitiens eussent été bien persuadés qu'on y fût allé tout de bon, ils eussent entré dans ladite ligue ; mais on dit qu'ils furent toujours avisés qu'on n'avoit nul dessein assuré pour la Valteline. Et quand, depuis, il est arrivé que les armes françaises y sont entrées, la perspective des choses s'est trouvée changée, et les affaires de la maison d'Autriche relevées. A quoi il est à ajouter qu'on a jugé que lesdits Vénitiens tenoient ne pouvoir entrer en ligue avec la France pour les affaires d'Italie, le duc de Savoie étant généralissime, à cause de la mauvaise intelligence qui est entre la république et ledit duc.

Nouvel ordre vint à La Thuillerie de faire une recharge à Venise, plus vive que jamais ; mais ce ne fut pas avec plus de fruit que par le passé : on en fut même si avant, que l'ambassadeur pressant et répondant de sorte aux raisons que la république alléguoit pour s'excuser, que, pour couper court avec lui, on lui témoigna que le ressentiment qu'on avoit du traité de Monçon étoit encore si vif dans le cœur du sénat, que ceux qui seroient portés à un tel dessein ne sauroient par où se prendre pour le proposer.

Les Valtelins ayant secoué le joug des Grisons l'an 1620, le traité de Madrid se fit l'année suivante (1) ; sur quoi les Suisses catholiques, à l'instigation des Espagnols, ne voulant être garans des Grisons sui-

(1) Le 25 avril 1621.

vant ledit traité, le roi de France, les Vénitiens, et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, firent ligue ensemble l'an 1623 (1), pour l'exécution dudit traité de Madrid, lequel étoit jugé le fondement de la liberté d'Italie. Ce que voyant le pape Grégoire XV (2), il s'entremit de l'affaire, et prit en dépôt la Valteline; après quoi ne voulant venir à aucune restitution, les protestations faites au contraire des trois ambassadeurs des alliés, les armées de la ligue, sous le commandement du marquis de Cœuvres (3), entrèrent dans la Valteline l'an 1624.

Les Vénitiens firent de grandes dépenses pour la cause commune en cette rencontre; et outre que le succès ne réussit pas tel qu'on avoit espéré, le comble du mal fut qu'au desçu des Vénitiens on conclut en Espagne, en un lieu nommé Monçon, le traité entre les deux couronnes, qui depuis en a pris le nom; ce que les Vénitiens prenant pour un affront signalé, outre le ressentiment qu'ils en avoient témoigné par le passé, voulurent encore en cette occasion faire connoître qu'ils n'en avoient pas perdu la mémoire.

Le roi Louis voyant qu'il ne pouvoit induire la république de Venise à prendre part au dessein de la Valteline; que des Suisses il ne se pouvoit rien promettre; que le cardinal Infant étoit dans le Milanez avec une armée considérable destinée pour l'Allemagne, sur les avis certains qu'il eut que ladite armée passeroit, comme celle de Féria, sans occuper

(1) Ce traité fut signé à Paris le 7 février 1623. — (2) Mort le 8 juillet 1623; il s'appeloit avant son exaltation le cardinal Alexandre Ludovisio. — (3) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, auteur des mémoires qui font partie de cette collection. Voyez la notice sur d'Estrées, tome XVI, page 169.

aucun poste dans la Valteline, se résolut, comme par ci-devant, de surseoir ce dessein. Quelques-uns disoient de l'abandonner entièrement; et cette dernière opinion étoit fondée sur ce qu'en ce même temps vint ordre du Roi au duc de Rohan de partir du pays des Grisons, et s'en aller en France; sur quoi plusieurs discouroient diversement. Les uns croyoient que c'étoit pour conférer avec lui touchant le susdit dessein; les autres, pour l'employer ailleurs. Il y en avoit même qui assuroient que c'étoit à intention toute contraire. Les catholiques en Suisse se vantoient que c'étoit pour les gratifier. Quoi que c'en soit, ledit duc partit vers le commencement du mois de mai; et, prenant le chemin pour s'en aller en France par le comté de Bourgogne, il fut arrêté à Neufchâtel par une indisposition qui lui survint, de laquelle il fut diversement parlé. Finalement, étant guéri de sa maladie, ou, comme quelques-uns disent, du soupçon qu'il avoit, il s'achemina à la cour, où il arriva au commencement de juin, et fut reçu du Roi avec démonstration de bienveillance et d'estime. Néanmoins il lui sembloit étrange qu'ayant été envoyé quérir avec si grande presse, il passât quatre mois sans qu'on s'ouvrît à lui du sujet pour lequel on l'avoit fait venir.

Les choses passèrent ainsi au pays des Grisons l'espace de deux ans et demi; d'où il est aisé à comprendre que jamais l'intention de France ne fut d'entreprendre pendant ce temps-là chose aucune, mais bien d'empêcher que les Impériaux ou Espagnols ne se saisissent des passages des Grisons et de la Valteline. Sur l'appréhension qu'on eut, après la déclaration de

Cherasco, que les troupes impériales, retournant du Mantouan en Allemagne, ne refissent les forts qu'ils n'avoient qu'à demi démolis en ce pays-là, on y fit passer le duc de Rohan, avec la presse et sollicitude que nous avons représentée au commencement de ce livre. Aussitôt qu'elle fut libre de ce soupçon, Rohan fut renvoyé à Venise. Quand l'armée du duc de Féria commença de se former dans le Milanez, on reprit incontinent le soin des affaires des Grisons. Ladite armée passée en Allemagne, le dessein fut sursis. Les pratiques que les Espagnols menoient dans ledit pays, donnèrent sujet de donner nouveaux ordres pour la susdite exécution. Ces jalousies ôtées, l'affaire fut remise à un autre temps. Les mécontentemens des Grisons se voyant sur le point d'éclater, faisoient quelquefois renouveler le même dessein. Les Grisons tant soit peu apaisés, on se résolvoit d'attendre un temps plus opportun. Le cardinal Infant ayant une armée prête pour faire le même chemin que Féria avoit fait, on étoit dans les mêmes soupçons et dans le même appareil qu'on avoit été du temps de Féria; et, sur les avis certains qu'on eut que cette dernière armée étoit préparée pour le même sujet que la première, on ordonnoit une surséance de toutes choses jusqu'à nouvel ordre. A mesure que les Suédois se plaignoient que ce passage demeuroit ouvert, et que leurs affaires en recevoient désavantage, incontinent on expédioit pour faire qu'on se saisît dudit passage. Quand les Suédois se remettoient par quelques succès, on se relâchoit en même temps pour l'entreprise : ainsi le second ordre ne se trouvoit jamais conforme au premier, et les derniers

commandemens détruisoient souvent ceux qui avoient précédé. Le roi Louis désiroit bien de rétablir les Grisons dans la Valteline, suivant ses promesses; mais il ne vouloit pas que ce fût la cause d'une rupture de si grande conséquence, prévoyant en soi-même que finalement il pourroit être obligé à une ouverture de guerre. Il étoit bien aise de rétablir lors les Grisons, et en même temps de se prévaloir de ces passages pour la conservation de ses alliés, tant en Italie qu'en Allemagne. C'est pourquoi les affaires étant en ce penchant, il tenoit Rohan en ce pays-là pour avoir l'œil ouvert, et prendre garde de n'être prévenu, ni de prévenir pas sans fondement; d'où naissoit ce fréquent changement d'ordres qui a été le sujet de ce livre, dans lequel il n'y a rien qui délecte, beaucoup qui ennuie, peu qui profite à qui ne considérera que la superficie; mais qui sera capable de pénétrer dans le fond des affaires, et qui aura quelque connoissance, y trouvera peut-être des choses qui ne seront pas dignes de mépris.

LIVRE SECOND.

L'EMPEREUR Ferdinand ne retira pas de prime abord les avantages qu'il avoit espérés de la mort de Gustave; car ce prince, qui n'avoit pas témoigné moins de prudence en la conduite des hauts desseins qu'il avoit conçus en son ame, que de grandeur de courage en l'exécution des entreprises périlleuses où tous les jours il exposoit sa personne, considérant en soi-même la condition des choses humaines, avoit pensé sérieusement à la mort au plus haut point de sa vie glorieuse, et, ne se contentant pas de porter le faix des choses présentes dont, par chacun jour, il étoit accablé, il avoit voulu pourvoir même à celles qui pourroient arriver quand il ne seroit plus, ayant, pour cet effet, donné tels ordres à ses successeurs, qu'il croyoit leur pouvoir servir de règle perpétuelle après sa mort. Ainsi, quelque temps après la bataille de Lutzen, le parti suédois se maintint presque en la même réputation qu'il avoit été du vivant de Gustave. Mais finalement, ou parce que tout corps doit être régi par une ame, ou parce que les divisions ne manquent jamais parmi ceux qui sont ou croient être d'égale autorité, peu à peu les affaires de la ligue protestante en Allemagne commencèrent à décliner, et puis à se découdre; comme on voit dans les membres détachés de la tête des mouvemens qui témoignent de la vigueur, laquelle néanmoins s'évanouit bientôt pour n'avoir plus influence du chef. La bataille

de Nordlingen (1) fut la cause du mal, qui porta ce parti-là si bas, qu'à peine a-t-il pu se relever depuis. Ce que le roi Louis tournant par son esprit, comprit, lorsqu'il étoit temps de recueillir ce débris, qu'il ne falloit plus penser de se servir du nom d'armes auxiliaires, qu'on ne pouvoit plus éviter de lever le masque, et d'en venir à une rupture ouverte avec la maison d'Autriche. Pour cet effet, il se prépare ouvertement à la guerre, fait un nouveau traité (2) avec les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, par lequel il s'oblige de joindre ses forces aux leurs, et d'entrer dans la Flandre avec une puissante armée. Il projette nouveaux desseins en Allemagne avec Oxenstiern (3), qui, après la mort du roi de Suède, avoit la direction de ce parti-là, pour l'approbation générale en laquelle il étoit, étant de grand sens et non ordinaire expérience des affaires du monde. En Italie, le même roi Louis fait ligue (4) avec les ducs de Savoie et de Parme, pour entrer conjointement dans l'Etat de Milan, dont voulant assurer la conquête, et jugeant que les Espagnols ne manqueroient d'y faire passer de puissans secours d'Allemagne, il fut trouvé absolument nécessaire de se saisir de la Valteline. Le duc de Rohan fut destiné à un tel dessein; et, pour le mieux cacher, on le fit passer en la haute Alsace, avec douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, tout au commencement de l'année 1635.

(1) Cette bataille fut perdue par les Suédois contre les Impériaux le 6 septembre 1634. — (2) Ce traité fut signé à Paris le 8 février 1635, et ratifié à Compiègne le 24 avril 1635. — (3) Axelius Oxenstiern ou Oxenstierna, grand chancelier de Suède; mort en septembre 1654. — (4) Ligue offensive et défensive entre la France, la Savoie et le duc de Parme.

On lui commanda d'hiverner dans ledit pays, sans lui donner autre connoissance du principal dessein pour lequel il y avoit été envoyé. Trois choses seulement lui étoient ordonnées en général : l'une d'avoir l'œil sur la démarche du duc Charles de Lorraine pour l'empêcher de passer le Rhin; l'autre de ne s'engager en aucune entreprise qui pût tirer de longue ; en troisième lieu, d'ôter la communication de la Franche-Comté en Alsace, par où filoient quantité de Lorrains qui renforçoient l'armée du duc Charles, outre les blés et munitions de guerre qui y passoient pour ladite armée ; de sorte que, pour couper court à un tel commerce, il vint ordre particulier à Rohan d'assiéger la place de Béfort, mais avec cette restriction de ne s'y engager passé peu de jours, pendant lesquels il devoit tenter cette entreprise, ayant toujours sa principale vue du côté de l'armée du duc de Lorraine, à ce qu'elle ne passât le pont de Brisach (1).

Ensuite d'un tel ordre, Rohan investit Béfort, et, après quelques volées de canon, l'ayant sommé de se rendre, sur l'avis qu'il eut que le duc Charles étoit passé avec six mille chevaux, laissant là Béfort, il tourna tête du côté dudit duc, qui, ayant attendu Rohan à demi-journée près, délogea de nuit, et repassa le Rhin.

Cependant le roi de France nouoit ses traités en Allemagne et en Italie, et ne se trouvoit pressé d'aucune chose tant que de faire exécuter le dessein de la Valteline; car, d'un côté, Oxenstiern craignoit qu'il

signée à Rivoli le 11 juillet 1635. Victor-Amédée fut fait capitaine-général de la ligue.

(1) Brisach le Vieux.

ne lui vînt tomber sur les bras une troisième armée du duché de Milan ; d'autre part, les princes d'Italie, qui étoient sollicités d'entrer en ligue avec la France, demandoient, avant toutes choses, que le passage fût bouché aux troupes impériales qui ne manqueroient d'être envoyées en Italie pour le secours de Milan.

On ne crut donc devoir différer davantage une telle entreprise, sur quoi on dépêcha ordre à Rohan de prendre sept régimens de son armée, et quatre cornettes de cavalerie, et de passer droit aux Grisons, pour se saisir de la Valteline avec les troupes qui étoient demeurées audit pays sous la charge de Landé. La manière d'exécuter ce dessein, la route pour passer, et autres particularités, étoient remises à la prudence et bonne conduite du duc, auquel seulement il étoit envoyé des lettres du Roi pour Landé, afin qu'il eût à obéir à ses ordres, et exécuter de point en point ce qu'il lui écrivoit.

Nonobstant la peine où se trouvoit Rohan pour mener à bout une telle entreprise, il crut ne devoir point tergiverser, vu l'importance de l'affaire, et les suites qu'elle pouvoit avoir. Premièrement, il dépêche vers Landé personne discrète et fidèle qui avoit charge de lui dire, après lui avoir rendu les lettres du Roi et les siennes, qu'il tînt toutes choses prêtes pour entrer dans la Valteline quatre jours après qu'il auroit reçu nouvel ordre de lui, ce qui pourroit être vers la fin de mars.

Landé, qui n'avoit pas assez de forces pour un tel dessein, et qui ne pouvoit comprendre par quelle voie lui pouvoit inopinément arriver le renfort né-

cessaire, n'apportoit pas grande diligence pour l'appareil dont on lui avoit écrit.

La plus grande difficulté n'étoit pas en ce que Landé pouvoit faire, mais bien au passage du duc de Rohan, pour lequel il se rencontroit deux obstacles quasi insurmontables. Premièrement, il falloit passer par la Suisse : de le faire sans permission, c'étoit soulever tous les cantons ; de demander permission, c'étoit publier le dessein ; de faire filer l'armée, c'étoit en perdre la moitié ; de passer en corps, c'étoit chose sans exemple, et jamais arrivée en Suisse ; mais l'empêchement n'étoit pas moindre en ce que le duc de Lorraine, avec une puissante armée, se trouvoit vers les quatre villes du Rhin (1), d'où il pouvoit empêcher le passage. Le forcer, étoit chose douteuse ; être par lui repoussé, étoit ruiner l'entreprise, avec perte de réputation et de gens ; car Landé, qui avoit ordre d'entrer dans la Valteline aussitôt que Rohan paroîtroit sur la frontière de Suisse, eût été défait par les troupes du Milanez, ou contraint de se retirer honteusement dans les Grisons, si ledit duc n'eût pu passer.

Pour le premier obstacle, il fut entièrement remis à Rohan d'y pourvoir selon qu'il aviseroit bon être, lui étant recommandé deux choses qui pouvoient sembler contradictoires : l'une de passer, à quelque prix que ce fût, nonobstant les difficultés que les Suisses pourroient faire ; l'autre, d'éviter par toute sorte de moyens d'offenser lesdits Suisses. Pour le second, fut envoyé ordre à La Force (2) et Brezé (3) de

(1) Nommées les villes forestières. — (2) Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, qui mourut le 10 mai 1652 ; il avoit été fait maréchal de France en 1622. — (3) Urbain de Maillé, marquis de Brezé, qui mourut en 1650, avoit été fait maréchal de France en 1632.

faire passer vingt-six cornettes de cavalerie pour renforcer Rohan, à ce que, nonobstant les oppositions du duc Charles, il pût exécuter le dessein qui lui avoit été commis.

Le duc de Rohan, se croyant assez fort pour combattre les Lorrains en cas qu'ils se présentassent à son passage, se rendit à Bâle à la fin de mars, où ayant demandé permission de passer avec quelques troupes sur les terres de ladite ville, il sépara l'armée, laissant sous le commandement du marquis de La Force et de Thibault (1) ce qui devoit rester en Alsace; et, prenant avec lui les forces qui lui étoient destinées, il déclara aux principaux chefs, sur le point qu'il les quittoit, l'ordre qu'il avoit du Roi, dont ils furent d'autant plus surpris, que jusques à ce moment ils n'en avoient eu aucune connoissance.

Cependant Rohan avoit fait passer, à l'avance, deux des siens en Suisse, qui avoient ordre, aussitôt qu'ils apprendroient son arrivée à Bâle, d'exécuter les commandemens qu'il leur avoit donnés. L'un devoit passer au pays des Grisons, et l'autre aller à Berne, avec lettres du duc, pour représenter qu'ayant charge du roi Très-Chrétien de passer au pays des Grisons avec une armée, il leur demandoit le passage en conformité des alliances; qu'étant extraordinairement pressé, il n'avoit pas eu le temps de faire convoquer une diète générale pour en avoir la permission de tout le corps helvétique; qu'il étoit contraint de la demander à mesure qu'il passeroit par chaque canton; qu'il avoit

(1) François Thibault, sieur de Saint-Euruge, maréchal de camp en 1635, gouverneur de Stenay en 1642; il eut depuis le gouvernement de Saint-Quentin.

commencé par Bâle comme le premier auquel son chemin s'étoit rencontré ; ce qui lui ayant été octroyé sans difficulté, il ne se promettoit pas moins de faveur du canton de Berne : c'est pourquoi, sur l'assurance certaine qu'il en avoit déjà, il les prioit de permettre qu'on fît du pain de munition pour l'armée ès-lieux de leur canton où les étapes se trouveroient dressées. Ceux de Berne accordèrent le passage et la permission de faire du pain sur leurs terres, sans aucune difficulté, et c'étoit ce dont Rohan étoit presque assuré avant le demander ; car, outre la dévotion que les cantons protestans ont pour la France, ils sont portés de particulière affection envers ledit Rohan, tant pour la conformité de religion que pour l'estime qu'ils font de sa vertu.

Celui qui devoit passer aux Grisons avoit ordre de faire partir Landé avec toutes les troupes qui étoient dans ledit pays, pour s'emparer en même temps de La Rive et de Bormio.

Le dessein fut conduit si secrètement, qu'il se trouva exécuté avant qu'il en parût aucun soupçon. Rohan avoit pris si bien son temps, qu'il étoit déjà entré en Suisse avant qu'on s'aperçût qu'il y dût passer. Le pain se faisoit sur les terres de Berne avant qu'on eût nouvelle qu'il y dût venir armée ; et La Rive et Bormio se trouvoient saisis avant que les Suisses, Grisons et Valtelins, eussent avis qu'on se remuât pour une telle exécution : car, en même temps que l'armée française faisoit semblant, vers Bâle, de se préparer pour assiéger Rinfelden (1), Landé étoit entré dans la Valteline en la manière qui s'ensuit. Celui qui avoit

(1) Rhinfeld, l'une des quatre villes forestières.

été dépêché aux Grisons s'y étoit rendu le 24 mars, et s'étoit abouché avec Landé de nuit, sans avoir été connu de personne, de sorte que ledit Landé eut trois jours de temps pour se préparer, pendant lesquels il disposa toutes choses pour l'entreprise; et, sous prétexte de vouloir faire montre, assembla les troupes qu'il sépara, en envoyant une partie, sous les colonels Bruker et Genas, pour se saisir de Bormio. Lui avec le reste passa la montagne de Splugue (1), se rendit à Chiavenne devant jour, sans être découvert. Ceux de Chiavenne ne firent aucune résistance ; aussi n'étoient-ils pas en état de ce faire, car la ville fut remplie de gens de guerre avant que personne fût éveillé.

Il n'y eut pas plus de difficulté à La Rive, qui n'étoit autre chose qu'un rocher avancé dans le lac de Chiavenne, au pied duquel étoit une maison qui servoit d'hôtellerie, où pour lors, par cas fortuit, se trouvèrent trois ou quatre bandits, qui tirèrent chacun leur coup de carabine à l'arrivée des Français, se croyant attaqués par leurs ennemis particuliers.

Bormio non-seulement ne fit aucune résistance, mais les habitans même du lieu, après s'être remis du premier étonnement, témoignèrent toute bonne volonté envers les Grisons, desquels ils ne craignoient aucun mauvais traitement, pour s'être toujours tenus par le passé dans les termes de modération. Mais les peuples de la Valteline et Chiavenne ne purent céler la consternation de leurs esprits en une telle rencontre. Le chevalier Robustel (2), gouverneur de la

(1) Spulgen, bourg et grand passage du pays des Grisons, pour aller de Coire par le Vogelberg en Italie.—(2) Jacques Robustelli; il avoit

Vallée, et ceux dont la vie passée faisoit craindre la vengeance présente, s'enfuirent sans délai. Cette nouvelle sembla étrange dans le Milanez et dans le Tyrol; mais le gouverneur du fort de Fuentes se trouva par dessus tous autres extraordinairement surpris; car, ne sachant où devoit aboutir un tel dessein, il étoit d'autant plus en peine sur le point que La Rive fût occupée, que dans le fort il ne s'y trouvoit pas vingt hommes capables de faire résistance.

Les Valtelins ne laissèrent d'envoyer vers Landé, pour témoigner leur prompte obéissance et dévotion envers la couronne de France. Autant qu'ils se voyoient abattus de tristesse, autant étoient les Grisons surpris de joie, pour voir finalement l'effet de ce dont tant de fois on leur avoit donné espérance; mais en même temps on ne manquoit de se former des périls imaginaires, car, à chaque moment, étoient semés divers avis portant que vers Lindau s'assembloient des troupes pour venir occuper le pays des Grisons, pource que, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre étant passé dans les comtés de Bormio et Chiavenne, il n'étoit resté que les communes à la garde des passages. Landé n'appréhendoit pas moins d'être attaqué par les forces du Milanez, et, se persuadant que Rohan rencontreroit difficulté dans son passage de Suisse, témoignoit ouvertement s'ennuyer où il étoit.

Le duc avoit cependant pénétré jusqu'à Arau, ville du canton de Berne, où il reçut la nouvelle de la sur-

été, en juillet 1620, l'un des principaux nobles de la Valteline qui soulevèrent leur patrie contre les Grisons. Il avoit surpris Tirano et Teglio, et avoit fait passer au fil de l'épée tous les protestans qu'il y avoit trouvés. Le 20, il exerça les mêmes cruautés à Sondrio, et il se rendit maître de presque tout le pays.

prise de La Rive et de Bormio, et de ce qui se passoit dans le pays des Grisons, par celui même qu'il avoit envoyé à Landé pour ladite exécution; et c'étoit déjà la troisième journée que l'armée française avoit faite en Suisse.

Jusqu'à ce jour-là le duc avoit vécu en inquiétude; car, d'un côté, il étoit douteux du succès de la Valteline, dont il n'apprenoit rien; d'autre part, ayant pris l'expédient de passer en corps d'armée par la Suisse, comme celui qu'il avoit jugé le plus réussible, il se trouvoit perplexe, ne voyant point de remède de pouvoir passer sans offenser les catholiques; car, pour les protestans, il n'avoit jamais douté de leur bonne volonté. Le principal lieu appartenant aux catholiques qu'il rencontroit en son chemin étoit une petite ville nommée Mellingen (1), laquelle il eût bien pu forcer; mais ce n'eût pas été sans exciter de grandes émotions, et sans s'attirer des traverses capables de ruiner le dessein qu'il avoit en main. D'en demander le passage, il avoit plusieurs considérations qui l'en détournoient. Premièrement, les partisans d'Espagne commençoient déjà de travailler de tout leur pouvoir pour y former opposition. Secondement, l'animosité que les catholiques avoient conçue en Suisse contre Rohan étoit telle, qu'elle portoit autant d'empêchement à ce dessein que l'amitié des protestans envers lui y donnoit de facilité, outre que c'est chose certaine que les cantons catholiques sont toujours disposés à tout ce qui est des intérêts de la maison d'Autriche; comme ils ont aversion du contraire.

(1) Mellingen, petite ville de Suisse, sur la rivière de Reuss; c'est le grand passage de Berne à Zurich.

Telles et semblables raisons détournoient Rohan du passage de Mellingen, duquel ne se prévalant pas il tomboit en un autre inconvénient, qui étoit d'avoir à passer plusieurs rivières avec longueur et incommodité.

La Suisse, outre la quantité de ruisseaux qui la rendent fertile, est arrosée de quatre rivières : la Sana, qui prend sa source de la montagne de Sanech, au pays de Valais, vis-à-vis de Sion, passe à Fribourg, et se perd dans l'Aar, au-dessous de Berne; la Reuss, qui vient du mont Saint-Gothard, et traversant le lac de Lucerne, et en sortant à ladite ville, passe à Bremgarten et Mellingen, et se perd dans l'Aar, au-dessous de Bruck. La Limmat, qui coule d'une montagne de Glaris nommée Maerch, et traversant le lac de Zurich, en sort à ladite ville, en passant à Baden, se rend dans l'Aar, au-dessous de Bruck; l'Aar, qui descend de la montagne de Grimselen, et traversant les lacs de Brienz et de Thun, passe à Berne, Soleure, Olten, Arau et Bruck, au-dessous duquel lieu il reçoit la Reuss et la Limmat, et se va perdre dans le Rhin, vis-à-vis de Waldshut. Le lieu où se fait la conjonction de ces rivières s'appelle Stilly, au-dessous de Bruck, qui fut le lieu que Rohan jugea le plus opportun pour le passage de son armée, pour lequel il fit descendre de grands bateaux.

Il écrivit d'Arau aux cantons catholiques par les terres desquels il avoit à passer, adressant sa lettre à Lucerne, le sens de laquelle étoit, qu'ayant eu ordre du Roi son seigneur de passer avec une armée aux Grisons, il lui déplaisoit de se trouver si fort pressé, qu'il n'eût pas temps de les prier de convo-

quer une assemblée pour leur demander le passage, selon les alliances; qu'il suppléoit à ce défaut par sa lettre, par laquelle il les assuroit de faire observer si bonne discipline, qu'il ne seroit commis aucun désordre sur leurs terres, dont leurs sujets eussent occasion de se plaindre. A mesure que la dépêche se portoit à Lucerne, l'armée française s'acheminoit à Stilly, où étant arrivée, prête à entrer dans les bateaux pour passer, parurent sur l'autre bord de la rivière d'Aar des gros de paysans armés, faisant mine de se vouloir opposer audit passage. Cependant les Français s'embarquoient, et sur ce point-là arrivèrent lettres du bailli de Baden (1), qui écrivoit à Rohan que, sur les avis qu'il avoit eus de la route de son armée, il en avoit averti ses supérieurs, desquels il avoit ordre de le prier que, s'il se pouvoit faire, les troupes ne fissent que passer sur leurs terres sans s'y arrêter; que pour la personne du duc, ils auroient à plaisir qu'il prît son chemin par Baden ou par Mellingen, comme bon lui sembleroit. L'armée ayant passé la rivière, Rohan prit sa route par Baden, et envoya deux compagnies de cavalerie par Mellingen, afin que cela servît d'exemple et de conséquence, et ainsi entra sur les terres du canton de Zurich, auquel, dès le commencement de son entrée en Suisse, il avoit donné avis de son passage, en demandant la permission, laquelle lui avoit été accordée avec les démonstrations de bonne volonté envers la France qui sont particulières audit canton.

Rohan mit en délibération s'il devoit aller par

(1) Jean-Jacques Fusli, de Zurich; le comté de Bade appartenoit alors aux huit anciens cantons.

Zurich, et de là sur les terres des cantons catholiques par Wesen (1), passer le lac de Wallenstadt (2), et se rendre aux Grisons, ou prendre le chemin de Saint-Gall; et ce dernier fut jugé le plus à propos, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver parmi les catholiques, déjà assez aigris à l'occasion dudit passage. Il continua donc sa route par Winterthur (3), d'où il écrivit à l'abbé de Saint-Gall, de même sens qu'il avoit fait aux cantons par les terres desquels il avoit passé. Sur quoi l'abbé le prioit bien fort de prendre l'autre chemin, comme beaucoup plus commode et plus court. Cependant l'armée, marchant toujours sur les terres dudit abbé, arriva à Saint-Gall le huitième avril. C'est une petite ville alliée du corps helvétique, située dans un vallon infertile, entre des montagnes qui ne produisent rien, néanmoins, sans controverse, la plus riche de toute la Suisse; tant l'industrie de ce peuple est grande, lequel, ne cédant en civilité aux plus polis, en surpasse beaucoup pour l'assiduité de son travail et bonne règle de son gouvernement. L'armée française fut reçue en ce lieu avec autant de joie et alégresse publique que si elle fût venue au secours de ladite ville. Landé ne cessoit d'écrire l'impatience qu'il avoit à La Rive, dont il mandoit devoir être attaqué par les Espagnols. En France on étoit attendant le succès de ce passage, lequel fut heureux de tout point, n'étant arrivé ni plainte ni désordre en toute la Suisse.

(1) Wesen, bourg considérable de Suisse, dans le bailliage de Gaster, à l'extrémité du lac de Wallenstadt. — (2) Wallenstadt, petite ville de Suisse dans le comté de Sargans, et passage très-fréquenté pour le transport des marchandises en Italie. — (3) Winterthur, ville du comté de Zurich.

De Saint-Gall l'armée se rendit à Coire (1) en quatre jours, de sorte que le passage de Suisse ne fut que de douze traites en tout, qui furent de Bâle à Liechstal (2), Oltingen (3), Bruck (4), Regensbruck (5), Winterthur, Elck (6), Rickenbach (7), Saint-Gall, Alstetten (8), Sax (9), Ragatz (10) et Coire, où Rohan arriva le douzième d'avril; et, douze jours après, toute l'armée fut dans la Valteline.

Landé représentoit le danger qu'il y avoit de passer dans la Vallée, où on ne manqueroit d'être attaqué, opinant qu'il étoit beaucoup plus à propos de se tenir dans la comté de Chiavenne. A quoi Rohan ne voulut entendre, tant pource que ladite comté ne pourroit suffire à nourrir l'armée huit jours, que pource que ses ordres portoient qu'il entrât dans la Valteline, pour empêcher qu'il ne passât aucunes troupes d'Allemagne au duché de Milan, lequel les armes de France devoient puissamment attaquer.

Toutes choses bien reconnues, Rohan donne avis en France de son arrivée dans la Valteline, des forces du Milanez qui étoient destinées contre lui, de celles qui se préparoient dans le Tyrol pour le même sujet, des postes qu'il avoit à garder, de la foiblesse où il se trouvoit, demandant pour conclusion trois choses : promptes recrues, levées de Suisses et Grisons, et ar-

(1) Ville capitale du pays des Grisons. — (2) Petite ville et bailliage du canton de Bâle. — (3) Village du même canton. — (4) Petite ville de l'Argovie sur l'Aar, dans le canton de Berne. — (5) Petite ville et château dans le canton de Zurich. — (6) Bourg considérable du canton de Zurich. — (7) Rickenbach ou Reichenbach en Thurgovie. — (8) Alstetten, petite ville du comté du haut Rhinthal, du côté des montagnes du canton d'Appenzel. — (9) Sax, château situé entre le canton d'Appenzel et le Rhin. — (10) Ragatz, bourg dans le comté de Sargans en Suisse.

gent pour les munitions de guerre et de bouche qu'il étoit assuré de pouvoir retirer de l'Etat de Venise.

Les sept régimens (1) qu'il avoit amenés ne faisoient pas guère plus de quatre mille hommes; de sorte qu'avec ce que Landé avoit, toute l'armée ne pouvoit être composée que de huit mille hommes, y comprenant quinze cents hommes des communes qui ne devoient être comptés pour soldats. Les six cornettes de cavalerie n'arrivoient pas à quatre cents chevaux. Avec cela il falloit garder le fort du Rhin, appelé *Fort de France*, le Steig, Flech, passage d'Engadine basse et la comté de Bormio, en tous lesquels postes étoient employés trois mille hommes. La Rive et autres postes du comté de Chiavenne absorboient deux mille hommes; de sorte que Rohan se trouvoit dans la Valteline avec trois mille hommes et quatre cents chevaux, avec quoi il falloit faire tête aux Espagnols du côté du Milanez, et aux Allemands du côté du Tyrol.

Les Grisons ne virent pas plus tôt Rohan, qu'ils le sollicitèrent de leur rétablissement. Mais les ordres

(1) En 1635, l'armée du Roi en Lorraine, sous les ordres du duc de Rohan, étoit composée des régimens de Champagne, de Montauzier, de Canisy, de La Meilleraye-la-Porte, de Biès, de Dannevaux, de La Poisse-Saint-Offange, de Cerny, de Serres et de Vandy: total, dix régimens. Officiers: lieutenant général, Henri duc de Rohan; maréchal de camp, François Thibault, sieur de Saint-Euruge. Cette même année, l'armée du duc de Rohan en Valteline étoit composée des régimens suivans, y compris les troupes de du Landé; savoir: Léques, Montauzier, du Landays ou du Landé, Roquelaure, Serres, Cerny, Vandy, La Frezelière, ci-devant La Poisse-Saint-Offange, Canisy, de Biès, Neuville-le-Grand: total, dix régimens français. Schmid, Greder; total, deux régimens suisses. Schawenstein, Molina, Salis, Bruker, Jenatsch, Guler, Florin; total, sept régimens grisons. Officiers: lieutenant général, Henri duc de Rohan; maréchaux de camp, du Landays et Canisy. (Comptes de la guerre en 1635.)

qu'il avoit du Roi portoient qu'il ne souffrît qu'il fût fait dans la Valteline aucune innovation ; de sorte qu'il étoit contraint de leur représenter que, vu l'état où il se trouvoit, près d'être attaqué de toutes parts, il étoit mieux de surseoir à les remettre que d'avoir le déplaisir, après les avoir rétablis, de les en voir chassés. Ensuite de quoi il publia un manifeste, déclarant les intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne n'être autres en cette affaire, que de remettre aux Grisons la souveraineté dans la Valteline et deux comtés, laquelle ne leur est disputée par aucun traité fait sur ce sujet ; de ne souffrir qu'on y exerce autre religion que la catholique, et de vivre en bonne amitié avec tous les voisins qui voudront faire le semblable. En conformité du manifeste, parlèrent à Venise La Thuillerie, et en Suisse Meliand (1), ambassadeur de France.

Cependant Rohan avoit tracé un fort au port de Mantel, à la vue de celui de Fuentes, où il faisoit travailler avec diligence, comme aussi à La Rive, château de Chiavenne, et autres postes dudit comté, se préparant d'être attaqué en bref. Mais, principalement, il étoit menacé du côté d'Allemagne, de sorte que, sans attendre autre ordre de la cour, il fit une levée de trois mille Suisses (2) et de trois régimens grisons (3).

Le roi Louis, recevant les nouvelles de l'entrée de Rohan dans la Valteline, en témoigna de la joie.

(1) Blaise Meliand, seigneur d'Egligny, président au parlement de Paris. Il resta ambassadeur en Suisse jusqu'en 1640. — (2) Régimens suisses de Gaspard Schmid, de Zurich, et de Woffgang Greder, de Soleure. — (3) De Florin, de Jenatsch, et de Guler.

Mais, étant sur le point de faire passer son armée en Flandre (1), il avoit moins loisir de penser aux affaires de la Valteline. Car lors commença la rupture entre les deux couronnes avec tant d'éclat, qu'un héraut fut envoyé de France à Bruxelles (2) pour dire au cardinal Infant que, puisqu'il avoit refusé de rendre la liberté à l'archevêque de Trèves (3), qui s'étoit mis sous la protection de France lorsqu'il n'en pouvoit avoir de l'Empereur, il lui déclaroit que le roi de France vouloit avoir raison par les armes d'une telle offense; ensuite de quoi les maréchaux de Châtillon (4) et de Brezé entrèrent dans le Luxembourg; et, sur les confins dudit pays et du comté de Namur, ayant trouvé les Espagnols qui se vouloient opposer à leur passage, sous la conduite du prince Thomas François de Savoie (5), leur livrèrent bataille le 20 de mai, avec tant de succès que l'armée espagnole fut défaite (6).

Comme cette victoire apportoit un grand avantage

(1) Contre les Espagnols. — (2) Les Espagnols, avertis du traité de la France avec les Etats-Généraux, signé à Paris le 8 février 1635, surprirent Trèves le 26 mars, et emmenèrent l'électeur prisonnier. Louis XIII déclara la guerre aux Espagnols par un héraut envoyé à Bruxelles, le 19 mai 1635. — (3) Philippe-Christophe de Sotern, évêque de Spire, électeur de Trèves en 1623, mis au ban de l'Empire pour avoir réclamé la protection de la France, enlevé en 1635, et mené prisonnier à Vienne; il ne sortit de prison qu'en 1645, et mourut en 1652, après avoir été rétabli dans ses États par les armes de la France. — (4) Gaspard de Coligny, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral, mort en 1646. — (5) Prince de Carignan, second fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, né le 21 décembre 1596; ce fut lui qui fit prisonnier à Trèves l'électeur de ce nom en 1635. Il mourut à Turin en 1656, âgé de soixante-dix ans, avec la réputation d'un des plus grands capitaines de son temps. — (6) Les maréchaux de Châtillon et de Brezé gagnèrent la bataille d'Avein, le 20 mai 1635, contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction des troupes françaises avec celles des États-Généraux.

aux intérêts du roi Louis, aussi ne servoit-elle de rien pour la conservation de la Valteline, à laquelle on ne pensoit plus en France durant la joie qu'on avoit de ces heureux succès. Pendant ces choses, l'Empereur avoit donné ses ordres à Fernamond (1) de s'avancer dans le Tyrol, pour, à quelque prix que ce fût, entrer dans la Valteline, en chasser les Français, et passer dans l'Etat de Milan, pour lequel attaquer s'étoit fait une forte partie en Italie, les ducs de Savoie (2) et de Parme (3) s'étant déjà déclarés, et Bellièvre (4) négociant vers les autres princes d'Italie, pour en attirer le plus qu'il pourroit au même parti.

Rohan ne voyoit pas seulement l'appareil qui se faisoit contre lui dans le Tyrol; mais même, par lettres interceptées qui lui furent envoyées d'Ulm, étoit informé bien particulièrement du dessein que les Impériaux avoient pour le chasser de la Valteline. Mais ces lumières n'apportoient pas remède à la foiblesse en laquelle il se trouvoit.

D'un côté, Cerbelon (5) étoit sur la frontière du Milanez avec une armée destinée pour entrer de ce côté-là dans la Valteline.

Fernamond étoit dans le Tyrol avec huit mille hommes de pied et douze cents chevaux.

Les Grisons, qui sont sujets à se tourner selon la fortune et selon les avantages, projetoient de traiter avec les Impériaux. Quelques-uns d'entre eux se dis-

(1) Jean-François de Barwitz, baron de Fernamont en Silésie, général d'artillerie des Impériaux dans la Valteline. — (2) Victor-Amédée I, duc de Savoie. — (3) Odoard I, duc de Parme. — (4) Pomponne de Bellièvre, qui mourut le 13 mars 1657, premier président du parlement de Paris. — (5) Jean, comte de Serbellonne, ou Serbellonni, général des Espagnols dans le Milanez.

posoient déjà de se retirer en Suisse. Les autres étoient si abattus, qu'ils n'étoient bons ni à donner conseil, ni à le prendre. Les Valtelins, enorgueillis de l'appareil qu'ils voyoient pour leur délivrance, pensoient aux moyens de l'avancer. Les choses étoient en tel état au commencement du mois de juin, quand Rohan se transporta à Bormio pour y remarquer les passages, et de là en Engadine pour rassurer les peuples qui n'avoient autre espérance que de ne rien plus espérer, tant ils tenoient leur ruine certaine. A l'arrivée dudit duc en ces quartiers-là, les troupes impériales les plus avancées se retirèrent; et, sur les avis que Rohan eut qu'elles n'étoient pas encore en état de tenter le passage, il s'en alla à Tirano (1), où il faisoit état de se tenir comme au milieu de la Vallée, pour pouvoir donner secours à temps aux deux bouts, lorsqu'ils seroient attaqués. A peine entroit-il dans le lieu de Tirano, qu'il reçoit nouvelles de Landé, qui demande secours, étant averti par ses espions que ce jour-là les Espagnols devoient faire descente à La Rive. Celui qui portoit cet avis ajoutoit qu'il avoit ouï tirer le canon, et qu'on se battoit à outrance à La Rive, où Canisy commandoit avec six cents hommes.

Le duc, qui à peine avoit mis pied à terre, part, fait monter à cheval des mousquetaires, et s'achemine en diligence pour secourir La Rive; mais il se trouva que l'alarme étoit fausse, et qu'on l'avoit prise sur une grande décharge de mousqueterie que les Espagnols avoient faite ce jour-là à cause d'une fête. Etant arrivé à Trahona (2), il assemble les principaux chefs de

(1) Tirano, bourg du haut Terzero en la Valteline. — (2) Trahona, bourg de la Valteline.

l'armée, et, après avoir tourné l'affaire en tout sens, et considéré l'état où il se trouvoit pour être sur le point d'être attaqué puissamment de tous côtés, il se résolut de se tenir à la tête de la Valteline, pour regarder vers le Milanez, avec quinze cents hommes et quatre cornettes de cavalerie.

Pour la garde de Bormio il avoit laissé le colonel Brucker (1) avec son régiment, et mis dans le Val-de-Luvin (2) Hector de Sainte-Maure (3), marquis de Montauzier, avec son régiment composé de douze cents hommes, afin qu'il pût de là avoir l'œil sur trois passages, Val-Forno, l'Alpesel et Val-Petin (4), ou se porter à secourir Bormio, en cas qu'il fût le premier attaqué; ce qu'il pouvoit faire en cinq heures de chemin par la montagne de Trepali (5). Au reste, il fit partir de Trahona le maréchal de camp Landé, avec six cents hommes de pied et trois cornettes de cavalerie.

Cependant nouvelles arrivoient de divers lieux que l'Empereur avoit donné ses ordres d'attaquer, non-seulement la Valteline par Bormio, mais d'entrer en même temps dans le pays des Grisons par divers endroits. Ce qui obligea Rohan d'envoyer reconnoître par personnages experts en telles matières tous les passages, qui se trouvèrent innombrables; et c'est bien lors qu'on reconnut véritable que les montagnes

(1) Le chevalier André Brucker ou Brugger, de la ligue des Dix-Juridictions, capitaine au régiment des gardes-suisses du roi Louis XIII, mourut en 1665. — (2) Vali di Luvino, entre la Valteline, Pusclav, l'Engadine et le Munsterthal, dans le comté de Bormio. — (3) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzier, frère aîné de Charles, qui fut depuis duc de Montauzier, et gouverneur de *Monseigneur*. — (4) Ou Val-de-Pedenos. — (5) Trepal ou Tripall, près du mont Futsani, dans le comté de Bormio.

sont comme plaines, et qu'elles n'ont pas seulement les chemins accoutumés et fréquentés, mais plusieurs autres, lesquels, bien qu'ils ne soient pas connus aux étrangers, le sont aux gens du pays, par le moyen desquels on sera toujours mené au lieu qu'on désire, en dépit de ceux qui s'y voudront opposer; de sorte qu'un sage capitaine ne se hâtera jamais à garder des passages, mais bien se résoudra-t-il plutôt à attendre son ennemi en campagne pour le combattre; ce qui peut sembler étrange à qui n'en a vu le succès par expérience.

Ainsi, en la présente occasion, où on croyoit être assuré des montagnes, comme autant de forteresses, il se trouva qu'on étoit ouvert de tous côtés, et qu'à mesure qu'on bouchoit un trou on en découvroit dix, de sorte qu'il n'eût pas seulement fallu une bonne armée, mais plusieurs pour garder ledit pays.

Depuis le Steig jusqu'en Engadine basse, par la vallée de Montafons (1) qui est du Tyrol, on pouvoit entrer en partant de la vallée du pays des Grisons par quatorze passages, qui furent si exactement reconnus en cette occasion qu'on n'en sauroit douter.

De l'Engadine basse jusqu'au bout du comté de Bormio, on peut passer par Campsée (2), Val-Forno, l'Aspesel, Val-Petin, la Scala, les Bains (3), le mont de Cristal et la montagne de Gavia, par où on vient du Trentin et du Vénitien dans le Val-Forba.

De Gavia (4) jusqu'au lac de Como, on peut entrer

(1) Vallée de quatre lieues de long, entre le Prettigew des Grisons et le Tyrol, prend son nom du mont Montafun, qui est une partie du mont Rhetico où l'Ill a sa source. — (2) Chiamuesch ou Campogast, village de la haute Engadine. — (3) Ou Bagni di Bormio. — (4) Monte Gavia, entre Bagni di Bormio et Camasen.

dans la Valteline par la Montaruolo, l'Auriga, Val-Cervia, vis-à-vis de Cidrasco, Valle-Madre, vis-à-vis de Fusine, et par un des côtés de la Val-de-Bitho (1), et par l'autre l'on entre dans la Val-Sasna, qui est du Milanez.

Cependant Fernamond étoit déjà entré à Sainte-Marie, terre des Grisons, où il faisoit faire un fort, d'où il avoit écrit aux chefs des Ligues pour leur demander le passage; et se reconnoissoit aisément que son dessein étoit d'occuper Bormio. C'est pourquoi Rohan y faisoit acheminer Landé, comme nous avons dit, lequel, étant parti de Morbegno le 10 de juin, se rendit à Bormio le 12; et le jour suivant, environ les dix heures, les Impériaux attaquèrent les deux passages des Bains et de l'Escale: le premier défendu par Brucker, le second par quelques-uns de ses capitaines. Brucker repoussa les ennemis aux Bains; mais à l'Escale il fut fait peu de résistance. Landé, qui étoit au bas de la montagne à un pont avec les trois cornettes de cavalerie, ne crut pas le pouvoir défendre, quoique la rivière fût inguéable, et que la Frezelière ne fût qu'à deux heures de lui, et Montauzier à une heure et demie, tous deux personnages de valeur et de résolution, et qui avoient chacun six cents hommes; car Montauzier s'étoit avancé avec la moitié de son régiment, et avoit laissé l'autre à Luvin. Landé manda donc à Brucker qu'il se retirât et qu'il le vînt joindre; après quoi il fit sa retraite droit à Tirano, de là à Poschiave, et, sans tarder, passa la

(1) Longue vallée de la Valteline, qui s'étend de Morbegno, du côté du midi, entre de hautes montagnes; jusqu'à la frontière de l'Etat de Venise.

montagne de Bernina (1), et se rendit en Engadine haute.

De tout ce que dessus Rohan n'eut aucunes nouvelles que par les partis de cavalerie qu'il envoyoit de ce côté-là, Landé s'étant contenté de lui mander par un cavalier, de bouche seulement, que le passage de l'Escale avoit été forcé, et qu'il feroit ce qu'il pourroit pour le venir joindre; ce qui fit retarder Rohan à prendre sa résolution, ne voulant point se retirer et laisser engagées les troupes que Landé commandoit dans la Valteline.

Finalement, ayant appris par ses batteurs d'estrade, qu'il avoit envoyés jusqu'à Tirano, que Landé avoit passé du côté de Poschiave, et que les Allemands venoient prendre leur logement à Sondrio, à cinq heures de Trahona où le duc étoit, il se résolut de se retirer à Chiavenne, n'ayant pas jugé à propos de demeurer avec quinze cents hommes entre l'armée espagnole et l'allemande, lesquelles, sans le combattre, le pouvoient faire mourir de faim.

Il partit donc de Mantel (2) le 16, après avoir fait mettre le feu au fort qu'il avoit commencé; laissa Saint-André de Montbrun (3) pour faire la retraite, et fit passer ses troupes à la vue du fort de Fuentes (4), d'où on se contenta de tirer quelques canonnades sans

(1) Bernina, montagne presque en tout temps couverte de neige. — (2) Mantello, village de la Squadra de Trahona, dans le bas Terzero de la Valteline. — (3) Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, qui mourut en 1676, lieutenant général ès armées du Roi, officier général d'une grande distinction. — (4) Ce fort, dont la construction avoit fait naître les troubles de la Valteline, est situé sur un roc à l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Como, sur la frontière de la Valteline et du comté de Chiavenne.

effet, bien que les Espagnols eussent pu incommoder ladite retraite, sans aucun danger, à la faveur de la rivière d'Adda.

Avant d'arriver à Chiavenne, il reçut lettres de Landé, avec information de tout ce qui s'étoit passé. De là Rohan commença de prendre les mesures de ce qu'il avoit à faire; mais, en même temps qu'il arriva à Chiavenne, il reçut avis que les Impériaux se préparoient pour attaquer le Steig avec de grandes forces, dont l'alarme étoit telle à Coire, qu'on commençoit à débagager. Outre cela, quantité de paysans mutinés de la ligue Grise, à la suggestion des partisans d'Autriche, s'étoient approchés en armes à deux heures près la ville de Coire, menaçant les chefs et conseil des Ligues, si on ne s'accommodoit avec l'Empereur.

Rohan ne pouvoit considérer sans grande perplexité l'état où il se trouvoit. D'un côté, il croyoit (1) la Valteline perdue, pour la conquête de laquelle on avoit tant travaillé à diverses reprises. Il voyoit l'armée impériale prête de passer dans le Milanez, qui étoit la seule chose qu'il avoit ordre d'empêcher. Il voyoit le pays des Grisons sur le point de se perdre, soit par les nouvelles forces qui pouvoient entrer par le Steig, ou à la faveur des pratiques qui se menoient pour cela, ou par la consternation des peuples, ou par la corruption des mauvais patriotes. Il se voyoit avec peu de forces sur le point d'être attaqué par deux armées, et ce peu qu'il avoit de gens si dispersés, qu'il ne les pouvoit rejoindre qu'avec difficulté. L'étonnement étoit parmi les soldats, la désunion parmi les chefs, et un désordre manifeste universellement partout.

(1) *Manuscrit de Dupuy*, voyoit.

Cependant il falloit se résoudre, ou de vaincre, ou de prendre un parti pour périr honorablement.

Fernamond étant arrivé à Tirano, où, pour ne trouver pas Cerbelon prêt pour attaquer de son côté, ou pour vouloir faire son traité plus avantageux avec les Espagnols avant s'avancer davantage, ou pour conduire à bout la pratique qu'il avoit commencée avec les Grisons, de s'unir avec lui pour chasser les Français, au lieu de suivre le long de la Vallée, comme chacun le croyoit, s'enfourna dans le trou de Poschiave, d'où il passa au Val-de-Luvin, ayant dessein, chemin faisant, de surprendre Montauzier et le défaire. Ce qui pourtant ne lui succéda pas; car ledit Montauzier, n'ayant que son régiment seul, et par conséquent n'étant pas en état de résister à une armée entière, passa la montagne de Cassan (1), et se joignit à Landé en Engadine haute, suivant l'ordre qu'il en avoit de Rohan.

Cependant Fernamond étoit passé à Bormio, où il attendoit trois choses: le nouveau renfort qui lui venoit du Tyrol, nouvelles des Grisons, et avis de Cerbelon, afin qu'en même temps que ledit Cerbelon s'avanceroit pour attaquer La Rive, il partît de Luvin pour entrer en Engadine, et de là à Chiavenne, d'où il faisoit état que, par toute raison, Rohan ne pouvoit échapper. L'armée impériale se rafraîchissoit au Val-de-Luvin, où Breziguel la commandoit en l'absence de Fernamond.

Comme la diversité des passages qui aboutissoient à Bormio avoient tenu Rohan en sollicitude et en

(1) Casana ou Casanna, montagne sur la frontière de l'Engadine et du comté de Bormio; on y passe de Scambs pour aller à Livino.

incertitude du dessein des Allemands, ainsi le poste de Luvin le tenoit en échec de tous côtés : car de là ils pouvoient retourner par la Valteline se joindre aux Espagnols, ou entrer dans l'Engadine basse, et de là par la vallée de Partans (1) au Steig, ou bien par l'Engadine haute et par la Bregaille (2) venir à Chiavenne, qui étoit leur dessein, comme depuis on en a été informé au vrai.

Rohan ne cessoit de faire soigneusement remarquer ce qui se passoit à Luvin, les forces des ennemis, la garde qu'ils faisoient, et les endroits par lesquels il les devoit attaquer, tournant par son esprit trois partis à l'un desquels il étoit résolu de s'attacher. L'un étoit de se maintenir à Chiavenne pour garder La Rive, de laquelle demeurant maître, il étoit toujours en son pouvoir de rentrer dans la Valteline, quand il y verroit le temps propre ; l'autre, d'aller à Tirano, qu'il estimoit un poste avantageux, premièrement, pour les vivres qu'il pouvoit retirer de l'État de Venise, et puis pour être au milieu de la vallée, d'où il pouvoit empêcher la conjonction des Allemands avec les Espagnols. Le troisième parti étoit d'aller combattre l'armée qui étoit à Luvin, ce qu'il préféra à toute autre résolution (3), jugeant qu'il ne falloit

(1) Parpan, l'une des quatre paroisses du pays de Churwalden, dans la haute juridiction de Belfort, ligue des Dix-Juridictions. — (2) Pregell, en latin *Prægalia*, *Præjulia*. Ce pays s'étend depuis le mont Jule jusqu'à Chiavenne, le long de la rivière Maera ; il avoit autrefois le titre de *comté de Pregell*. — (3) Le père Griffet, dans son histoire de Louis XIII (tome XIV, pag. 646-647), présente le duc de Rohan comme très-irrésolu dans cette situation critique, et il cite une relation écrite par ce duc, que le Roi reçut à Fontainebleau le 10 juillet 1635, et dans laquelle Rohan avouoit qu'il n'avoit formé le dessein d'attaquer l'armée impériale que sur la proposition du marquis de Montausier.

point différer de tenter la fortune; car il n'avoit point d'ennemi plus dangereux que le temps, parce que les pratiques des Impériaux s'avançoient de telle sorte dans le pays des Grisons, qu'il étoit sur le point de voir une soulevation générale contre lui de toutes les communes. Pour lequel effet on se servit de deux prétextes spécieux: l'un, que n'étant point rétablis, le roi de France n'avoit fait entrer ses armes dans la Valteline que pour se l'approprier; l'autre, que les Français, se laissant chasser de poste en poste, n'étoient point capables de défendre leur pays, et qu'ainsi il valoit mieux traiter de bonne heure avec l'Empereur que d'attendre l'extrémité; et cette négociation étoit allée si avant, qu'on parloit déjà de nommer des députés pour aller vers Fernamond, à qui on écrivoit, et de qui on recevoit lettres. Je sais que les chefs des Ligues ne trempoient point en cela, et que les bons patriotes avoient aversion de telles menées; mais le gouvernement des Grisons est tel, que le conseil des Ligues est souvent sans pouvoir, et que peu de personnes, désireuses de choses nouvelles, sont capables d'y introduire changement.

Toutes ces choses firent résoudre le duc de Rohan de mettre promptement ensemble ce qu'il pourroit de forces pour combattre les Allemands dans le Val-de-Luvin. Pour cet effet, il laisse le commandement de La Rive et de tout le comté de Chiavenne à Ulisse de Salis (1), homme de commandement, de courage et de grande vigilance, qui donna des preuves de toutes

(1) Ulisse de Salis, d'une des plus nobles maisons du pays des Grisons, depuis maréchal de camp, illustre par ses exploits militaires, mort le 3 février 1674, âgé de soixante-dix-neuf ans.

ces bonnes qualités, en rendant fidèle compte de tout ce qui lui avoit été commis. Le duc part de Chiavenne, et arrive à Zozio (1) le 23 de juin. Montauzier vint au devant de lui, représentant ce qu'il avoit remarqué des passages pour descendre à Luvin; et, témoignant une ardeur extraordinaire de combattre, lui présenta, sur son chemin, son régiment en bataille, qui demandoit le combat. Landé se montroit entièrement contraire à la résolution que Rohan avoit formée d'attaquer l'armée impériale, représentant que c'étoit mettre tout le pays des Grisons et les forces du Roi en compromis, perdre le fruit de tant de travail, ruiner un dessein si important à la France; qu'au moins falloit-il attendre les trois mille Suisses (2), qui ne pouvoient tarder plus de quinze jours. A quoi Rohan répondoit que l'état où se trouvoient les siens ne pouvoit souffrir aucun délai; que tant s'en faut qu'on pût attendre quinze jours, que dans quatre on étoit sur le point de n'avoir plus à prendre aucun parti. En ce même temps, et en ce même lieu de Zozio, arrivoient avis certains de l'avancement des pratiques impériales avec les Grisons, qui faisoit que Rohan se roidissoit d'autant plus en sa première délibération. A quoi encore, de surplus, il se trouvoit poussé par le naturel des Français, desquels le courage se redouble en attaquant, comme il se diminue de la moitié lorsqu'ils sont sur la défensive; par la mauvaise garde que les ennemis faisoient, lesquels, enorgueillis du nouveau succès de Bormio, buvoient et mangeoient à Luvin joyeusement, sans savoir seu-

(1) Bourg de la basse Engadine.—(2) Régimens de Schmid et de Greder.

lement que Rohan fût arrivé en l'Engadine ; et finalement par l'information qu'il avoit très-particulière du passage par lequel il falloit aller à eux ; trouvant par le rapport de Roqueservière (1), qui avoit judicieusement remarqué tous les détours de ces montagnes, que l'armée française pouvoit descendre jusqu'au Val-Federis (2) sans être découverte des ennemis, et marcher par bataillons jusqu'à l'entrée du Val-de-Luvin.

La résolution est donc prise de combattre, et toutes choses disposées à cela pour le 27 de juin ; Landé protestant du mal qui en pourroit arriver, Rohan prenant sur soi tout l'événement de cette action, de laquelle il témoignoit espérer bonne issue.

Le 26, les troupes françaises s'acheminèrent aux Alpes de Cassan, et là se rassembla toute l'armée, qui pouvoit être tout au plus de trois mille Français, quinze cents Grisons et quatre cents chevaux.

Luvin est une vallée qui dépend de la comté de Bormio ; elle peut avoir deux heures de long, et douze ou quinze cents pas de large ; elle a trois issues, l'une par le Val-de-Fresle à Bormio, l'autre par la montagne de Pichadel à Poschiave, et la troisième par la montagne de la Cassane, dans l'Engadine haute. C'est un pré continuel, semé de maisons sans qu'il y en ait deux ensemble ; elle est fendue par le milieu d'un petit ruisseau difficile de guéer en été à cause de la fonte des neiges. Pour attaquer les troupes impériales, il falloit que les Français passassent la mon-

(1) Jacques de Roqueservière, qui mourut en 1654, maréchal de camp. — (2) *Fideris* ou *Fidris*, communauté protestante très-considérable dans la haute juridiction de Castels, au milieu du Prettigaw, dans la ligue des Dix-Juridictions.

tagne de Cassane, et de là descendissent dans la vallée Federis, qui étoit fort facile à garder aux Impériaux, tant pour se trouver traversée d'une grande tranchée, que pour être étroite en quelques endroits, et dominée d'une montagne qui vient aboutir au-dessus du passage que les Impériaux gardoient.

Le principal soin de Rohan étoit d'occuper ladite montagne, afin de dominer sur ceux qui gardoient l'entrée de Luvin; car si les ennemis s'en fussent saisis les premiers, c'étoit témérité de les attaquer. On pouvoit dire que tout le bon et mauvais succès de la future journée dépendoit de l'occupation de ladite montagne, de laquelle Rohan vouloit être maître avant rien commencer. Il choisit, pour cette entreprise, Isaac de La Frezelière (1), gentilhomme plein de courage et d'ambition, lequel, avec sept cents hommes, partit à minuit pour aller se saisir de la montagne, et ayant poussé les védettes ennemies pour empêcher de rien découvrir du dessein, étant arrivé au Val-Federis, il prit à droite et gagna la montagne, tellement que les ennemis y voulant venir furent repoussés. Cela fait, il tourna sur la gauche, et suivit toujours la crête de la montagne pour se rendre sur la tête de ceux qui gardoient l'entrée de Luvin.

Le duc de Rohan fit avancer les troupes lorsqu'il jugea Frezelière être vis-à-vis de lui. Mais ledit duc, marchant par le Val-Federis, étoit fort empêché d'un ruisseau qui coule le long de ladite vallée, duquel les ennemis avoient rompu les ponts.

(1) Isaac de Frezeau de La Frezelière, dit le marquis de La Frezelière, qui fut tué en 1639, le 29 juin, du dernier coup de fusil que la garnison d'Hesdin tira sur l'armée du Roi. Il étoit alors maréchal de camp.

Les Impériaux firent quelque mine de vouloir rendre combat; néanmoins, se voyant attaqués par le haut et par le bas, ils lâchèrent le pied, et ayant repassé le ruisseau qui fend le Val-de-Luvin, firent ferme au-delà, d'où ils entretinrent l'escarmouche plus d'une heure et demie. On se battoit tout ce temps-là, le ruisseau entre deux, duquel les ponts étant brûlés par les Allemands, et étant jugé au commencement inguéable, les Français ne l'avoient pas tenté; mais depuis l'ayant fait sonder, et s'approchant pour le passer, les Impériaux se retirèrent par une montagne, prenant le chemin de Bormio; et ainsi les Français restèrent ce jour-là maîtres de la vallée et du champ de bataille, d'où Rohan dépêcha en diligence à Coire, pour donner avis aux chefs des Ligues d'un tel avantage, qu'il jugeoit être un coup de partie pour rompre les pratiques commencées avec les Impériaux. Et de fait, on a vu depuis clairement que cette journée a donné le mouvement à tous les bons succès qui depuis accompagnèrent les armes françaises en la Valteline. Le nombre des morts, de part et d'autre, ne fut pas considérable, la principale défaite consistant en une compagnie de cavalerie qui fut taillée en pièces, et dont la cornette fut prise par Saint-André de Montbrun.

Si Bréziguel, au lieu de se retirer, se fût résolu à faire tête, il ne se peut douter que ce jour-là le différend eût été vidé; car la situation du lieu étoit telle, que, si une fois on fût venu à se mêler, ceux qui eussent tourné le dos n'avoient presque point de ressource; mais les chefs de l'armée impériale ne jugèrent point devoir rien hasarder ce jour-là, soit parce

que Fernamond ne s'y trouvoit point, soit qu'ils fussent surpris, ayant plus tôt vu les Français qu'ils n'eurent nouvelles de leur arrivée, soit qu'attendant de plus grandes forces du Tyrol, ils jugeassent se devoir réserver à un jour qu'ils croyoient devoir combattre avec la victoire assurée, soit qu'ils eussent les ordres de leur général de se retirer de Luvin en cas que, par une subite irruption, les Français y entrassent avec telles forces que le combat pût être douteux, soit qu'une terreur panique les surprît, laquelle passée, ils convertirent en prudence le conseil que la peur leur avoit fait prendre. Quoi que c'en soit, ce jour-là le champ de bataille demeura aux Français avec beaucoup d'honneur, bien qu'il eût été gagné sans beaucoup de résistance.

On propose incontinent dans le conseil de guerre deux partis, sur le choix desquels on avoit de la peine à se résoudre : l'un étoit s'il falloit suivre les ennemis; l'autre, où on devoit tourner tête en cas qu'on ne les suivît pas. Montauzier, qui, avec Canisy (1), avoit eu la pointe entrant dans Luvin, opinoit qu'il falloit les suivre sans relâche ; que de les laisser rassurer étoit perdre le fruit de la victoire ; que les Français faisoient toujours ce manquement de ne savoir pas user à la guerre de leur bonheur; que les soldats étant en curée, il ne falloit point laisser refroidir l'ardeur qu'ils témoignoient de joindre l'ennemi ; qu'il étoit honteux de permettre que les Allemands eussent la gloire de choisir le parti qui leur sembleroit le plus avantageux, ou en combattant, ou en ne combattant pas.

(1) René de Carbonel, marquis de Canisy.

Landé représentoit le péril qu'il y avoit de suivre par des passages étroits une armée plus forte que la leur, laquelle se retiroit en bon ordre; que ce n'étoient point des gens défaits, qu'il valoit mieux jouir de cette espèce de victoire que de la faire douteuse en la pensant rendre plus grande. Les dernières raisons qu'il alléguoit étoient plus fortes que toutes, à savoir, la lassitude des soldats, et le manquement de pain; car il est à remarquer que cette armée fut toujours si mal pourvue, qu'elle n'eut jamais pour quatre jours d'avance de pain, étant contrainte de vivre au jour la journée, partie par faute d'argent, partie par le manquement de ceux qui étoient employés à telles fonctions, lesquels, dans les armées de France, seront toujours blâmés et jamais punis, le pis qui leur arrive de leurs larcins étant d'en avoir la jouissance sans châtiment.

La résolution étant prise de ne poursuivre pas les Impériaux plus avant, il fut proposé ce qu'on auroit à faire, à quoi il ne fut pas besoin de beaucoup délibérer; car Rohan témoigna, de prime abord, être résolu de rentrer dans la Valteline, et d'occuper le poste de Tirano; premièrement, pour empêcher que les Allemands ne se joignissent aux Espagnols, puis pour être en un lieu d'où il pouvoit prendre ses mesures pour combattre à son avantage l'un ou l'autre séparément. Outre lesquelles raisons, il croyoit que c'étoit donner réputation à ses affaires, et faire éclater davantage le nouveau succès qu'il venoit d'avoir, même que c'étoit arrêter tout court les pratiques des Espagnols dans le pays des Grisons, ayant pour cet effet écrit aux chefs des Ligues qu'après avoir chassé

de Luvin l'armée impériale, il alloit rentrer dans la Valteline, et y rétablir toutes choses comme auparavant. J'ajoute ce que j'ai déjà dit ci-dessus, qu'outre les autres raisons, celle de retirer le pain de l'Etat de Venise par l'Aurigue, étoit une puissante considération pour préférer le poste de Tirano à tout autre.

Après que l'armée française eut reposé la nuit suivante au Val-de-Luvin, le 28 elle passa à Poschiave par le Val-Pichiatelle, d'où, incontinent, Rohan fit partir Landé avec toute la cavalerie, pour ce jour même se saisir de Tirano; ce qu'il fit la nuit entre le 28 et 29. Les védettes que Landé avoit avancées du côté de Bormio, prirent un paquet de Fernamond au comte de Cerbelon, par où il lui mandoit que Rohan s'étant résolu, avec toutes ses forces, d'attaquer le poste de Luvin, Bréziguel l'avoit abandonné par son ordre, et s'étoit retiré à Bormio sans perte; que tandis que lui, Cerbelon, se prépareroit, qu'il seroit nécessaire d'envoyer des munitions de guerre à l'armée impériale, laquelle en avoit très-grand besoin; qu'il ne cesseroit cependant de harceler Rohan et de l'inquiéter; mais qu'avant toutes choses il se vouloit saisir de Tirano, comme le lieu le plus opportun par la communication qui devoit être entre eux, et qu'attendant de ses nouvelles, il ne cesseroit tous les jours de travailler les Français. Cette lettre, prise et portée à Rohan, qui étoit la nuit demeuré à Poschiave avec l'infanterie, lui fit approuver de plus en plus la résolution qu'il avoit prise pour Tirano, et le fit partir de bon matin pour s'y avancer.

La plus grande peine où il se trouvoit étoit la nécessité de pain, ce qui l'avoit obligé, aussitôt après

être arrivé à Poschiave, d'écrire à Nicolas Paravicin (1), chancelier de la Vallée, qu'il ne manquât pas de lui envoyer à Tirano huit mille rations par jour. En quoi il est à noter que, dans le même instant, il arrivoit le même ordre de Cerbelon, lequel, faisant état d'entrer dans la Vallée, demandoit aussi du pain audit chancelier, qui, comme personne bien sensée, ayant considéré les deux ordres qu'il venoit de recevoir, se résolut d'obéir à celui qu'il jugeoit devoir être le plus fort par le nouveau succès de Luvin, dont il venoit de recevoir la nouvelle; et ainsi il fit tenir le pain à Rohan, sans en envoyer aux Espagnols.

Le duc de Rohan étant arrivé à Tirano avec l'infanterie, envoya incontinent les régimens de Montauzier et de Cerny (2) loger à Mazzo, qui est un lieu avancé du côté de Bormio, où il y a un pont sur la rivière d'Adda, par où les Allemands avoient à passer en cas qu'ils voulussent avancer du côté de Tirano (3); le reste des troupes françaises étoit logé entre ledit Tirano et Mazzo, aux lieux circonvoisins.

Comme Montauzier arrivoit à son quartier, Fernamond, qui avoit eu avis de l'arrivée de la cavalerie française à Tirano, sans aucune infanterie, avoit envoyé un fort parti pour l'enlever, et surprit tellement Montauzier, que de deux ponts qu'il y a à Mazzo, à cause d'une petite île qui s'y rencontre, il en avoit forcé un; néanmoins ledit Montauzier y arriva si à

(1) Paravicini; c'étoit une des plus nobles maisons de la Valteline. — (2) De Louis de Boutillard de Cerny. — (3) *Manuscrit de Dupuy*, en cas qu'ils se voulussent avancer du côté de Tirano et Mazzo aux lieux circonvoisins.

temps, qu'il conserva l'autre, ce qui ne fut pas sans grande difficulté : car de part et d'autre on s'étoit tellement acharné, que les Français et les Allemands se battoient à coups d'épée, et se colletant, les plus forts jetoient les autres dans la rivière. Rohan, averti de ce qui se passoit à Mazzo, y accourt avec toute l'armée, et y passa la nuit.

Le jour suivant, 30 de juin, Fernamond vint encore plus fort pour enlever lesdits régimens. Rohan s'y porta derechef avec l'armée, et toute cette journée se passa en escarmouches, la rivière entre deux. Plusieurs, qui croyoient que le succès de Luvin les avoit mis en posture de ne plus craindre les Allemands, commençoient à s'apercevoir que l'affaire n'étoit pas finie. Les autres se jugeoient en péril plus évident que jamais, pour apprendre l'appareil de Cerbelon qui devoit s'avancer vers Tirano, et pour voir l'armée impériale de-là la rivière. Plusieurs se forgeoient des desseins imaginaires de l'ennemi, lequel ils disoient être passé en partie de l'autre côté de la rivière, et avoir gagné les montagnes devers Tirano, par lesquelles on disoit lui être aisé, ou d'aller se joindre à Cerbelon, ou de venir inopinément fondre sur les Français; il y en avoit même qui assuroient avoir vu filer les Allemands par les montagnes : tant l'esprit de l'homme se porte à croire aisément ce qu'il craint.

Ces alarmes continuelles harassoient l'armée française, tellement que Rohan fut contraint de la resserrer, et camper toute l'infanterie le long d'une ravine au devant de Tirano, lieu avantageux et difficile à forcer, qui tient depuis la montagne jusques à

la rivière. Aussitôt Fernamond passe le pont, occupe les quartiers que les Français venoient de quitter, pose ses védettes à la portée du mousquet de celles de l'ennemi. Le jour après, Rohan commanda à Canillac et Villeneuve de pousser les védettes des Allemands, dont s'ensuivirent quelques légers combats où ledit Villeneuve se porta bien, sans pourtant autre avantage que de quelques prisonniers, desquels on apprit que Fernamond n'avoit encore que son avant-garde; qu'il faisoit venir le reste, et que dans deux jours le comte Cerbelon devoit être à Tirano. Sur quoi Rohan considéra qu'il falloit de nécessité faire de trois choses l'une : ou abandonner de nouveau la Valteline, se retirant par Poschiave, ou demeurer où il étoit attendant l'ajustement des deux armées ennemies, ou combattre les Allemands avant que les Espagnols fussent arrivés. Le premier étoit sûr pour ceux qui n'avoient autre but que sauver leurs personnes; mais il étoit infâme et si préjudiciable au service du roi de France, qu'il se pouvoit dire ruiné sans ressource en ce pays-là. Le second ne devoit pas seulement être mis en délibération ; car d'attendre d'être enfermé entre les deux armées ennemies, étoit se précipiter, et vouloir périr de gaîté de cœur. Landé trouvoit un tempérament entre combattre l'ennemi, qui étoit chose hasardeuse, et attendre dans le poste où on étoit, qui étoit une ruine certaine. Pour éviter ces deux extrêmes, son avis étoit de se loger à *la Madone* de Tirano. Mais Rohan, ne prenant pas cela pour un expédient nouveau, disoit que c'étoit faire la même chose que de se retirer par Poschiave ; car il n'y avoit soldat qui ne comprît que de

se loger à l'embouchure de la vallée de Poschiave, n'étoit à autre fin que pour l'enfiler aussitôt que les Espagnols approcheroient d'un côté, et que les Allemands s'avanceroient de l'autre; de sorte que ce n'étoit pas éviter la retraite, mais la différer.

Rohan, par ces considérations, se résolut de ne retarder pas davantage d'attaquer les Allemands. C'est pourquoi il ordonna toutes choses pour livrer le combat, le troisième de juillet, à l'armée impériale.

Du camp des Français il falloit aller par un autre chemin malaisé jusqu'à Lovero (1), premier quartier des Allemands, où ils firent une décharge, puis abandonnèrent leurs murailles et un poste qu'ils tenoient fort avantageux. De Lovero à Mazzo, c'est une jolie plaine où Rohan étant descendu, il mit son armée en bataille, divisée en deux corps; et ayant détaché les enfans perdus, on marcha droit aux ennemis, ayant la montagne à droite, et la rivière d'Adda à gauche.

Les Impériaux se mirent en bataille au devant de Mazzo, logeant leur mousqueterie derrière des murailles fort avantageusement, d'où ils firent de grandes décharges; néanmoins, voyant que les Français gagnoient l'éminence de la montagne, et qu'on les prenoit en flanc, ils lâchèrent le pied; mais ils furent poursuivis si vivement, que peu passèrent le pont; le reste fut tué, pris ou noyé. Ils avoient une partie de leurs forces de-là ledit pont, lequel ayant rompu, ils conservoient l'autre bord de la rivière, d'où ils ne cessoient de mousqueter, jusqu'à ce que six cents

(1) Lover ou Luver, torrent qui sépare le Val-Pregell du comté de Chiavenne.

Grisons, sous le commandement de Brucker et de Genas (1), que Rohan avant de partir de son camp avoit fait couler au-delà de la rivière par les vignes, commencèrent à escarmoucher; lors les Allemands, battus déjà de la mauvaise fortune, jugeant que la moitié de l'armée française venoit fondre de ce côté-là, abandonnèrent tout, et se mirent en fuite honteuse, sans ordre et sans ralliement. Rohan fit refaire le pont, sur lequel les Français passant poursuivirent leur victoire; mais les Allemands ne manquoient, à mesure qu'il en passoit d'autres, de les rompre. Il faut considérer que c'est un mauvais conseil de séparer une armée par une rivière inguéable, et qui n'a qu'un pont pour se rejoindre; car si Fernamond eût eu toutes ses troupes à Mazzo, il ne faut point douter qu'il n'y eût fait plus grande résistance; mais il eût été encore mieux de n'avoir point passé le pont: car, étant de delà, il pouvoit attendre en toute sûreté la venue de Cerbelon, qui étoit déjà entré dans la Valteline, et Rohan n'eût jamais entrepris de l'aller attaquer par dessus un pont.

L'armée française étoit, comme à Luvin, d'environ trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux, et les six cents Grisons dont nous avons parlé.

Les Impériaux étoient bien six mille hommes en tout, desquels il ne s'en retourna pas ce jour-là six cents à Bormio. Le nombre des noyés étoit grand, et il se compta jusques à mille prisonniers (2). Les Fran-

(1) George Jenatsch, de la ligue des Dix-Juridictions. — (2) Dans cette déroute, les Allemands ne perdirent qu'un seul drapeau, qui fut trouvé dans la poche d'un enseigne mort. Ils avoient eu soin de cacher ou d'emporter tous les autres.

çais ne perdirent pas vingt hommes en tout ce combat, après lequel ils poursuivirent les ennemis jusqu'à Sondolo (1), c'est-à-dire trois heures de chemin.

Ce jour-là on ne passa point plus outre, à cause des ponts de Sondolo qu'on ne pouvoit refaire sans grande difficulté. Les jours suivans, on ne tourna pas tête vers Bormio, étant jugé plus à propos d'aller vers Cerbelon, qui eût pu prendre quelque poste en la Vallée, tandis que les Français eussent été occupés en l'attaque des Bains.

Au retour du combat de Mazzo, Rohan apprenant que le comte Cerbelon étoit campé au grand Saint-Pierre (2), à deux heures de Sondrio, avec quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et quatre pièces de canon, et qu'il s'y fortifioit, ayant même un corps-de-garde avancé jusques à la Madone de la Sassela (3), à demi-heure de Sondrio, l'armée française part, et se loge, partie à Ponte (4), Chiuro (5), et lieux circonvoisins, partie à Sondrio, où Rohan, ayant fait reconnoître Cerbelon, apprit que le gros de son armée étoit du côté de Fusine (6) et Cidrasco (7), et qu'il n'avoit à l'église de Saint-Pierre et au Pont que peu de gens, de façon que pour l'attaquer il falloit passer l'Adda au pont de Buffetto (8). Il sut aussi qu'il s'étoit retranché depuis la rivière

(1) Sondolo, bourg et communauté du haut Terzero de la Valteline, sur la droite de l'Adda. — (2) Santo-Pietro, à deux lieues de Sondrio. — (3) Madone de Sassello. — (4) Ponte., bourg du Terzero du milieu, en la Valteline, près de Chiuro. — (5) Chiuro, communauté et village sur la rive droite de l'Adda. — (6) Fusine, l'une des communautés du Terzero, sur la gauche de l'Adda. — (7) Cidrasco, village dans le Terzero, au pied d'une haute montagne presque inaccessible, sur la gauche de l'Adda. — (8) Buffetto, village du Terzero, situé sur les deux rives de l'Adda.

jusqu'au village de Fusine, tellement qu'outre qu'il y avoit de la difficulté à faire ladite attaque, il étoit impossible qu'il pût être surpris s'il vouloit se retirer, pour ce qu'il falloit que l'avant-garde française, qui étoit à Sondrio, reculât jusqu'audit pont de Buffetto pour passer la rivière, qui est un chemin de plus de trois heures pour l'infanterie. Néanmoins, après l'arrivée de douze cents Suisses que les colonels Schmid et Greder (1) amenèrent, Rohan se résolut de ne laisser point là Cerbelon, lequel la nuit, entre le..... et..... de juin, fit sa retraite à Morbegno, et de là passa dans le Milanez.

La Vallée, qui avoit eu en même temps trois armées, étoit délivrée de deux, et les Français, qui l'avoient partagée naguère avec les Allemands et les Espagnols, en étoient à présent maîtres absolus; il ne restoit que le fort des Bains, dans lequel Fernamond avoit laissé quatre cents hommes, comme étant un poste très-important pour être le passage de Sainte-Marie et du Tyrol, dans le comté de Bormio. Il est à noter que le même Fernamond tenoit encore le fort qu'il avoit fait à Sainte-Marie: il fut résolu d'attaquer ces deux postes en même temps. Pour cet effet, Landé partit avec deux mille Suisses, quinze cents Grisons, et deux cornettes de cavalerie par l'Engadine, pour aller à Sainte-Marie. Rohan, avec le reste de l'armée, arriva le 18 de juillet à Bormio, reconnut le même jour les Bains, qui est un rocher de difficile accès, néanmoins de grande garde. Le chemin étoit tel pour y aller, que les Allemands ne se pouvoient persuader qu'on le pût forcer; mais ayant été bien reconnu,

(1) Caspar Schmid, de Zurich, et Wolffgang Greder, de Soleure.

l'attaque en fut ordonnée pour le lendemain 19. Frezelière et Serres (1) donnoient par le haut de la montagne, Montauzier droit par le milieu, lequel voyant Frezelière avoir gagné le dessus, et craignant d'être prévenu par lui, se hâta de donner : ce qu'il fit si hardiment, que le poste fut pris par son attaque; mais il y fut blessé de trois coups de pierre, dont quelques jours après il mourut, âgé de vingt-six ans, laissant à tous ceux qui avoient eu connoissance de sa vertu, autant de regrets pour sa mort que d'estime de la valeur qu'il avoit fait paroître en sa vie.

Les Allemands défendirent les Bains avec obstination. Il en fut tué plus de deux cents sur la place; quelques-uns aimèrent mieux se précipiter que de se rendre; le reste se sauva dans le Tyrol. Après la prise des Bains, Rohan s'achemina à Sainte-Marie, où les ennemis avoient abandonné le fort à la venue de Landé.

Ces choses ainsi passées en Valteline, l'armée française demeura quelque temps en repos; car les Espagnols, d'un côté, étoient assez occupés dans le Milanez, où la ville de Valence (2) étoit assiégée par le maréchal de Créqui (3), et par les forces des ducs de Savoie et de Parme, qui se trouvoient tous deux en personne devant ladite place. L'Empereur sembloit ne songer plus à se saisir de la Valteline, mais bien à faire passer secours pour l'Etat de Milan. Ce que ne voulant tenter par des lieux où il se pourroit trouver opposition, faisoit négocier en Suisse

(1) Jean de Béon, vicomte de Serres. — (2) Le siége de Valence commença le 10 septembre 1635. — (3) Qui fut depuis tué le 17 mars 1638, en voulant jeter du secours dans Bremo, assiégé par les Espagnols.

pour le passage de Saint-Gothard, auquel directement les Français ne se pouvoient opposer sans offenser les petits cantons; mais bien y avoit-il un moyen de les traverser sans que les Suisses s'en pussent plaindre, qui étoit d'envoyer des forces au Val-de-Mezoc (1), d'où on pouvoit tailler en pièces tous les Allemands qui passeroient en file, ou, se voulant garantir de cela, on les obligeoit de faire un gros, et par ce moyen de donner jalousie aux Suisses qui n'eussent jamais permis que lesdits Allemands eussent fait une masse de gens de guerre dans leur pays. Rohan proposoit tel parti, qui pourtant ne fut pas mis en exécution, tant parce que les Allemands lors ne passèrent pas par Saint-Gothard, que parce qu'on craignoit en France que, quelque circonspection qu'on y apportât, on n'irritât les Suisses par une telle action.

Cependant, quelque mine que les Impériaux fissent, tantôt de vouloir passer par Saint-Gothard, tantôt d'être contre-mandés pour aller ailleurs, il a été depuis vérifié qu'ils n'avoient autre pensée que de se préparer pour entrer de nouveau en la Valteline. A cet effet ils assembloient de nouvelles troupes, fortifioient les vieilles, et armoient leur cavalerie, faisoient de grands préparatifs de piques, pelles, grenades, grapins et autres munitions de vivres et de guerre, continuoient de traiter avec les cantons catholiques pour ledit passage de Saint-Gothard, feignant tous les jours de partir pour aller par là, afin de tant mieux couvrir leur dessein, menoient de secrètes pratiques avec les habitans tant de la Valteline que

(1) La communauté de la vallée de Misox ou de Masox, est la huitième et dernière communauté générale de la ligue Grise.

du comté de Bormio, pour former une entreprise sur le fort des Bains.

Ayant donc conduit leur entreprise sans être découverts jusqu'au point de l'exécution, le 24 d'octobre Fernamond vint avec son armée dans le Val-de-Fresle (1), força le passage du Val-Petin, et en même temps fit passer le colonel Erère avec cinq cents mousquetaires par la montagne de Cristal, passage qui, jusqu'à cette heure, avoit été jugé inaccessible: leur dessein étoit d'enlever le régiment suisse du colonel Greder, logé à Bormio, et, cela fait, d'attaquer les Bains de tous côtés; mais leur gros ayant paru au Val-Petin six heures plus tôt que lesdits cinq cents mousquetaires, ne purent se rendre à Bormio. Greder eut loisir de se retirer avec son régiment au-dessous du fort des Bains: tellement que leur entreprise étant manquée, Fernamond se résolut de demeurer avec toute l'armée au Val-de-Fresle, pour tenter le passage au Milanez, par la voie qu'il trouveroit la plus propre.

Soudain que la nouvelle en vint en Valteline, Lèques, qui avoit ordre de marcher à la première alarme, se rendit en diligence à la Serre de Bormio pour en conserver l'entrée, et Rohan dépêcha Canisy, fait depuis peu maréchal de camp, avec les régimens de La Frezelière, Serres et Vandy (2), et les compagnies de chevau-légers de Miche (3), et Saint-André de Montbrun. Ledit Canisy, voyant que les ennemis ne s'étoient point avancés, et jugeant qu'ils pouvoient,

(1) Val de Freel, situé dans la communauté de Pedenos, au comté de Bormio. — (2) Jean-Absalon-Claude d'Apremont, marquis de Vandy. — (3) Charles-François de Miche, sieur de Coq-Fontaine.

par le Val-Petin, venir droit à Poschiave, et passer dans l'Etat de Milan, renvoya les régimens de La Frezelière et de Lèques. Rohan assembla tout ce qu'il avoit de troupes auprès de soi, pour se porter où la nécessité le requerroit, envoyant les régimens de Montauzier et Canisy à Poschiave, pour avoir l'œil de ce côté-là.

Cependant Canisy avoit usé de diligence pour observer le dessein des ennemis; et, s'apercevant qu'ils refaisoient le passage de l'Escale, il fit entreprendre sur eux, et tailler en pièces le corps-de-garde qu'ils y avoient mis.

Rohan, étant averti de l'état auquel se trouvoient les Allemands, se résolut de les attaquer dans le Val-de-Fresle.

Le Val-de-Fresle vient de Sainte-Marie, et aboutit au passage de l'Escale; c'est une vallée de trois bonnes heures de long, fort étroite du côté de Sainte-Marie, mais qui s'élargit approchant de l'Escale. Le terroir est presque semblable à celui de Luvin, n'y ayant que prés et quelques bois. Les maisons y sont semées de la même sorte. Deux ruisseaux passent au travers, mais qui ne sont si gros que celui de Luvin. Du Val-de-Fresle on peut aller par la montagne du Gall, et par le Val-Forno (1), dans l'Engadine basse, comme aussi à Luvin par l'Alpesel et Val-Petin, et à Bormio par l'Escale, et même par les Bains. C'est ce qui avoit fait choisir un tel poste à Fernamond; mais comme de ladite vallée il pouvoit passer par divers endroits, aussi pouvoit-il être attaqué par les mêmes.

(1) Forno, montagne du comté de Bormio, sur la frontière de ce comté, du côté de l'Etschland.

Tandis que ledit Fernamond délibéroit par quel trou il devoit entrer, il s'aperçut, mais trop tard, qu'ils étoient tous bouchés; car Rohan, après avoir considéré la situation de ladite vallée, l'avoit enclos de tous côtés, en la manière qui s'ensuit: Il avoit envoyé ordre à Landé de se rendre avec quatre compagnies de son régiment, le régiment (1) du colonel Schmid, et les communes de l'Engadine basse, à la montagne de Gall, pour charger les ennemis en cas qu'ils se retirassent. Genas avoit ordre, avec son régiment, le reste de celui de Landé, et les communes d'Engadine haute, de s'en aller à l'Alpesel, au-dessus de la vallée de Fresle. Cependant Rohan s'étoit acheminé à Bormio, et avoit disposé trois attaques. Canisy, avec les régimens de Montauzier, Canisy et Serres, devoit faire un détour de quatorze heures pour occuper une éminence de montagne, d'où il devoit fondre sur le Val-Petin, où étoient quelques corps-de-garde avancés des ennemis. Rohan, avec toute la cavalerie et le reste de l'infanterie, s'achemina de nuit par le Val-de-Pedenos, pour donner en même temps que Canisy auroit paru au-dessus. La troisième attaque étoit donnée à Vandy, pour du côté de l'Escale divertir les ennemis; mais il les chargea si vigoureusement, qu'au lieu de diversion il avoit attiré la plus grande partie de l'armée impériale contre lui, ce qui étoit arrivé de nuit. Le jour venu, trente-unième d'octobre, veille de la Toussaint, Canisy parut sur la cime de la montagne qu'il devoit occuper, dont les Allemands, qui étoient au Val-Petin, s'étant aperçus, abandonnèrent le passage que soudain Rohan occupa avec ce qu'il

(1) Suisse.

avoit de troupes d'un côté, et Canisy de l'autre. De là on voyoit le Val-Fresle; mais il falloit aller par une descente longue d'une heure, si étroite et rude, que l'infanterie y marchoit à la file, et la cavalerie pied à terre.

Approchant de la vallée, et le chemin s'élargissant, les régimens formèrent leurs bataillons et s'avancèrent vers les ennemis. Les régimens de Frezelière, Montauzier et Lèques, marchoient les premiers, soutenus des compagnies de Saint-André de Montbrun, d'Amanty et de Villette. Les Allemands firent fort bonne contenance, et leur cavalerie vint en bon ordre pour charger les Français; mais, voyant Frezelière et Lèques marchant à la tête de leurs régimens, les piques baissées, ils s'arrêtèrent; et, comme on avança à eux, ils plièrent, et allèrent à toute bride jusqu'à un retranchement qu'ils avoient, d'où ils commencèrent à faire escarmoucher leur infanterie. Mais l'arrière-garde française s'unissant avec l'avant-garde, les Allemands n'eurent recours qu'à la retraite. Rohan étant arrivé en personne avec huit cents chevaux(1), et les faisant charger de tous côtés, depuis ce moment il n'y eut plus d'ordre parmi les ennemis, qui commencèrent à jeter leurs armes et gagner le chemin de Sainte-Marie; mais ils furent poussés si vivement, qu'en cette poursuite en furent tués plus de quinze cents; on fit peu de prisonniers. Le principal fut le colonel Espagne, qui faisoit la retraite.

Les Allemands ne crurent être en sûreté que dans le Tyrol, ayant abandonné le fort Sainte-Marie qu'ils avoient raccommodé.

(1) *Manuscrit de Dupuy :* avec huit cents hommes.

Le dessein d'attaquer le Val-de-Fresle avoit été conçu de sorte que, si Landé eût exécuté l'ordre qu'il avoit, et se fût trouvé à temps au rendez-vous, toute l'armée impériale périssoit ce jour-là en ladite vallée ; car personne n'avoit manqué de se trouver au lieu qui lui avoit été ordonné.

Leur armée étoit composée de six à sept mille hommes de pied et huit cents chevaux ; la française étoit de même qu'elle avoit été aux deux précédens combats.

Le lendemain, jour de la Toussaint, l'armée française reprit son chemin vers Tirano, où le duc de Rohan étant arrivé, il reçut la nouvelle assurée que le siége de Valence étoit levé (1) ; que les Français s'étoient retirés dans le Montferrat et dans le Piémont, et que l'armée espagnole, délivrée de cette occupation dans le Milanez, venoit fondre dans la Valteline, croyant avoir le temps propre d'en chasser les Français, lesquels à peine s'étoient reposés des fâcheux chemins qu'ils venoient de faire, quand on eut avis certain que Cerbelon étoit arrivé à Morbegno, et qu'il n'attendoit que le canon du fort de Fuentes pour aller attaquer les Français à Tirano, avec d'autant plus d'assurance, qu'il croyoit Fernamond en état de donner en même temps de l'autre côté, n'ayant encore rien appris du combat de Fresle. Ce même jour vint nouvelles que le comte de Schlick (2) étoit arrivé dans le Tyrol avec de nouvelles forces, et qu'il étoit résolu de réparer l'affront que Fernamond venoit de

(1) Le siége de Valence fut levé par les confédérés le 28 octobre 1635. — (2) Henri de Schlick, comte de Passaun et de Weisskirchen, général-feld-maréchal de l'Empereur, et chevalier de la Toison d'or, mort en 1653.

recevoir; de sorte que voilà les Français réduits au même point qu'ils étoient devant le combat de Mazzo, se voyant, pour la seconde fois, en état d'être renfermés entre deux armées; mais la différence étoit en ceci, que l'armée espagnole à Morbegno étoit composée de quatre mille bons hommes, des meilleures troupes du Milanez, et trois cents chevaux, et que le comte de Schlick étoit cru avoir amené de vieux régimens aguerris, qui n'étoient pas pour suivre l'exemple de ceux de Fernamond.

Le duc de Rohan se résolut de bien pourvoir au comté de Bormio. Pour cet effet, il laissa Vandy avec son régiment dans les Bains, donne ordre à Landé de se saisir de tous les postes qui étoient du côté des Allemands, lui donnant les forces nécessaires pour cela; et lui, avec les meilleures troupes, se rend, le neuvième de novembre, à Sondrio, d'où il part à minuit le dixième, veille de la Saint-Martin. A l'aube du jour il se rend au Pont-de-Saint-Pierre (1), où il avoit avancé des gardes. A deux heures de soleil, il fait guetter la garde de cavalerie des Espagnols, qui étoit au pas de Saint-Grégoire (2). A midi, il arriva au-dessous du camp des ennemis, où il les trouva retranchés, et en dévotion de se bien défendre.

L'assiette de leur camp étoit en cette sorte : Il avoit, à main droite, la montagne qui va vers Morbegno; à main gauche, un petit bois, et la rivière d'Adda; au-devant, un petit ruisseau où la cavalerie ne pou-

(1) Ponte San-Pietro, sur l'Adda, entre Pusino et Rodul. — (2) Gregoria, sur la grande route, le long de l'Adda, entre Serta et la rivière de Tartano, dans la Valteline.

voit passer que sur un pont à la file, et l'infanterie dans l'eau jusqu'à demi-pied au-dessus du genou. Dans le camp il y avoit deux églises qu'ils occupoient, et des murailles qui leur servoient de retranchement, et, entre ces murailles, de l'espace pour faire combattre leur cavalerie. Ce logement avantageux mit Rohan en doute s'il les devoit attaquer. Néanmoins, le mal inévitable qu'il encouroit ne lui permettoit pas de se retirer sans rien faire; car c'étoit donner cœur à Cerbelon de le suivre, et en même temps le faire perdre aux Français; à quoi j'ajoute qu'il n'eût pas manqué d'être attaqué en même temps par les Allemands. Il résolut donc, ce même jour, à deux heures après midi, d'attaquer les Espagnols dans leur camp. Premièrement, il envoya pour gagner l'éminence de la montagne, laquelle fut disputée par les ennemis; et, ayant fait reconnoître le petit bois, il disposa quatre attaques : la première à gauche, le long de la montagne, par les régimens de Montauzier et Canisy, commandés par Vidault; la seconde, par les régimens de Lèques et de Cerny, et quatre compagnies du régiment de Biez, commandés par Lèques, soutenus par l'escadron de Villeneuve, qui étoit suivi par celui de Canillac, pource que c'étoit le seul lieu par où on croyoit que la cavalerie pût passer; la troisième, par les régimens de La Frezelière et de Serres, commandés par Frezelière; la quatrième, par cent mousquetaires détachés de La Frezelière, pour donner par le chemin qu'on avoit reconnu dans le bois, et prendre en flanc l'ennemi; le gros de réserve étoit au milieu.

Les choses ainsi disposées, les enfans perdus mar-

chèrent à la tête des bataillons, et donnèrent si furieusement de toutes parts, que les Espagnols furent poussés jusqu'à leurs derniers retranchemens, et les deux églises emportées. Néanmoins, les régimens de Montauzier et de Lèques, rencontrant des murailles qu'ils ne purent surmonter, ni la cavalerie les y assister, ils furent repoussés. Canisy, qui étoit à la tête de la cavalerie, tourna à droite avec les enfans perdus, et joignit le corps de Frezelière, lequel avoit percé tout ce qu'il avoit rencontré, et gagné entre Morbegno et les ennemis, où ils furent long-temps sans avoir nouvelles de ce qui se passoit de l'autre côté.

Rohan, et par action et par paroles, remit en ordre ceux qui avoient été repoussés; et, apprenant l'état auquel se trouvoient Canisy et Frezelière, par ceux qu'il avoit envoyés, fit passer en diligence Lèques avec son régiment, celui de Cerny, les quatre compagnies de Biez, et l'escadron de Saint-André; commanda à Villeneuve et Greder, et aux régimens de Montauzier et de Canisy, de redonner par le même lieu où on avoit été repoussé, et lui passa dedans le bois à la tête de l'escadron de Canillac, et se rendit dans Morbegno, où on se battoit par les rues; ce qui fut fait de toutes parts si vivement, que le camp fut emporté, les Espagnols poursuivis et mis hors de Morbegno.

Le combat dura près de trois heures. On tient que les Espagnols y perdirent plus de huit cents hommes, entre lesquels les plus signalés furent le comte de Sainte-Seconde (1), qui commandoit la cavalerie, et

(1) Le comte de San-Secundo, d'une maison noble de Plaisance.

le sergent-major Moline, et entre les prisonniers le comte de Valence (1), neveu de Cerbelon. Un de ceux qui se signalèrent le plus du côté des Espagnols, fut le général Cerbelon, qui fut blessé, et qui fut des derniers à abandonner Morbegno; les Français y perdirent près de cent cinquante hommes, et grande quantité d'officiers y furent blessés.

Sans que Rohan étoit obligé de tourner tête aux Allemands, ayant nouvelles de moment en moment qu'ils étoient pour s'avancer vers Bormio, il eût poussé le lendemain les Espagnols jusqu'au lac de Como; mais il jugea plus nécessaire d'aller donner ordre à l'autre bout de la Vallée, s'en étant, pour cet effet, retourné à Tirano, et n'ayant mis que quatre jours à aller, venir et faire l'exécution de Morbegno, après laquelle il fut long-temps en repos, les Allemands n'ayant plus tenté de passer dans la Valteline, et les Espagnols ayant toujours eu occupation dans l'État de Milan.

De quatre combats généraux qui furent donnés dans la Valteline pour en conserver la conquête, celui de Luvin fut le plus hasardeux, n'y ayant nul doute que, sans l'extrême nécessité à laquelle le duc de Rohan étoit lors réduit, il pourroit avoir été accusé de témérité, d'avoir, avec une poignée de gens, passé par des chemins inaccessibles, pour aller combattre une armée victorieuse dans une vallée entourée de hautes montagnes, et d'où, venant à recevoir échec, il n'y avoit nulle espérance de pouvoir faire aucune retraite.

(1) Le comte de Valenza étoit neveu du général Jean, comte de Serbellonne.

Celui de Mazzo fut le plus avantageux ; car, outre le nombre de prisonniers et des morts, l'armée impériale fut tellement dissipée, qu'il fallut quatre mois de temps pour la remettre sur pied.

Celui de Fresle fut le mieux entendu de tous ; car le dessein fut si bien formé, et les attaques si bien disposées, que, si Landé seul n'eût manqué à exécuter l'ordre qui lui étoit donné, les Impériaux demeuroient ce jour-là tous exposés à la miséricorde des Français.

Celui de Morbegno a été le plus glorieux ; car, ce jour-là, les Français, inférieurs en nombre aux Espagnols, les attaquèrent courageusement dans leurs retranchemens ; et bien que la victoire fût longtemps disputée, finalement elle fut emportée avec beaucoup d'honneur, les retranchemens des Espagnols forcés, et eux-mêmes chassés de la ville de Morbegno, où les Français entrèrent victorieux après trois heures de combat obstiné.

LIVRE TROISIÈME.

Les efforts que l'Empereur et le roi d'Espagne avoient faits à diverses reprises pour chasser les Français de la Valteline, ayant été rendus vains, comme nous l'avons représenté au précédent livre, et les forts nécessaires pour assurer la conquête de ladite Vallée se trouvant en état de défense, les Grisons demandèrent de rentrer sans délai en possession de ce qui leur appartenoit, et les Français n'eurent plus d'excuse de différer davantage l'effet des promesses qui leur avoient été faites pour ce regard.

Les Grisons veulent rentrer dans la Valteline, comtés de Bormio et Chiavenne, sans limitation aucune de la puissance souveraine qu'ils prétendent avoir sur ces pays-là : les Valtelins et Comtois (1) alléguoient leurs raisons au contraire, niant absolument d'avoir jamais été sujets des Grisons, et représentoient que, quand ils se sont mis en liberté, ils n'ont fait autre chose que secouer un joug injuste et illégitime.

Le roi de France, qui se trouvoit arbitre, ou, pour mieux dire, maître de ce différend, bien qu'en apparence il eût fait passer ses armes en ce pays-là pour y rétablir les Grisons ses alliés, avoit des considérations néanmoins de reculer, autant qu'il se pourroit, une telle restitution. Premièrement, il croyoit que cela touchoit, en quelque façon, sa conscience ; car

(1) C'est-à-dire les habitans des comtés de Bormio et de Chiavenne.

les Grisons ne pouvoient être remis, selon leur désir, sans le libre exercice de la religion protestante en Valteline. Outre la raison de la conscience, il sembloit scandaleux qu'il eût à employer l'effort de ses armes pour replanter l'hérésie, comme on dit, dans un pays où elle se trouvoit éteinte et entièrement déracinée. Il considéroit que les Espagnols ne manqueroient de se prévaloir de cet avantage qu'ils auroient sur lui, pour le décrier par toute la chrétienté. D'autre part, il prévoyoit le mécontentement qu'il donneroit au Pape pour ce regard. Toutes ces raisons lui faisoient souhaiter qu'un tel rétablissement pût être reculé jusqu'à la paix générale. Mais les Grisons laissoient entendre hautement qu'ils n'étoient plus d'avis d'attendre davantage, et qu'ils ne pouvoient plus se repaître de vaines espérances. Ce que le duc de Rohan faisant entendre en cour, reçut ordre de tenter quelque voie d'accommodement par lequel les Grisons pussent être satisfaits, la réputation du Roi à couvert pour le fait de la religion, avec quelque satisfaction, s'il se pouvoit, des Valtelins et Comtois, ayant toujours pour but de faire un traité tel, qu'il pût être inséré dans celui de la paix générale, avec l'approbation du Pape et des Espagnols mêmes.

Sur ce commandement, le duc de Rohan se trouvant délivré d'ennemis et de toute autre occupation, paisible possesseur de la Vallée, se prépare d'entendre les raisons d'une part et d'autre, pour procurer un solide ajustement entre les seigneurs des trois Ligues et les peuples de la Valteline et des deux comtés.

Or, une telle négociation devant être le sujet de ce troisième livre, pour le bien commencer, il est né-

cessaire de reprendre ici les choses de plus haut, et de représenter sommairement l'état des Grisons et de la Valteline, la forme de leur gouvernement, l'origine de leurs discordes, par quels artifices et pour quels intérêts elle a été fomentée et accrue, et, finalement, comme elle a éclaté, les bons et mauvais remèdes desquels on s'est servi pour apaiser ce mal, les traités conclus ou projetés sur ce sujet.

Sans s'amuser à rechercher l'antiquité des Grisons, qui se disent être venus de Toscane, d'où ils auroient été chassés par les Gaulois, et se seroient retirés dans les Alpes, sous la conduite de Rhétus (1), d'où la Rhétie a pris le nom, laissant à part telles recherches aussi inutiles qu'incertaines, je me contenterai de dire que les Grisons, dès auparavant la division de l'Empire, étoient peuples libres, et qu'ils se sont maintenus tels contre les Romains, Allemands, Goths, Vandales, Huns, Sarrasins, Français et autres, desquels ils furent attaqués à diverses fois. Néanmoins ils laissèrent peu à peu empiéter à quelques-uns d'entre eux la liberté qu'ils avoient défendue contre les puissances étrangères. Ainsi, dans la ligue Grise, l'autorité de l'abbé de Disentis s'étoit rendue presque absolue, et, dans la même Ligue, les comtes de (2) Werdenberg et Montfort, les barons de Belmonte, Sacco (3) et de Rezuns (4), y étoient comme souverains. On ne peut douter aussi que l'évêque de Coire,

(1) Justin et plusieurs historiens romains parlent de la retraite des Toscans, sous la conduite de Rhetus, dans les Alpes. — (2) Les comtes de Rheineck, de Feldkirch, de Werdenberg, de Montfort et de Bregentz, étoient tous issus de la maison des comtes Palatins de la haute Rhétie. — (3) Ou de Sax, autrement les barons de Hohensax. — (4) Les barons de Rhetzuns ou Rœtzuntz.

dans la Cadée, ne dominât quasi avec suprême puissance, et que les barons de Vaz, dans les Dix-Droitures, ne gouvernassent à leur volonté. L'an 1424, les communes de la ligue Grise furent les premières à se libérer de l'usurpation de tels petits seigneurs, ensuite de quoi elles se joignirent ensemble par alliance; les communes de la Cadée firent de même l'an 1429(1), s'alliant aussi entre elles-mêmes, à l'exemple des autres. Celles des Dix-Droitures se libérèrent l'an 1436, et toutes les trois Ligues s'allièrent ensemble l'an 1471. Depuis ce temps-là, elles n'ont point changé leur forme de gouvernement, qui ne peut être pire qu'il est. Car, si, comme les anciens ont été curieux de faire des descriptions imaginaires d'une parfaite république, afin que cela servît de modèle pour en approcher autant qu'on pourroit, il étoit nécessaire en ce temps de représenter une idée d'une parfaite anarchie, il ne faudroit pour tout patron qu'une exacte description de la république des Grisons.

Chaque Ligue a son chef; celui de la ligue Grise s'appelle *landrichter;* celui de la Cadée est le *bourgue-mestre* de Coire; celui des Dix-Droitures s'appelle *landamann.* Le lieu principal de la ligue Grise où se font les assemblées, est Ilans; celui de la Cadée est Coire, et Davos est celui des Dix-Droitures.

En leurs assemblées générales, qu'on nomme *pitacz,* il y a vingt-huit députés de la ligue Grise; vingt-quatre de la Cadée et quinze des Dix-Droitures. Les chefs des Ligues étant avertis de quelque affaire importante, intiment telles diètes, où la matière étant proposée, elle se porte aux communes, lesquelles

(1) En 1400 et 1419.

sont le souverain magistrat du pays; car l'état des Grisons est purement populaire. Jusque-là, il semble qu'il y ait en ce pays-là quelque apparence de gouvernement; mais le malheur est que ce n'est qu'une simple apparence, et que l'effet n'y est point; car, dans ces communes, tout dépend de quelques-uns des principaux, et le plus souvent la plus grande part d'eux dépend de qui plus leur donne. Ils prennent argent de divers princes, et chacun porte le parti de celui de qui il est gratifié. De là viennent les divisions et factions dans le pays. L'envie y règne plus qu'en lieu du monde; et est à remarquer qu'il ne s'y rencontre pas deux personnes entre lesquelles on puisse dire avec vérité qu'il y ait sincère amitié. Celui qui voit son compagnon enrichi de l'argent de France, fait naître occasion de trouble pour se faire rechercher par la maison d'Autriche. De là se font plusieurs bonnes maisons. Cependant le public demeure en une extrême pauvreté, le trésor de la république étant si petit, qu'à peine y a-t-il de quoi pour envoyer des messagers à pied par les communes, lesquelles se laissent entièrement conduire, sans avoir autre mouvement que celui qui leur est donné par la fantaisie de ceux qui y sont les plus puissans.

Les ministres des princes en ce pays-là se trouvent surpris par l'instabilité de ce gouvernement; car, croyant avoir bien opéré, sur le point de voir l'effet de leur négociation, voient inopinément arriver une nouvelle tempête. Souvent une chose passée avec commun consentement dans une assemblée, si quelques jours après elle vient à être agitée dans une suivante, elle s'y trouve rejetée ou mise en doute par la

s'apercevoit-on que les Valtelins sembloient ne pas porter le respect aux Grisons, tel que les sujets sont obligés de rendre à leurs supérieurs, soit que la qualité des magistrats grisons ne se trouvât pas toujours proportionnée à la charge qu'ils soutenoient (car tel qui n'avoit jamais eu autre direction que de son bétail, se trouvoit destiné à rendre la justice, sans avoir aucune teinture des lois, ni information des coutumes du pays, ni connoissance des affaires du monde); soit aussi que les Valtelins, pour être delà les monts et sous un climat qui mûrit les esprits de ceux qui y sont nés, se crussent plus capables de commander que d'obéir aux Grisons, par la créance que tous les Italiens ont que les moins avisés d'entre eux surpassent les plus entendus des nations *ultramontaines*, comme ils appellent.

Nonobstant ces légers dégoûts, les peuples de la Valteline et les deux comtés demeuroient en l'obéissance et sujétion des seigneurs des trois Ligues, sans que rien parût qui pût faire appréhender les désordres qui depuis s'en sont ensuivis.

Les Espagnols, qui ont accoutumé de jeter des fondemens profonds des desseins qu'ils jugent de quelque importance pour leurs intérêts, considérant la nécessité du passage de la Valteline pour la conjonction des Etats du roi d'Espagne en Italie avec ceux de la maison d'Autriche en Allemagne, se résolurent de penser de longue main, ou à s'emparer de la Valteline, ou à la réduire en tel état qu'ils en pussent disposer à leur volonté. Pour cet effet, ils gagnent des partisans dans le pays des Grisons, ils fomentent les dégoûts des Valtelins, ils font naître occasion de

mécontentemens nouveaux; et tout à propos, en tel temps, se rencontra gouverneur de Milan le comte de Fuentes (1), enclin à remuement, et qui étant rempli du désir de laisser, avant sortir d'Italie, quelque monument à la postérité pour marque de son sens et intelligence, il crut ne pouvoir, par autre moyen plus propre, commencer à fonder le dessein que l'Espagne avoit sur la Valteline, qu'en bâtissant, en lieu opportun, un fort de considération qui pût relever le courage aux Valtelins, et leur donner hardiesse de se mettre en liberté, et pour aussi semer par là des partialités parmi ces peuples, afin d'opprimer les uns et les autres insensiblement. Il falloit seulement trouver un prétexte plausible, qui lui fut fourni fort à propos par le renouvellement de l'alliance que les Grisons firent avec la France l'année 1602, et surtout par la nouvelle alliance que les Grisons contractèrent avec les Vénitiens l'an 1603. Le comte de Fuentes témoigna que le Roi son maître se tenoit offensé que les seigneurs des trois Ligues eussent fait tels traités, qui ne pouvoient redonder qu'à son préjudice, et que, pour en témoigner son ressentiment, il avoit ordre de bâtir un fort pour la sûreté de l'Etat de Milan. Le lieu fut choisi à l'embouchure de la Valteline dans le Milanez, et les premiers fondemens en furent jetés au mois d'octobre, l'an 1603.

Lors commencèrent les calamités de la Rhétie, laquelle, depuis ce jour-là, n'a jamais joui d'un solide repos. Les Espagnols commencèrent de mener plus ouvertement leurs pratiques, et de moins dissimuler le profond dessein qu'ils avoient de long-temps sur

(1) Pierre-Henriquez Azevedo, comte de Fuentes.

ce pays-là. La plus saine partie des Grisons proposoit de passer en armes en Valteline pour démolir le fort commencé. Ceux qui secrètement se trouvoient déjà engagés avec l'Espagne, opinoient qu'il ne falloit rien entreprendre inconsidérément, mais essayer premièrement les voies de modération, en députant à Milan pour traiter de la démolition du fort. On dit que les Vénitiens conseilloient de bâtir un fort sur la frontière de la Valteline, pour contre-carrer celui de Fuentes, pour la défense duquel on s'apercevoit qu'ils étoient portés de fournir argent, comme aussi pour l'entretènement de la garnison quand il seroit bâti.

Henri IV, roi de France, surpris d'une telle nouveauté, dépêcha exprès personnages entendus pour remarquer la situation du fort et l'importance d'icelui. Mais, soit que ceux qui lui en firent le rapport n'en exagérassent pas assez la conséquence, soit que le Roi, après avoir mis fin à tant de troubles dont il avoit été agité jusqu'à ce temps-là, fût bien aise de goûter le repos, et de ne rechercher pas plus de connoissance de ce en quoi il n'étoit pas marri qu'on le flattât en lui diminuant l'importance de cette nouvelle entreprise; quoi qu'il en soit, il ne prit point cette matière à cœur, comme les Espagnols mêmes avoient appréhendé.

Les Vénitiens, suivant leur méthode ordinaire, ne se déclaroient pas ouvertement contre un tel dessein. Pour les Grisons, une partie se trouvoit déjà gagnée par le comte de Fuentes, et l'autre n'étoit pas capable de rien entreprendre, pour être une multitude confuse, destituée de chef. Enfin, la conclusion fut d'envoyer vers le comte de Fuentes qui promit la dé-

molition du fort, à condition que les Espagnols pourroient lever des gens de guerre dans le pays des Grisons, à leur volonté; que le passage seroit accordé aux troupes du roi d'Espagne par ledit pays, et qu'ils ne le pourroient accorder à aucun autre prince, sans en donner avis au gouverneur de Milan.

Ces articles, accordés par les députés grisons, et portés par les communes, furent rejetés comme préjudiciables à la liberté du pays, et détruisant l'ancienne alliance de France, et celle qu'ils venoient de faire avec la république de Venise. Ce qu'apprenant le comte de Fuentes, indigné d'une telle procédure, fit redoubler le travail de son fort, de sorte qu'il étoit aisé à comprendre qu'il ne pensoit plus à le démolir. Lors les Grisons s'aperçurent qu'il ne falloit plus différer de chercher remède aux maux qu'ils voyoient se préparer sur eux par la construction de cette place, recevant déjà de très-grandes incommodités par l'interdiction du commerce, qui n'est pas une petite considération pour faire soulever les peuples. Là-dessus ils se résolurent de prendre les armes, demandant, pour cet effet, secours d'hommes et d'argent au roi de France et aux Suisses, représentant que, contre les anciens traités (1) qu'ils avoient faits avec les ducs de Milan, le comte de Fuentes avoit entrepris de faire un fort sur la frontière de la Valteline pour empiéter leur liberté.

Ceux qui tenoient pour le parti d'Espagne avoient jusqu'à présent couvert leurs pratiques sous le nom de modération, qui est le prétexte ordinaire duquel

(1) En 1531, entre François II, duc de Milan, et les trois ligues Grises.

on a accoutumé de se servir quand on n'ose pas se déclarer ouvertement pour le parti par lequel on est corrompu ; mais ils ne purent plus dissimuler davantage : car les autres, qui se portoient avec violence à la démolition du fort, déclaroient ouvertement que personne ne pouvoit être contraire à une telle entreprise, qu'il ne fût traître à sa patrie. De là vinrent les dissensions entre eux ; de là les factions qui s'augmentoient tous les jours. Enfin, le parti de ceux qui étoient contraires à l'Espagne se trouvant le plus fort, l'an 1618 fut établi dans Tossane (1), bourg de la ligue Grise, une chambre criminelle pour faire le procès à tous ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir tenu pratiques préjudiciables au bien de la patrie.

Comme il faut confesser que par ce magistrat furent châtiés plusieurs qui le méritoient bien en toute république bien ordonnée, aussi est-il certain que, sous prétexte de faire justice, furent exercées plusieurs passions et vengeances particulières, qu'on peut dire à bon droit, sinon la cause, pour le moins l'occasion de la révolte des Valtelins, laquelle se trouve avoir été couverte par eux de trois prétextes, ou, comme ils appellent, causes légitimes : le premier, de la religion catholique, laquelle s'y trouvoit vilipendée et profanée tous les jours par les Grisons ; le second, de la tyrannie des magistrats, et le troisième et principal, celui que nous venons de dire, c'est à savoir les procédures violentes et injustes de la chambre criminelle, laquelle, sous prétexte du bien public, passoit à des excès si énormes, que personne

(1) Tusis, autrement Tusciana.

dans la Valteline ne pouvoit être assuré de sa vie ni de ses biens.

Il ne se peut nier que les magistrats grisons, tant en la chambre criminelle de Tossane qu'en l'administration de la justice dans la Valteline, n'aient commis des injustices capables de jeter dans le désespoir, et de faire rebeller les peuples les plus modérés contre leur souverain. Mais il faut confesser aussi que les Valtelins ont outre-passé toutes les bornes, et foulé aux pieds toutes les lois de l'humanité, s'étant portés à des massacres si pleins de cruauté et de barbarie, que les siècles à venir ne les entendront jamais sans horreur. Tant la religion est capable de persuader de mal aux hommes qui, portés par un zèle inconsidéré, prennent pour prétexte de leur inhumanité ce qui devroit être un ciment de la société humaine.

Incontinent après le soulèvement des Valtelins, qui arriva l'an 1620 (1), les Grisons prirent les armes pour entrer dans la Valteline, et châtier, comme ils disoient, la rébellion de leurs sujets; mais cela fit peu d'effet, car le duc de Féria, lors gouverneur de Milan, fit entrer des gens de guerre dans la Valteline contre les Grisons, qui, voyant que d'eux-mêmes ils ne pouvoient rien faire, implorèrent le secours de France et des Suisses. De France ils n'obtinrent rien; ou soit que cela se rencontrât en un temps auquel le bas âge du roi Louis ne permettoit pas qu'on remuât rien au dehors, ou soit que la considération de la religion empêchât qu'on prît la défense des Grisons en cette cause.

Les cantons de Zurich et de Berne, nonobstant les

(1) En juillet.

oppositions des cantons catholiques, assistèrent les Grisons, prirent Bormio et tous les villages au-dessus de Tirano, où ils trouvèrent non-seulement les Valtelins en tête, mais même les troupes espagnoles; d'où s'ensuivit la défaite des Bernois, et la retraite des Zurigaus et Grisons.

Après ces choses, naquit division, à la suscitation des Espagnols, entre la ligue Grise et les deux autres. Les cinq cantons catholiques envoyèrent secours à la ligue Grise, et Zurich et Berne aux deux autres. Ensuite de laquelle division, les Suisses, en général, s'employèrent, non-seulement pour l'ajustement des Ligues, mais même pour la restitution de la Valteline, à quoi coopéroit, en apparence, le ministre de France, qui lors résidoit aux Grisons; mais, en effet, il se comporta de sorte qu'il servoit plus aux intérêts des Espagnols que s'il y eût été employé autrement par eux.

Cependant le duc de Féria recherchoit la ligue Grise, lui promettant la restitution de la Valteline, et aux deux autres Ligues aussi, pourvu qu'elles acceptassent le traité qu'il proposoit, le sens duquel étoit de les remettre comme auparavant, sauf l'exercice de la religion protestante, à condition que le roi d'Espagne auroit le passage par les Grisons et Valtelins, comme par les cinq cantons de Suisse.

Vers le commencement de l'année 1621, les députés de la ligue Grise s'en retournèrent de Milan (1), et conjointement, les ministres d'Espagne tâchèrent de faire approuver ladite capitulation aux autres Ligues, lesquelles n'y voulant consentir, les Espagnols, avec quelques troupes suisses (2) et autres de la ligue Grise

(1) *Manusc. de Dupuy* : à Milan. — (2) Des cinq cantons catholiques.

même, s'avancèrent, pour faire passer par force ce qu'ils n'avoient pu par voie de négociation.

Lors seulement, les Français commencèrent à s'apercevoir que toutes les pratiques des Espagnols n'étoient point pour la religion, quoiqu'ils en prissent le prétexte, mais pour obtenir le passage par les Grisons à l'exclusion de la France, et pour s'assurer de la Valteline. C'est lors que le parti de France se joignit à celui de Venise, d'où s'ensuivit la retraite des troupes espagnoles; et, bientôt après, connoissant l'erreur qu'on avoit faite, la France se résolut de mettre la main, tout de bon, aux affaires des Grisons. Pour cet effet, elle leur promit de leur envoyer secours d'hommes et d'argent contre ceux qui les voudroient forcer d'accepter des traités préjudiciables à leur liberté; ensuite de quoi fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne le maréchal de Bassompierre (1), qui y conclut, au mois d'avril 1621 (2), le traité appelé de Madrid, le sens duquel est : que, d'une part, le roi d'Espagne retirera les troupes qu'il avoit aux confins de l'État de Milan, joignant la Valteline et le Val de Chiavenne; et que, de l'autre part, les seigneurs des trois Ligues feront le semblable en la Valteline et comtés de Bormio et Chiavenne, toutes choses demeurant en leur premier état; qu'on pardonnera généralement toutes choses faites ès derniers mouvemens, sans que les Valtelins et Comtois en puissent être recherchés; que, dans la

(1) François de Bassompierre, marquis d'Harouel, maréchal de France, colonel général des Suisses, et deux fois ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1625 et 1630; mort en Brie près de Provins le 12 octobre 1646. Ses mémoires font partie de la collection. — (2) Le 25 avril.

Valtèline et deux comtés, on ôtera toutes nouveautés préjudiciables à la religion catholique, lesquelles pourroient avoir été introduites depuis l'an 1617; que les deux couronnes, et les Treize-Cantons, promettront de faire entretenir ce que dessus, à quoi même les Grisons s'obligeront, par promesses requises et accoutumées en semblables occasions, entendant et déclarant que les anciens traités faits avec la maison d'Autriche demeureront en leur vigueur.

Ces articles, présentés au conseil des trois Ligues, furent reçus avec applaudissement, et confirmés par le consentement de toutes les communes; mais, d'autant qu'il étoit porté que les Suisses devoient intervenir pour donner leur consentement audit traité, pendant que les ministres de France négocioient cela en Suisse, les Espagnols y menèrent si bien leurs pratiques, qu'il fut conclu qu'avant toutes choses la religion catholique seroit suffisamment assurée aux pays des Grisons et Valteline; ce qui rompit l'exécution du traité de Madrid: et ensuite de cela, les ministres de France, laissant à part ledit traité, proposèrent d'autres articles qui n'étoient nullement conformes aux précédens; de sorte que les Grisons, se croyant abusés, prirent les armes pour tenter encore une fois le recouvrement de la Valteline, où, étant entrés, le duc de Féria y passa contre eux avec les forces du Milanez, et Baldiron (1) du côté du Tyrol. Ce que voyant les Grisons, ils se retirèrent de bonne heure; sans avoir rien avancé. Après quoi Féria attaqua Chiavenne, qu'il prit sans grande résistance,

(1) Ou Balderon.

et passa en Bregaille (1), d'où il emmena à Milan cinq pièces de canon appartenant aux Grisons.

Bientôt après, l'archiduc Léopold (2) fit entrer Baldiron, et puis le comte de Sultz (3), au pays des Grisons, de la plus grande part duquel ils se rendirent maîtres.

Ensuite de quoi (4), on força les Grisons de se départir du traité de Madrid, et d'envoyer des députés à Milan, lesquels Féria fit renoncer à la Valteline (5), moyennant un tribut annuel que les Valtelins et Bormiens donneroient aux trois Ligues; Chiavenne en fut exceptée, laquelle ledit Féria leur rendit. Les députés furent tellement intimidés des menaces qu'il leur fit, qu'ils acceptèrent tout ce qu'il leur proposa, même la ligue avec l'Espagne, laquelle, néanmoins, n'eut aucun effet, pour ce qu'elle ne fut ratifiée ni par le roi d'Espagne, ni même par une partie des Grisons, lesquels demeuroient toujours opprimés par les armes de l'archiduc, avec lequel ils traitèrent pour les faire sortir du pays, moyennant une somme d'argent; ce qui fut exécuté l'année 1624, avant l'entrée des armes françaises dans la Valteline.

Ainsi fut rendu nul le traité de Madrid, par les pratiques d'Espagne : ce que connoissant, le roi de

(1) Dans la ligue Cadée ; c'est une grande vallée qui s'étend en long de l'orient à l'occident, après qu'on a traversé le mont Septimer. — (2) Frère de l'empereur Ferdinand II, comte du Tyrol, mort en 1632. — (3) Alvig, comte de Sultz, et landgrave du Kleggau, qui fut tué en 1632. Il étoit colonel au service de l'Empereur. — (4) *Manuscrit de Dupuy :* on contraignit les Grisons d'accepter le traité de Lindau. Peu après on força les Grisons de renoncer au traité de Madrid, et d'envoyer des députés à Milan, que Féria fit renoncer à la Valteline, etc. — (5) Le 15 janvier 1622.

France, après une longue patience, fit ligue, l'année 1622 (1), avec les Vénitiens et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour l'exécution dudit traité de Madrid. Ce que voyant le pape Grégoire XV, et considérant les conséquences d'une telle ligue, prit la Valteline en dépôt; et, faisant difficulté après de la restituer, le marquis de Cœuvres entra dans la Valteline, l'an 1624, avec les armes de la ligue, qui y demeurèrent environ deux ans, sans autre effet que de quelques légers combats contre les Espagnols qui défendoient toujours La Rive. Les troupes du Pape y firent peu ou point de résistance, et la Valteline, Bormio et Chiavenne, se prirent sans difficulté : de sorte que ce fut une guerre commencée sans donner frayeur à personne, continuée sans péril, et finie sans aucun avantage de part ni d'autre.

L'armée française étant toujours dans la Valteline, les deux couronnes firent un traité pour l'ajustement des affaires des Grisons et des Valtelins, sans en donner part aux Vénitiens, ni au duc de Savoie. Ledit traité fut fait à Monçon, en Espagne (2), d'où il a pris le nom; et le sens en est que les affaires des Grisons, Valtelins et Comtois, demeureroient en même état qu'elles étoient quand les premiers troubles commencèrent parmi eux, tous traités faits depuis demeurant nuls et sans effet; qu'en la Valteline et deux comtés, il ne puisse, à perpétuité, y avoir autre religion que la catholique; que les Valtelins et Comtois puissent élire leurs magistrats, avec la confirmation des seigneurs des trois Ligues, sans que, pour cela, il soit

(1) En février 1623, et non 1622, ainsi que portent les manuscrits. — (2) Le 5 mars 1626.

besoin de leur approbation; que tels magistrats puissent juger définitivement, et disposer absolument de tout ce qui concerne leur office et la religion catholique; que nul prince puisse attenter chose aucune contre ledit traité, pour l'observation duquel les deux couronnes s'obligent; que la mémoire des choses passées demeure ensevelie, sans qu'aucun particulier en puisse être recherché; que les Valtelins et Comtois paieront, annuellement, une somme de deniers aux Grisons, arbitrée par gens à ce députés entre les deux parties, laquelle les Grisons refusant d'accepter, les deux Rois les déclareront déchus à perpétuité dudit tribut; et, cela ne suffisant pas, les deux couronnes s'engagent d'imposer auxdits Grisons une plus grande peine; que le Pape (1), connoissant qu'il y ait de la contravention notable de la part des Grisons en ce qui concerne la religion catholique, après que les deux Rois en auront eu connoissance, et qu'on l'aura notifié aux Grisons, si, quatre mois après, ils ne remédient aux plaintes qu'on leur aura faites sur ce sujet, les deux Rois s'uniront ensemble pour protéger les Valtelins; et, en particulier, le roi de France emploiera sa puissance pour réduire lesdits Grisons à leur devoir, lesquels, venant à prendre les armes contre les Valtelins ou Comtois, pour quelque cause que ce soit, les deux Rois leur feront sentir la peine qui leur semblera due pour une telle contravention, outre laquelle peine ils seront déchus sans ressource du droit de confirmer l'élection des magistrats, comme aussi de la somme annuelle que lesdits Valtelins et Comtois leur devoient payer pour cette raison; que

(1) Urbain VIII.

si, d'autre part, lesdits Valtelins et Comtois rompent, en tout ou en partie, l'observation dudit traité, lesdits Rois les déclareront déchus des priviléges établis en leur faveur; et le roi d'Espagne, en particulier, emploiera sa puissance pour les remettre en leur devoir; qu'avant toutes choses, les forts de la Valteline, et comtés de Bormio et Chiavenne, et ce qui, de surplus, peut avoir été occupé par les armes de la Ligue, et même par le roi d'Espagne, seront entièrement remis entre les mains du Pape; que les armées des deux Rois et de leurs alliés étant retirées de ces lieux-là, les Grisons ne pourront tenir en leurs frontières qui regardent la Valteline et Comtés, des garnisons plus fortes que celles qu'ils avoient devant les altérations; que le même s'observera dans les frontières de l'État de Milan; que les Grisons ne pourront mettre dans la Valteline et deux comtés, ni gens de guerre, ni garnison, qu'après la ratification dudit traité, le roi d'Espagne se contentant que tous les forts qui sont dans la Valteline et comtés soient incontinent rasés par le Pape, sans que lesdits forts aient à être refaits par qui, ni sous quelque prétexte que ce soit; que les deux Rois annulent tous les autres traités faits en cette matière, en la part où ils ne seront pas conformes au présent traité, la déclaration duquel, en matière de religion, se remet au Pape, et, en autre chose, à la déclaration des deux couronnes.

Après que ledit traité eut été signé par les deux Rois, fut envoyé au pays des Grisons Châteauneuf (1)

(1) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, n le 22 février 1580, abbé de Préaux, et sous-diacre, ambassadeur e

ambassadeur extraordinaire, qui, conjointement avec le marquis de Cœuvres, convoqua une assemblée des trois Ligues à Poschiave, au mois de septembre 1626; et là, furent présentés les articles du traité de Monçon, qui furent portés aux communes. Mais, ayant été trouvés préjudiciables à leur liberté, les trois Ligues envoyèrent ambassadeurs en France pour représenter leurs griefs. Cependant Châteauneuf, dans une assemblée convoquée à Soleure la même année, proposa à tous les cantons de Suisse la déclaration de Sa Majesté très-chrétienne sur les articles du traité de Monçon, laquelle fut approuvée par les catholiques. Les protestans croyoient, comme les Grisons, que le traité étoit à l'avantage des Valtelins, lequel, néanmoins, étant dûment ratifié, comme il fut au commencement de l'année suivante, le marquis de Cœuvres, avec le reste de son armée, sortit de la Valteline et des Grisons au mois de mars.

Cependant que les Grisons traitent en France pour obtenir une explication favorable du traité de Monçon, les Valtelins établissent la forme de leur gouvernement, par laquelle il se comprit aisément qu'ils n'entendoient pas vivre en sujets, et qu'ils donnoient une interprétation à leur mode au traité de Monçon. Les Grisons s'en plaignoient hautement en France, où on commença à connoître que ce différend n'étoit pas vidé. D'une part, dom Cordoua (1), gouverneur

Hollande, à Bruxelles, en Angleterre et à Venise depuis 1609, ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1626; garde des sceaux de France le 14 novembre 1630; disgracié le 25 février 1633; rétabli dans la charge de garde des sceaux le 2 mars 1650, s'en démit le 3 avril 1651, et se retira de la cour. Il mourut à Leuville le 17 septembre 1653.

(1) Dom Gonsalve de Cordoue, fils d'Antoine de Cordua, duc de Sessa.

de Milan, autorisoit les Valtelins, et leur donnoit cœur d'entreprendre toujours quelque nouveauté. D'autre côté, lesdits Valtelins, s'apercevant bien, par les députés qu'ils avoient envoyés en France, qu'on n'étoit pas porté là à appuyer si promptement les Grisons, donnoient tous les jours occasion de nouvelles plaintes.

Les choses passoient ainsi, dans les Grisons et Valteline, en mutuelles altercations. Les Grisons se plaignoient du traité de Monçon et de la France. Les Valtelins, délivrés de la guerre, et, comme ils croyoient, du joug des Grisons, se gouvernoient comme bon leur sembloit. Les Espagnols étoient bien aises de voir réussir heureusement le projet qu'ils avoient fait de telles affaires. Les Français étoient balancés entre le déplaisir qu'ils avoient que la négociation de Monçon se trouvât toute à l'avantage des Espagnols, et entre les considérations qu'ils faisoient d'être les premiers à remuer quelque chose sur ce sujet.

Le temps se passant en telle incertitude d'affaires, on arriva vers la moitié de l'année 1629, et lors furent diverties les pensées des Grisons touchant la Valteline; car, inopinément, se présenta sur leurs frontières une armée impériale, sous le commandement du comte de Mérodes, laquelle, en même temps qu'elle avançoit, demandoit le passage aux chefs des Ligues pour entrer en Italie, à l'occasion de l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat, de laquelle l'Empereur prétendoit exclure Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les troupes impériales passèrent par les Grisons et la Valteline, y firent des forts (1); et, jusques à l'année 1631, les

(1) Au pas de Saint-Luci et au pont du Rhin.

Grisons, vivant à la discrétion des Impériaux, abattus de misères et autres calamités que les passages des grandes armées ont accoutumé de traîner après elles, ne tournoient leurs pensées qu'à se voir délivrés du joug sous lequel ils étoient opprimés.

Après la déclaration de Cherasco, faite en avril 1631, le duc de Rohan étant passé au pays des Grisons, en la forme que nous avons décrite, lesdits Grisons furent entretenus d'espérance pour leur rétablissement jusques en l'année 1635, que les armes françaises rentrèrent dans la Valteline, où toute ladite année ayant été employée à repousser et combattre les forces tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, on n'eut point le temps de vaquer à l'ajustement des différends entre les Grisons et Valtelins.

Finalement, toutes choses étant apaisées en Valteline, et y ayant apparence que les armes françaises étoient pour s'y maintenir, tout au commencement de l'année 1636, on mit les fers au feu pour le rétablissement des Grisons, par la voie d'un traité qui fut projeté, négocié et conclu en la manière que s'ensuit.

LIVRE QUATRIÈME.

Le rétablissement des Grisons dans la Valteline ayant été retardé l'espace de dix-sept ans, par les moyens que nous avons représentés dans les trois premiers livres, se trouve finalement porté à sa dernière fin dans le présent livre, qui est d'autant plus considérable, qu'il contient l'accomplissement d'une affaire si embrouillée, et par une voie toute contraire à celles dont jusqu'à présent on s'étoit servi pour y parvenir. Tant la prudence humaine se trouve abusée par l'événement des choses, la plupart du temps contraires au jugement qu'elle en a fait. Car les Grisons n'ayant jugé autre pierre d'achoppement pour rentrer en possession de la Valteline, que les oppositions qui leur seroient faites par l'Empereur et par le roi d'Espagne, il s'est trouvé que c'est par eux qu'ils y ont été rétablis. Les Valtelins, n'ayant autre espérance de se maintenir en l'état de liberté auquel ils s'étoient mis, qu'au seul appui de la maison d'Autriche, à la fin n'ont subi le joug, duquel ils avoient montré une si grande aversion, que par l'autorité de la même maison; et les Français, qui, à deux diverses reprises, sont venus avec main-forte au secours des Grisons qui les avoient appelés comme défenseurs de leur liberté, non-seulement ont été frustrés de l'honneur de ce rétablissement, mais même contraints de se départir d'une telle négociation, pour faire place aux Espagnols, qui, l'ayant traversée dans son commencement et dans sa suite, en ont eu néanmoins toute la gloire en sa fin,

comme nous ferons voir en la manière qui s'ensuit :

Le soulèvement des Valtelins étant arrivé l'année 1620, les Grisons ont été en espérance d'y rentrer l'espace de dix-sept ans par divers intervalles. Le premier fut depuis ledit soulèvement jusqu'au traité de Madrid, duquel ils se promettoient toute satisfaction. Depuis le traité de Madrid jusqu'en l'année 1624, le temps se passa à tâcher d'obliger les Suisses de s'intéresser en cette affaire, et en autres négociations dépendantes dudit traité de Madrid, où les ministres de France qui y furent employés (1) ne firent aucun effet. L'an 1624, l'entrée des armes de la ligue (2) dans la Valteline, sous le marquis de Cœuvres, donna espérance certaine aux Grisons de voir une fin à ce qu'ils avoient tant désiré. Deux ans après vint le traité de Monçon, qui les désespéra entièrement. Près de cinq ans se passèrent après en négociations sur ledit traité, et en la poursuite qu'ils firent en la cour de France pour obtenir une favorable interprétation dudit traité. L'an 1631, lorsqu'ils avoient comme perdu toute espérance de rien obtenir du côté de France, arriva dans le pays des Grisons le duc de Rohan, qui les remit en quelque façon. Mais un an après, ledit duc ayant eu ordre de se retirer à Venise, les Grisons se crurent plus que jamais reculés de leur but. Quelques mois après, ledit duc retourna vers eux avec commandement de faire entendre aux Grisons que le temps de leur rétablissement étoit arrivé. Mais, sur le point qu'on croyoit en-

(1) Etienne Gueffier, ambassadeur du Roi aux Grisons, depuis 1615 jusqu'en 1622; Robert Miron, ambassadeur ordinaire en Suisse, depuis 1617 jusqu'en 1627, mort en 1641; Guillaume de Montholon, ambassadeur extraordinaire en Suisse en 1622, mourut à Soleure le 2 mai de cette année. — (2) Entre la France et Venise.

trer dans la Valteline, Rohan fut rappelé en France, et finalement, l'an 1635, il entra avec une armée dans la Valteline, où les Grisons demandoient d'être rétablis sans délai. La possession d'icelle se trouvant incertaine, pour être continuellement disputée par les armes françaises, impériales et espagnoles, c'étoit avec juste sujet que ledit rétablissement étoit remis à un autre temps. Les Français se trouvant paisibles possesseurs de la Vallée, et y ayant bâti les forts nécessaires pour la conserver, les Grisons ne vouloient plus attendre davantage. On leur fit donc entendre que c'étoit chose impossible de les rétablir comme ils étoient auparavant la révolution, et que pour faire une chose de durée et solide, il falloit venir à un traité avec les Valtelins, qui fût tel qu'il pût être inséré dans celui de la paix générale. On vint à bout de cette négociation; un traité se fait avec la ratification des trois Ligues et consentement des Valtelins; il n'est plus question que d'attendre la ratification du roi de France, au lieu de laquelle fut envoyée une modification qui détruisoit la nature du traité. Voilà les intervalles par lesquels les Grisons ont été ballottés l'espace de dix-sept ans entre l'assurance et le désespoir de leurs affaires. L'année 1636, ce mal tantôt avancé, tantôt reculé par divers symptômes, est finalement arrivé à sa dernière crise; et les humeurs ramassées depuis si long-temps dans ce corps-là, s'étant peu à peu corrompues, et finalement rendues malignes, ont porté le patient au dernier période, qui est le soulèvement des Grisons contre les armes françaises, duquel nous entreprenons de traiter dans ce dernier livre.

Toutes choses concoururent en même temps pour contribuer, ce semble, à exciter ce mouvement. Au lieu, comme nous avons dit, de la ratification du traité, fut apportée une modification, laquelle même le duc de Rohan cacha aux Grisons pour n'avancer le mal qu'il voyoit déjà se préparer à ce sujet. Les colonels et capitaines de cette nation-là, se trouvant en arrière d'un million de livres qui leur étoit dû pour leur solde, se virent frustrés en ce même temps de toute espérance de paiement. Car le député qu'ils avoient envoyé en France retourna, au mois d'août (1), sans aucune satisfaction; et pour comble de tout mal, l'ambassadeur Lasnier, au lieu d'adoucir avec dextérité l'amertume de leur mécontentement, usa de termes si aigres en leur endroit, qu'il précipita ceux dans lesquels il restoit encore quelque peu d'affection pour la France, et anima ceux qui étoient portés à nouveautés, d'entreprendre ce qu'ils avoient dès longtemps dans le cœur. En même temps, le duc de Rohan se trouvoit à Sondrio, malade à la mort, non-seulement hors d'état de donner aucun ordre aux affaires publiques, mais même d'avoir aucune pensée pour ce qui touche de plus près ceux qui se trouvent en l'extrémité en laquelle il étoit. Son mal étoit une profonde léthargie qui lui avoit fait perdre le sentiment de toutes choses, de sorte que sa mort fut non-seulement constamment publiée au loin, mais crue certaine dans son armée, où il fut regretté comme il étoit convenable à ceux qui avoient été tant de fois témoins et spectateurs de sa valeur, mais même accompagné d'éloges pleins de gloire et d'honneurs par

(1) *Manuscrit de Secousse :* d'avril.

les Impériaux et Espagnols, qui firent paroître, par démonstrations extérieures, la joie qu'ils avoient de voir ôté un tel obstacle à leurs desseins, par la mort d'un homme qu'ils avoient tant appréhendé. L'état donc où se trouvoit Rohan ne donnoit pas peu de hardiesse à ceux qui tramoient déjà le dessein du soulèvement; mais la peste qui détruisoit l'armée française, et le débandement des soldats par le manquement du pain, contribuoient beaucoup pour rendre réussible l'entreprise des Grisons. Ils étoient aussi avertis par leur député qui venoit de France, qu'on ne pensoit aux affaires de ce pays-là que par manière d'acquit. En Italie, les Espagnols avoient sans controverse le dessus; car, après le combat d'Oleggio, l'armée de la Ligue s'étant retirée, tout le Milanez non-seulement étoit libre d'ennemis, mais même en état d'entreprendre. Car, outre la diminution de l'armée des collégués (1), la division s'étoit glissée entre les ducs de Savoie et de Parme; et celui-ci, mal content pour ne voir point l'effet des promesses de France, et craignant à la fin, au lieu de la conquête de Milan qu'on lui avoit fait espérer toute certaine, de se voir à la veille de perdre ses propres Etats, entendoit déjà secrètement aux propositions que les Espagnols lui faisoient faire par le moyen du grand duc de Toscane, son beau-frère (2). En Allemagne, les alliés de France n'étoient pas plus puissamment assistés; de sorte que ceux qui menoient dans le pays des Grisons la prati-

(1) Des co-alliés, du roi de France, du duc de Savoie, et du duc de Parme. Leur traité d'alliance avoit été conclu à Rivoli le 11 juillet 1635. — (2) Ferdinand II de Médicis, fils aîné de Côme II. Ce prince mourut en 1670.

que du soulèvement ne manquoient d'exagérer telles conjonctures pour faire comprendre à leurs compatriotes que, l'armée française se trouvant détruite en la Valteline par la peste, le duc de Rohan ne devant plus être compté entre les vivans, la personne duquel seul avoit été comme une digue pour empêcher l'invasion de leurs pays; que se trouvant en tel état, et les Espagnols et Impériaux, sans aucune occupation vers ces quartiers-là, ne manqueroient de se servir de l'opportunité pour les attaquer au temps qu'ils se trouveroient hors de défense, et d'occuper tous leurs pays, qui demeureroient à jamais dans leur pouvoir pour avoir été conquis par droit de guerre. Mais le point principal étoit que les affaires de France avoient pris un si mauvais train, que dans les pays étrangers on en faisoit un sinistre jugement. Car l'armée espagnole, sous la conduite du prince Thomas de Savoie, venoit d'entrer en Picardie, où non-seulement elle avoit pris des places de la rivière de Somme, mais même passé ladite rivière et porté la terreur si avant, qu'on fit garde dans Paris aussi exacte qu'en une place frontière.

Ainsi tout sembloit se rencontrer à propos pour faciliter le dessein des Grisons contre les Français dans leur pays. Les peuples témoignoient ouvertement qu'ils étoient abusés par la France, laquelle, n'ayant point accompli ses promesses en l'espace de dix-sept ans, n'étoit pas pour jamais les exécuter. Les chefs et conseils des Ligues ne savoient que répondre à leurs peuples, n'osant plus parler du traité de Tossane. Les gens de guerre se voyoient au désespoir de la solde qui leur étoit due. Les Impériaux et les Es-

pagnols se servoient dextrement de tous ces mécontentemens, et trouvoient aisément jour dans l'esprit des principaux de ces pays-là, entre lesquels celui qui se trouva le plus propre pour conduire à bout une telle entreprise, fut George Genatz (1), natif de Sumade (2), en Engadine haute, homme de petite condition, sans parenté ni autre dépendance, si ce n'est celle qu'il s'étoit acquise par son industrie. Il fut premièrement prêcheur de profession parmi les protestans; puis, las de prêcher, se jeta au métier de la guerre, et parvint enfin jusqu'à être colonel. Et lors, commençant de se juger capable de rendre quelque notable service à la maison d'Autriche en son pays, estima que la religion dont il faisoit profession le pourroit rendre moins agréable à ce parti-là, et moins capable d'en recevoir les récompenses qu'il se promettoit. C'est pourquoi il se fit catholique, et commença dès lors d'avoir secrète correspondance avec les Impériaux et les Espagnols, jusque-là même que, pendant la dernière guerre faite en la Valteline, il écrivoit et recevoit lettres d'eux aux occurrences qui se présentoient. Ce Genatz donc étoit celui qui alloit fomentant le dégoût des mal contens, leur faisant comprendre que la conjoncture se présentoit favorable pour se dépêtrer une fois pour toutes des Français, et faire bonne et sûre alliance avec les Impériaux et Espagnols, par le moyen de laquelle ils rentreroient dans la Valteline, et s'y maintiendroient sans trouble et empêchement; ce qui ne se pourroit faire par les armes de France, trop éloignées de leur pays, et des-

(1) Jenatsch; il fut assassiné à Coire le 30 janvier 1639. — (2) Samade.

quelles un seul mauvais succès suffisoit pour les mettre en perpétuelle servitude. Que la raison du bien public le vouloit ainsi sans controverse. Que pour l'intérêt des particuliers il se rencontreroit mieux avec la maison d'Autriche qu'avec la France, pouvant donner emploi en Italie et en Allemagne aux personnes du pays qui font profession de la guerre, et aux autres des pensions qui ne seroient point imaginaires comme celles de France. Qu'ils s'attireroient l'utilité qui revient aux Suisses pour le passage du Saint-Gothard. Que la maison d'Autriche, ayant vu, en la conjoncture présente, de quelle importance lui est le pays des Grisons et la Valteline, n'épargnera rien pour conserver ces pays-là à sa dévotion, ce qu'elle jugera bien ne lui pouvoir réussir que par libéralité et par bienfaits, comprenant aisément qu'elle ne peut gourmander les Grisons, qu'elle ne les jette tout incontinent entre les bras de la France, outre le secours de laquelle, qui par raison d'Etat ne manqueroit jamais, étant appelée par les Grisons, tout le corps helvétique et la république de Venise même s'intéresseroient pour s'opposer à une telle oppression. Somme, qu'il a été bon que les trois Ligues aient fait voir à l'Empereur et au roi d'Espagne combien elles peuvent traverser leurs desseins par les armes de France, et qu'à présent il étoit temps de se prévaloir des avantages qu'ils avoient eus en cette guerre, plutôt par la vertu du duc de Rohan que par la puissance du secours de France. Qu'il ne falloit pas différer davantage à se servir de l'opportunité pour jouir du repos auquel ces pauvres peuples aspiroient depuis tant de temps; car d'attendre la paix générale, c'étoit se mettre en même état

que lors du traité de Monçon, étant bien certain que les deux couronnes s'accorderoient, sans se soucier de leurs intérêts. Que des Espagnols lors il ne faudroit rien espérer, parce qu'ils n'auroient pas besoin d'eux, et que, comme les médecins tiennent que pour être bien payés il faut prendre le temps que le malade sent sa douleur, de même les Grisons devoient faire leur marché avec la maison d'Autriche tandis qu'elle a besoin d'eux. Tels et semblables discours alloit semant George Genatz, les ménageant selon l'inclination et l'intérêt que chacun pouvoit avoir. Aux colonels et capitaines, il représentoit le manquement de leur paye et leur pauvreté, en comparaison des facultés que Shauenstein, Salis et Brucker acquéroient tous les jours par le moyen des compagnies qu'ils avoient en France. Que ceux-là étoient les princes de la Rhétie, et les autres leurs valets. Qu'en la cour de France on s'imaginoit que ces trois familles étoient la puissance de tout le pays, et que les autres n'étoient que leurs créatures. Que si la chance venoit à tourner, ceux qui embrasseroient le parti d'Espagne, ne seroient pas moins récompensés de ce côté-là, que les autres l'étoient de la France. Aux ecclésiastiques protestans, il faisoit insinuer qu'il avoit été impossible d'obtenir de la France, non-seulement le libre exercice de la religion dans la Valteline, mais non pas même une petite église dans le comté de Chiavenne pour les baptêmes, non pas même un cimetière pour enterrer les morts; que le roi de France étant obligé en plusieurs endroits de donner secours aux protestans (1), pour rhabiller cela, en quelque façon, en cour

(1) D'Allemagne, et aux Suédois contre la maison d'Autriche.

de Rome, il sacrifioit l'intérêt des pauvres Grisons, et que tel en cour de France, pour l'espérance qu'il avoit à Rome, faisoit le zélé en cette occasion; que les Espagnols seroient plus traitables pour ce regard, et que quand cela ne seroit pas, et qu'ils n'obtiendroient pas davantage d'eux pour la religion, pour le moins vivroient-ils en paix, au lieu que continuant d'être joints avec la France, ils ne pouvoient jamais espérer qu'une éternelle guerre. La fin d'un tel discours étoit une petite douceur gratifiante qui faisoit agréer aux ministres et approuver le poids de telles raisons. Dans les communes, par personnes interposées, on alloit disant : *Jusques à quand demeurerons-nous dans cette servitude ? nous sommes bridés par des forts, et sommes la risée de nos voisins qui se moquent de notre lâcheté ; au lieu de rentrer en ce que nous avons perdu, nous achevons de perdre ce qui nous reste.*

Les humeurs ainsi disposées, au mois d'août se trouvèrent ensemble les colonels et capitaines, et là se promirent, par serment, mutuelle union pour demeurer armés dans le pays jusques à ce qu'ils eussent obtenu l'entier paiement de ce qui leur étoit dû de leur solde, et ce avec le consentement des chefs des Ligues, desquels seuls ils disoient vouloir recevoir les ordres.

Il faut considérer qu'en apparence ils ne commençoient ce mouvement que pour leurs paiemens, et la plupart d'eux n'y pénétroient autre chose; mais quelques-uns, qui déjà avoient correspondance avec les Autrichiens, non-seulement ne désiroient pas que le paiement vînt de France, mais l'appréhendoient, comme aussi la ratification du traité pure et simple,

ne demandant pas mieux que de se pouvoir servir de ces mécontentemens pour tirer à leur parti tout le reste du pays.

Le duc de Rohan, revenu de la profonde léthargie qui l'avoit tenu sans sentiment plusieurs jours, et retourné au monde comme du sépulcre même, étant averti de la disposition des choses dans le pays des Grisons, et jugeant bien que de la France il ne falloit rien espérer pour remédier au mal qu'il prévoyoit, disoit qu'il n'étoit ressuscité que pour être spectateur, à son grand regret, de la ruine du service du Roi en ces pays-là, et voyoit bien que, pendant le temps de son extrême maladie, s'étoient excités des vents qu'il seroit bien malaisé d'apaiser. A peine avoit-il recouvré la parole, qu'il apprend à Sondrio dans la Valteline, où il avoit été malade, qu'au pays des Grisons toutes choses étoient sens dessus dessous; que les gens de guerre de cette nation, qui gardoient les passages du pays, avoient abandonné leurs postes, et que, par ainsi, l'entrée étoit toute ouverte aux ennemis. Les colonels mêmes et capitaines lui écrivirent qu'ayant patienté jusqu'au bout, ils ne pouvoient pas davantage se maintenir sur pied sans argent; que leurs familles étoient ruinées, et leurs maisons en désolation, parce que, selon la coutume du pays, les biens des capitaines sont obligés aux soldats; qu'ils protestoient devant Dieu et les hommes de tout le mal qui en arriveroit; qu'ils voyoient bien le désordre qui pouvoit succéder de cet abandonnement de postes; mais qu'ils en avoient averti à temps et avoient marqué le jour, afin qu'on y pourvût, comme en effet ils l'avoient fait ainsi.

Le duc à peine se pouvoit encore lui-même remuer dans le lit; de sorte que, ne pouvant donner autre ordre, il écrivit en France tout ce qui se passoit, leur faisant entendre clairement qu'il n'y avoit que deux remèdes pour apaiser ce mal : l'un est de remettre les Grisons en la possession de la Valteline; l'autre de payer ce qui étoit dû aux gens de guerre de cette nation-là; que ces deux choses étant promptement exécutées, il ne falloit aucunement douter que tout le pays ne retournât à la dévotion de la couronne de France, et que toutes les pratiques des Autrichiens n'allassent en fumée; et qu'au nom de Dieu on crût à ses conseils, puisqu'il étoit sur les lieux, et qu'il voyoit des choses auxquelles ceux qui étoient éloignés ne pouvoient pénétrer.

Or, d'autant que le pays des Grisons est situé entre les Etats de la république de Venise et les cantons des Suisses, le duc de Rohan envoya exprès vers Marin Molin, provéditeur pour ladite république en Val-Camonica, pour lui dire que, par raison de bon voisinage, il se trouvoit obligé d'avertir la république sérénissime que pendant sa grande maladie s'étoient émues des humeurs dans le pays des Grisons, qui étoient pour les porter à un changement notable s'il n'y étoit promptement pourvu, et qu'il jugeoit que si en France on ne se résolvoit sans délai à payer les colonels et capitaines, et à remettre les Grisons dans la Valteline, le plus expédient étoit de retirer les troupes françaises, pource qu'autrement seroient-elles obligées d'en sortir honteusement. Il donna le même avis à Meliand, ambassadeur de France en Suisse, afin que les deux Etats, qui ont quelque in-

térêt que le pays des Grisons se conserve en repos, s'interposassent envers le roi de France à ce qu'il prît quelque soin des affaires de ces quartiers-là, ou une voie honorable d'accommodement pour s'en retirer.

Cependant Rohan ne se trouvant en état de sortir du lit, pria François Lasnier, ambassadeur de France aux Grisons, et intendant de l'armée de la Valteline où il étoit lors, de se transporter à Coire pour tâcher d'apaiser les troupes mutinées, mais surtout pour rompre l'intelligence des chefs des Ligues avec les colonels et capitaines, afin que ceux-là pour la restitution de la Valteline, et ceux-ci pour leurs paiemens, venant à se joindre ensemble, ne fissent un parti si fort qu'il n'y eût plus moyen d'y remédier.

L'ambassadeur Lasnier trouve qu'ils s'étoient saisis du pont de Riquenault (1), et avoient mis garnison dans la ville de Coire, et fait leur gros dans le Val-Tomiasco (2) pour s'opposer au passage des Français, en cas qu'ils voulussent venir de la Valteline dans le pays des Grisons pour les réprimer. Somme, c'étoient gens détraqués. Lasnier crut qu'il étoit besoin de remèdes forts et non pas de lénitifs. Il leur fit donc comprendre que toutes les séditions avoient en leur commencement une belle apparence de succès, mais que la fin en étoit toujours funeste à quelqu'un, et qu'il ne falloit pas croire qu'une poignée de gens fît la loi à un roi de France; qu'ils se fioient en la foiblesse de l'armée de la Valteline, mais qu'elle étoit encore assez forte pour faire tête aux Espagnols de ce côté-là,

(1) Du fort du Rhin, à une lieue et demie du Steig. — (2) Tumialasca, autrement Domlesch.

et venir passer sur le ventre aux Grisons rebelles et mutinés. Les gens de guerre à telles paroles répondoient paroles encore plus aigres, et ainsi la plaie s'envenimoit au lieu de se guérir.

Ce qu'apprenant le duc de Rohan, à peine encore en état de convalescence, donna ordre aux affaires de l'armée qui étoit en Valteline, de laquelle la principale occupation devoit être de chercher les moyens de subsister avec les contributions que la Vallée pourroit faire; car d'argent de France, ni pour le pain, ni pour les montres, il ne s'en espéroit plus. On ne recevoit pas seulement réponse aux dépêches envoyées sur les occurrences de ce pays-là. Le Roi et son conseil, tout occupé dans les affaires de Picardie, sembloit ne se souvenir plus ni des Grisons ni de la Valteline, comme étant choses qui ne le touchoient pas, en comparaison de celles qu'il avoit sur les bras. Outre que c'est la coutume de France d'accourir de telle façon au plus pressé, que tout ce qui est moins urgent demeure tout-à-fait oublié, comme si c'étoit chose répugnante à la raison d'une bonne conduite de faire également bien deux choses à la fois. Rohan, ayant pourvu, selon qu'il pouvoit lors, à la subsistance de l'armée de la Valteline, crut ne devoir pas différer davantage de tâcher de remédier au mal qu'il voyoit se rengréger de moment en moment dans le pays des Grisons, où même sa mort étoit publiée pour donner plus de hardiesse d'entreprendre à ceux qui étoient retenus par la crainte, respect ou affection qu'ils portoient audit duc. Ainsi donc Rohan partit de Sondrio, se laissant voir en passant aux officiers de l'armée, et en laissant le commandement à Henri de

Chaumont, baron de Lèques, maréchal de camp. Il arriva à Coire le 11 d'octobre 1636.

Les colonels et capitaines grisons mutinés le saluèrent en passant à Tossane, et furent vus de lui avec douceur. Il leur représenta le grand faix que le Roi avoit à soutenir en divers lieux, les extrêmes dépenses auxquelles il étoit obligé; que néanmoins il leur promettoit que, donnant le temps qu'il falloit à un courrier pour aller en France et en retourner, ils recevroient toute satisfaction, et que, s'ils ne recevoient tout leur paiement en argent comptant, ils en auroient pour le moins une partie, et le reste en bonnes assignations; que lui-même s'offroit de leur obliger lui et tout son bien pour l'exécution de ce qu'il venoit de leur promettre; qu'il connoissoit très-bien que c'étoit avec grande raison qu'ils se portoient à ces extrémités; qu'il savoit la nécessité de leurs affaires, et la patience dont ils avoient usé: mais qu'ils considérassent aussi que cette guerre n'étoit entreprise que pour eux; que la France n'avoit affaire des Grisons ni de la Valteline pour ses intérêts particuliers, n'ayant autre motif en cela que l'honneur de défendre, et garder d'oppression les peuples qui lui étoient alliés, et de leur faire rendre ce qui leur appartenoit; que, bien que Sa Majesté fît la guerre dans l'Etat de Milan, il ne falloit pas pourtant croire que la Valteline servît de rien pour un tel dessein, puisqu'on venoit de voir tout fraîchement que les Allemands, qui avoient été appelés au secours de l'Etat de Milan, avoient passé par Saint-Gothard; que, quant à la diversion que les armes du Roi pouvoient faire du

côté de la Valteline, c'étoit chose de néant, y ayant d'autres lieux plus avantageux pour faire de puissantes diversions que ce côté-là, sans les dépenses exorbitantes qu'il falloit faire pour le passage des troupes par la Suisse, outre la longueur du chemin; qu'ainsi donc les armes du Roi n'étant là que pour eux, il étoit raisonnable qu'ils supportassent quelque dommage, et compatissent en quelque façon aux occupations que le Roi avoit; que bientôt ils recevroient le fruit de leur longue attente. Qu'à la vérité on avoit tardé de leur restituer la Valteline, mais que c'avoit été pour considérations importantes à leur propre bien, et pour rendre leur rétablissement plus ferme et plus solide. Pour la fin, il les exhorta par l'amour qu'il leur portoit, par celui qu'ils lui avoient toujours témoigné, par la conformité de la religion de laquelle ils faisoient profession, et par le salut de leur propre pays, lequel ils mettoient en compromis par un tel soulèvement, de ne pousser point les affaires à l'extrémité, mais de lui donner le temps qu'il leur avoit demandé pour en avertir le Roi, après lequel terme ils étoient quittes devant Dieu et les hommes de tout le blâme qu'autrement on leur pourroit donner.

Ce discours adoucit beaucoup ceux qui n'avoient abandonné leurs postes que par la pure nécessité; mais les autres qui étoient embarqués avec les Espagnols, desquels ils espéroient plus que de la France, demeurèrent inflexibles, quoiqu'en apparence ils témoignassent ne désirer autre chose que leur paiement.

Pour ajuster toutes choses, il fallut aller à Coire, où le duc arriva le onzième d'octobre; et peu de

jours après se tint une assemblée en ladite ville de Coire, touchant les affaires de la Valteline.

Il faut remarquer que le traité que le duc de Rohan avoit fait entre les Grisons et Valtelins avoit été ratifié à Tossane par les trois Ligues, porté en France, d'où il fut rapporté sans aucune ratification, comme nous avons dit. La maladie du duc de Rohan avoit empêché que les Grisons ne pressassent d'avoir une réponse sur le sujet de ladite ratification. A présent, se trouvant à Coire, la susdite diète fut intimée pour savoir ce qu'ils avoient à espérer touchant la ratification dudit traité. Le duc de Rohan, voyant la conjoncture mal propre pour proposer la modification qui lui avoit été envoyée, étoit d'avis que, sous bon prétexte et avec dextérité de maniement, on portât l'affaire en longueur, et que, venant à être pressé par les Grisons de se déclarer, lors on leur fît entendre qu'on avoit la ratification pure et simple, et qu'on les invitât à nommer les commissaires pour entrer en possession de la Valteline; cependant qu'on traitât avec les colonels et capitaines pour les contenter de ce qui leur étoit dû, en trois termes, dont les deux premiers seroient en argent comptant, et le troisième en assignations; que par là on gagnoit temps, et qu'on avertissoit le Roi de l'état de son service en ce pays-là, lequel y étoit ruiné, si promptement il n'envoyoit la ratification pure et simple, argent pour les deux premiers termes et assignations pour le reste aux colonels et capitaines : tels étoient les sentimens du duc de Rohan. L'ambassadeur Lasnier étoit d'un autre avis, jugeant qu'ayant ordre du Roi de proposer la modification du traité, il ne pouvoit se départir de ses

ordres, alléguant de plus que les Grisons étoient avertis qu'on n'avoit point la ratification, mais bien une modification, laquelle ils s'imaginoient plus dure et plus éloignée du traité qu'elle n'étoit; qu'il les falloit désabuser en leur faisant voir ladite modification: premièrement, parce que l'ordre du Roi étoit tel, et puisqu'en effet la modification ne les désespéroit pas tant que de leur dire qu'on avoit la ratification, qui leur feroit croire qu'on les vouloit tromper, d'autant qu'ils étoient assurés qu'elle n'étoit point. Rohan répliquoit qu'outre que la modification étoit plus importante que ledit Lasnier ne s'imaginoit, qu'elle étoit très-préjudiciable en ce point-là seulement qu'elle apportoit altération au traité, d'autant qu'on étoit convenu avec les Grisons qu'il n'y seroit pas changé une syllabe, et que quand même lesdits Grisons croiroient que la ratification n'étoit pas encore venue, ils jugeroient bien néanmoins qu'elle ne pourroit pas manquer de venir, n'étant pas à croire que le duc de Rohan leur voulût marquer jour pour leur rétablissement, et leur faire nommer des commissaires, s'il n'étoit assuré de recevoir à temps ladite ratification. Finalement l'avis de l'ambassadeur Lasnier fut suivi, et la modification proposée; étant à noter que comme le pouvoir du duc de Rohan étoit absolu pour les affaires de la guerre, aussi pour les affaires politiques du pays l'autorité de l'ambassadeur représentant le Roi prévaloit; étant chose usitée au gouvernement de la France, durant ce temps-là, de borner le pouvoir des généraux d'armée, ou en leur donnant un compagnon entièrement dépendant de ceux qui avoient le maniement des affaires, ou en leur mettant auprès

d'eux certains personnages de robes longues, comme espions et observateurs de leurs actions; et comme il semble bon de limiter l'autorité de ceux qui en pourroient abuser, aussi voit-on arriver beaucoup de mal pour la mauvaise intelligence qui naît entre les chefs de pareille autorité, et pour la liberté que se donnent les autres personnes subalternes dont nous avons parlé. Car, étant envoyés pour espions, ils croiroient ne pas bien faire leurs charges, s'ils n'avertissoient de quelque chose, lesquelles même ne se trouvant pas, ils croient ne devoir se dispenser d'en inventer pour mieux gagner leur argent; et surtout ils jugent qu'à tort ou à droit il faut contredire, et ne tomber jamais dans les mêmes sentimens, pour ne sembler conniver à tout ce que font ceux pour lesquels observer ils sont envoyés.

Ainsi donc, suivant l'avis de Lasnier, fut proposée la modification du traité de Tossane, laquelle fut portée aux communes pour en délibérer en apparence, mais en effet pour prendre résolution ferme de ce qu'ils avoient à faire, vu que par ladite modification ils perdoient toute espérance de leur rétablissement par la voie des armes de France. Ainsi donc les députés qui avoient intervenu en l'assemblée de Coire, rapportèrent à leurs communes comment il ne se falloit plus arrêter à la France; qu'après avoir fait un traité, avec leur grand déshonneur et désavantage, pour gratifier Sa Majesté très-chrétienne, au lieu de le ratifier promptement, comme il avoit été promis, elle les avoit tenus cinq mois entiers en attente, au bout de laquelle étoit arrivée une modification qui détruisoit entièrement la nature du traité; que

c'étoit assez d'avoir été menés l'espace de dix-sept ans par de vaines promesses, et qu'il étoit question de courage et de résolution pour sortir finalement de ce labyrinthe; que le duc de Rohan étoit au désespoir, voyant bien qu'on ne faisoit point d'état en cour de France des avis qu'il donnoit, et que, bien qu'ils eussent expérimenté la sincérité et franchise de ce prince-là, il ne falloit pas s'en rien promettre, d'autant qu'en cela il ne pouvoit pas ce qu'il désiroit; que pour la fin il falloit tenir une assemblée pour résoudre à ce qui étoit de faire pour le bien public; et, d'autant qu'il n'y avoit rien de plus important en telles matières que le secret, ni rien plus contraire au secret que la multitude, qu'il étoit nécessaire que les communes se laissassent en cela gouverner, et se confiassent à quelques-uns, leur donnant pouvoir de traiter ce qu'ils jugeroient pour le bien du pays.

Ensuite de cela, la diète se tint à Ilantz, lieu principal de la ligue Grise; là fut conclu de traiter alliance avec la maison d'Autriche, de se défaire des troupes françaises, et de procurer d'être rétablis en la Valteline par l'autorité de l'Empereur et du roi d'Espagne. Or, d'autant qu'il falloit un prétexte pour couvrir un tel dessein, on prit celui d'envoyer à Cologne (1) pour la paix générale, et, par même moyen, chemin faisant, de traiter avec l'archiduchesse (2) à Inspruck, de la cassation du traité qui portoit le nom de ladite ville. Pour cet effet, furent nommés trois ambassadeurs ou députés : le capitaine

(1) Où se tenoit le congrès. Il dura trois ans; on se sépara sans avoir rien arrêté. — (2) Claudia de Médicis, veuve de l'archiduc Léopold.

Georges de Splugue pour la ligue Grise; le colonel Georges Genatz pour la Cadée; et Boel (1), landaman de Davos (2), pour les Dix-Droitures, avec plein pouvoir de traiter ladite alliance avec la maison d'Autriche.

L'assemblée d'Ilantz étant finie, comparurent à Coire, par devant le duc de Rohan, les trois susdits députés pour lui rendre compte du résultat de l'assemblée.

Premièrement, que l'assemblée les avoit chargés de se conjouir avec lui pour l'heureux recouvrement de sa santé, de laquelle ils avoient toujours cru que dépendoit le salut de leur pays, puis pour lui donner avis comment l'exemple du traité de Monçon les faisoit appréhender qu'on ne traitât à Cologne quelque chose de semblable à leur préjudice. Que pour cet effet ils s'étoient résolus d'y envoyer de bonne heure, ne doutant point que les Valtelins n'y eussent déjà député secrètement; qu'outre le rétablissement dans la Valteline, il y avoit un autre point qui travailloit grandement l'esprit de leurs peuples, principalement des Dix-Droitures, à savoir, le traité d'Inspruck. Qu'ils avoient été chargés d'en proposer à Cologne la cassation; ce dont ils avoient cru, par raison de bon voisinage, devoir avertir la sérénissime archiduchesse Claude, afin que ses ministres vinssent préparés sur ce sujet-là en l'assemblée générale. Que pour cela ils avoient dessein de passer par Inspruck, où ils pourroient faire quelque séjour pour ajuster les matières concernant ledit traité, avant se rendre à Cologne.

(1) Jean-Antoine Buol, lieutenant-colonel au service d'Espagne, qui mourut en 1663. — (2) *Le manuscrit de Dupuy porte* Tava.

Le duc de Rohan répondit que comme il louoit Dieu pour le recouvrement de la santé qu'il lui avoit renvoyée, espérant de l'employer encore pour le bien de leur pays, aussi lui déplaisoit-il infiniment de n'avoir pas en main les moyens pour satisfaire, sitôt qu'il désireroit, à leurs justes demandes; mais qu'il étoit bien assuré que, par le retour du courrier qu'il avoit envoyé, ils recevroient non-seulement contentement pour le fait de la Valteline, mais aussi pour leurs paiemens. Que pour la députation de Cologne il l'approuvoit, que même il écrivoit en cour à ce que les plénipotentiaires du Roi fussent chargés d'assister en l'assemblée générale les députés grisons en toutes choses. Pour l'abouchement avec l'archiduchesse, il passa par dessus, sans y faire aucune réponse, tâchant par dessous main de faire tous offices pour retarder le départ des députés, espérant toujours d'avoir des nouvelles de France. Mais il n'en arriva pas ainsi; car, ne lui venant rien de la cour, finalement les députés partirent et se rendirent à Inspruck le.....

L'archiduchesse les reçut avec démonstration de bienveillance; et eux s'étant ouverts de la secrète commission qu'ils avoient de leurs communes pour traiter d'une bonne et ferme alliance avec la maison d'Autriche, et la résolution que tout le pays avoit prise de se défaire des Français, l'archiduchesse ne manqua incontinent d'en donner avis à l'Empereur, qui étoit lors à Ratisbonne pour faire élire son fils (1) roi des Romains, et d'autre part au marquis de Leganès, gouverneur de Milan. Telle proposition fut

(1) Ferdinand III.

embrassée comme importante à l'intérêt de la maison d'Autriche, et incontinent ordres furent envoyés à l'archiduchesse Claude à Inspruck de ménager cette négociation avec telle dextérité et prudence, que l'effet s'en ensuivît; qu'on traitât alliance avec les Grisons aux mêmes conditions qu'est celle qu'on a avec les petits cantons; qu'on promît emploi aux troupes entretenues de ladite nation dans l'Etat de Milan; qu'on promît pensions aux particuliers qui en seroient dignes; qu'on les assurât de les rétablir et de les maintenir dans la Valteline, avec meilleures conditions que celles qui leur avoient été promises par les Français; qu'on les engageât, s'il se pouvoit, à renoncer à l'alliance de France; qu'on les obligeât à ne traiter alliance avec aucun prince, sans la participation et consentement de la maison d'Autriche. Avant toutes choses, qu'ils eussent à prendre les armes, et à se soulever tout en un jour contre les Français, et à continuer jusqu'à ce qu'ils en fussent entièrement délivrés; pour lequel effet on feroit avancer des troupes impériales vers le Steig, pour tenir en échec les Français de ce côté-là, et qu'en même temps Cerbelon auroit ordre d'entrer dans la Valteline. Tels étoient les points principaux envoyés par l'Empereur et par le roi d'Espagne à l'archiduchesse Claude, afin que, suivant une telle instruction, elle traitât avec les députés grisons.

Le duc de Rohan, averti de toute cette pratique, en étoit d'autant plus en peine, qu'il voyoit l'appareil d'un mal certain, duquel le remède n'étoit point en sa main. Il dépêche donc en France, informe le Roi des choses qui se passoient, et proteste de tout le

mal qui en arriveroit; fait entendre que les humeurs sont tellement émues, qu'à peine voit-il par quel moyen elles se puissent apaiser; qu'en même temps que la maison d'Autriche met toute pierre en œuvre pour gagner l'affection des Grisons, il semble qu'en France on emploie toutes sortes de moyens pour achever de déraciner de l'esprit de ces peuples le peu de bonne volonté qui leur reste pour la France; qu'on leur a promis tant de fois la restitution de la Valteline, et que tant s'en faut qu'on exécute cela, que, pour comble de tout mécontentement, on refuse même de ratifier le traité fait avec eux; que le seul moyen de tenir ces peuples en devoir, étoit les bienfaits qu'ils pouvoient recevoir de la France; qu'au lieu de les avoir gratifiés on les avoit plongés en une ruine extrême, leur retenant un million de livres qui leur étoient dues, d'où falloit que s'ensuivît nécessairement la désolation de leurs familles, et le désespoir de toutes leurs affaires; que quant à lui il avoit fait son possible depuis cinq ans pour empêcher l'effet de ce qui étoit près d'éclater; qu'à présent il avoit perdu tout crédit parmi eux; qu'ils n'ajoutoient plus aucune foi à ses paroles; somme, qu'il ne lui étoit point possible de contrecarrer les menées des Espagnols avec dextérité d'esprit, puisqu'eux y apportoient et l'industrie, et l'argent à la main, qui étoit un grand secret pour négocier en ce pays-là; enfin qu'il n'avoit pas le pouvoir en soi de faire quelque chose de rien, et qu'au nom de Dieu, puisque le mal étoit venu à son dernier période, qu'on prît un parti pour retirer les troupes du Roi honorablement de ce pays-là, puisqu'aussi-bien le faudroit-il faire bientôt par force;

qu'on pourroit prendre ce biais-là, de représenter aux Grisons qu'on les rétablissoit dans la Valteline, où le Roi, avec grande dépense, avoit construit les forts nécessaires pour la garder; qu'ils avisassent donc de s'y maintenir; que pour lui il ne laisseroit encore à l'avenir de leur fournir toute l'assistance à lui possible d'argent, et qu'il ne trouveroit pas même mauvais qu'ils s'entretinssent bien avec leurs voisins; qu'il n'avoit jamais eu autre but que de les remettre en ce qui leur appartenoit; que d'eux-mêmes ils n'eussent pu y entrer et s'y fortifier; mais qu'à présent il ne leur seroit pas difficile de s'y pouvoir maintenir; que même il leur laisseroit un certain nombre de gens de guerre français, s'ils jugeoient en avoir besoin; qu'il jugeoit qu'ils auroient sujet de se contenter de lui, ayant fait pour eux tout ce que peut faire un prince pour ses alliés.

Tel étoit l'avis que le duc de Rohan donnoit au roi de France, dont le sens butoit là, que, puisque l'Etat des affaires pour lors en France ne permettoit pas qu'on prît un soin plus particulier de ce pays-là, ni qu'on y fît aucune dépense, qu'on retirât honnêtement l'armée de la Valteline, pour s'en servir dans l'état de Milan, où elle pourroit servir plus utilement; la garde du passage de la Valteline ne servant que de dépense, puisque le secours d'Allemagne pouvoit passer par Saint-Gothard, et que tout fraîchement on venoit d'en voir l'exemple.

En France, on ne répondoit rien à telles propositions; cependant à Inspruck on ne perdoit point temps; et, pour couvrir toute la pratique, les députés écrivoient au pays qu'ils espéroient rapporter la cassa-

tion du traité d'Inspruck, mais que les conseillers de l'archidachesse procédoient lentement en cette matière, pour examiner et recevoir plusieurs archives et titres à ce nécessaires. La plupart du peuple le croyoit ainsi. Plusieurs se doutoient d'autre chose, mais ne savoient pas quoi. Peu pénétroient dans le fond de l'affaire. Les principaux qui recevoient les vrais avis de leurs députés, touchant le progrès de leur négociation, étoient, à Coire, le bourguestre Meyer et le secrétaire Tscharner; dans la ligue Grise, la famille des Schmit qui avoient mis les premiers les fers au feu de telles pratiques. Quant aux autres, ils ne savoient la chose qu'en gros, excepté le colonel Florin et les lieutenans colonels Travers et Rozerol.

Plus s'employoit que tous autres dans ladite affaire le secrétaire Tscharner, lequel se rendoit assidu auprès du duc de Rohan, tâchant de lui faire croire que les députés n'avoient aucun pouvoir de leurs supérieurs de traiter que de la seule cassation du traité d'Inspruck, et affirmoit son dire par grands sermens; plus il l'assuroit moins il étoit cru. Cependant les chefs des Ligues témoignoient être déplaisans du long séjour de leurs députés à Inspruck, feignant même de temps en temps de leur écrire par messagers exprès pour les faire revenir. La longueur dudit séjour provenoit des réponses qu'il falloit attendre, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne.

Cependant arrivèrent à Coire dépêches de France, qui, après une attente de quatre mois, furent les seules qui portassent réponse aux réitérés avis que le duc de Rohan avoit donnés, trois mois devant,

de la ruine certaine qu'il prévoyoit du service du Roi dans ces pays-là. Le sens desdites dépêches étoit qu'on avoit appris que les Grisons étoient mal-contens, et qu'ils menaçoient d'abandonner le parti de France, et de s'accommoder avec les Espagnols, ce qu'il falloit empêcher par toutes sortes de voies; mais qu'il falloit prendre garde aussi que ces peuples-là ont accoutumé de faire beaucoup de bruit et peu d'effet, et qu'il y a apparence que toutes leurs bravades ne tendent qu'à être payés de ce qui leur étoit dû; que les grandes dépenses que le Roi avoit à faire pour lors en divers endroits ne permettoient pas qu'il pût leur satisfaire de ce qu'ils prétendoient, mais qu'il ne laissoit d'envoyer cent mille livres, desquelles le duc de Rohan disposeroit comme il verroit bon être; que, du reste, il vît, par dextérité de maniement, de remettre les choses au premier état.

Le duc demeuroit étonné qu'après avoir si longtemps attendu l'ordre de ce qu'il avoit à faire, au lieu d'un million de livres, accumulées ensemble, on lui en envoyât cent mille; qu'on s'imaginât qu'il pût apaiser, par dextérité, un mal qui avoit fait tels progrès, et qu'on crût de la feintise en un mécontentement qui étoit provenu de causes si manifestes.

Il communique néanmoins les ordres du Roi à l'ambassadeur Lasnier, lequel s'obstine à affirmer que toute cette tempête n'étoit élevée que pour avoir de l'argent, mais qu'il ne falloit pas se laisser tromper; que ces gens-là vouloient être traités le bâton à la main, et qu'il étoit assuré qu'ils viendroient la corde au cou si on ne se laissoit point fléchir; qu'il

falloit leur proposer que cent mille livres étoient arrivées pour eux, mais que c'étoit à condition qu'ils rappelassent leurs députés d'Inspruck; que les gens de guerre mutinés qui étoient demeurés armés dans le milieu du pays rentrassent dans leurs postes; qu'on ôtât la garnison qui étoit dans la ville de Coire; que les colonels et capitaines fissent serment de rompre toute union faite entre eux contre le service du Roi; que les communes envoyassent la ratification envoyée par Sa Majesté du traité de Tossane; que, suivant les conditions dudit traité, ils nommassent les commissaires pour entrer en possession de la Valteline, et qu'effectivement ils y rentrassent; que, moyennant toutes ces choses, on leur compteroit cent mille livres en déduction du million qui leur étoit dû.

Telles propositions faites aux Grisons, au lieu de les adoucir les aigrissoient davantage. Le duc représentoit à l'ambassadeur Lasnier que ce désordre étoit en tout autre terme que ce qu'il s'imaginoit, et que, bien qu'en leur baillant les cent mille livres il n'y eût nul doute qu'elles ne fussent en danger d'être mal employées, néanmoins il jugeoit qu'il les falloit hasarder et faire un traité avec eux, et donner avis en cour, en toute diligence, afin qu'ils pourvussent, une fois pour toutes, aux affaires de ce pays-là, si encore il étoit temps d'y pourvoir (1). Lasnier désapprouva le déboursement des cent mille livres, et dit ne pouvoir consentir que l'argent du Roi soit employé que bien à propos, et avec les assurances requises.

(1) La fin de cette phrase manque dans le manuscrit de Dupuy.

Le duc fit un traité avec les colonels et capitaines de leur donner, sur l'heure, lesdites cent mille livres, et, six semaines après, autres cent mille livres; et ensuite de cela, assignations valables pour tout le reste, moyennant quoi ils rentreroient dans les postes, et feroient serment de ne faire aucune union préjudiciable au service du Roi. L'ambassadeur Lasnier fit ses oppositions au contraire, nonobstant lesquelles le duc passa outre; et les cent mille livres furent comptées aux colonels et capitaines, qui promirent ce dont on avoit convenu, et rentrèrent en service.

Tel étoit, en apparence, l'état des affaires en ce pays-là vers la fin de novembre (1). Les peuples croyoient les mécontentemens des gens de guerre entièrement apaisés; les gens de guerre, pour la plupart, en cas qu'ils reçussent ce qui leur avoit été promis, étoient résolus de demeurer unis dans le service de France; et, en cas qu'on ne leur tînt pas parole, délibéroient de tempêter plus que jamais. Les plus considérables, incertains du succès de ce que les députés traitoient à Inspruck, jugeoient qu'ils ne pouvoient mieux faire que de prendre toujours de l'argent à bon compte, et ne rompre pas tout-à-fait avec la France, bien résolus néanmoins, si les Espagnols leur faisoient parti sortable, de l'accepter, ne se promettant pas un assuré pardon de la France, ni n'espérant pas aucun effet des promesses qu'on leur faisoit, tant pour la Valteline que pour leurs paiemens. Lasnier jugeoit que c'étoit un jeu joué, et que la députation d'Inspruck n'étoit qu'une chimère, même que la longueur du séjour des députés n'étoit que

(1) En 1636.

pour donner le temps pour faire venir l'argent de France. Le duc de Rohan avoit un sentiment tout à part sur cette affaire; il n'étoit pas assuré de ce qui pourroit réussir de la négociation des députés, et jugeoit que les Espagnols, connoissant la légèreté de ces peuples, les voudroient lier par des conditions auxquelles les communes des Grisons ne se voudroient soumettre. Il pensoit bien que quelques-uns, espérant plus d'Espagne que de la France, accepteroient volontiers toutes sortes de conditions des Espagnols; mais il jugeoit que le consentement général ne seroit pas de ce côté-là, et ainsi croyoit, s'il obtenoit l'argent qu'il avoit demandé en France, et leur rétablissement en la Valteline, d'attirer à soi la plus grande et saine partie du pays: c'est pourquoi il hasarda de leur bailler lesdites cent mille livres sans tergiverser, et écrivoit en cour qu'en toute diligence on leur envoyât ce qu'on leur avoit promis, faisant son compte de retirer à soi ceux qui s'en étoient éloignés par pur désespoir, et non par désir de changement. Cependant il lui déplaisoit infiniment de ne se pouvoir transporter en la Valteline; mais sa présence étoit tellement nécessaire dans le pays des Grisons, que les Espagnols n'attendoient autre chose avec tant d'impatience, sinon qu'il eût tourné le dos; car leur pratique ne se pouvoit avancer sans être découverte par lui, et ne servoit de rien de conserver la Valteline si le pays des Grisons venoit à se perdre; car eux se rendant maîtres des passages, et ne pouvant venir de renfort pour ladite armée de Valteline, il falloit, de nécessité, qu'elle périt sans ressource, ce qui ne pouvoit pas beaucoup tarder : car la peste la détrui-

soit de jour en jour, et le manquement de pain; car de France il ne venoit nul argent pour cela, et la Vallée contribuoit le peu qui lui restoit en ses extrêmes misères. Pour les Vénitiens, ils accordoient bien le passage pour les vivres; mais le passage ne servoit de rien où il n'y avoit point d'argent pour acheter ce qu'il falloit faire passer. Ainsi le duc croyoit être obligé de se tenir où la nécessité étoit plus pressante, et s'attacher plutôt à ce qui, venant à être bien conservé, pouvoit sauver le tout, pourvu que le secours vînt de France, que de s'attacher à la partie qui ne pouvoit être maintenue si l'autre ne l'étoit premièrement.

Cependant les députés à Inspruck avançoient leur traité, et les ministres, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, n'omettoient rien pour porter la négociation au terme qu'ils désiroient, jusque-là que, dès le premier novembre, ils commencèrent de payer les troupes grisonnes qui étoient sur pied à la solde de la France.

En France, on étoit distrait à autres matières, de sorte que le duc de Rohan ne recevoit point de réponse, ni ce dont il étoit convenu avec les Grisons pour le second paiement, nulle paie pour les Suisses qui étoient en service en ce pays-là, point d'argent pour le pain de l'armée de la Valteline.

Vers la fin de décembre, le duc de Rohan ayant découvert que la pratique d'Inspruck s'avançoit, et que les points les plus difficiles étoient déjà ajustés, redépêcha en cour pour en donner avis, et protestant toujours de tout le mal qui en arriveroit, conjurant même le secrétaire d'état Bouthillier de représenter sa dépêche où il appartiendra, et de la garder

comme étant résolu de la lui redemander un jour. Néanmoins il lui restoit toujours quelque espérance de rompre les desseins des Espagnols, sur le point même qu'ils seroient prêts à éclore. C'est pourquoi il pressoit, avec plus d'instance que jamais, qu'on lui envoyât l'argent nécessaire, se promettant toujours, en ce cas-là, de faire deux choses bien certainement : l'une de ramener une partie des mutinés, sachant bien que le seul désespoir et ruine de leurs affaires domestiques les avoit embarqués au contraire parti ; l'autre, c'est que, par le moyen de l'argent, il eût cru retarder le soulèvement, et en telles matières il jugeoit que qui avoit temps avoit vie, et que le délai étoit grand ennemi de toute sorte de complots ; et c'étoit cette raison-là qui l'arrêtoit à Coire. Car la résolution des gens de guerre étant de l'arrêter le même jour qu'il se mettroit en devoir de se mettre en chemin pour aller en Valteline, il eût estimé que c'eût été grande imprudence de faire éclore une affaire à laquelle le seul temps pouvoit remédier.

Cependant les députés retournèrent d'Inspruck, et de France il ne comparoissoit ni réponse ni argent ; ce qui fit résoudre, pour la dernière fois, le duc de redépêcher en France pour demander son congé, afin d'aller à Venise donner ordre à ses affaires, et, en effet, pour n'être point présent au spectacle qu'il voyoit préparer. Son congé lui fut accordé, mais à condition qu'il fût responsable de tout ce qui pourroit arriver pendant son absence dans les Grisons, sans que, toutefois, il fût répondu aucun mot aux moyens qu'il avoit proposés pour apaiser le mal qu'il prévoyoit.

Les députés arrivés dissimulèrent avec adresse

le succès de leur négociation, faisant comprendre qu'ils avoient trouvé quelque bonne disposition pour la cassation du traité d'Inspruck, mais que l'archiduchesse avoit remis cela au traité général de la paix, et qu'en un mot il falloit avoir patience jusques à ce temps-là; que cependant leur voyage et séjour n'avoit pas été infructueux, la matière ayant été digérée, et la préparation nécessaire faite.

Les peuples, qui ne pénétroient pas plus avant, étoient très-mal satisfaits de la réponse des députés, et disoient hautement que ce voyage n'avoit servi que pour l'intérêt particulier de ces trois personnes-là, qui, ayant été bien traitées et régalées à Inspruck, n'avoient rapporté pour le public que simples paroles. Les principaux du pays, qui avoient connoissance de ce qui s'étoit traité, se réjouissoient de la négociation faite à Inspruck, d'autant plus qu'on leur donnoit espérance certaine qu'outre l'intérêt public ils y trouveroient leur particulier avantage. Aussitôt après se tint le pitach (1) à Coire, pour entendre la réponse des députés. Genatz fit une relation pleine de plaintes et d'invectives contre le mépris que la maison d'Autriche faisoit des Grisons, et que les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne se laissoient entendre qu'on ne pouvoit rien traiter solidement avec les Grisons, qui étoient connus pour inconstans et légers, et que, pour toute conclusion, on leur avoit promis des merveilles à Inspruck, pourvu qu'ils chassassent les Français de leur pays; qu'avant cela ils ne pouvoient leur faire aucune démonstration d'assistance; qu'eux avoient répondu

(1) La diète.

que, proposer aux Grisons de chasser premièrement les Français, et puis traiter avec eux, étoit ce qui étoit représenté dans l'apologue *quand les loups vouloient faire la paix avec les brebis, pourvu qu'ils chassassent les chiens qui étoient la garde du troupeau.*

Genatz ayant fait cette relation en public, en fit une autre toute contraire à celle-là en secret. Le duc de Rohan se trouvoit plus que jamais en peine, n'ayant nulle nouvelle de France, ni espérance d'en avoir; ne pouvant aller en Valteline, ni témoigner aucune défiance en faisant venir des troupes dans le pays; sans faire éclater, dès ce jour-là, ce qui ne devoit éclore qu'au mois de mai; car il avoit été arrêté à Inspruck qu'on feroit les dispositions nécessaires, et que le premier mai tout le pays se soulèveroit. Or, ayant été conclu entre les principaux de disposer les peuples à une telle mutation pendant ce temps-là, sur toute autre chose ils avoient pour visée d'empêcher le retour du duc dans la Valteline, et résolu de divertir ce coup-là par l'espérance qu'ils lui donneroient de l'ajustement de toutes choses. Néanmoins, s'ils ne le pouvoient faire par cette voie-là, ils avoient conclu de l'arrêter en cas qu'il voulût partir. Or, en l'arrêtant, ils déclaroient ouvertement leur dessein; et en étant venus jusques à ce point-là, d'entreprendre telle chose, il falloit soutenir un tel attentat par un autre plus grand; et, dès le jour qu'il eût été arrêté, il eût fallu, de nécessité, que le soulèvement s'en fût ensuivi: car de la Valteline, sur la nouvelle de la détention, fussent venues troupes au secours sans aucun doute, pour auquel s'opposer il eût fallu que

ce qui étoit encore caché pour lors éclatât tout-à-fait. Or le duc, ne jugeant rien capable de rompre un tel coup que le temps, ne croyoit pas faire peu que de dissimuler prudemment toutes choses, et de ne témoigner aucune défiance, espérant que de France le rétablissement de la Valteline et l'argent nécessaire viendroit, qui étoient deux moyens capables, ou de rompre ce parti-là, ou de le diviser, ou pour le moins de reculer le temps du soulèvement, lequel arrivant une fois, il ne croyoit plus aucun remède. Il réitère donc ces mêmes avis en cour de France, et cependant témoigne aux Grisons avoir ordre de les remettre dans la Valteline, suivant le traité de Tossane; leur fait instance afin qu'ils nomment des commissaires pour entrer en possession; fait semblant de n'avoir aucune connoissance de leurs pratiques à Inspruck lesquelles néanmoins étoient si peu secrètes, qu'elles se publioient ouvertement par les gazettes de Milan. Sur quoi le duc leur représentoit comment les Espagnols, n'ayant pu venir à bout d'eux à Inspruck, tâchoient de les diffamer parmi les Français, et les rendre odieux et suspects. Cependant il ne laissoit de continuer, en apparence, la même confiance, tant avec Genatz qu'avec ses associés, leur donnant ordre d'aller par les communes, pour inviter les peuples à accepter le traité de Tossane; et sur cela, il intime une diète pour le dixième de mars (1), se laissant entendre devoir avoir pour lors tout ce qu'ils pourroient désirer pour leur contentement. Genatz et ses confidens disposoient les esprits des peuples, écrivoient et recevoient des lettres

(1) En 1637.

des Impériaux et Espagnols ; et toutes leurs menées étoient si peu secrètes, que chacun commençoit à s'en apercevoir, et eux si peu retenus, que dans les banquets, et en toutes autres rencontres, il leur échappoit des paroles qui étoient des marques assurées de ce qu'ils avoient au cœur. En ce même temps, les Espagnols, délivrés en l'État de Milan de toute appréhension des armes de la Ligue, ayant attiré à à leur parti le duc de Parme (1), et le duc de Savoie étant assez empêché de conserver son pays, firent avancer vers la Valteline leurs meilleures troupes, sous la conduite du comte de Cerbelon, et tout en même temps fut demandé passage aux cantons catholiques pour six mille hommes de pied qui s'avançoient déjà du côté des Grisons. Les troupes grisonnes, qui étoient dans le pays, en apparence à la solde de France qui leur payoit le pain, mais en effet au service d'Espagne d'où elles recevoient de l'argent, se grossissoient de jour en jour, disant que, puisqu'elles espéroient recevoir bientôt argent de France, elles vouloient passer à la montre bien complètes.

Le pitach assemblé, le duc de Rohan y comparoît, qui leur représente qu'il n'est point là pour leur faire de nouvelles promesses, dont il les voyoit déjà assez ennuyés, mais pour leur demander, pour tout délai, six semaines de temps, afin que le Roi pût, durant cet intervalle, pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour leur donner le comble de tout ce qui leur avoit été promis ; après quoi ils seroient libres de faire ce que bon leur sembleroit, et lui quitte en-

(1) Ce prince, pressé par les Espagnols et menacé d'excommunication par le Pape, renonça à la ligue avec la France.

vers Dieu, le Roi et eux. Cependant il se plaint d'une députation qu'ils avoient faite en Suisse, pour prier les cantons de ne donner plus passage aux troupes françaises qui viendroient dans le pays des Grisons.

Ils s'excusent sur les menaces que leur avoit faites l'ambassadeur Lasnier, et néanmoins promettent d'écrire en Suisse, afin que, nonobstant leur instance, ils continuassent à l'accoutumée de donner libre passage aux troupes qui viendroient de France, assurent le duc que jusqu'au premier de mai il n'y auroit aucune innovation dans le pays, et qu'ils attendroient les six semaines qu'il leur avoit demandées. Pour le gratifier, ils confirmèrent le même au Roi par lettres qu'ils lui écrivirent sous le sceau des trois Ligues, du douzième de mars.

La résolution des communes étoit en effet telle d'attendre ce temps-là; c'étoit le terme aussi qui avoit été pris pour le soulèvement, pendant lequel le duc se promettoit certainement, ou avoir ordre du Roi pour retirer les troupes, et sortir de ce pays-là honorablement, ou moyen en main de les satisfaire entièrement; et afin que toutes choses fussent représentées comme elles étoient en effet, il dépêcha le secrétaire Prioleau, en qui on avoit créance à la cour, et qui avoit connoissance particulière de ce pays-là, et en qui même les Grisons se fioient pour leurs intérêts. Cependant il donne ordre à ce qui étoit nécessaire de faire en Valteline, pour empêcher le dessein des Espagnols, puisqu'il n'y pouvoit aller en personne, se résolvant d'attendre à Coire le retour de son secrétaire, par lequel il espéroit lumière de toutes choses.

Ledit secrétaire étant arrivé en cour, représente aux ministres l'état des affaires des Grisons, desquelles il n'y avoit rien plus à espérer, ne croyant pas même qu'on eût le temps à prendre un parti pour sortir de ce pays-là à l'amiable; et comme les dépêches, auparavant envoyées sur ce sujet, avoient été reçues comme sollicitations urgentes pour avoir de l'argent, mais non pas comme représentations véritables de l'état des choses, aussi fut-on touché très-sensiblement de la relation de Prioleau, laquelle on crut de tout point véritable, et dès lors seulement se résolut-on à penser sérieusement aux affaires de ce pays-là. De prime abord, on chercha les moyens de pouvoir retirer les troupes, et les dégager d'un lieu où on jugeoit qu'elles ne servoient plus de rien que de dépense; et fut fait réflexion, à savoir, s'il étoit du service du Roi de se conserver la Valteline, et si ceux qui, dans le gouvernement précédent de France, avoient engagé le Roi en une telle affaire, avoient bien ou mal fait; fut trouvé que c'étoit une vaine dépense, le fruit de laquelle n'étoit qu'une légère diversion qui se pouvoit faire plus utilement en plusieurs autres endroits, puisque ce passage-là n'empêchoit pas la communication des Etats de la maison d'Autriche en Allemagne, avec ceux de la maison d'Espagne en Italie : que les Grisons, peuples légers et sujets à se tourner tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, selon leurs intérêts, faisoient une vache à lait de leur Valteline, et que quand ils y seroient rétablis tout ainsi qu'ils l'avoient désiré, que dès le lendemain ils feroient naître occasion de nouveauté pour avoir sujet de retirer de l'argent d'un côté ou de l'autre.

Après tels discours néanmoins, il fut conclu que, puisqu'on y étoit si avant embarqué, il falloit tâcher de se conserver ce passage-là jusques à la paix, afin que ceux qui étoient du parti de France en Italie et en Allemagne, ne prissent le prétexte de la perte de la Valteline pour s'accommoder avec la maison d'Autriche. Pour cet effet donc, il fut arrêté que les Grisons seroient remis dans la Valteline, tout ainsi qu'ils y étoient avant la rébellion, sans avoir égard aux restrictions du traité de Tossane, excepté seulement que, pour la religion, au lieu que jusques à l'année 1620 les protestans avoient exercice libre par tous les lieux de la Vallée, ils ne le pourroient avoir qu'en un seul lieu de la comté de Chiavenne, qui étoit tout ce que les Grisons prétendoient. Pour les colonels et capitaines, que Prioleau s'en retournant, leur rapporteroit lui-même huit cent mille livres argent comptant, et que de ce qui leur étoit dû par-dessus, on en feroit une cote mal-taillée, leur en donnant des assignations payables en sel; mais qu'en cas qu'encore en ce dernier point ils témoignassent de n'être point satisfaits, qu'on achèveroit de leur payer tout en argent.

Comme peu de temps auparavant il ne falloit pas la moitié de tout cela pour apaiser la tempête, aussi n'étoit-il plus temps d'opérer par aucune sorte de remèdes. Car en ce même moment qu'à la cour tels efforts se faisoient pour remettre toutes choses en bon état, le soulèvement étoit déjà arrivé au pays des Grisons, où tout étoit en confusion. Car les partisans d'Espagne voyant Prioleau parti pour la cour, d'où ils jugeoient qu'il pourroit apporter satisfaction par la-

quelle ou leur coup seroit tout-à-fait rompu, ou pour le moins leur parti divisé, se résolurent d'anticiper le temps arrêté pour leur soulèvement, afin de rendre le mal irrémédiable. Pour cet effet, ils avertirent les ministres de la maison d'Autriche que, quant à eux, ils avoient fait leur devoir et acquitté leur promesse, mais que, connoissant le naturel de plusieurs d'entre eux, ils ne s'en pouvoient pas assurer; que le duc de Rohan avoit envoyé son secrétaire en cour de France, d'où, s'il retournoit promptement et apportoit le rétablissement dans la Valteline et le paiement des colonels et capitaines, comme il se pourroit faire, ils ne répondoient pas de pouvoir faire un soulèvement général, et qu'ils leur donnoient avis de tout cela afin qu'ils y pourvussent. Sur quoi, les ministres autrichiens firent entendre aux chefs des Ligues que l'Empereur et le roi d'Espagne avoient traité alliance avec eux, avec dessein de la maintenir, et de leur faire jouir du fruit d'un solide repos, et que, comme ils ne nioient pas qu'ils ne retirassent quelque avantage de voir les Français chassés de ces pays-là, aussi cela ne leur pouvoit-il de rien servir s'il n'étoit promptement exécuté : c'est pourquoi ou ils déclaroient le traité fait avec eux nul et de nulle valeur, ou ils vouloient que l'effet s'ensuivît sans délai; que telles affaires ne pouvoient jamais être bien exécutées qu'avec le secret, et que le moyen assuré pour faire observer le secret, étoit la promptitude de l'exécution; qu'ès conseils les plus graves, avec le temps, le secret même n'est pas gardé, à plus forte raison parmi des peuples; que même on commençoit à parler publiquement d'un tel dessein partout. C'est pour-

quoi la conclusion étoit qu'il ne falloit pas différer davantage.

Dans le conseil des trois Ligues étoient trois différentes opinions sur ce sujet. Quelques-uns désiroient bien le soulèvement avec passion, mais le premier de mai seulement, afin que cependant il vînt argent de France, lequel ils étoient résolus de prendre, et puis encore après celui d'Espagne. Les autres vouloient reculer le soulèvement, pour être irrésolus en eux-mêmes s'ils vouloient entreprendre ce dont ils jugeoient l'événement périlleux, tant pour le public du pays que pour le particulier de ceux qui s'en mêloient. Mais ceux qui avoient été les auteurs de ce mouvement, et qui, à quelque prix que ce soit, en vouloient avoir le gré et la récompense, représentoient que si on n'exécutoit promptement ce qu'on avoit résolu, le nouveau traité fait à Inspruck s'en alloit en fumée, et qu'ils demeureroient abandonnés des Espagnols. Ce que les Français apprenant, et sachant toutes leurs menées, ne penseroient qu'à s'assurer, une fois pour toutes, de leur pays, et de les subjuguer entièrement, en exerçant vengeance sur les particuliers qui auroient été employés en ce dessein.

Comme ces choses-là se ballottoient ainsi entre eux, il semble que par dessein arriva inopinément le courrier du duc de Rohan qui étoit attendu, et par la venue duquel on espéroit la satisfaction entière de toutes choses. Il avoit été retenu l'espace de deux mois, et puis renvoyé sans argent, ni même dépêche qui en fît espérer. Sur la nouvelle de l'arrivée dudit courrier, les Grisons ne manquèrent de demander au

duc de l'argent; et lui, bien empêché de leur répondre, tâchoit néanmoins de déguiser le dernier désespoir de toutes choses auquel il se trouvoit. Mais c'étoit chose qui ne se pouvoit couvrir; car les munitionnaires abandonnèrent ouvertement le marché qu'ils avoient fait, les Suisses menaçoient d'abandonner tout, et de se retirer pour n'être pas payés, l'armée de Valteline se mutinoit pour n'avoir point de pain; de sorte que c'étoit chose toute notoire que le courrier n'avoit apporté ni réponse, ni argent. Sur quoi les partisans d'Espagne, désireux de voir l'effet des promesses qu'ils avoient faites, eurent beau jeu pour attirer dans leur sentiment ceux qui étoient douteux, et pour faire éclater dès lors le dessein qu'ils avoient depuis si long-temps, faisant comprendre à un chacun que puisque en France on n'avoit pas pourvu jusques à ce temps-là à leur donner contentement, il étoit manifeste qu'on ne pensoit plus aux moyens de les satisfaire, mais bien aux expédiens de les brider si bien, qu'à l'avenir ils ne fussent plus capables de rien entreprendre.

Ils s'assemblent donc pour prendre résolution de ce qu'ils avoient à faire. Ceux qui, jusques à ce temps-là, n'étoient entrés en tel parti que pour recevoir paiement de leurs dettes, ne voyant plus d'espérance d'en venir à bout, prirent la résolution de faire comme les autres. Les communes, ne voyant plus de ressource pour rentrer dans la Valteline, étoient toutes disposées à quelque changement. Ceux qui s'étoient engagés par promesses à la maison d'Autriche, crurent le temps propre pour exécuter ce dont on étoit convenu;

car, comme nous avons dit, le retour dudit courrier avoit achevé de précipiter dans le désespoir ceux qui n'étoient qu'à demi ébranlés.

Les principaux conviennent ensemble que le dix-huitième de mars ils feroient soulever tout le pays, en donnent avis aux Espagnols, afin que ce même jour-là les troupes impériales s'avançassent vers le Steig, et celles du Milanez vers la Valteline. Cependant ils écrivent en Suisse, donnant avis à tous les cantons comment, après avoir attendu depuis tant d'années l'effet des promesses de France, tant pour leur rétablissement dans la Valteline que pour leurs paiemens, et voyant finalement qu'il ne s'en falloit plus rien promettre, au lieu de la satisfaction attendue, ils se voyoient payés de menaces que leur avoit faites l'ambassadeur Lasnier, bridés des forts, et traités comme pays de nouvelle conquête, leurs peuples, ne pouvant plus souffrir une telle tyrannie, avoient traité alliance, par le moyen de leurs députés à Inspruck, avec la sérénissime maison d'Autriche et le roi d'Espagne; ce dont ils avoient voulu leur donner avis, comme à leurs bons voisins, amis, alliés et confédérés, afin qu'en une si juste cause que celle-là ils les assistassent en cette rencontre, soit en leur envoyant des troupes selon l'alliance, en cas de besoin, soit en fermant le passage aux Français qui pourroient venir au secours de l'armée qui étoit en Valteline, de laquelle ils étoient résolus de se libérer, et que pour cet effet ils vouloient commencer par le fort du Rhin, qu'ils appeloient en leur lettre *maison de servitude*. Ils marquoient le jour qu'ils y devoient mettre le siége, qui étoit le dix-huitième, et les lettres étoient datées du seize.

Les choses ainsi disposées dans l'assemblée qui étoit à Coire, chaque député qui étoit en ladite assemblée écrivit en sa commune qu'on avoit découvert au pitach choses importantes au bien de tout le pays, pour le salut duquel il falloit promptement prendre les armes, et se rendre le dix-huitième au lieu qui leur seroit marqué lorsqu'ils seroient en chemin. Les prêcheurs (1) étoient avertis du dessein, et étoient arrhés pour animer les peuples. La plupart d'eux-mêmes se mirent à la tête des communes armées; ils avoient pourvu aussi de faire garder soigneusement les passages, afin que personne ne pût entrer ni sortir de Valteline. L'ordre avoit été donné à ce que le pain de munition ne manquât point aux troupes qu'ils avoient sur pied avec l'argent d'Espagne. Les munitions de guerre leur étoient fournies par les Impériaux du côté de Lindau, d'où aussi ils devoient recouvrer le canon; et est à noter qu'ils s'étoient jetés si avant dans le désespoir, qu'ils s'étoient résolus de donner l'entrée à six ou sept mille hommes de troupes de Gallas, qui s'étoient avancées du côté de Feldkirch, aimant mieux de mettre tout leur pays en compromis que de succomber en leur entreprise, laquelle venant à manquer, ils jugeoient que les Français ne leur pardonneroient jamais.

Tout le pays donc ayant le dix-huitième de mars pris les armes, le duc de Rohan, n'ayant plus autre expédient pour retarder cette émotion, se jeta dans le fort du Rhin, où étoit gouverneur de la part de France Saint-Simon de Vermandois (2). Il fut de

(1) Ministres réformés. — (2) Isaac de Rouvroy, sieur de Saint-Simon. Il étoit l'aîné de la maison de Saint-Simon, et céda en 1635

prime abord (1) contraint d'abandonner la garde du pont du Rhin et du Steig; et, n'ayant pas de troupes pour conserver ces postes-là, il ramassa dans ledit fort le régiment suisse du colonel Schmid, qui pouvoit être de huit cents hommes, avec les deux cents Français qui y étoient déjà.

Incontinent le fort fut assiégé par six régimens grisons, par toutes les communes de la ligue Grise, par les prochaines communes de Coire, par celles de Tava et de la vallée de Partans (2); et, comme j'ai dit ci-dessus, six mille hommes des troupes de Gallas s'étoient approchés de la frontière des Grisons. Dans le fort il n'y avoit qu'un moulin qui à peine pouvoit faire de la farine pour deux cents hommes par jour; les munitions de bouche y étoient en si petite quantité, que le renfort des Suisses qui y étoit entré, étoit pour les consommer en peu de jours.

En ce même temps-là l'armée de la Valteline étoit tout occupée à se retrancher contre l'armée de Cerbelon, qui faisoit mine de l'attaquer. Le duc de Rohan n'en entendoit aucunes nouvelles, ni ne lui en pouvoit faire savoir des siennes, car tous les passages étoient occupés par les Grisons, lesquels tenoient aussi le pont du Rhin, pour empêcher toute communication en Suisse. Néanmoins le duc trouva moyen de faire passer un des siens vers l'ambassadeur Méliand à Soleure, pour lui donner avis de l'état où il

la terre de ce nom à Claude de Rouvroy son cousin, en faveur duquel Louis XIII l'érigea en duché. Il mourut au mois d'août 1643. La maison de Saint-Simon est originaire du Vermandois en Picardie.

(1) *Manuscrit de Dupuy*: d'abord. — (2) De Parpan, l'une des quatre paroisses du pays de Churwalden, dans la ligue des Dix-Juridictions.

se trouvoit, afin qu'il dépêchât vers le Roi, et qu'il en avertît aussi La Thuillerie, ambassadeur de France à Venise. Surtout Rohan sollicitoit le canton de Zurich, pour essayer d'avoir de lui mille ou douze cents Suisses, moyennant lesquels il vouloit faire effort de se tenir en campagne, attendant le secours qu'il jugeoit par toute raison lui devoir venir de Valteline. Cependant les Grisons tenoient le fort du Rhin assiégé, sans toutefois le presser, leur principale occupation n'étant que de s'ajuster avec les troupes de Gallas qui étoient proches de leurs frontières, afin de les faire entrer avec le canon et munitions de guerre, et autres choses nécessaires pour emporter le fort de vive force, ce qui se pouvoit sans grande difficulté; car, bien qu'il portât le nom de *fort*, ce n'en étoit pourtant qu'un fort léger commencement, et qui sans canon pouvoit d'emblée être emporté, n'y ayant que les deux cents Français qui étoient dedans capables de résistance : car, bien que le colonel Schmid et ses capitaines fussent personnes de valeur, néanmoins il est tout constant qu'ils ne prétendoient point avoir à combattre contre les Grisons leurs alliés, à ce que cela leur étoit expressément défendu par leurs supérieurs. Outre cela, comme il est notoire à un chacun, les soldats suisses n'étoient pas là pour s'opiniâtrer à un vigoureux effort, en cas qu'il leur eût été donné. Même ils commençoient déjà de s'ennuyer en ce lieu-là, où ils croyoient toute résistance inutile, puisqu'il ne leur pouvoit venir des vivres d'aucun lieu, et qu'ils savoient dès long-temps qu'il n'y en avoit que pour peu de jours dans le fort.

L'armée de Valteline, apprenant le soulèvement des

Grisons, et que le duc de Rohan se trouvoit assiégé dans le fort du Rhin, premièrement par un bruit incertain, puis par la nouvelle certaine qu'elle en eut du côté de la république de Venise, étoit surprise de grand étonnement; car, bien que ce fût un petit corps plein de valeur et de désir de bien faire, pour avoir toujours vaincu jusques à ce jour-là, se voyant néanmoins en cette rencontre destituée de chef, n'étoit capable de rien entreprendre. Les uns opinoient qu'il falloit conserver la Valteline seulement; les autres, qu'il falloit aller combattre l'armée de Cerbelon, et puis l'ayant défaite se tourner contre les Grisons; les autres, qu'il falloit laisser les forts garnis, et avec le reste des troupes passer au secours du duc de Rohan assiégé. Toutes ces choses se mettoient en délibération, mais rien ne s'exécutoit; car ceux qui étoient capables de donner conseil n'étoient pas en autorité pour ce faire, et ceux qui avoient le pouvoir n'étoient capables ni de le donner, ni de le prendre. Cerbelon, qui ne désiroit rien hasarder dans cette occasion, croyoit ne faire pas peu de les amuser, tandis que les Grisons exécutoient leur dessein. Ainsi se passoit le temps en Valteline à consulter, sans attaquer les Espagnols, ni sans secourir le fort du Rhin; ce qui néanmoins étoit jugé devoir réussir aisément si on l'eût entrepris. Car les forts de la Valteline et comté de Chiavenne se trouvant munis pour deux mois, en y laissant le nombre suffisant de gens de guerre pour les conserver, c'est chose certaine que trois mille hommes de pied et sept cents chevaux de l'armée de Valteline pouvoient passer dans les Grisons, faire lever le siége et empêcher l'entrée aux Allemands; ce

qui étant réussi, quand la Valteline eût été toute envahie par les Espagnols, elle eût été reconquise sans aucune difficulté, parce que tous les forts eussent toujours demeuré au pouvoir des Français, par le moyen desquels il étoit aisé d'en chasser les Espagnols. Or il ne servoit de rien de conserver la Valteline, les passages du pays des Grisons étant perdus pour les Français. Le but principal devoit être donc de les conserver, ce qui ne pouvoit se faire que par ladite armée de Valteline.

Quant aux Vénitiens, s'étant montrés neutres jusqu'à ce temps-là, ils ne jugèrent point se devoir déclarer en telle conjoncture. Seulement firent-ils avancer quelques troupes du côté de Valteline, et continuèrent-ils de donner le passage pour les munitions; mais le tout en payant, sans aucune démonstration quelconque de vouloir secourir les Français, soit dans les Grisons, soit dans la Valteline.

En Suisse on regardoit ce trouble excité encore avec plus d'indifférence. Le canton de Zurich ne vouloit point entendre d'envoyer les douze cents hommes que Rohan lui avoit demandés, mais bien, conjointement avec le canton de Glaris, fit une députation pour moyenner quelque accommodement entre les Français et les Grisons. En France, étant avertis par l'ambassadeur Méliand de tout ce qui étoit arrivé au pays des Grisons, ils furent extraordinairement surpris; et sur la première nouvelle qu'ils reçurent du soulèvement des Ligues, de l'approche des troupes impériales du côté du Steig, et de l'armée milanaise du côté du fort de Fuentes, crurent constamment l'armée de Valteline perdue sans ressource, et ne crai-

gnoient rien tant, sinon que le duc de Rohan se fût obstiné à attendre les ordres de ce qu'il avoit à faire, blâmant telles ponctualités, et disant qu'un général d'armée commandant en pays étranger, et si éloigné que celui-là, devoit de lui-même prendre les résolutions conformes à la nécessité des affaires, sans attendre qu'on les lui envoyât; que, pendant le temps qu'on mettroit à aller de Paris aux Grisons, l'armée seroit taillée en pièces ; que ledit duc étant assiégé dans le fort du Rhin, et tous les passages des Grisons occupés, il étoit impossible de faire passer jusqu'à lui les ordres nécessaires; que lui, ayant les habitudes qu'il avoit, tant avec la république de Venise qu'avec le corps des Suisses, pouvoit trouver quelque tempérament pour retirer les troupes françaises de ce pays-là avec quelque honneur. Tels étoient les sentimens du conseil de France, touchant ce qu'ils croyoient que le duc de Rohan devoit faire en cette rencontre-là. Prioleau, qui se trouvoit lors en cour, pressoit qu'on lui donnât par écrit un tel pouvoir, afin que, suivant icelui, le duc son maître pût venir à quelque traité. Eux répondoient qu'il étoit trop tard, et que si ledit duc n'avoit déjà traité de lui-même, ils jugeoient l'armée perdue indubitablement; mais qu'ils espéroient que Dieu lui auroit mis au cœur de sauver par quelque accommodement ce qui étoit perdu sans ressource, en cas qu'il voulût attendre les ordres d'un lieu d'où il ne pouvoit les recevoir à temps.

Ainsi donc ledit Prioleau, s'étant opiniâtré à ne partir point qu'il n'eût ce pouvoir par écrit, fut finalement dépêché le trentième mars avec instruction adressée

au duc de Rohan, signée par le Roi, dont le sens étoit tel : Que Sa Majesté ayant appris par la dépêche de Méliand, son ambassadeur en Suisse, ce qui se passoit dans le pays des Grisons, elle avoit jugé à propos de dépêcher vers le duc de Rohan le secrétaire Prioleau, pour l'informer de ses intentions sur un changement si subit et si étrange, et de lui envoyer en même temps les moyens pour y apporter remède, s'il étoit possible. Premièrement, qu'il envoyoit l'argent nécessaire pour apaiser ces peuples et les ramener à la connoissance des obligations qu'ils ont au Roi, et à l'observance qu'ils doivent avoir pour la couronne de France, vu l'assistance continuelle qu'ils en ont reçue depuis tant d'années ; que Sa Majesté donne pouvoir au duc de Rohan, premièrement, de leur offrir l'actuelle possession de la Valteline, avec des conditions meilleures que celles qui leur auront été promises et accordées par la maison d'Autriche ; que le Roi remet à la prudence dudit duc de ménager ses conditions le mieux qu'il lui sera possible, observant toutefois, pour ce qui est de la religion, de ne leur rien accorder davantage que les Espagnols, sinon qu'il se pourra relâcher à ce qu'ils aient un temple dans le comté de Chiavenne pour l'exercice de leur religion, dont autrefois il ont montré se vouloir contenter; que ledit duc ajoutera de soi-même tout ce qu'il jugera les pouvoir exciter à avoir de meilleurs sentimens pour Sa Majesté, les assurant qu'elle pourvoira dorénavant exactement au paiement des troupes, tant françaises que suisses et grisonnes qui sont par delà, jusqu'à ce que, dans un traité de paix générale, qui ne sauroit pas maintenant être éloigné, lesdits Grisons

soient conservés, par l'appui de Sa Majesté, dans ce qui aura été arrêté entre elle et lesdits Grisons pour le regard de la Valteline. Sur quoi, outre la solennité audit traité de paix générale, qui le rendra plus inviolable qu'une convention particulière, ils auront encore pour sûreté la garantie de Sa Majesté et de ses alliés en Italie; au lieu que, s'ils se fient maintenant à ce que la maison d'Autriche leur promet par force et par contrainte, d'autant qu'elle ne peut pas empêcher que la possession de la Valteline leur soit assurée par le moyen de Sa Majesté pour le présent et pour l'avenir, ils connoîtront par expérience, mais trop tard, que le seul but de ladite maison n'est que de les détacher de l'alliance du Roi, pour les contraindre après à recevoir la loi d'elle. Si tout ce que dessus ne peut divertir les Grisons de leur opiniâtreté, ledit duc conduira cette affaire de telle façon qu'il soit pris quelque tempérament, en sorte que les forts de la Valteline soient mis en main de la république de Venise, et ceux du pays des Grisons au canton de Zurich, jusqu'à un traité de paix, comme en pouvoir de personnes non suspectes, comme sont ladite république et ledit canton, qui se devront obliger en ce cas d'empêcher le passage à tous gens de guerre, de quelque parti qu'ils soient, par troupes ou à la file. Que si la république de Venise s'excusoit d'accepter le dépôt des forts de la Valteline, on pourroit les mettre ès mains du canton de Soleure, y joignant, s'il est besoin, un ou deux autres cantons catholiques affectionnés à la France, à la charge que le Roi soudoyera les garnisons qu'ils y mettront, et qu'ils promettront par serment d'empêcher le passage comme dessus, Sa

Majesté se réservant toujours le choix des chefs desdites garnisons; enfin que ledit duc essaiera de donner quelque bon train à cette affaire, et de la tirer à quelque négociation raisonnable. A toute extrémité, s'il n'y a plus aucun moyen ni expédient pour remédier ou adoucir ladite affaire, le duc la traitera en sorte qu'il puisse ramener les troupes du Roi par la Suisse, les conduisant par le chemin ordinaire des étapes, qui seront préparées par l'ordre de l'ambassadeur Méliand, suivant l'avis qui lui en sera donné à temps par ledit duc.

Avec tel pouvoir partit de la cour Prioleau le 30 de mars, pour s'en retourner trouver le duc de Rohan.

Cependant que ces choses se délibéroient à la cour, les députés des cantons de Zurich et de Glaris étoient arrivés aux pays des Grisons, et suivoient l'ordre qu'ils en avoient de leurs supérieurs, s'employoient avec vigueur pour porter l'affaire à quelque tempérament. Le duc, lesdits députés et les principaux des Grisons tiennent conférence ensemble; les Grisons demandent la Valteline qu'on leur avoit tant de fois promise, et un million de livres dû aux colonels et capitaines pour leur solde; outre cela déclarent que, n'ayant appelé à leur secours les troupes du Roi que pour les garantir de leurs voisins, qu'à présent ils n'avoient plus besoin de secours puisqu'ils étoient d'accord avec leursdits voisins, et qu'en un mot, sans autre délai, ils désiroient entrer en possession de ce qui leur appartenoit. Que puisque le Roi avoit des considérations qui l'empêchoient de les rétablir en la manière qu'ils demandoient, qu'ils avoient trouvé moyen d'y rentrer par autre voie, de laquelle ils

étoient contens et satisfaits, et que ces considérations cessantes, il y en a une seule qui suffit pour toutes, à savoir : qu'ils ne désirent pas que les armes du Roi demeurent davantage dans leur pays, et que c'étoit une choes inouïe de vouloir secourir par force ceux qui disent n'avoir pas besoin de secours; que les souverains donnent les lois chez eux et ne les reçoivent de personne; que comme ils se sentiroient à jamais obligés à Sa Majesté par l'assistance qu'elle leur avoit donnée, aussi leur sembleroit-il une chose bien dure qu'elle voulût tenir ses armes dans leur pays contre leur volonté.

Le duc de Rohan répliquoit qu'il les assuroit que le Roi n'ayant employé ses armes que pour les rétablir en ce qui leur appartenoit, il seroit très-aisé de leur donner contentement en tout ce qu'ils désiroient, et qu'il se promettoit qu'ils obtiendroient aisément toutes choses raisonnables de Sa Majesté, pourvu qu'ils les lui demandassent comme il appartenoit; qu'il n'étoit question que d'envoyer en cour pour avoir l'agréation du Roi, afin que la chose se passât avec la bienséance requise. Les députés de Zurich et de Glaris n'omirent rien pour les induire à supercéder au moins jusqu'à l'assemblée de Baden, qui se devoit tenir dans quatre jours après. Mais les Grisons, soit qu'ils craignissent le débandement de leurs communes, ou qu'ils fussent pressés des Impériaux et Espagnols, qui ne demandoient que d'entrer dans le pays, ne voulurent entendre à aucun parti qu'ils ne fussent assurés que le fort du Rhin leur seroit remis entre les mains. Sur quoi les députés de Zurich et de Glaris, craignant de voir allumer le feu à leur porte, étoient d'avis que le

duc acquiesçât à la demande des Grisons. C'étoit un conseil qui tenoit lieu comme d'arrêt et d'ordre précis, d'autant que le fort étoit entre les mains des Suisses qui en étoient les maîtres, qui se laissoient entendre tout haut qu'ils n'avoient jamais compris que les armes du Roi fussent entrées dans les Grisons que pour les secourir comme alliés de la couronne; que Sa Majesté étoit trop juste pour avoir autre pensée, et que si on leur faisoit paroître que son intention fût de se porter à une chose si contraire au droit des gens qu'est celle de vouloir demeurer dans le pays de ses alliés par force, que ce seroit pour lors à eux de penser à ce qu'ils auroient à faire; que les Grisons se déclarant n'avoir plus besoin du secours de France, les troupes du Roi n'y pouvoient plus demeurer sans attirer sur la nation française une tache éternelle d'usurpation injuste; mais que pour eux, ils ne pouvoient faire de moins que de retirer leurs troupes, pour n'être point accusés d'avoir trempé en une affaire de si mauvaise odeur.

Le duc de Rohan, tournant par son esprit l'état auquel il se trouvoit réduit, ne voyoit aucune ressource pour sortir du labyrinthe dans lequel il étoit plongé. Il étoit dans un fort, dépourvu de toutes choses, hors de défense, dans un pays qui étoit devenu ennemi, tous les passages par où il pouvoit espérer assistance entièrement bouchés, une armée impériale sur la frontière des Grisons, prête à y entrer, les Français qui étoient occupés à se défendre contre les Espagnols, sans chef et sans conduite, et par conséquent incapables de venir au secours du fort, qui étoit toute l'espérance qu'il pouvoit avoir, les Vénitiens

résolus de ne se déclarer point davantage, les cantons non-seulement demeurant en indifférence pour cette affaire, mais jugeant que les armes françaises devoient se retirer puisque les Grisons le désiroient ainsi, de France nulle espérance de pouvoir être secouru. De continuer à tenir dans le fort, c'étoit donner entrée aux Impériaux par le Steig, qui d'emblée, joints avec les Grisons, emportoient le fort sans difficulté, et cela fait passoient en Valteline pour, conjointement avec les Espagnols, tailler en pièces ce que la peste et la famine y avoient laissé de reste. Mais l'importance étoit qu'il n'étoit pas au pouvoir de Rohan de délibérer ce qu'il avoit à faire du fort; car les Suisses, comme il a été dit ci-dessus, en étoient les maîtres, qui conseilloient, c'est-à-dire ordonnoient qu'il le falloit rendre pour les raisons jà alléguées. D'autre part, il sembloit chose répugnante aux lois de la guerre de traiter avec les Grisons de retirer les troupes françaises de leur pays, sans en avoir le pouvoir du Roi; cependant c'étoit chose qu'il falloit faire sans délai, ou les voir périr toutes sans ressource. Telles étoient les agitations du duc de Rohan; il ne trouvoit nulle voie pour s'en développer, y ayant précipice et ruine de tous côtés pour lui. Finalement il s'avisa d'un expédient pour sauver d'un côté son honneur, et de l'autre la vie aux pauvres troupes qui étoient dans la Valteline entourées de tous côtés. Il proposa aux Grisons de leur rendre la Valteline, et d'en retirer les armes du Roi, et de leur remettre tous les forts construits par les Français, et d'exécuter tout ce que dessus dans vingt jours après le traité fait, pendant lequel temps il remettroit le fort du Rhin entre

les mains des Suisses, et en feroit sortir les Français. Il faut remarquer que les Français qui étoient dans ledit fort, n'étoient pas à plus de deux cents hommes, et que mettre le fort entre les mains des Suisses n'étoit faire que ce qui étoit déjà fait. Mais, d'autant que les Grisons ne pouvoient être satisfaits de cela, le duc, pour les contenter, promit de retourner à Coire et d'y demeurer, comme en otage, jusqu'à l'exécution de toutes choses, en quoi ledit duc croyoit de deux maux avoir choisi le moindre, exposant sa personne pour le salut de l'armée; car le Roi, venant à désapprouver le traité, pouvoit faire passer par les Etats de la république de Venise un des chefs qu'il avoit en Italie pour commander en Valteline, et tenter la fortune jusqu'à l'extrémité, n'y ayant en cela jusqu'alors rien de perdu que la personne dudit duc, laquelle demeuroit durant cette tempête à la merci des Grisons. Aussi bien, étant demeuré dans le fort, ne pouvoit-il éviter d'être pris, ledit fort ne pouvant manquer d'être forcé en peu de jours, et, en capitulant, c'eût toujours été à condition que le duc eût été renvoyé en Suisse, d'où il ne pouvoit prendre aucune route pour passer en Valteline que par le Piémont, et avec des longueurs telles, qu'il ne pourroit être à temps dans la Valteline pour y commander l'armée lorsqu'elle seroit attaquée. Il considéroit, d'autre part, que si le Roi venoit à agréer le traité fait avec les Grisons, ce seroit un grand bonheur d'avoir prévenu tels ordres, et d'avoir fait, avec quelque bienséance, ce qu'il auroit fallu faire honteusement en rendant les Grisons irréconciliables avec la France, et les contraignant de rompre l'alliance, laquelle ils avoient toujours conservée.

Le duc de Rohan ayant, suivant ce que dessus, fait sortir les deux cents Français qui étoient dans le fort du Rhin hors du pays des Grisons, pour les contenter par cette apparence, et remis ledit fort aux Suisses qui étoient à la solde du Roi en ce pays-là, et qui en effet en étoient les maîtres, comme nous avons dit, s'en revint à Coire, comme auparavant, donna avis en Valteline de ce dont il étoit convenu avec les Grisons, attendant néanmoins quelle seroit la volonté du Roi, laquelle il jugeoit bien devoir infailliblement savoir avant l'exécution de toutes choses. Sur ces entrefaites arriva de France aux frontières des Grisons Prioleau, avec le pouvoir du Roi de retirer les troupes en cas qu'il ne se pût trouver autre expédient. Le duc demeura satisfait en soi-même de s'être conformé aux sentimens du Roi avant les avoir reçus, envoie copie de son pouvoir à Lèques qui commandoit l'armée en Valteline, lequel avoit fait quelque difficulté d'obéir aux ordres du duc de Rohan son général, d'autant qu'il disoit n'être pas en sa liberté, et, par conséquent, hors d'état de pouvoir commander.

Ainsi toutes choses se disposent pour retirer les troupes au plus tôt; mais les Grisons se persuadoient toujours qu'il y avoit quelque chose de caché sous cette apparence de retraite, et surtout ils craignoient que le duc ne leur échappât. Les Espagnols ne manquoient de fomenter tels soupçons, faisant comprendre aux Grisons que leur principale visée devoit être à garder que le duc ne se sauvât, ce qu'ils leur représentoient ne pouvoir manquer d'arriver. C'est pourquoi ils demandoient qu'il leur fût mis entre les mains;

de quoi ils témoignèrent un si grand désir, qu'ils passèrent à leur promettre pour cela la démolition du fort de Fuentes, sur quoi les avis des principaux Grisons étoient différens. Les uns opinoient qu'il se falloit toujours ressouvenir des mérites du duc envers leur pays, et des autres qualités qui étoient en lui, tant pour sa naissance que pour sa personne, et que par ainsi le falloit traiter avec toute bienséance et respect, sans lui témoigner qu'on eût aucune défiance de lui, mais seulement que quelques-uns fussent ordonnés pour se trouver auprès de sa personne, et l'accompagner par forme d'honneur, sans autre démonstration de défiance : quelques-uns opinoient qu'il n'étoit plus le temps d'user de tels respects ; qu'à la vérité tout le public et le particulier des Grisons avoient sujet de porter un éternel honneur dans leurs cœurs à la mémoire d'un tel homme, la seule vertu duquel avoit empêché l'oppression de leur pays et leur servitude perpétuelle ; mais que la raison d'Etat n'admet point de telles considérations, et qu'en un mot la démolition du fort de Fuentes est de telle conséquence pour le bien du pays, que non-seulement il ne falloit pas douter pour un tel sujet de mettre ledit duc entre les mains des Espagnols qui ne lui feroient aucun mal, mais même que tout bon Grison se devroit sacrifier soi-même pour une telle occasion. Les autres prenoient une voie modérée entre ces deux extrêmes, et disoient que de le donner aux Espagnols, seroit une tache de lâcheté, d'ingratitude et d'infamie éternelle sur leur nation ; que de le laisser aller sur sa foi où il lui plairoit, sans aucune garde, seroit une simplicité à eux et trop grande nonchalance ; mais qu'il

le falloit bien et sûrement garder sans crainte de l'offenser par là ; que, puisqu'ils avoient bien voulu se saisir de sa personne avant qu'il entrât dans le fort où ils l'avoient assiégé, il ne falloit pas appréhender de faire le moins puisqu'on avoit fait le plus. Cet avis fut suivi, et sur cela on garda la personne du duc, ne plus ne moins qu'on fait un prisonnier de guerre de cette condition. On lui ôte toute communication.

Cependant les troupes de la Valteline commencèrent à filer ; la cavalerie se retira la première, chaque jour compagnie après compagnie. Les Espagnols, avertis par les Grisons de ce qu'ils avoient traité, n'attentèrent rien sur la Valteline, demeurant simples spectateurs, et disant adieu aux Français qui se retiroient, la rivière d'Adda entre deux, sans que de part ni d'autre se commît aucun acte d'hostilité. Les Grisons, à l'instigation des Espagnols, gardoient tous les passages du pays avec une exacte diligence, surtout la ville de Coire et le pont du Rhin. Néanmoins, les Français passoient par le milieu du pays sans recevoir fâcherie en aucune façon, et témoignoient satisfaction et joie d'abandonner la Valteline, où la peste et la famine les avoient si long-temps affligés. Les forts qui leur furent quittés par les Français dans ladite Vallée, furent les châteaux de Grossotte (1) et de Sondrio, les forts de Mantello et de La Rive (2), et le château de Chiavenne, où les Grisons entroient à mesure que les Français en sortoient. Toute l'infanterie marcha en corps, à la vue des Espagnols, jusque sur la comté de Chiavenne, où elle se divisa en divers gros pour filer plus commodément par le pays des Grisons. La

(1) Grosotto. — (2) Riva.

cavalerie, qui ne marchoit que compagnie après compagnie, avoit passé au travers de la ville de Coire; mais l'infanterie passa le long des murailles qui étoient bordées de mousquetaires, et les portes de la ville fermées.

Comme toutes choses s'exécutoient de la sorte, en conformité de l'ordre porté par Prioleau, arriva inopinément à la frontière des Grisons le comte de Guebriant (1), qui fut suivi quelques jours après par d'Etampes (2). Celui-là venoit en qualité de maréchal de camp, celui-ci en qualité d'ambassadeur; tous deux avec ordre du Roi de faire entendre au duc de Rohan que depuis lui avoir envoyé le pouvoir de retirer les troupes on s'étoit ravisé, et que la volonté de Sa Majesté étoit qu'on tâchât par douceur, par promesses et par bienfaits, de ramener les Grisons, et qu'en cas qu'on ne pût rien avancer par cette voie-là, qu'on en tentât quelque autre.

Les Grisons ne donnant l'entrée à aucun Français dans le pays, les deux susdits personnages ne se pouvoient aboucher avec ledit duc. Cependant les forts de la Valteline furent consignés aux Grisons, après quoi on permit à d'Etampes et Guebriant de venir à Coire, où, ayant conféré avec le duc de Rohan de toutes choses, il fut jugé par commun avis que le changement d'ordre du Roi étoit arrivé trop tard, et qu'il n'y avoit (3) plus jour de tenter autre chose.

(1) Jean-Baptiste Budes, comte de Guebriant, maréchal de France en 1642, mort le 24 novembre 1643. — (2) Jean d'Étampes, cinquième fils de Jean d'Étampes, seigneur de Valançay, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et frère du cardinal Achilles d'Etampes. — (3) Le père Griffet, après avoir dit que le comte de Guebriant tâcha de persuader au Roi et au cardinal de Richelieu que la défection générale des Grisons n'étoit pas

AVERTISSEMENT.

Une notice seroit inutile sur le maréchal de Bassompierre, qui a écrit lui-même l'histoire très-détaillée de sa vie, en rapportant les événemens politiques et militaires auxquels il a pris part, ou qui se sont passés sous ses yeux.

Ses mémoires remontent jusqu'à l'année 1579, époque de sa naissance; mais ils ne commencent à devenir historiques que lors de son arrivée à la cour en 1598. Ce qui précède n'est cependant pas dénué d'intérêt. La généalogie de sa maison occupe à la vérité un trop grand nombre de pages, mais il est nécessaire d'en avoir une idée pour apprécier la position du maréchal, et pour bien comprendre quelques passages des mémoires. Les détails assez étendus dans lesquels il entre sur son éducation, font connoître la manière dont on élevoit, à la fin du seizième siècle, les fils des grandes familles qui étoient destinés à jouer un rôle dans le monde. Les études ne se bornoient pas aux langues anciennes, aux belles-lettres, à la logique et aux arts d'agrément; elles embrassoient la physique, l'astronomie, le droit, la politique d'Aristote, les aphorismes d'Hippocrate, et la théologie. Ces différentes études n'étoient pas approfondies sans doute, mais elles donnoient à un jeune homme l'avantage de n'être étranger à aucune des connoissances utiles. L'éducation se terminoit et se perfectionnoit par des voyages.

Lorsque Bassompierre eut fini ses études, on l'en-

voya avec son frère en Italie, où il séjourna deux ans. Issu d'une noble et ancienne famille d'Allemagne, il étoit né dans les Etats du duc de Lorraine. Son père avoit pris du service en France; il vint lui-même à la cour de Henri IV à l'âge de dix-neuf ans, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par les grâces de sa personne, par l'originalité de son esprit, et par ses dépenses excessives. Il eut le bonheur de plaire au Roi, qui l'admit dans son intimité, et qui le décida à se fixer en France, en lui promettant sa protection.

Dès lors Bassompierre devint un homme à la mode, et jusqu'à sa prison il ne cessa pas d'être le personnage le plus brillant et le plus recherché de la cour. Malgré son âge et la frivolité de son caractère, il fut initié dans toutes les intrigues: il les raconte d'une manière piquante; et si l'on ne peut pas toujours ajouter une foi entière à ses récits, dans lesquels il se livre trop souvent à la malignité qui lui étoit naturelle, du moins y trouve-t-on un tableau très-original de l'intérieur de la cour de Henri IV, depuis 1598 jusqu'en 1610.

Après la mort du Roi, Bassompierre s'attacha à Marie de Médicis, et fut admis dans son intimité, comme il l'avoit été dans celle de Henri IV. Ses entretiens avec cette princesse ne sont pas la partie la moins intéressante de ses mémoires. Le caractère de Marie de Médicis s'y trouve développé naturellement; on y voit à découvert sa passion pour le pouvoir, ses impatiences lorsqu'elle est contrariée dans l'exécution de ses projets, et les ruses qu'elle emploie pour les faire réussir.

En s'attachant à la régente, Bassompierre se trouvoit nécessairement lié avec le maréchal d'Ancre, qui lui témoignoit une grande confiance et qui ne lui cachoit ni les embarras de sa position, ni ses inquiétudes sur l'avenir. Bassompierre rapporte ces confidences et leur donne une tournure originale et même comique, en conservant le mélange d'expressions françaises et italiennes qu'employoit ordinairement le favori. Tout ce qu'il dit des intrigues de la cour jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre, ne peut manquer de piquer la curiosité de ceux qui veulent étudier à fond l'histoire de la régence de Marie de Médicis.

Il avoit averti souvent la Reine-mère des tentatives que l'on faisoit pour soustraire Louis XIII à la dépendance dans laquelle elle le tenoit; il ne lui avoit pas dissimulé qu'elle perdroit tous ses serviteurs au moment où elle seroit dépouillée du pouvoir. Aussi n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre lorsque de Luynes, après avoir fait tuer le maréchal d'Ancre, fit reléguer Marie de Médicis à Blois. Il plaignit la disgrâce de cette princesse, mais il se déclara pour le nouveau favori, et parvint à se mettre bien dans l'esprit du jeune Roi. Le récit de l'entrevue de la Reine-mère avec son fils, et de son départ pour Blois, doit être remarqué.

Bassompierre avoit fait deux campagnes avec distinction, l'une dans le Piémont en 1600, l'autre en Hongrie pendant l'année 1603. Il en donne la relation dans ses mémoires. Henri IV l'avoit nommé colonel de la cavalerie légère au commencement de 1610, et il avoit obtenu en 1614 la permission de traiter avec le duc

de Rohan de la charge de colonel général des Suisses. Lorsque les mécontens se rallièrent à Angers auprès de la Reine-mère en 1620, il montra beaucoup de zèle pour le service du Roi. On verra dans ses mémoires comment il parvint en très-peu de temps à lever un corps de troupes avec lequel il joignit l'armée royale, et l'on y trouvera la relation de l'affaire du Pont-de-Cé qui eut lieu lorsque les bases du traité étoient déjà arrêtées, mais qui enleva aux mécontens tout espoir de renouveler la guerre.

Il paroît qu'après cette expédition, la faveur dont jouissoit Bassompierre auprès du Roi donna de l'ombrage à de Luynes, qui lui laissa le choix de l'avoir pour ennemi, ou de s'éloigner pendant quelque temps de la cour avec de brillans avantages. Bassompierre, après avoir négocié, et les détails de cette négociation sont fort curieux, partit pour l'Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Le récit de son ambassade doit fixer l'attention, parce qu'il présente un tableau exact du cérémonial et des usages de la cour d'Espagne.

A son retour, Bassompierre alla trouver le Roi devant Montauban. Il raconte toutes les circonstances du siége de cette place qu'on fut obligé de lever après avoir perdu une partie de l'armée. Il joua un rôle assez important dans les guerres de religion et dans les intrigues de cour pendant les années 1621, 1622, 1623 et 1624. Le prince de Condé, Schomberg et le cardinal de Retz, qui s'étoient mis à la tête des affaires, lui proposèrent le poste de favori; il eut le bon esprit de le refuser, et reçut peu de temps après (en 1622) le bâton de maréchal de France.

Depuis la paix d'Angers en 1620, la Reine-mère étoit revenue à la cour, et cherchoit par tous les moyens à reprendre l'ascendant qu'elle avoit exercé autrefois sur son fils.

Bassompierre se rapprocha d'elle, la seconda dans ses intrigues, et contribua, comme on le verra dans ses mémoires, à la disgrâce de La Vieuville. Il avoit aidé Marie de Médicis à faire admettre Richelieu dans le conseil. Le cardinal se montra reconnoissant, et le fit nommer ambassadeur en Suisse en 1625, puis ambassadeur en Angleterre l'année suivante. Les relations de ces deux ambassades ont le même intérêt que celle de l'ambassade d'Espagne.

Après avoir rempli ces missions avec succès, il revint en France : il eut bientôt l'ordre d'aller au siége de La Rochelle ; mais il refusa de partager le commandement avec le duc d'Angoulême, qui n'étoit pas maréchal de France. Comme on avoit besoin de lui, il fallut chercher un accommodement, et on ne put vaincre son obstination qu'en mettant sous ses ordres un corps de troupes qui formoit une armée particulière. Il se distingua par son activité et par sa vigilance pendant le siége, dont il rapporte toutes les opérations dans ses mémoires. Il ne se dissimuloit cependant pas que les grands du royaume agissoient contre leurs intérêts en réduisant cette place ; et il disoit en plaisantant : *Vous verrez que nous serons assez sots pour prendre La Rochelle.* Il fait également le récit des deux expéditions qui eurent lieu dans le Piémont en 1629 et en 1630.

Bassompierre s'étoit montré vaillant soldat et bon capitaine dans les différentes guerres où il avoit été

employé depuis dix ans. Plus d'une fois il avoit décidé la victoire par ses conseils ou par son intrépidité : il s'attendoit, à son retour du Piémont, à recevoir la récompense de ses services, et ses espérances étoient d'autant plus fondées, que le Roi lui marquoit de l'estime et même de l'amitié. Mais il s'étoit lié avec les ennemis du cardinal de Richelieu, et avoit cherché à le perdre, en agissant de concert avec eux et avec Marie de Médicis qui s'étoit ouvertement déclarée contre le ministre. Pendant la maladie du Roi à Lyon, Richelieu le pria de lui assurer les Suisses dont il étoit colonel général. Bassompierre s'y refusa, et assista à plusieurs conseils où l'on tramoit la perte du cardinal. Si l'on en croit les mémoires du temps, Richelieu eut connoissance de tout ce qui s'étoit dit dans ces conseils, et il fit plus tard subir à chacun de ses ennemis le sort qu'ils lui destinoient. Bassompierre avoit opiné pour la prison perpétuelle. Peu de temps après la journée des dupes, il fut arrêté et conduit à la Bastille. La princesse de Conti, sœur du duc de Guise, qu'il avoit épousée en secret, et dont il avoit eu un enfant (1), mourut de chagrin en apprenant son arrestation. Il avoit alors cinquante-un ans ; mais il paroît qu'il étoit encore très-bel homme, et qu'il avoit auprès des femmes les mêmes succès que dans sa jeunesse. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une élégie touchante que composa Malleville son secrétaire. Elle commence par ces deux vers :

Lorsque le beau Daphnis, la gloire des fidèles,
Perdit la liberté qu'il ôtoit aux plus belles, etc.

(1) Cet enfant, connu sous le nom de La Tour, mourut peu de temps après le maréchal.

Dans ses mémoires, Bassompierre proteste, à plusieurs reprises, qu'il a toujours été dévoué au cardinal, que jamais il n'a agi contre lui; mais il les a rédigés à la Bastille, espérant d'un moment à l'autre obtenir sa liberté; et les mémoires du temps contredisent ses assertions.

Depuis l'époque où il fut arrêté (février 1631) jusqu'en 1640, ses mémoires n'ont presque plus aucun intérêt. Il continue, année par année, le récit des événemens, mais il ne donne que des notions superficielles, et ne parle que d'après les gazettes et les bruits publics; il n'est plus initié dans le secret des affaires, et l'on remarque même qu'il n'ose pas dire tout ce qu'il sait. Malgré ses instances et ses soumissions, malgré les sollicitations pressantes et continuelles de sa famille, il resta à la Bastille pendant près de douze ans, et n'obtint sa liberté qu'après la mort de Richelieu (1). En sortant de prison, il fut présenté au Roi, qui lui demanda son âge : Bassompierre répondit qu'il avoit cinquante ans, quoiqu'il en eût environ soixante-trois. Le Roi parut surpris : « Sire, lui « dit Bassompierre, je retranche les années que j'ai « passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas em- « ployées à votre service. » Il rentra en faveur, fut

(1) On publia à ce sujet le quatrain suivant :

Enfin dans l'arrière-saison
La fortune d'Armand s'accorde avec la mienne;
France, je sors de ma prison
Quand son ame sort de la sienne.

L'auteur anonyme de ce quatrain a soin de faire remarquer que le vers

France, je sors de ma prison,

contient, à une lettre près, l'anagramme de François de Bassompierre.

rétabli dans sa charge de colonel général des Suisses, dont il avoit été obligé de se défaire pendant sa prison. Il fut même question de lui, sous le ministère du cardinal Mazarin, pour être gouverneur de Louis XIV. Mais ayant fait un voyage à Ponts, chez d'Emery, il y tomba malade d'une fièvre continue. Il parut rétabli au bout de quelques jours; et comme il revenoit à Paris, il fut trouvé mort le matin dans son lit, à la première hôtellerie où il s'arrêta. Il s'étoit couché sans paroître éprouver aucun malaise. Il mourut le 12 novembre 1646, à l'âge de soixante-sept ans.

Madame de Motteville, après avoir raconté sa mort dans ses mémoires, se livre à des réflexions que nous croyons devoir citer ici, parce qu'elles peignent le caractère de Bassompierre et les mœurs du temps.

« En ce temps, finit cet illustre Bassompierre, tant « vanté dans le siècle passé pour sa galanterie. Il « étoit allé à Ponts, pour voir d'Emery, qui étoit voi- « sin de Boutillier, père de Chavigny, à qui appar- « tenoit cette belle maison de Ponts. Il y tomba ma- « lade d'une fièvre continue, dont il guérit au bout « de quelques jours; et, comme il revenoit à la cour, « à la première hôtellerie où il coucha, sans montrer « aucun signe de se sentir plus mal, ses domesti- « ques le lendemain le trouvèrent mort dans son lit.

« Ce seigneur, qui avoit été chéri du roi Henri IV, « si favorisé de la reine Marie de Médicis, si admiré « et si loué dans tous les temps de sa jeunesse, ne « fut point regretté dans le nôtre. Il conservoit encore « quelques restes de sa beauté passée; il étoit civil, « obligeant et libéral; mais les jeunes gens ne le pou- « voient plus souffrir. Ils disoient de lui qu'il n'étoit

« plus à la mode, qu'il faisoit trop souvent de petits « contes, qu'il parloit toujours de lui et de son temps; « et j'en ai vu d'assez injustes pour le traduire en ri- « dicule sur ce qu'il aimoit à leur faire bonne chère, « quand même il n'avoit pas de quoi dîner pour lui. « Outre les défauts qu'ils lui trouvoient, dont je de- « meure d'accord de quelques-uns, ils l'accusoient, « comme d'un grand crime, de ce qu'il aimoit à « plaire, de ce qu'il étoit magnifique, et de ce qu'é- « tant d'une cour où la civilité et le respect étoient en « règne pour les dames, il continuoit à vivre dans les « mêmes maximes dans une où, tout au contraire, « les hommes tenoient quasi pour honte de leur ren- « dre quelque civilité, et où l'ambition déréglée et « l'avarice sont les plus belles vertus des plus grands « seigneurs et des plus honnêtes gens du siècle. Cette « sévérité du règne du feu Roi, et l'humeur du car- « dinal Mazarin, avoient beaucoup contribué à cette « rudesse; car, outre son avarice, il méprisoit les « plus honnêtes femmes, les belles-lettres, et tout ce « qui peut contribuer à la politesse des hommes. La « stérilité des grâces, le désir d'en recevoir, et l'im- « possibilité d'y arriver par le mérite, ont rendu les « courtisans incapables d'y prétendre par les belles « voies; et comme leur ambition en étoit plus forte « et plus déréglée, parce qu'elle triomphoit entière- « ment de leur cœur, elle étoit cause qu'ils ne pou- « voient souffrir un homme qui avoit conservé les « anciennes coutumes: en quoi, certainement, ils « avoient tort à mon gré. Les restes du maréchal de « Bassompierre valoient mieux que la jeunesse de « quelques-uns des plus polis de ce temps-là. »

Bassompierre avoit dissipé une immense fortune; dès l'année 1615, il rapporte dans ses mémoires qu'il devoit 1,600,000 fr., sans avoir aucun moyen pour les payer. Il se soutenoit par le jeu, et dans un seul hiver il gagna jusqu'à 100,000 écus au trictrac. A l'époque de sa mort, il étoit tellement obéré, que ses héritiers renoncèrent à sa succession, et que ses créanciers perdirent les dix-neuf vingtièmes de ce qui leur étoit dû. Lorsqu'il étoit sorti de prison, la duchesse d'Aiguillon lui avoit offert 300,000 fr., pour en disposer comme il le voudroit : « Madame, lui répondit-il, « votre oncle m'a fait trop de mal pour recevoir de « vous tant de bien. »

Il a été plus célèbre encore par ses galanteries que par ses talens militaires et diplomatiques. On peut juger du nombre de ses intrigues par un passage de ses mémoires. Il raconte qu'ayant été averti qu'on avoit dessein de l'arrêter, il brûla, dans la nuit, plus de six mille lettres qui auroient compromis les plus grandes dames de la cour. Celle de ses intrigues qui fit le plus de bruit, fut sa liaison avec mademoiselle d'Entragues (1), dont il eut un enfant, et à laquelle il signa une promesse de mariage, en ayant soin de se faire donner une contre-lettre. La famille ne lui en fit pas moins un procès qu'il raconte fort gaîment dans ses mémoires. Ce procès dura plusieurs années; en attendant qu'il fût jugé, mademoiselle d'Entragues se faisoit appeler assez publiquement madame de Bassompierre, et souvent on la désignoit sous ce nom dans le monde. Le maréchal se promenant au Cours avec la Reine, le carrosse fut arrêté un

(1) Marie de Balzac, sœur de la marquise de Verneuil.

moment par la foule auprès de celui de mademoiselle d'Entragues. *Voilà madame de Bassompierre*, dit la Reine en la montrant. *Ce n'est qu'un nom de guerre*, répondit assez haut le maréchal. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, s'écria mademoiselle d'Entragues; *il n'a pas tenu à vous, madame*, reprit-il; et là-dessus les carrosses recommencèrent à marcher. Il la traite d'ailleurs très-cavalièrement dans ses mémoires, et ne l'appelle jamais que la d'Entragues. En général, il s'étend beaucoup trop sur ses bonnes fortunes, et ménage peu la plupart des femmes qui ont eu des foiblesses pour lui. La princesse de Conti est presque la seule dont il parle avec attendrissement et respect; il se tait même sur la nature de ses liaisons avec elle.

Quelques critiques ont examiné si Bassompierre avoit pu, comme il le donne à entendre, écrire de mémoire, et sans aucune note, l'histoire de sa vie. La question est peu importante, et il suffit de lire l'ouvrage pour se former une opinion. Bien que l'auteur prétende que la nature lui avoit départi une excellente mémoire, peut-on supposer qu'au bout de trente ou quarante ans il se soit rappelé tout ce qu'il avoit fait jour par jour dans sa jeunesse, et qu'il ait retenu une multitude de circonstances minutieuses qui, n'ayant aucune importance en elles-mêmes, ne peuvent laisser aucune trace dans le souvenir? On doit donc croire, comme le dit l'auteur de la préface de la première édition des mémoires, qu'il avoit dès sa jeunesse fait une espèce de journal, et qu'il l'a mis en ordre pendant son séjour à la Bastille. L'éditeur, qui paroît bien informé, ajoute même que ce fut à la prière du

comte de Carmain que Bassompierre se livra à ce travail. Suivant lui, les premiers manuscrits étoient beaucoup plus volumineux, et il regrette les coupures que le maréchal y a faites. Ces manuscrits étoient en 1665 entre les mains du fils de Bassompierre et de mademoiselle d'Entragues; on ignore ce qu'ils sont devenus, et nous n'avons pu en découvrir aucune trace sur aucun catalogue.

On a publié en 1803, sous le titre de *nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre*, divers fragmens que l'on dit avoir été trouvés parmi les papiers du président Hénault, et qui paroissent avoir été tirés des manuscrits dont nous venons de parler. Mais l'éditeur ne dit pas comment il est parvenu à avoir communication de ces pièces, il ne produit aucune preuve de leur authenticité; et comme il a fait un assez grand nombre de publications apocryphes, ses assertions ne peuvent pas être admises de confiance. Nous avons examiné avec soin les fragmens dont il s'agit; et, après les avoir comparés avec les mémoires, nous avons cru y reconnoître la manière de Bassompierre. Nous en avons extrait quelques passages que nous avons placés en notes, mais sans pouvoir garantir qu'ils n'ont pas été altérés par l'éditeur.

Bassompierre a intitulé ses mémoires : *Journal de ma vie;* ce titre leur convient fort, car il se met toujours en scène, et il lui arrive rarement de s'occuper des événemens qui n'ont aucun rapport à lui. « Il est difficile, suivant le *Journal des Savans* (1), de « trouver une histoire plus mêlée que ces mémoires;

(1) 16 février 1665.

« ils sont remplis de quantité d'intrigues d'amour, de « divers événemens de guerre, de plusieurs affaires « d'Etat, et de toutes les cabales qui se sont faites de « son temps à la cour. » Si l'auteur s'en étoit tenu là, son ouvrage offriroit une lecture amusante et quelquefois instructive; mais, pour remplir le titre de journal de sa vie, il a jugé à propos de surcharger son récit d'une foule de détails inutiles et fastidieux. On est arrêté à chaque instant par l'indication très-exacte de tous les lieux où il a passé, où il a dîné, soupé et couché, et il ne fait pas même grâce des dates. Le premier éditeur observe, avec raison, que Bassompierre n'avoit pas mis la dernière main à son travail lorsqu'il sortit de la Bastille; plusieurs passages ressemblent plutôt à des notes prises à la hâte qu'à un journal soigneusement rédigé; souvent on rencontre des locutions barbares qui ne doivent cependant pas trop étonner dans un auteur qui n'étoit pas né français, et qui n'avoit pas même été élevé en France. Malgré ces défauts, les mémoires de Bassompierre sont fort curieux, sa narration est souvent rapide, il y a du trait et de la causticité; et, sous le rapport historique, ils présentent beaucoup de particularités qu'on ne trouve point ailleurs.

Ces mémoires ont été publiés pour la première fois en 1665 (1); on a prétendu qu'ils avoient été imprimés par les soins de Malleville, secrétaire du maréchal; mais Malleville est mort en 1637, et on ignore le nom du véritable éditeur. D'autres éditions ont été données en 1692 (2), en 1703 (3), en 1721 (4)

(1) Cologne, 2 vol. *in*-12. — (2) Amsterdam, 3 vol. *in*-12. — (3) Cologne, 2 vol. *in*-12. — (4) Amsterdam, 4 vol. *in*-12.

et en 1723 (1); nous avons trouvé deux manuscrits de cet ouvrage à la bibliothèque du Roi. L'un, sous le n°. 1547, est chargé de ratures, et paroît être le manuscrit original, mais il n'en existe que la première partie. L'autre, sous le n°. 1546, est complet; il n'offre aucune différence remarquable avec l'édition de 1665. C'est cette édition que nous avons choisie, et dont nous avons corrigé les fautes en la collationnant sur celle de 1692.

En 1615 on avoit publié, sous le nom de Bassompierre, un pamphlet intitulé : *Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise, par mademoiselle d'Entraigues, et mis en lumière par M. de Bassompierre, avec un brief catalogue de toutes les choses passées par plusieurs seigneurs et dames de la cour; le tout recherché et escript de la main du dict défunt et présenté aux amateurs de la vertu.* Ce cadre prêtoit à la malice. L'auteur se livre à des injures grossières contre tous les personnages de la cour dont il croit avoir à se plaindre; il n'y a que de la méchanceté et point d'esprit dans ce libelle.

Pendant que Bassompierre étoit à la Bastille, Dupleix fit paroître la vie de Henri IV et celle de Louis XIII. Le prisonnier, qui avoit l'habitude d'écrire ses réflexions en marge des livres qu'il lisoit, s'amusa à relever les erreurs de Dupleix et à critiquer les passages dont il n'étoit pas content. Il prêta son exemplaire, et on fit courir des copies de ses notes; il prétend que ses ennemis les ont amplifiées pour lui nuire. Quoi qu'il en soit, ces remarques ont

(1) Trévoux, 4 vol. *in*-12.

été imprimées en 1665; elles ont en général une tournure piquante, et elles sont fort curieuses parce qu'elles rétablissent l'exactitude de plusieurs faits dont Bassompierre étoit bien instruit; mais on voudroit qu'en critiquant l'ouvrage il n'attaquât pas l'écrivain, qu'il traite à chaque page de sot, de bête, d'animal, de maraud, de buffle, et même de chien enragé.

On a publié 3 volumes sous le titre d'*Ambassade de Bassompierre en Espagne, en Angleterre et en Suisse;* mais ces volumes ne contiennent que ses correspondances avec le Roi et avec les ministres.

PRÉFACE.

Le maréchal de Bassompierre, auteur et héros de ce livre, fait si bien son caractère en cet ouvrage, qu'il ne faut point d'autres couleurs, ni d'autres traits de pinceau, pour en faire un portrait achevé. Il avoit fait les mémoires de sa vie sans ordre, mais si remplis de belles choses qu'il avoit remarquées en ses ambassades en Suisse, en Espagne et en Angleterre, qu'il seroit à désirer qu'il les eût laissés en l'état qu'ils étoient, et qu'ils sont encore entre les mains d'un prélat qui est le fils qu'il eut de mademoiselle d'Entragues. Il les rangea en la manière qu'on les donne aujourd'hui au public, pendant sa détention à la Bastille, à la prière du comte de Carmain; et au sortir de la prison il ne se put jamais résoudre à y mettre la dernière main, ni à les achever: ce qui est cause que l'on y trouve encore plusieurs passages que la cour d'aujourd'hui jugeroit être barbares, et plusieurs autres qui ne sont pas français, et qui font connoître que l'auteur ne l'étoit pas. Celui qui vous fait présent de ce livre ne les a pas voulu corriger, parce que ces petites fautes sont suffisamment réparées par une infinité de belles choses dont le livre est rempli; étant vrai que sur la fin du règne de Henri IV, et pendant la vie de de Louis XIII, il n'y a point eu de courtisan qui ait eu plus de part aux intrigues de la cour que le maréchal de Bassompierre, jusqu'à ce que son emprisonne-

ment l'eut mis hors d'état d'agir. Pour ce qui est de la fin de sa vie, je crois en devoir dire un mot, pour donner un peu de lumière à ce que l'auteur tâche de déguiser quand il parle du sujet de sa disgrâce et de son emprisonnement. Il avoit des liaisons fort étroites avec le duc de Guise, et avec la princesse de Conti sa sœur, partisans déclarés de la Reine-mère Marie de Médicis, et ennemis du cardinal de Richelieu, auquel cette amitié le rendoit fort suspect. Mais ce qui acheva de le ruiner dans l'esprit de ce cardinal, ce fut que, lorsque le Roi défunt fut malade à l'extrémité à Lyon, le cardinal pria le maréchal de Bassompierre de lui assurer les Suisses, dont il étoit colonel général, en cas que le Roi vînt à mourir; ce que M. de Bassompierre ne voulut pas faire, et dit qu'il falloit que son Eminence employât pour cela M. de Villeroi, gouverneur de la ville, lequel y pourroit être disposé par le moyen de M. de Châteauneuf, son cousin germain, et alors confident du cardinal; de sorte que le Roi étant revenu de cette maladie, le cardinal se souvint de la mauvaise volonté que M. de Bassompierre lui avoit témoignée, et le fit arrêter. Il demeura prisonnier jusques après la mort du cardinal de Richelieu, au mois de décembre 1642. Après le décès du feu Roi il rentra en la fonction de sa charge de colonel général des Suisses; et pendant les premières années de la régence la Reine lui fit beaucoup de bien. Il ne vit pas les dernières, parce qu'en l'année 1646, étant allé faire un voyage en Brie, et étant dans une des maisons de M. de Vitry, on le trouva le matin dans son lit, suffoqué par un catarrhe. Les dames, qui ont aidé à le ruiner, l'ont re-

gretté, quoiqu'il soit mort bien à propos pour lui, parce qu'il n'avoit plus de quoi fournir à l'excessive dépense qu'il avoit accoutumé de faire, ni même de quoi vivre. Comme après sa mort les créanciers n'ont pas trouvé de quoi se payer de la vingtième partie de ce qui leur étoit dû, ses parens ont renoncé à sa succession; et même aujourd'hui il n'y a personne de ce nom. Le fils qu'il a eu d'une princesse de maison souveraine, et marié dans la maison royale, lequel on a connu sous le nom de La Tour, mourut peu de temps après le père, et de la même façon, et l'autre est évêque et prêtre.

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DE BASSOMPIERRE.

JOURNAL DE MA VIE.

Je souhaiterois, pour mon contentement particulier, d'avoir reçu, au commencement de ma jeunesse, le conseil que vous me donnez, après qu'elle est presque terminée, de faire un papier journal de ma vie. Il m'eût servi d'une mémoire artificielle, non-seulement des lieux où j'ai passé lorsque j'ai été aux voyages, aux ambassades ou à la guerre, mais aussi des personnes que j'y ai pratiquées, de mes actions privées et publiques, et des choses plus notables que j'y ai vues et ouïes, dont la connoissance me seroit maintenant très-utile et le souvenir doux et agréable. Mais puisque, faute d'avertissement ou de considération, j'ai été privé de cet avantage, j'aurai recours à celui que me donne l'excellente mémoire que la nature m'a départie, pour rassembler les débris de ce naufrage et rétablir cette perte autant que je pourrai, continuant à l'avenir de suivre votre salutaire conseil, duquel toutefois je n'userai point pour l'effet que vous me proposez, de laisser à celui qui voudra décrire ma vie la matière de son œuvre; car elle n'a pas été assez illustre pour mériter d'être donnée à la postérité, et pour servir

d'exemple à ceux quinous survivront, mais seulement pour remarquer le temps de mes accidens, et juger quelles années m'ont été sinistres ou heureuses, et afin aussi que si Dieu me fait la grâce de parvenir jusqu'à cette vieillesse qui affoiblit les facultés de l'ame et de l'esprit, et par conséquent celles de la mémoire, de trouver dans ces journaux de ma vie ce que j'aurai perdu dans mon souvenir; lesquels étant nécessaire de remplir pour la plupart de choses basses ou inutiles aux autres, ne seront jamais vus que de moi, quand j'y voudrai chercher quelqu'une de mes actions passées, et de vous qui êtes un second moi-même, et pour qui je n'ai rien de secret ou caché, quand vous voudrez apprendre ou connoître quelque chose de mon extraction, de mes ancêtres, des biens qu'eux et moi ont possédés, de ma personne et de ma vie.

Entre les bonnes maisons de l'empire en Allemagne, celle de Ravensberg a été de temps immémorial tenue des plus anciennes et illustres, dont les seigneurs ont possédé les comtés de Ravensberg et de Ravestein, les baronnies de Bestein et d'Albe, avec la ville de Genep, et plusieurs autres terres par longues années. Le pénultième comte de ladite maison, nommé Ulric III, eut deux enfans, auxquels il partagea les biens de sa succession, et donna à son fils aîné, nommé Everard, les comtés de Ravensberg et Ravestein, avec la seigneurie de Genep, et laissa au puîné, nommé Simon, les baronnies de Bestein et d'Albe, avec plusieurs autres terres dans le pays de Westric, et cent florins d'or de rente perpétuelle sur chacune des villes de Cologne, de Strasbourg et de

Metz. Or Everard, dernier comte de Ravensberg, n'ayant qu'une fille qu'il vouloit donner en mariage au fils aîné de Simon son frère, à qui retournoit son bien faute d'hoirs mâles, suivant les constitutions impériales, il en fut empêché par l'empereur Adolphe, de la maison de Nassau, qui étoit oncle maternel du marquis de Juliers, et à qui lesdits comtés de Ravensberg et de Ravestein étoient fort commodes, pour être voisins de ses terres, et voulut que ladite fille fût mariée avec le marquis son neveu, auquel il donna, par une patente de bulle d'or, les autres comtés, comme dévolus de par sa femme, fille du dernier comte; et par ce moyen le fils de Simon et ses descendans demeurèrent privés de leur légitime et paternel héritage, et ledit marquis de Juliers en ayant été mis en possession, lui et ses successeurs en ont joui, sans que le procès intenté sur ce sujet par ceux de la maison de Bestein contre le marquis de Juliers, qui est pendant à la chambre impériale, ait pu encore être jugé, ni que les descendans de Simon de Ravensberg et Bestein, qui ont depuis, à toutes les diètes, prétendu et demandé la qualité et le rang de comtes de Ravensberg, aient pu obtenir autre chose, sinon que quand la litispendance seroit jugée on leur feroit droit, et cependant qu'ils prendroient le rang et la séance des barons de Bestein.

Les descendans de ce Simon servirent le duc de Bourgogne en charges honorables de guerre, jusqu'à ce qu'en l'année.... le duc Charles de Bourgogne ayant conquis une petite ville de l'Empire, nommée Epinal, de laquelle mes ancêtres étoient dès long-temps bourgraves ou protecteurs, et ayant le duc Charles fait

espérer à mon trisaïeul, nommé Simon II, de lui donner ladite ville après la conquête d'icelle, en investit, contre sa promesse, le seigneur de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Ce qui fit que ledit Simon quitta son service, et se mit dans le parti du duc de Lorraine et des Suisses, qui étoient lors en guerre avec ledit Charles, et leur mena trois cents chevaux à ses dépens, comme les chroniques en font foi. Et de la bourgravie d'Epinal est encore demeuré en notre maison le cens que ladite ville payoit à nos ancêtres lorsqu'elle étoit ville libre; lequel cens se comprend d'une certaine cuillère, ou mesure de tout le grain qui se vend en ladite ville. Et même Simon de Bestein avoit épousé la fille aînée du comte d'Orgevillier, un seigneur de Croüy ayant épousé la deuxième, et la troisième fut mariée au rhingrave; ledit comte n'ayant que ces trois filles, auxquelles il partagea son bien, et pour la part de mon trisaïeul échurent les terres de Rosières, Puligny, Accraigne, Remoncourt et Chicourt, avec la cuillère de la mesure, comme au rhingrave échut la bague, et au seigneur de Croüy le gobelet.

Il se dit de ces trois pièces qu'elles furent données au seigneur d'Orgevillier, père de ces filles, par une femme qui étoit amoureuse de lui, et qui le venoit trouver tous les lundis en une salle d'été, nommée en allemand *sommerhaus*, où il venoit coucher tous les lundis, sans y manquer, faisant croire à sa femme qu'il alloit tirer à l'affût au bois.

Ce qui ayant donné, au bout de deux ans, ombrage à sa femme, elle tâcha de découvrir ce que c'étoit, et entra un matin en été dans cette sommerhaus, où

elle vit son mari couché avec une femme de parfaite beauté, et tous deux endormis, lesquels elle ne voulut éveiller; seulement étendit sur leurs pieds un couvrechef qu'elle avoit sur sa tête, lequel étant aperçu de la femme à son réveil, elle fit un grand cri et plusieurs lamentations, disant qu'elle ne pouvoit jamais plus voir céans son amant, ni être à cent lieues proche de lui; et le quitta, lui faisant ces trois dons pour ces trois filles, qu'elles et leurs descendans devoient soigneusement garder, et, ce faisant, qu'ils porteroient bonheur en leurs maisons et descendans.

Le même Simon, après la mort du duc Charles-le-Terrible, se remit au service de la maison de Bourgogne et d'Autriche, qui furent incorporées par le mariage de Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, et de Marie héritière de Charles de Bourgogne. Simon de Bestein eut plusieurs enfans mâles, mais le dernier seulement, nommé aussi Simon III, eut lignée; lequel fut marié à Alix, sœur aînée du seigneur de Baudricourt, maréchal de France et gouverneur de Provence et de Bourgogne, laquelle fut héritière par moitié avec son autre sœur mariée au seigneur de Chaumont, frère du cardinal d'Amboise. Et les biens dudit maréchal furent partagés entre ces deux sœurs par leur frère, de façon que tout ce qui lui appartenoit au delà de la Meuse, du côté de Lorraine et d'Allemagne, échut à sa sœur aînée, mariée à mon bisaïeul, qui eut aussi l'état de bailli de Vosges, lequel fut conservé en la maison pour l'union des terres qui y sont enclavées, et a passé de suite après lui à Geoffroy, Françoise et Claude Antoine, ses descen-

dans; et ce qui étoit deçà la Meuse, au côté de la France, échut en partage à la seconde, qui étoit femme du seigneur de Chaumont-sur-Loire, lequel eut aussi la capitainerie de Vaucouleurs sur Meuse.

Simon, lequel fut colonel de trois mille lansquenets sous l'empereur Maximilien, en plusieurs occasions diverses, finalement fit guerre par sept ans consécutifs contre la ville impériale de Metz, pour son fait particulier, signé avec le baron de Beaupast, de la maison de Bavière: au bout desquelles sept années l'Empereur les pacifia, ordonnant à ladite ville de payer à ces deux seigneurs pour leurs frais et autres intérêts quatorze mille florins. Il laissa un fils, nommé Geoffroy, qui fut marié à une fille de la maison de Ville, qui fut aussi colonel de reîtres et de lansquenets sous l'empereur Maximilien; qui, sur la fin de ses jours, se retira en un ermitage auquel il passa religieusement cinq années de sa vie, puis trépassa, laissant trois fils et trois filles. L'aîné, nommé Maximilien, eut pour partage tous les biens paternels de la maison de Bestein, qui fut marié à une comtesse de Leiningen, et a eu d'elle un fils nommé Théodoric, qui est mort sans enfans, ce qui a investi Christophe, dernier fils de François, des biens paternels de la maison.

Le second, nommé Tierric, fut grand prévôt de Mayence et chanoine de Wurtzbourg, et eut plusieurs autres bénéfices.

Le troisième et dernier, nommé François, qui fut mon grand-père, eut la succession de sa grand'mère, Alix de Baudricourt, qui consistoit aux terres de Sairouce, Removille, Chastelle, Baudricourt, Ville-

sur-Illon, Ormes, Mandres et autres seigneuries, comme aussi le bailliage de Vosges.

Ses filles furent mariées, l'aînée à Peter Ernest, comte de Mansfeld, de laquelle sont issus le comte Charles et le comte Octave, tous deux morts sans enfans.

La deuxième, Susanne, mariée au baron de Pappenheim.

Et la troisième, Yollande, mariée au comte de Vesterbourg, lequel mourut peu de temps après ses noces sans avoir lignée; elle fut en deuxièmes noces mariée au seigneur d'Antrun, de Bourgogne, puis finalement au sieur de Port-sur-Seille.

Ce dernier François, dont nous avons ci-devant parlé, fut nourri page d'honneur du duc Charles de Luxembourg, prince de Flandre, infant d'Espagne, et depuis empereur Charles-Quint, duquel il fut puis après gentilhomme de la chambre, et ensuite capitaine de sa garde allemande. Il fut colonel des lansquenets en plusieurs guerres, en France, en Italie; de celle d'Ingolstadt, en la bataille gagnée contre Maurice de Saxe (1), et fut enfermé au siége de Vienne en Autriche par Soliman, et suivit l'Empereur en l'entreprise de Tunis. L'Empereur l'envoya ensuite son ambassadeur extraordinaire près de sa mère Christine (2), reine de Danemarck, douairière de Milan et de Lorraine, pour l'assister au gouverne-

(1) Ce ne fut pas contre Maurice, mais contre Jean-Frédéric, électeur de Saxe.—(2) La mère de Charles-Quint étoit Jeanne d'Espagne. Christine étoit fille de Christiern, roi de Danemarck, veuve en premières noces de François Sforce, duc de Milan, et en secondes de François duc de Lorraine. Elle étoit nièce de Charles-Quint.

ment de Lorraine, pendant la minorité du duc Charles son fils, qui fut mis sous la tutelle d'elle et de son oncle Nicolas, comte de Vaudemont, sous la protection de l'empereur Charles-Quint. Mais, au bout de six ans, le roi de France, Henri II, ayant fait une puissante armée pour assister les protestans d'Allemagne contre l'empereur Charles-Quint, il prit en passant les villes impériales de Metz, Toul et Verdun; vint en Lorraine, d'où il chassa la reine de Danemarck, et envoya le duc Charles en son royaume, pour y être élevé avec les enfans de France, laissant l'administration de la Lorraine au comte de Vaudedemont. Et mon grand-père, François de Bestein, qui s'étoit retiré en Vosges avec quelques troupes, étant venu à Rosières, sous un sauf-conduit, pour traiter avec le maréchal de Saint-André, il fut conclu qu'il remettroit ce qu'il tenoit en Vosges entre les mains du Roi; qu'il sortiroit de la Lorraine avec les troupes qu'il y avoit, sans y pouvoir plus rentrer, et que, pour assurance plus grande, il donneroit un de ses enfans en otage, moyennant quoi la jouissance de ses biens lui seroit accordée; ce qu'il fit, et y envoya le plus jeune des trois qu'il avoit, nommé Christophe de Bestein, mon père, qui étoit lors page d'honneur du duc Charles Emmanuel de Savoie, et lui se retira auprès de son maître l'empereur Charles, avec lequel il revint au siége de Metz, étant colonel de trois mille lansquenets. Puis le siége étant levé, et l'Empereur ayant remis ses Etats entre les mains de son fils unique le roi d'Espagne, depuis nommé Philippe II, ledit Empereur le retint pour l'accompagner en la retraite qu'il fit au monastère de Saint-

Just en Espagne, où il finit saintement ses jours. Il retint sa compagnie des gardes espagnoles, et laissa l'allemande et la flamande au Roi son fils; mais il voulut que les deux capitaines d'icelles, qui étoient mon grand-père et le marquis de Renty, vinssent avec lui jusqu'audit monastère de Saint-Just où il se retira, à la porte duquel il leur dit adieu, et leur donna à chacun un beau diamant pour souvenance de lui, et pour marque de leur fidélité, que nous avons depuis soigneusement gardés.

Mon grand-père, à son retour en Flandre, trouva que le roi Catholique lui avoit conservé sa charge de capitaine de la garde allemande, mais non celle de gentilhomme de la chambre; ce qui fut cause qu'il se retira. Et parce qu'il ne pouvoit venir habiter en Lorraine, où étoit son principal bien, il se tint chez son cousin le duc d'Arschot, qui, en deuxièmes noces, avoit épousé la tante paternelle du duc Charles de Lorraine, de laquelle est issu le marquis d'Auray, père du duc de Croüy dernier mort. Mais ledit François de Bestein, peu de mois après, soit de maladie particulière, ou de regret d'avoir perdu son bon maître l'Empereur, et d'être exilé de son bien, ou bien de poison, dont on se douta fort, décéda auprès dudit duc d'Arschot, laissant six enfans de sa femme, dame Marguerite de Dampmartin, sœur aînée du comte de Fontenay; savoir trois mâles, Claude Antoine, Bernard et Christophe, et trois filles, Yollande, abbesse d'Epinal, Magdeleine, comtesse d'Asperg, et Marguerite, coadjutrice de l'abbaye de Remiremont.

Claude Antoine de Bassompierre, premier né de François, fut gouverneur et bailli de Vosges, comme

ses prédécesseurs, et le fut aussi de l'évêché de Metz après qu'il eut chassé Salade, lequel s'y étoit révolté contre son maître, M. le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, qui employa mes oncles et mon père pour l'en tirer. Ce même Claude Antoine fut aussi lieutenant colonel, tant de la cavalerie que de l'infanterie de son oncle M. le rhingrave, qui avoit épousé la sœur de Marguerite de Dampmartin sa mère. Ledit rhingrave fut envoyé avec les quatre mille lansquenets de son régiment et les quinze cents reîtres qu'il commandoit, pour assiéger Le Havre occupé par les Anglais, auquel siége Claude Antoine de Bestein fut pris en une sortie et envoyé en Angleterre; et ne fut délivré que par la paix qui fut faite entre la France et l'Angleterre. Il avoit épousé dame Anne de Chastelle, sœur du seigneur de Deuilly, de laquelle il eut une seule fille, nommée Yollande, qui fut mariée à Erard de Livrou, seigneur de Bourbonne, de laquelle il a eu plusieurs fils et filles. Finalement, ledit Claude Antoine étant venu à Paris pour faire la capitulation de deux régimens de quinze cents chevaux reîtres chacun, dont le roi Charles avoit fait colonels le comte Charles de Mansfeld, son cousin germain, et Christophe de Bassompierre son cadet, et, jouant avec eux, il reçut un petit coup d'épée dans le bas du ventre, qui ne lui entroit pas l'épaisseur d'un demi-doigt, dont il mourut par une gangrène qui se mit dans la plaie.

Quant à Bernard de Bassompierre, second fils de François, il épousa une héritière de la maison de Maugiron et d'Imontblery, de laquelle il n'eut aucuns enfans, et se trouva en plusieurs occasions de guerre en charges honorables, au service de l'empereur

Maximilien. Finalement il mourut de maladie en la ville de Vienne, où il est enterré en l'église cathédrale, au retour du siége de Ziguet en Hongrie, où il étoit colonel d'un régiment de lansquenets.

Sa fille Yollande aînée a passé sa vie saintement dans son abbaye d'Epinal, et est morte âgée de quatre-vingt-neuf ans.

La seconde, Magdeleine, a eu plusieurs enfans, dont le fils aîné, baron de Raville, a été lieutenant du roi d'Espagne au duché de Luxembourg, et justicier des nobles.

La troisième, Marguerite, fut premièrement dame, puis coadjutrice de l'abbaye de Remiremont, et puis se voulut marier contre le gré de ses frères au seigneur de Vaubecourt; ce qu'ayant exécuté, mes oncles le tuèrent. Elle se retira chez sa sœur l'abbesse d'Epinal, et à quelque temps de là, s'en étant allée en Bourgogne avec l'abbesse d'Epinal pour se divertir, elle y épousa un gentilhomme, nommé le sieur de Viage, duquel elle eut une fille qui a depuis été abbesse d'Epinal, et un fils qui fut marié à la sœur du seigneur de Marcoussay, qui a laissé trois fils.

Reste à parler de Christophe mon père, dernier des enfans de François, qu'il avoit destiné à être chevalier de Malte, et mis page d'honneur du duc Philibert Emmanuel de Savoie, dont il le retira pour l'envoyer en France, lorsqu'il fut contraint d'y donner un de ses fils pour otage.

Ce Christophe, pour être trop petit, ne fut pas mis avec le roi dauphin, comme d'autres de sa sorte, mais avec M. le duc d'Orléans son frère, qui depuis fut le roi Charles IX, lequel, à cause de la conformité de

l'âge, ou pour quelque inclination, le prit en grande affection, et lui fut fort privé; de sorte qu'après la mort des rois Henri et François II, ses père et frère, étant parvenu à la couronne, la paix étant faite avec l'Espagne, et M. de Lorraine ayant épousé madame Claude, deuxième fille de France, mondit père étant libre de s'en retourner vers ses frères fut retenu auprès dudit Roi, mineur encore, jusqu'à ce qu'après le grand voyage de Bayonne, en l'année 1564, que son frère aîné, le colonel de Harouel, lui ayant donné son enseigne colonelle, il alla servir en Hongrie avec cette charge, étant lors âgé de dix-sept ans. Ce fut en ce voyage que M. de Guise, Henri de Lorraine, y fut aussi envoyé, à même âge, par le cardinal de Lorraine son oncle, trouver le duc de Ferrare, son oncle maternel, qui étoit cette année-là général de l'armée de l'Empereur en Hongrie, lorsque Soliman, empereur des Turcs, assiégea Ziguet, qu'il prit et y mourut, et que ledit cardinal le recommanda à mon oncle le colonel pour en avoir soin, jusqu'à ce qu'il fût auprès de M. de Ferrare; ce qu'il fit, et de toute la noblesse qui alla avec lui, qui étoit de plus de cent gentilshommes de condition, qui marchèrent jusqu'à Ziguet avec le régiment de mon oncle qui s'embarqua à Ulm.

Ce fut en ce voyage que cette forte amitié se fit entre M. de Guise et feu mon père, qui depuis, jusques à sa mort, lui a constamment gardé son cœur et son service, et que mondit sieur de Guise l'a chéri sur tous les autres serviteurs et affectionnés, l'appelant l'ami du cœur.

Mon père demeura deux ans en Hongrie, et ne

s'en revint qu'après le décès de feu mon oncle, son frère le colonel, lequel mourut à Vienne comme a été dit ci-dessus. Il fut appelé par le roi Charles IX, lors fait majeur, qui peu de temps après lui donna la charge de quinze cents chevaux, qu'il n'avoit encore dix-neuf ans accomplis.

Il donna aussi en même temps pareille charge à son cousin germain, le comte Charles de Mansfeld, qui avoit été aussi nourri jeune avec lui, et qu'il aimoit fort. Et tous deux ayant prié feu mon oncle Claude Antoine de Bassompierre de venir les aider à faire leurs capitulations, le malheur arriva à mon père, que se jouant avec son épée, à l'hôtel de Tanchou au Marché-Neuf, il blessa au ventre mondit oncle d'une fort légère blessure, qui pour avoir été négligée lui causa la mort.

Ces deux cousins, avec d'autres colonels qui furent aussi employés, servirent utilement le Roi aux guerres civiles des huguenots, principalement aux batailles de Jarnac et de Moncontour, auxquelles mon père, faisant tout devoir digne de lui et de sa charge, fut blessé en la première au bras gauche d'un coup de pistolet qui lui emporta l'os du bras, nommé la noix, qui conjoint les deux os, et donne le mouvement au coude, dont il fut estropié; et en l'autre bataille, qui se donna la même année, il eut un autre coup de pistolet au même lieu du bras droit que le précédent, qui l'estropia au bras droit, comme auparavant il étoit du gauche. Et est à remarquer que deux autres colonels, à savoir le rhingrave, neveu de celui dont a été parlé ci-dessus, et qui avoit épousé la cousine germaine de mon père, nommée Diane de

Damasfurt, fille du comte de Fontenay son oncle, laquelle, par le décès dudit rhingrave, qui mourut de cette blessure, étant demeurée veuve, fut remariée au marquis d'Auray; et le comte Peter Ernest de Mansfeld, qui avoit épousé la sœur de mon grand-père, lequel avoit été envoyé par le duc d'Albe au secours du Roi avec des troupes. Ces trois colonels, dis-je, furent blessés à même endroit et même bras droit, et furent mis à même chambre, pansés par un même chirurgien, nommé M. Ambroise Paré, qui en fait mention dans son livre.

Le rhingrave mourut par la fièvre qui l'emporta: les deux autres, par le bénéfice d'une eau excellente qui avoit été donnée autrefois par le baron de La Garde à M. de Lorraine, de laquelle M. de Guise secourut lors feu mon père, qui en fit part au comte de Mansfeld son oncle, dont le lit étoit proche du sien; laquelle eau prise dans une cuillère empêchoit trois heures la fièvre à venir, ce qui les sauva.

Il est de plus à remarquer que M. Ambroise Paré ayant déclaré auxdits colonels qu'ils ne devoient espérer aucun mouvement au bras, à cause que la noix du coudé étoit emportée, et qu'ils pouvoient choisir s'ils vouloient avoir ce bras droit ou courbé, mon père donna le choix à son oncle de prendre l'une façon, et qu'il prendroit l'autre, afin de voir par le succès celui qui auroit le plus heureusement élu. Ledit comte choisit d'avoir le bras étendu, disant qu'avec icelui il pourroit allonger une estocade, et mon père l'ayant laissé courbé, il s'en aida beaucoup mieux que son oncle ne fit du sien; car il lui fut du tout inutile, là où mon père se servit du sien en beau-

coup de choses, et ne paroissoit pas tant estropié.

Mon père servit aussi avec les reîtres en plusieurs autres voyages et occasions, comme en la venue du comte palatin Casimir en France, puis en Guienne contre les huguenots, ayant précédemment été envoyé par le roi Charles, avec mille chevaux, au secours du duc d'Albe, où il fut à la bataille de Memmingen, et demeura un an en Flandre, néanmoins à la solde et par le commandement du Roi; ce que fit pareillement le comte Charles de Mansfeld, fils du comte Peter Ernest.

Après cela étant revenu en France, la paix se fit, le mariage du roi de Navarre étant résolu avec la dernière fille de France, madame Marguerite. Il se consomma à Paris, et à la Saint-Barthélemi ensuite, où mon père se trouva; et, peu de temps après, la bonne volonté que le roi Charles portoit au comte Charles et à lui, le porta à les vouloir marier avec deux filles du maréchal de Brissac; ce que le comte de Mansfeld reçut à grâce. Mon père, qui étoit pauvre et cadet de sa maison, lui ayant remontré que ces filles, qui étoient en grande considération et de peu de biens, ne seroient pas bien assorties avec lui qui n'en avoit guères, et qui en avoit besoin; mais que s'il lui vouloit faire la faveur de le marier avec la nièce dudit maréchal, nommé Louise Le Picard de Radeval, qui étoit héritière, et à qui madame de Bourdeilles sa tante vouloit donner cent mille écus, il lui feroit bien plus de bien, et lui causeroit sa bonne fortune. Ce que le roi Charles fit, malgré les parens, et malgré la fille qui ne le vouloit pas, parce qu'il étoit pauvre, étranger et allemand. Enfin il

[illegible] jours après il s'achemina au siége [illegible], que M. le duc d'Anjou, frère du Roi, [illegible], auquel siége lui vint la nouvelle de son élec[illegible] royaume de Pologne, et désira que feu mon [illegible] accompagnât. Ce qu'il fit avec un grand et [illegible] équipage, et lui fit rendre en passant beaucoup de services par ses parens, comme lui-même lui en rendit de très-bons par son entremise vers les princes [illegible] où il passa, à cause de la langue allemande. Mais comme le Roi élu voulut partir de Vienne en Autriche, le roi Charles son frère lui ayant mandé les brouilleries qui commençoient en France par M. d'Alençon et le roi de Navarre, son frère et beau-frère, et comme il avoit besoin d'une levée de mille chevaux reîtres, il envoya à mon père une commission pour les lever: ce qu'il fit, s'en revint, et les amena en France à la mort du roi Charles, et la reine-mère Catherine régente les conserva jusques au retour de Pologne du roi Henri III son fils; lequel lui fit faire depuis une autre levée à la révolte de M. d'Alençon, et à l'arrivée en France du duc de Deux-Ponts. Et quelques années après il remit ses états et pensions au Roi, pour se mettre de la ligue en l'année 1585, en laquelle il amena de grandes levées de reîtres, de Suisses et de lansquenets sur son crédit. Après quoi les ligueurs s'étant accommodés avec le Roi, M. de Guise entreprit d'assiéger Sedan, sur ce que quelques gentilshommes qui s'y étoient retirés avoient surpris Rocroy sur lui, dont le chef étoit Champagnac.

Le Roi députa feu mon père pour aller reconnoître la possibilité ou l'impossibilité de ce siége, pour

lui en faire son rapport : après quoi il se retira à Remonville pour se faire panser d'une maladie qui lui étoit survenue. M. de Guise voulut qu'il fît une nouvelle levée de mille et cinq cents chevaux en l'année 1587, lorsque la grande armée de reîtres vint en France sous la conduite de M. de Bouillon et du baron de Dona. Et bien que ce régiment fût avec le Roi sur la rivière de Loire, la personne de mon père, et quelques personnes qu'il leva à la hâte, demeura sur les frontières d'Allemagne et en Lorraine avec M. de Guise, et fut à la journée du Pont-Saint-Vincent, auquel lieu le travail qu'il prit lui causa une fièvre continue de laquelle il fut à l'extrémité, et fut plus de six mois à s'en remettre.

Ensuite les barricades de Paris étant survenues en l'année 1588, Théodoric de Bestein, fils de Maximilien, frère aîné de François, lequel Théodoric étoit cousin germain de mon père, mourut sans hoirs, et laissa feu mon père héritier de tous les biens de la maison de Bestein; et la paix de Chartres s'étant jurée, le Roi assembla les Etats à Blois. En ce même temps le duc de Savoie ayant envahi le marquisat de Saluces, le Roi envoya quérir feu mon père pour lui faire quatre mille lansquenets, dont il lui donna la capitulation; et mon père s'en voulant aller pour faire sa levée, il lui commanda d'arrêter encore quinze jours pour recevoir l'ordre du Saint-Esprit au jour de l'an prochain : à quoi se préparant, M. de Guise fut tué à la surveille de Noël, et le Roi envoya en même temps M. de Grillon, mestre de camp du régiment des Gardes, pour le prendre, afin de détourner les levées que l'on pourroit faire pour la ligue en Al-

lemagne. Mais mon père, se doutant de ce qui étoit arrivé, et de ce qui lui pourroit avenir, fit préparer de bons chevaux, sur lesquels lui et l'un des siens étant montés, ils sortirent de la ville de Blois comme on levoit le pont, et s'en vint à Chartres, qu'il fit révolter. Puis étant arrivé à Paris, il fut amené à l'Hôtel-de-Ville à une grande assemblée qui étoit là fort animée à la guerre. Il leur parla de l'accident arrivé, et lui ayant demandé son avis sur ce qu'ils devoient faire, il leur dit librement que s'ils avoient un million d'or de fonds pour commencer la guerre, il leur conseilloit de l'entreprendre, sinon que ce seroit le meilleur de s'accorder avec le Roi aux plus avantageuses conditions que l'on pourroit, pourvu que les restes de la maison de Guise fussent remis en dignités et honneurs, comme quelques serviteurs du Roi qui étoient dans Paris avoient déjà proposé.

L'assemblée se retira en suspens de ce à quoi ils se devoient résoudre, n'ayant point de fonds comptant pour commencer la guerre; et une grande partie d'iceux accompagna mon père à l'hôtel de Guise, qui fut voir la veuve du défunt duc, et la consoler au mieux qu'il put.

Il arriva ensuite que, le lendemain matin, un maçon qui avoit fait une cache au trésorier de l'épargne Moland, une pauvre femme de son logis la découvrit à messieurs de la ville, où ils trouvèrent cinq cent trente mille écus au soleil. Alors tout le monde cria à la guerre, et fut donné de cette somme à mon père cent mille écus au soleil, pour les levées de quatre mille chevaux reîtres, six mille lansquenets, et de huit mille Suisses; à quoi il s'obligea, et

partit en même temps pour donner ordre à les mettre sur pied. Et toutes ces forces se trouvèrent, au commencement de juillet de l'année suivante 1589, aux environs de Langres, où le duc de Nemours les vint recevoir avec quelques troupes françaises; et la mort du roi Henri III étant arrivée le 2 du mois d'août suivant, M. du Maine, avec une puissante armée, alla pousser le roi de Navarre à Dieppe, et y eut à Arques quelque combat.

Et en mars de l'année suivante 1590, la bataille d'Ivry fut donnée, en laquelle mon père fut blessé en deux endroits; et s'étant sauvé et retiré en Allemagne, puis revenu en Lorraine, puis en France, d'où il retourna en l'année 1592, sur la fin, en Lorraine. Et vers ce temps-là, l'évêque de Strasbourg étant décédé, il accourut à Saverne pour faire brigue en faveur de M. le cardinal Charles de Lorraine pour le faire élire évêque; ce qui lui réussit heureusement, par la promesse qu'il fit au chapitre qu'en cas que cette élection causât du trouble, il seroit général de leur armée; parce que les chanoines protestans qui étoient à Strasbourg élurent le frère du marquis de Brandebourg évêque; et il fut assisté, outre ses propres forces, de celles de la ville de Strasbourg et du duc de Virtemberg. Néanmoins mon père conquit tout l'évêché de deçà le Rhin, et prit Molsheim, Dachstein, Bennefeld, et plusieurs autres places que les protestans avoient saisies.

Après quoi s'étant retiré en Lorraine, et quitté, par la conversion du roi Henri IV, tous les desseins qu'il pouvoit avoir en France, il prit le soin de rétablir les affaires de M. le duc de Lorraine, de traiter la paix avec

le Roi ; pour cet effet, en l'année 1595, il alla à Laon, que le Roi tenoit assiégé, fit la paix entre le Roi et M. de Lorraine, et obtint qu'il demeureroit en neutralité avec le roi d'Espagne et lui. Et le Roi ayant envoyé M. de Sancy en Lorraine pour ratifier le traité, ils convinrent aussi de quelque suspension d'armes, et ensuite d'une paix entre les deux évêques de Strasbourg ; et en même temps y eut quelques pourparlers de mariage entre M. le marquis du Pont, fils aîné de M. le duc de Lorraine, et Madame, sœur du Roi, qui ne put pour lors réussir à cause de la religion. Si fit bien celui du duc de Bavière et de la plus jeune fille du duc de Lorraine, nommée Élisabeth, qui se consomma au carême-prenant de l'année 1595, duquel mon père, en qualité de grand-maître, donna l'ordre pour la faire somptueusement réussir. Cette même année il fonda le couvent des minimes en la ville neuve de Nancy, et, en l'année suivante 1596, il mourut au château de Nancy le.... d'avril, la nuit du dimanche au lundi de Quasimodo.

Il laissa de sa femme, Louise de Radeval, cinq enfans vivans, savoir, trois mâles et deux filles, dont je suis le premier né.

Le second fut Jean de Bassompierre, qui fut nourri avec moi, et vînmes en France ensemble. Il fut en Hongrie en l'année 1596, et en revint la suivante à la conquête que le Roi fit en Savoie ; puis en l'année 1603, s'étant brouillé avec le Roi sur le sujet du comté de Saint-Sauveur, que nous tenons en engagement, il le quitta et se mit au service du roi d'Espagne qui lui donna un régiment entretenu ; et, pendant qu'il le mettoit sur pied, il s'en alla au siége

d'Ostende; et s'étant trouvé à la prise que les Espagnols firent du bastion du Porc-Épic, il fut blessé d'une mousquetade au genou, dont on lui coupa la jambe, et en mourut peu de temps après en l'année 1604.

Le troisième fils, nommé Georges African, destiné pour être d'église, ne voulut prendre cette profession, oui bien celle de chevalier de Malte où il fut envoyé, et y fit ses caravanes, voyages et courses. Et comme il étoit à cinq journées près de faire les vœux, la mort de mon frère de Removille étant avenue à Ostende, ma mère et moi lui dépêchâmes en diligence pour empêcher qu'il ne les fît, et le ramener à Rome, et puis en Espagne, de là revint en Lorraine. Il se maria en l'année 1610 à N. de Tournelle, fille du comte de Tournelle, grand-maître de Lorraine. Il fut bailli et gouverneur des Vosges, et grand-écuyer de Lorraine. Puis, en l'année 1632, mourut au retour d'un voyage en guerre qu'il avoit fait en Allemagne avec M. le duc Charles IV de Lorraine, lorsque le roi de Suède ayant défait l'armée de l'Empereur à la bataille de Leipsick, messieurs les ducs de Bavière et de Lorraine vinrent avec leurs forces se joindre aux restes de celles du comte de Tilly pour lui résister.

Il laissa six enfans, trois fils et trois filles, savoir: l'aîné Anne François.

Les filles sont N. de Bassompierre, mariée à M. de Houailly.

La deuxième coadjutrice d'Epinal.

Et la troisième Segrete de Remiremont.

Anne François, qui naquit le..... mars de l'an-

née 1612, fut nourri et élevé chez son père jusques en l'année 1624, qu'il me fut envoyé en France, où l'ayant retenu quelques mois, je le renvoyai étudier et apprendre la langue allemande à Fribourg en Brisgau, où il fut recteur, et y demeura jusques au commencement de l'année 1626, que je le retirai des études et le fis venir près de moi à Soleure, où j'étois allé ambassadeur extraordinaire pour le Roi. Puis le ramenai en France, et le mis en l'académie de Benjamin jusques au commencement de l'année 1628, qu'il vint me trouver devant La Rochelle, et y demeura tant que le siége dura. Puis me suivit au Pas-de-Suze, et en la guerre contre les huguenots de Languedoc, en l'année 1629; laquelle finie par la soumission qu'ils firent au Roi, il s'en alla au siége de Bois-le-Duc, où il demeura tant qu'il dura avec l'armée des Hollandais. De là étant venu me trouver, je le laissai auprès du Roi, m'en allant, en l'an 1630, ambassadeur extraordinaire en Suisse, et revint avec Sa Majesté à la guerre et conquête de Savoie. Puis au retour, au commencement de l'année 1631, comme le Roi me fit mettre prisonnier, je le laissai auprès de Sa Majesté, et alla à sa suite au voyage de Bourgogne, lorsque Monsieur, son frère, sortit de France. Au retour duquel mon neveu reçut commandement de sortir de France, et s'en alla trouver son père en Lorraine, et M. de Lorraine, auprès duquel il demeura, et fut à la guerre d'Allemagne après la bataille de Leipsick; au retour de laquelle, comme a été dit ci-dessus, le marquis de Removille son père étant mort, M. le duc de Lorraine continua à son fils les charges qu'il possédoit de son vivant, qui étoient le

bailliage de Vosges, et le tint fort cher et en ses bonnes grâces. Et lorsqu'il mit une armée sur pied, il le fit maréchal de camp, laquelle, en son absence, ayant été défaite en l'an 1633, et les affaires de M. le duc de Lorraine ruinées par le Roi qui occupa le duché, et que le duc l'eut cédé à son frère, mon neveu voulut courir la fortune de M. le duc son maître, qui lui donna sous lui le commandement de ses troupes, réduites à quatre cents chevaux, qu'il joignit à celles de l'Empereur, qui étoit en Alsace, sous la charge du marquis Edouard de Baden, et du comte de Salms, doyen de Strasbourg, lesquels le jour de..... furent défaits par le comte Frédéric Otto rhingrave; et mon neveu, combattant vaillamment, et acquérant beaucoup d'honneur, fut pris et blessé d'un grand coup de pistolet au bras, après avoir rendu des preuves signalées de son courage, et mené à Brisach.

Quant aux deux autres enfans mâles de Georges African de Bassompierre mon frère, ils sont encore jeunes et aux études, pendant qu'en la Bastille je suis.

Les filles de Christophe de Bassompierre mon père, au moins celles qui survéquirent (car il en avoit premièrement eu une aînée, nommée Diane, qui mourut en l'âge de dix ans, en l'année 1584 à Rouen), furent Henriette en 1603 mariée à messire Timoléon d'Espinay, maréchal de Saint-Luc, premièrement gouverneur de Brouage et des îles, puis lieutenant général en Guienne, laquelle mourut, en novembre de l'année 1609, d'une mauvaise couche, laissant deux fils et deux filles : l'aîné Louis, comte d'Estelan; le second François, seigneur de Saint-Luc;

et deux filles, l'aînée Renée, mariée au marquis de Beuvron, et l'autre nommée ...., qui fut premièrement religieuse à Saint-Nicolas, puis abbesse d'Épinal, qu'elle quitta pour se faire feuillantine, dont ne pouvant souffrir l'austérité, elle s'est mise à Saint-Paul de Reims.

L'autre fille de Christophe, nommée Catherine, est mariée en 1608 à M. le comte de Tillières, duquel elle a plusieurs fils et filles.

Il a été nécessaire de faire précéder à ce présent journal de ma vie tout ce qui a été narré ci-dessus, pour donner une parfaite intelligence de mon extraction, des alliances de ma maison, et des prédécesseurs que j'ai eus, ensemble des biens qui sont venus de ligne droite ou collatérale en la maison de Bestein, et de ceux que nous prétendons légitimement nous appartenir.

Maintenant je ferai un ample discours de ma vie, sans affectation ni vanité; et comme c'est un journal de ce que j'ai pu recueillir de ma mémoire, ou que j'ai trouvé dans les journaux de ma maison, qui m'ont donné quelque lumière aux choses particulières, vous ne trouverez pas étrange si je dis toutes choses par le menu, plutôt pour servir de mémoire que pour en faire une histoire, mon dessein étant bien éloigné de cette malséante ostentation.

Je suis issu troisième enfant en ordre de feu Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval, et premier de ceux qui les ont survécus, qui étoient cinq de nombre, comme a été dit ci-dessus.

Je naquis le dimanche, jour de Pâques fleuries, 12 avril, à quatre heures du matin en l'année 1579,

au château de Harouel en Lorraine, et le mardi suivant je fus tenu sur les fonts de baptême par Charles de Lorraine, Jean comte de Salms, maréchal de Lorraine, et Diane de Dampmartin, marquise d'Auray, et fus nommé François.

On m'éleva en la même maison jusqu'en octobre 1584, qui est le plus loin dont je me puisse souvenir, que je vis M. le duc de Guise Henri, qui étoit caché dans Harouel pour y traiter avec plusieurs colonels de lansquenets et reîtres pour les levées de la ligue. Ce fut lors que l'on commença à me faire apprendre à lire et à écrire, et ensuite les rudimens.

J'eus pour précepteur un prêtre normand, nommé Nicolas Ciret. Sur la fin de cette même année, ma mère étant allée en France, auquel voyage ma sœur aînée, nommée Diane, mourut, on nous mena, mon frère Jean et moi, à Épinal pour être nourris chez ma tante l'abbesse d'Épinal pendant l'absence de ma mère, qui, étant revenue cinq mois après, elle nous vint requérir, et nous ramena à Harouel en l'année 1585, que nous passâmes au même lieu, et celle de 1586, sur la fin de laquelle M. de La Roche-Guyon et M. de Chantelou se retirèrent à Nancy; et mon père y vint aussi, où il demeura fort peu. Un intendant des finances de France, nommé Vieuville, s'y vint aussi réfugier; mais, à cause de ses affaires, il voulut s'aller retirer à Removille, d'où mon père venoit de se refaire d'une grande maladie.

Au commencement de l'année 1587, ma mère accoucha de mon jeune frère African; on nous mena à Nancy sur l'arrivée de la grande armée des reîtres, qui brûlèrent le bourg de Harouel. Sur l'automne

mon père eut une très-grande maladie à Nancy, qu'il eut au retour du voyage de Montbelliard, et que messieurs de Lorraine et de Guise eurent été quelques jours à Harouel.

En l'année 1588, on nous donna un autre précepteur, nommé Gravet, et deux jeunes hommes, appelés Clinchamp et La Mothe; le premier, pour nous apprendre à bien écrire, et l'autre à danser, jouer du luth et la musique. Nous ne bougeâmes de Harouel et Nancy, où mon père arriva à la fin de l'année, échappé de Blois; et nous continuâmes à étudier et apprendre les autres choses les années 1589, 1590, comme aussi de 1591, que je vis à Nancy la première fois M. de Guise, qui étoit échappé de sa prison. Nous allâmes, mon frère et moi, au mois d'octobre, étudier à Fribourg en Brisgau, et fûmes de la troisième classe. Nous n'y demeurâmes que cinq mois, parce que Gravet, notre précepteur, tua La Mothe, qui nous montroit à danser. Ce désordre nous fit revenir à Harouel, d'où, la même année, ma mère nous mena au Pont-à-Mousson pour y continuer nos études. Nous n'y demeurâmes que six semaines à la troisième, puis vînmes passer les vacances à Harouel; et au retour nous montâmes à la deuxième, où nous demeurâmes un an, et aux autres vacances de l'année 1593, que nous montâmes à la première, nous allâmes à Harouel.

L'année 1594, nous allâmes passer le carême-prenant à Nancy, où nous combattîmes à la barrière, habillés à la suisse, le jeune Rosne, les deux Amblisses et Vignolles, aux noces de Montrichet, qui épousa la sœur de Tramblecourt, où il se fit force magnifi-

cences. Puis nous retournâmes au Pont-à-Mousson jusques aux vacances, que nous allâmes passer à Harouel; lesquelles finies nous retournâmes en la même classe. Puis, peu de temps après, feu mon père étant de retour du siége de Laon, où il avoit été traiter la neutralité de Lorraine, il nous ramena un gouverneur, nommé Georges de Springuesfeld, Allemand, et nous fit aller à Nancy le trouver pour nous le donner, où nous demeurâmes jusques après la Toussaint. Puis retournâmes au Pont-à-Mousson, où nous demeurâmes jusques au carême-prenant de l'année suivante [1595] que nous le vîmes à Nancy aux noces de M. le duc de Bavière et de madame Élisabeth, dernière fille de son altesse de Lorraine, et le suivîmes en Bavière lorsqu'il ramena sa femme en son pays; passâmes par Lunéville, Blancourt, Sarbourg et Saverne, où M. le cardinal de Lorraine, légat et évêque de Strasbourg, les festoya trois jours; puis ils passèrent à Haguenau, de là à Veissembourg, où ils furent logés chez le commandeur de l'ordre Teutonique qui tient rang de prince. De là ils allèrent à Landau, puis à Spire, où le grand prévôt de l'évêché, nommé Metternich, les festina; puis ils arrivèrent à Heidelberg, reçus et logés et défrayés par le palatin Frédéric électeur, qui avoit épousé la fille aînée du prince Guillaume d'Orange.

De là nous allâmes passer au duché de Virtemberg, et le duc nous vint trouver à une ville de son Etat, nommé Neustadt, où il festina le duc de Bavière, qui, après y avoir séjourné deux jours, en partit pour aller à Donawert, auquel lieu, à cause de l'inondation du Danube, nous fûmes contraints de séjourner trois

jours ; et le dernier, comme le duc étoit dans un bateau pour aller reconnoître le passage pour le lendemain, un de ses pages de valise qui étoit derrière lui, auquel il commanda de tirer un coup de pistolet pour avertir la duchesse, devant les fenêtres de laquelle il passoit en bateau, le pistolet faillit de prendre feu ; et comme il le voulut rebander il se lâcha, tuant un vieux seigneur qui étoit entre le duc et moi, assis sur une même planche, lequel se nommoit Nothaft. Nous partîmes le lendemain de Donawert et passâmes le Danube avec grande difficulté, et fûmes deux jours fort mal logés pour les détours qu'il nous convint faire. Enfin le troisième nous allâmes en un château du duc de Bavière, nommé Joresch, et le lendemain à Landshut, qui est la deuxième ville de la Bavière. Nous y passâmes la semaine sainte, où il y eut force pénitens. Puis après Pâques, ayant pris congé dudit duc et de la duchesse, nous revînmes faire notre stage de chanoines à Ingolstadt, où nous trouvâmes les trois ducs, frères du duc Maximilien, qui y étoient aux études; qui étoient le duc Philippe, évêque de Ratisbonne, qui fut depuis évêque de Passau et cardinal : le duc Ferdinand, coadjuteur de Cologne, qui depuis en a été électeur, et le duc Albert, le plus jeune des enfans du duc Guillaume, lors régnant. Nous y continuâmes peu de temps la rhétorique, puis allâmes à la logique que nous fîmes compendieuse, et trois mois de là passâmes à la physique, et étudiâmes quant et quant en la sphère. Nous allâmes au mois d'août à Munich, le duc nous ayant priés de venir passer la cervaison qu'ils nomment le *hirschfeist* avec lui. Nous vîmes le duc

Guillaume et la duchesse Madelaine sa femme et ses deux filles, et la princesse Marianne, depuis mariée à l'archiduc Ferdinand, présentement empereur, et la princesse Madelaine qui depuis a été femme du duc de Neubourg et de Juliers. Nous allâmes à Notre-Dame de Villinghen, à Vasserbourg et à Straubingen, qui étoient vers le lieu où la chasse se faisoit; puis, au bout d'un mois qu'elle fut finie, nous vînmes continuer nos études jusques en octobre, que nous quittâmes la physique lorsque nous fûmes parvenus aux livres *de Animâ*. Et, parce que nous avions encore sept mois de stage à faire, je me mis à étudier au même temps aux instituts du droit, où j'employai une heure de classe, une autre heure aux cas de conscience, une heure aux aphorismes d'Hippocrate, et une heure aux éthiques et politiques d'Aristote; auxquelles études je m'occupai de telle sorte, que mon gouverneur étoit contraint de temps en temps de m'en retirer pour me divertir.

Je continuai le reste de cette année-là mes études et le commencement de celle de 1596. Mon stage finit à Pâques, auquel temps mon cousin le baron de Boppart vint aborder à Ingolstadt, s'en allant en Hongrie. Il passa Pâques avec nous, et le lundi de Pâques nous nous embarquâmes avec lui sur le Danube et allâmes à Neubourg. Il en partit le lendemain, et nous allâmes trouver M. le cardinal de Bavière qui étoit évêque de Ratisbonne, lequel nous logea en son palais et nous y retint trois jours, au bout desquels nous prîmes congé de lui et allâmes à Nuremberg: nous revînmes par Eichstadt à Ingolstadt où nous demeurâmes encore près d'un mois. Et puis ayant reçu

les nouvelles de la mort de mon père, nous allâmes à Munich prendre congé du duc et de la duchesse de Bavière, et passant par Augsbourg et Ulm, nous nous en revînmes à Harouel trouver notre mère, puis à Nancy faire les funérailles de notre père. Et ayant demeuré quelque temps en Lorraine, mon frère et moi partîmes pour aller en Italie, accompagnés du sieur de Malleville, vieux gentilhomme qui nous tenoit lieu de gouverneur, de Springesfeld, qui l'avoit précédemment été, et d'un gentilhomme de feu mon père, nommé d'Arandel, et passâmes par Strasbourg, Ulm, Augsbourg et Munich, où nous vîmes le duc et la duchesse; puis par Vasserbourg, Notre-Dame-de-Tigneu, Burghausen et Inspruck; de là à Brixen, puis à Trente et à Vérone, où les comtes Ciro et Alberto de Canossa, dont le dernier, qui avoit été nourri page du duc de Bavière, s'en étoit revenu avec nous, nous vinrent prendre à l'hôtellerie et nous menèrent en leur palais, où ils nous firent une grande réception et traitement.

Le lendemain nous en partîmes pour aller à Mantoue, puis à Bologne, d'où nous passâmes l'Apennin pour arriver à Florence, ayant précédemment passé à Pratolin, maison de plaisance du grand-duc, qui étoit lors à Lambrogiano, lequel nous fit régaler à notre arrivée et nous fit donner des carrosses pour l'aller trouver le jour d'après à Lambrogiano, où nous fûmes logés et défrayés dans le château.

Le lendemain nous lui fîmes la révérence, puis à Madame, de qui feu mon père étoit grand serviteur. Elle voulut que je la menasse pendant qu'elle se promenoit au jardin, où ayant rencontré la princesse

Marie, depuis reine de France, elle nous présenta à elle.

Après dîner nous partîmes de Lambrogiano et retournâmes à Florence, où ayant demeuré quatre jours, nous nous acheminâmes à Rome par Sienne et Viterbe; et y ayant séjourné huit jours pour faire nos stations, échelle sainte et autres dévotions, et pour y visiter les cardinaux à qui nous avions adresse, nous partîmes pour aller à Naples, passant par Gaète, Capoüe et Aversa. Plusieurs gentilshommes français et étrangers y vinrent avec nous, sous la sûreté d'un bien ample passe-port qui nous fut donné par le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome; lequel, outre qu'il étoit ami particulier de feu notre père, avoit séjourné au Pont-à-Mousson un mois, pour attendre la sûreté d'aller en France, pendant que nous y étions aux études, où nous l'avions souvent visité.

Étant arrivés à Naples, nous allâmes faire la révérence au vice-roi, nommé Don Henrique de Gusman, comte d'Olivarès, et lui portâmes les lettres de recommandation du duc de Sessa; à l'ouverture desquelles ayant appris notre nom, il nous demanda si nous étions enfans de M. de Bassompierre, colonel des reîtres en France, qui étoit venu au secours du duc d'Albe en Flandre, envoyé par le feu roi Charles: et comme nous lui eûmes dit que oui, il nous embrassa avec grande tendresse, nous assurant qu'il avoit aimé mon père comme son propre frère, et que c'étoit le plus noble et franc cavalier qu'il eût jamais connu; qu'il ne nous traiteroit pas seulement comme personnes de qualité, mais comme ses propres en-

fans : ce que véritablement il exécuta depuis, par tous les témoignages d'affection et de bonne volonté dont il se put imaginer. J'appris à monter à cheval sous Jean-Baptiste Pignatelle; mais, au bout de deux mois, son extrême vieillesse ne lui permettant plus de vaquer soigneusement à nous instruire, et en remettant l'entier soin à son créat, Horatio Pinthasso, mon frère demeura toujours à son manége; mais, pour moi, je m'en retirai, et vins à celui de César Trabello qui le tenoit proche de la porte de Constantinople. Je fus aussi la même année voir les singularités de la Baye de Pouzzol.

L'année suivante, 1597, mon frère eut la petite vérole et moi ensuite. Après que nous en fûmes guéris, nous partîmes de Naples en carême et revînmes à Rome loger en un petit palais qui est dans la place de Santa-Trinita, tirant vers les Minimes. M. le duc de Luxembourg vint ambassadeur ordinaire du Roi vers Sa Sainteté. Saint Offenge tua Romengrade, gentilhomme provençal, et s'étant retiré à notre logis, nous le sauvâmes dans les Minimes, et de là chez le cardinal Montalte. Peu de temps après Pâques nous partîmes de Rome pour aller à Florence, où nous demeurâmes à apprendre nos exercices, moi sous Rustici Picardini à monter à cheval, et mon frère sous Terenent. Pour les autres exercices nous eûmes mêmes maîtres, comme maître Agostino pour danser, Marquino pour tirer des armes, Julio Panigy pour les fortifications, auxquelles Bernardo de La Girandolle nous enseignoit et assistoit quelquefois. Nous les continuâmes tout l'été, et vîmes aussi les fêtes de Florence, comme le calcho, le pallio de la course des

chevaux, les comédies et quelques noces dedans et dehors le palais. Puis, après la Toussaint, je fus à Pratolin porter les premières nouvelles au grand-duc de la prise d'Amiens ; de là nous allâmes par Pistoie, Pise et Lucques à Livourne, et, étant revenus à Florence, nous prîmes congé de son altesse et nous acheminâmes à Bologne; puis par la Romagne, Faenza, Imola, Forli, Pesaro, Sinigaglia et Ancône, nous arrivâmes la veille de Noël à Notre-Dame-de-Lorette, et y fîmes la nuit nos pâques dans la chapelle. Le cardinal Gallo nous fit loger au palais de Lorette nommé la Santa-Caza, et défrayer aussi; et le lendemain, jour de Noël, il me fit être un des témoins à l'ouverture des troncs des aumônes, qui montèrent à quelque six mille écus pour ce quartier dernier de l'année. Force gentilshommes français se rencontrèrent aussi à Lorette quant et nous, et prîmes tous ensemble résolution de passer en Hongrie à la guerre devant que de revenir chez nous; et nous l'étant entre-promis, nous partîmes le lendemain de Noël tous ensemble pour nous y acheminer : à savoir, messieurs de Bourlemont et d'Amblise frères, messieurs de Foucaud et Chassenueil frères, messieurs de Clermont d'Entragues, M. le baron de Crapados, et mon frère et moi. Mais comme le naturel des Français est changeant, à trois journées de là, quelques-uns de ceux qui n'avoient pas la bourse assez bien garnie pour un si long voyage, ou qui avoient plus d'envie de retourner bientôt à la maison, mirent en avant qu'en vain nous allions chercher la guerre si loin, puisque nous l'avions si près de nous; que nous étions parmi l'armée du Pape qui s'acheminoit à la conquête de Ferrare, dévolue au

Pape par la mort du duc Alphonse nouvellement décédé; que don César d'Est la détenoit contre tout droit; que cette guerre n'étoit pas moins juste et sainte que celle de Hongrie, et étoit si prochaine, que dans huit jours nous serions aux mains avec les ennemis, là où quand nous irions en Hongrie, les armées ne se mettroient en campagne de plus de quatre mois.

Ces persuasions prévalurent sur nos esprits, et conclûmes que le lendemain nous irions à Forli offrir tous ensemble notre service au cardinal Alamanni, légat de l'armée, et que je porterois la parole au nom de tous : ce que j'exécutai du mieux que je pus. Mais le légat nous reçut si maigrement et nous fit si peu d'accueil, que le soir à la gîte nous ne pouvions assez témoigner le ressentiment et la colère que nous avions de son mépris. Alors feu mon frère commença à dire que véritablement nous avions eu ce que nous méritions ; que, n'étant point sujets du Pape, ni obligés à cette guerre, nous nous étions allés inconsidérément offrir d'assaillir un prince de la maison d'Est, à qui la France avoit tant d'obligations, qui avoient tous été si courtois aux étrangers, principalement aux Français, et si proches parens, non-seulement des rois de France dont ils étoient sortis par filles, mais aussi de messieurs de Nemours et de Guise; et que si nous valions quelque chose, nous irions nous offrir à ce pauvre prince que l'on vouloit injustement spolier d'un état possédé par une si longue suite d'ancêtres.

Ces mots finis, il n'eut pas seulement l'approbation de tout le reste de la compagnie, mais encore une ferme résolution d'aller le lendemain droit à

Ferrare pour nous y jeter. Ce que j'ai voulu représenter ici, premièrement pour faire connoître l'esprit volage et inconstant des Français, et puis ensuite que la fortune est la plupart du temps maîtresse et directrice de nos actions, puisque nous, qui avions fait dessein de donner nos premières armes contre le Turc, les portâmes contre le Pape.

Ainsi nous arrivâmes la veille du jour de l'an 1598 à Bologne, où nous trouvâmes le chevalier Verdelly et quelques autres qui se joignirent à nous pour aller à Ferrare, et partîmes le deuxième pour arriver le troisième à Ferrare, où nous fûmes logés et reçus chez le duc avec toute sorte d'honneur et de bonne chère. Nous y trouvâmes déjà arrivés M. le comte de Sommerive, second fils de M. le duc du Maine, et quelques autres gentilshommes français qui s'étoient venus offrir à don César ; mais il étoit si peu résolu à la guerre, qu'il nous parloit souvent du peu de moyen qu'il avoit de la faire ; qu'il n'avoit point trouvé d'argent aux coffres du feu duc ; que le roi d'Espagne s'étoit déjà déclaré pour le Pape, et que le Roi, à son avis, en feroit de même ; que les Vénitiens, qui le portoient à la guerre, ne le vouloient supporter ouvertement, et que ce qu'ils lui promettoient sous main étoit peu de chose.

Enfin le jour des Rois, comme il entra avec une grande troupe de seigneurs et gentilshommes pour ouïr la messe en une grande église prochaine du palais, tous les prêtres nous voyant arriver quittèrent les autels sans achever les messes qu'ils avoient commencées, et se retirèrent de devant nous comme des excommuniés.

Cela acheva le dessein peu résolu de don César de conserver Ferrare, et, dès l'après-dînée, il fit partir la duchesse d'Urbin, sœur du feu duc Alphonse, pour aller traiter avec le légat Aldobrandin. Ce que nous autres considérant, nous prîmes le lendemain congé de lui pour aller chacun où bon lui sembla. Mon frère et moi allâmes coucher le sixième du mois à Rovigo et le lendemain à Padoue, où nous trouvâmes M. de Tilly qui y faisoit ses exercices; lequel nous donna le lendemain à dîner, et le jour suivant s'en vint avec nous à Venise, où nous séjournâmes huit jours. Puis, étant revenus à Padoue, nous prîmes notre chemin par Mantoue et Pavie droit à Gênes, où nous achevâmes de passer le carême-prenant, et où mon frère et moi, tous deux devenus amoureux de la fille du consul tudesque, nommée Philippine (où nous étions logés), nous nous querellâmes jusques au point d'être quelques jours sans nous parler.

Nous fûmes, pendant notre séjour à Gênes, priés par les marquis Ambroise et Frédéric Spinola aux noces de leur sœur qu'ils marioient au prince du Bourg de Valdetare de la maison de Candy. Ce qu'ils firent en notre endroit, portés à mon avis par la prière du sieur Manfredo Ravasguin, à qui M. le comte de Fiesque nous avoit recommandés.

Nous partîmes de Gênes le premier jeudi de carême, et, passant par Tortone, nous arrivâmes le samedi d'après à Milan. Le lendemain nous fûmes priés à dîner par les marquis du Maine, cousins du comte de Fiesque, qui nous firent un magnifique festin, au partir duquel ils nous menèrent voir les plus remarquables lieux de la ville; et le lendemain

nous eûmes permission d'entrer au château, auquel le castellan nous fit une collation avec beaucoup de complimens. Nous partîmes de Milan après y avoir séjourné quatre jours avec le chevalier Verdelly et l'ambassadeur d'Espagne en Suisse, nommé Alphonse Casal. Nous passâmes à Côme, puis à Lugano et à Bellinzona; de là nous montâmes le Saint-Gothard par un fort mauvais temps, et vînmes coucher à Altorf. Le lendemain nous nous mîmes sur le lac de Valestat et de Lucerne, et arrivâmes le soir à Lucerne, où l'ambassadeur Alphonse Casal nous voulut traiter le lendemain. Nous en partîmes, et en deux jours nous vînmes à Bâle, puis à Thann, à Remiremont et à Épinal chez notre tante, où nous fûmes jusques après Pâques, que ma mère retournant de France, nous la fûmes voir à Harouel; et, après y avoir demeuré quelques jours, nous fûmes à Nancy. Les députés du duc de Clèves vinrent peu après demander madame Antoinette, seconde fille du duc de Lorraine, en mariage, et portèrent au duc de Bar une procuration pour l'épouser en son nom; après quoi ils l'emmenèrent à Dusseldorf. Puis, en septembre, M. l'archiduc Albert s'en allant en Italie, pour de là s'aller marier en Espagne avec l'Infante, M. de Vaudemont l'alla trouver sur le chemin à Vaudrevange. Mon frère et moi l'accompagnâmes, et don Diegue demeura auprès de lui, qui faisoit l'office de majordome. Nous ayant menés en sa chambre après que M. de Vaudemont se fut retiré, il nous fit beaucoup de bon accueil, disant que notre nom et notre maison lui étoient chers et à toute la sienne. Au retour

de ce petit voyage, nous nous préparâmes pour celui de France, ayant précédemment été à Luxembourg pour en avoir permission de M. le comte Peter Ernest de Mansfeld, notre tuteur honoraire, qui nous la donna fort malaisément, parce qu'il vouloit que nous nous missions au service du roi Catholique; et ce fut à condition qu'après que nous aurions été quelque temps à la cour du Roi et en Normandie, où ma mère lui fit croire que nous avions quelques affaires, que nous passerions de là en la cour d'Espagne, et que nous ne nous embarquerions en l'une ni en l'autre jusques à notre retour de toutes les deux. Il nous fit promettre, de plus, que quand nous voudrions faire ce choix, que nous suivrions l'avis qui nous seroit donné sur ce sujet par nos principaux parens et amis.

Nous partîmes donc de Harouel, mon frère et moi, avec ma mère et mes deux sœurs, en fort bel équipage, le lendemain de la Saint-François, le 5 octobre de la même année 1598; et, passant par Coligny, Vitry, Fère-Champenoise, Provins et Nangis, nous arrivâmes à Paris le douzième du même mois d'octobre, et vînmes loger à l'hôtel de Montlaur, en la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Le Roi étoit pour lors à Monceaux, avec une grande maladie, de laquelle il fut en grand danger. Il n'y avoit près de lui, de la connoissance de ma mère, que M. de Schomberg, père du maréchal, auquel elle écrivit pour savoir quand nous pourrions faire la révérence à Sa Majesté.

Il lui répondit qu'il n'étoit pas à propos seulement d'y penser en l'état que le Roi étoit; lui conseilloit

de nous retenir à Paris jusques à ce que, Sa Majesté y venant, nous y pussions recevoir cet honneur. Nous le fîmes donc, et cependant nous fîmes la cour à madame sa sœur, qui étoit destinée duchesse de Bar, et tout étoit dès lors conclu. Elle eut dessein de me faire épouser mademoiselle de Rosan, afin de l'arrêter près d'elle en Lorraine où j'avois quelque bien, mais mon inclination n'étoit pas lors au mariage.

Plusieurs des amis de feu mon père, ou des parens de ma mère, nous vinrent voir, comme Chanvalon, le maréchal de Brissac, messieurs de Saint-Luc frères, mais, plus particulièrement que personne, M. le comte de Grammont, qui, en ce temps-là, recherchoit ma sœur aînée. Et avint qu'un jour, au temps que le Roi commençoit à se mieux porter, que M. Le Grand, qui étoit premier gentilhomme de la chambre, vint faire un tour à Paris, et M. de Grammont l'ayant su, me vint prendre pour m'amener le saluer; mais comme il étoit allé chez Précontat se baigner, je ne pus exécuter mon dessein que le lendemain matin. Sa courtoisie ordinaire le porta à me faire plus de complimens que je ne méritois, et me pressa à demeurer à dîner chez lui, où les plus galans de la cour étoient conviés. Pendant le dîner ils proposèrent de faire un ballet pour réjouir le Roi, et l'aller danser à Monceaux : à quoi chacun s'étant accordé, quelques-uns de la compagnie furent des danseurs, et d'autres, qu'ils choisirent, qui n'étoient pas présens. Ils me dirent qu'il falloit que j'en fusse; à quoi je témoignai un passionné désir; mais n'ayant point encore fait la révérence au Roi, il me sembloit que je ne le devois point

entreprendre. M. de Joinville dit lors : « Cela ne vous en doit pas empêcher, car nous arriverons de bonne heure à Monceaux, vous ferez la révérence au Roi, et le soir après nous danserons le ballet ; » de sorte que je l'appris avec onze autres, qui étoient messieurs le comte d'Auvergne, de Joinville, de Sommerive, Le Grand, Grammont, Thermes, le jeune Schomberg, Saint-Luc, Pompignan, Messillac et Maugiron. Ce que j'ai voulu nommer, parce que c'étoit une élite de gens qui étoient lors si beaux et si bien faits, qu'il n'étoit pas possible de mieux. Ils représentoient des barbiers, pour se moquer, à mon avis, du Roi, qu'une carnosité, qu'il avoit lors, avoit mis entre les mains des gens de ce métier, pour s'en faire panser.

Après que nous eûmes appris le ballet, nous nous acheminâmes à Monceaux pour le danser. Mais comme le Roi fut averti que nous y allions, il envoya par les chemins nous dire que, n'ayant point de couvert pour nous loger à Monceaux, qui n'étoit pour lors guère logeable, nous nous devions arrêter à Meaux, où il enverroit le soir même six carrosses, pour amener avec nous tout l'équipage du ballet. Par ainsi je fus frustré de mon attente de le saluer avant ledit ballet. Nous nous habillâmes donc à Meaux, et nous mîmes, avec la musique, pages et violons, dans les carrosses qu'ils nous avoient menés, ou que le Roi nous envoya, et dansâmes ledit ballet ; après quoi, comme nous ôtâmes nos masques, le Roi se leva, vint parmi nous, et demanda où étoit Bassompierre.

Alors tous les princes et seigneurs me présentèrent à lui pour lui embrasser les genoux, et me fit beaucoup de caresses, et n'eusse jamais cru qu'un si grand

Roi eût eu tant de bonté et privauté vers un jeune homme de ma sorte.

Il me prit après par la main, et me vint présenter à madame la duchesse de Beaufort, sa maîtresse, à qui je baisai la robe; et le Roi, afin de me donner moyen de la saluer et la baiser, s'en alla d'un autre côté.

Nous demeurâmes jusqu'à une heure après minuit à Monceaux, et puis nous en vînmes coucher à Meaux, et le lendemain à Paris. Madame la duchesse eut congé du Roi pour venir à Paris, le voir encore danser une fois chez madame la comtesse, à l'hôtel de la Reine Catherine, où il se dansa un jour après, et les douze masques prirent pour danser les branles mademoiselle de Guise, mademoiselle la duchesse Catherine de Rohan, mademoiselle de Luz, mademoiselle de Villars de La Pardieu, mademoiselle de Retz, de Bassompierre, de Haraucourt, d'Entragues, de La Patrière et de Mortenade : lesquelles j'ai voulu nommer, parce que, quand les vingt-quatre hommes et dames vinrent à danser les branles, toute la cour fut ravie de voir un choix de si belles gens, de sorte que les branles finis, on les fit recommencer encore une autre fois, sans que l'on se quittât : ce que je n'ai jamais vu faire depuis. Madame, sœur du Roi, ne dansa point parce qu'elle avoit un peu de goutte à un pied, mais elle retint l'assemblée depuis dix heures du soir jusques au lendemain qu'il étoit grand jour.

Le Roi peu de jours après recouvra sa santé, et s'en alla à Saint-Germain, passant par Paris. Il logea au doyenné de Saint-Germain, où étoit madame la duchesse; et étant à Saint-Germain-en-Laye, il fit baptiser le dernier fils naturel qu'il avoit eu de madame

la duchesse. Il fut nommé Alexandre par Madame, sœur du Roi, et M. le comte de Soissons, qui le tinrent sur les fonts, et le soir de la cérémonie on dansa le grand ballet des étrangers, duquel j'étois de la troupe des Indiens. Cette année-là finit.

Et celle de 1599 commença par la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, en laquelle furent nommés et reçus chevaliers, messieurs le duc de Ventadour, le marquis de Tresnel, M. de Chevrière, le vicomte d'Auchy, M. de Paleseau, M. le comte de Choisy, Poyanne et Belin. Le lendemain arriva M. le duc de Bar, qui venoit épouser Madame; auquel M. de Montpensier eut charge d'aller au-devant, et de l'amener à Paris. Le Roi vint au devant entre Pantin et La Chapelle, et après qu'il l'eut embrassé, il le laissa entre les mains de M. le duc de Montpensier, et s'en alla passer le reste du jour à la chasse.

Peu de jours après il fut marié avec Madame à Saint-Germain, par M. l'archevêque de Rouen, frère bâtard du Roi, lequel fut long-temps avant que de le vouloir faire, à cause de la religion que Madame professoit. Après dîner on dansa le grand bal, auquel je menai mademoiselle de Longueville. La cour revint à Paris, et la cour de parlement vint faire remontrance au Roi, tendant à ne vérifier l'édit de Nantes en faveur de ceux de la religion, auxquels le Roi répondit en fort bons termes. J'y étois présent. Sa Majesté s'en alla de là faire un tour à Fontainebleau, pendant la foire de Saint-Germain, pour ordonner des bâtimens qu'il vouloit y être faits; pendant l'absence duquel il se fit ce désordre dans la foire de plusieurs princes contre M. Le Grand, où M. de Chevreuse se brouilla

avec Thermes. Nous accompagnâmes M. Le Grand au retour; et nous nous rencontrâmes avec eux dans la rue de Bussy, sans que les uns et les autres fissent autre chose que se morguer. M. de Montpensier arrêta Thermes en son hôtel, et M. Le Grand étoit revenu au sien avec force seigneurs. M. d'Aiguillon y vint sur la minuit offrir à M. Le Grand, s'il vouloit mener son frère sur le pré, qu'il y viendroit, et qu'ils auroient affaire ensemble.

Il répondit que son frère étoit entre les mains de M. de Montpensier, et qu'il étoit serviteur de M. de Joinville et le sien, n'étant pas en état de lui en dire davantage. Cette brouillerie fit revenir le Roi de Fontainebleau, qui accommoda le tout; retenant néanmoins M. de Thermes en arrêt jusques après le partement de Madame, qui s'en alla le jeudi, second jour de carême.

Le Roi fut ce jour à la chasse, et de là coucher à Fresne, où madame la duchesse se trouva, et alla le lendemain dîner à Monceaux, où le lendemain Madame arriva à dîner, à qui il fit un superbe festin, et puis l'alla accompagner jusques à Issoire, d'où elle partit le lendemain, accompagnée de messieurs de Montpensier et de Nemours, qui la menèrent jusques à Châlons.

Après le partement de Madame, le Roi alla passer son carême à Fontainebleau, et la plupart de la cour vint passer par Paris, et y fit quelque séjour. Madame de Retz y revint de Noisy un jour, et M. de Joyeuse m'amena avec lui au devant d'elle. Lui et moi nous nous mîmes dans son carrosse, et revînmes avec elle descendre à l'hôtel de Retz, où nous fîmes collation,

et nous nous en retirâmes sur la minuit. Il fut tout ce jour de la meilleure compagnie du monde. Je lui donnai le bon soir à la porte derrière de son logis, qu'il ne fit que traverser, et s'en alla rendre aux Capucins, où il a fini saintement ses jours.

Le lendemain matin le père archange lui dicta son sermon à Saint-Germain, où j'étois sur le jubé avec messieurs de Montpensier, d'Épernon et Le Grand, qui n'en furent pas plus étonnés que moi, mais plus affligés, encore que je le fusse bien fort; car j'honorois fort ce seigneur-là.

Je m'en allai deux jours après à Fontainebleau, où un jour, comme on eut dit au Roi que j'avois de belles portugaloises et autres belles pièces d'or, il me demanda si je les voulois jouer à cent contre sa maîtresse; à quoi m'étant accordé il me faisoit demeurer auprès d'elle à jouer pendant qu'il étoit à la chasse, et le soir il prenoit son jeu. Cela me donna grande privauté auprès du Roi et d'elle : lequel un jour m'ayant mis en discours de ce qui m'avoit convié de venir en France, je lui avouai franchement que je n'y étois point venu à dessein de m'y embarquer à son service, mais seulement d'y passer quelque temps, et de là en aller faire autant en la cour d'Espagne, avant que de faire aucune résolution de la conduite et visée de ma fortune; mais qu'il m'avoit tellement charmé, que, sans aller plus loin chercher maître, s'il vouloit de mon service, je m'y vouerois jusques à la mort. Alors il m'embrassa, et m'assura que je n'eusse pu trouver un meilleur maître que lui, qui m'affectionnât plus, ni qui contribuât plus à ma bonne fortune, ni à mon avancement. Ce fut un mardi, douzième de mars. Je

me comptai depuis ce temps-là Français, et puis dire que depuis ce temps-là j'ai trouvé tant de bonté en lui, de familiarité et de témoignages de bonne volonté, que sa mémoire sera le reste de mes jours profondément gravée dans mon cœur. La semaine sainte arriva, qui me fit demander mon congé d'aller faire mes pâques à Paris; lequel me dit que je m'en viendrois le mardi avec lui à Melun, où il alloit conduire sa maîtresse, qui les vouloit aussi faire à Paris. Comme nous fûmes le soir à Melun, le Roi m'envoya appeler comme il soupoit, et me dit : « Bassompierre, ma maîtresse vous veut demain mener avec elle dans son bateau à Paris; vous jouerez ensemble par les chemins. » Il la vint le lendemain conduire jusques à ce qu'elle s'embarqua, et me fit mettre avec elle, qui vint aborder proche de l'Arsenal, où demeuroit madame la maréchale de Balagny sa sœur. De là la vinrent trouver madame et mademoiselle de Guise, madame de Retz et ses filles, et quelques autres dames, qui l'accompagnèrent aux ténèbres au petit Saint-Antoine, où la musique des ténèbres étoit excellente, puis la conduisirent à son logis du doyenné de Saint-Germain.

Elle pria mademoiselle de Guise de demeurer auprès d'elle; mais une heure après une grande convulsion l'ayant prise, dont elle revint, comme elle voulut commencer une lettre qu'elle écrivoit au Roi, la seconde convulsion lui prit si violente, qu'elle ne revint depuis plus à elle.

Elle dura en cet état-là toute la nuit et le lendemain, qu'elle accoucha d'un enfant mort, et le vendredi saint à six heures du matin elle expira. Je la

vis en cet état le jeudi après midi, tellement changée qu'elle n'étoit pas reconnoissable.

Le vendredi saint, comme nous étions au sermon de la passion à Saint-Germain-de-l'Auxerrois, La Varenne vint dire au maréchal d'Ornano que madame la duchesse venoit de mourir, et qu'il étoit à propos d'empêcher le Roi de venir à Paris, lequel s'y acheminoit en diligence, et qu'il le supplioit d'aller au devant de lui pour l'en divertir.

J'étois auprès dudit maréchal au sermon, lequel me pria d'y venir avec lui; ce que je fis, et trouvâmes le Roi par delà La Saussaye, proche de Villejuif, qui venoit sur des courtauds à toute bride.

Lorsqu'il vit le maréchal, il se douta qu'il lui en venoit dire la nouvelle; ce qui lui fit faire de grandes lamentations. Enfin on le fit descendre dans l'abbaye de La Saussaye, où on le mit sur un lit. Il témoigna tout l'excès de déplaisir qui se peut représenter. Enfin étant venu un carrosse de Paris, on le mit dedans pour s'en retourner à Fontainebleau. Tous les principaux des princes et seigneurs étoient accourus le trouver.

Nous allâmes donc avec lui à Fontainebleau, et comme il fut en cette grande salle de la Cheminée, où il monta d'abord, il pria toute la compagnie de s'en retourner à Paris prier Dieu pour sa consolation.

Il retint auprès de lui M. Le Grand, le comte de Lude, Thermes, Castelnau, de Chalosse, Montglas et Frontenac; et comme je m'en allois avec tous ceux qu'il avoit licenciés, il me dit: « Bassompierre, vous avez été le dernier auprès de ma maîtresse, demeurez

aussi auprès de moi pour m'en entretenir ; » de sorte que je demeurai aussi, et fûmes cinq ou six jours sans que la compagnie se grossît, sinon de quelques ambassadeurs qui se venoient condouloir avec lui, puis s'en retournoient aussitôt.

Mais peu de jours se passèrent sans qu'il commençât une nouvelle pratique d'amour avec mademoiselle d'Entragues, vers laquelle il dépêcha souvent le comte de Lude et Castelnau. Enfin madame d'Entragues vint se tenir à Malesherbes, et, chassant, dit au Roi qu'il falloit que pour passer son ennui il s'allât divertir. Il y alla donc, et en fut fort amoureux. Nous n'étions que dix ou douze avec lui, mangeant ordinairement à sa table, couchés dans le même château. Nous allâmes de là au Hallier, et madame d'Entragues à Chenaut, où le Roi alloit à toute heure. Le Roi eut au Hallier une grande prise avec M. le comte d'Auvergne, en présence de Sainte-Marie-du-Mont et de moi, dans la galerie, et il s'en alla de là à Châteauneuf.

Les dames s'en retournant à Paris, nous vînmes la veille de la Saint-Jean à Orléans, où étoient madame la maréchale de La Châtre et ses deux filles, de Senneterre et de La Châtre, qui étoient bien belles ; mais le Roi partit le lendemain de la Saint-Jean en poste, et s'en vint à Paris loger chez Gondy, parce que madame d'Entragues logeoit à l'hôtel de Lyon.

Nous y demeurâmes quelques jours ; mais enfin, sur un désordre qui arriva au comte de Lude allant trouver mademoiselle d'Entragues de la part du Roi, que son père et son frère firent rumeur, et l'emmenèrent le lendemain à Marcoussis, le Roi alla un matin à Marcoussis, et s'en retourna en poste à

Blois, où nous ne fûmes guères sans revenir à Paris, d'où le Roi revint en un jour en poste, courant à neuf chevaux, dont j'étois de la troupe.

Il vint loger chez le président de Verdun, où nous soupâmes; puis couchâmes le Roi, et nous mîmes à jouer aux dés, messieurs de Roquelaure et Marcilly, écuyer du Roi. Nous ouïmes peu après crier le Roi qu'on vînt à lui, et étoit sorti de sa chambre. Nous y accourûmes, et trouvâmes qu'il disputoit la porte de sa chambre avec Boirigneux, qu'il y avoit enfermé, à qui le sens étoit tourné par le soleil ardent qui lui avoit donné sur la tête ce jour, en venant en poste avec le Roi.

Nous retirâmes Boirigneux de là, et M. de Roquelaure coucha dans la chambre du Roi, au lieu de lui.

Le Roi n'avoit point d'équipage en ce voyage, et dînoit chez un président, soupoit chez un prince ou un seigneur, selon ce qu'il leur envoyoit mander.

Il ne possédoit pas encore mademoiselle d'Entragues, et couchoit parfois avec une belle garce, nommée La Glandée. Il avint qu'un soir après souper de chez M. d'Elbeuf, le Roi s'en vint coucher chez Zamet avec cette garce : et comme nous l'eûmes déshabillé, ainsi que nous nous voulions mettre dans le carrosse du Roi, qui nous ramenoit dans notre logis, messieurs de Joinville et Le Grand eurent querelle sur quelque chose que ce premier prétendoit que M. Le Grand eût dit au Roi de mademoiselle d'Entragues et de lui; de sorte que M. Le Grand fut blessé à la fesse, le vidame du Mans reçut un coup au travers du corps, et La Rivière un coup dans les reins.

Après que M. de Praslin eut fait fermer les portes du logis, et que M. de Chevreuse s'en fut allé, ils me prièrent d'aller trouver le Roi, et lui conter ce qui s'étoit passé; lequel se leva avec sa robe et son épée, et vint sur le degré où ils étoient, moi portant le flambeau devant lui.

Il se fâcha extraordinairement, et envoya la nuit même dire au premier président qu'il le vînt trouver le lendemain avec la cour de parlement; ce qu'ils firent sur les neuf heures du matin. Il leur commanda de faire informer de l'affaire, d'en faire bonne justice; ce qu'ils firent, et firent assigner le comte de Cramail, Barrault, Chaserans et moi, pour déposer du fait, et le Roi nous commanda d'aller répondre aux commissaires, qui étoient messieurs de Fleury et de Turin, conseillers de la grand'chambre; ce que nous fîmes, et le procès fut instruit.

Mais à l'instante prière que M., madame et mademoiselle de Guise firent au Roi, l'affaire ne passa pas plus avant, et deux mois après M. le connétable accorda cette querelle à Conflans.

Le Roi au bout de deux jours s'en retourna à Blois, et tôt après alla à Chenonceaux voir la reine Louise qui s'y tenoit. Lors il devint un peu amoureux d'une des filles de la Reine, nommée La Bourdaisiere. Il s'en revint passer l'été à Fontainebleau, allant de fois à autres voir mademoiselle d'Entragues à Malesherbes, où il en jouit, et, sur l'automne étant de retour à Paris, il la fit loger à l'hôtel de Larchant.

Il alla aussi en poste à Orléans, sur le passage de la reine Louise qui s'en alloit à Moulins, et il demeura trois jours à Orléans avec elle. De ce même

temps le cardinal Albert d'Autriche passa à Orléans, qui y fit la révérence au Roi.

Sur la fin de l'automne le Roi vint à Monceaux, d'où je pris congé de lui pour aller en Lorraine traiter avec son altesse, afin qu'il me délivrât de la caution que feu mon père étoit pour lui, de cent cinquante mille écus qu'il avoit empruntés pour le mariage de madame la grande duchesse sa fille, de laquelle réponse l'on m'inquiétoit à Paris. Je demeurai six semaines en Lorraine, plutôt pour l'amour que je portois à mademoiselle de Bourbonne que pour cette autre affaire. Enfin je revins la veille des Rois de l'année 1600.

M. le duc de Savoie étant quelques jours auparavant arrivé près du Roi, qui étoit ce soir-là en un grand festin chez M. de Nemours, où le bal se tint ensuite, je lui fus faire la révérence, et puis il me présenta au duc de Savoie, lui disant beaucoup de bien de moi. Ce soir même vint la nouvelle de la retraite de Canisse, laquelle le Roi loua infiniment, et l'action de M. de Mercœur. Et M. le comte de Soissons ayant dit là-dessus qu'il s'étonnoit que M. de Mercœur l'eût faite, car il ne l'estimoit pas capitaine, le Roi lui repartit ainsi : « Et qu'en diriez-vous s'il ne vous eût pas pris prisonnier, et défait votre frère? » Trois jours après, messieurs d'Auvergne et de Biron dansèrent le ballet des Turcs, et autant après messieurs de Montpensier, de Guise et Le Grand dansèrent celui des Amoureux, duquel j'étois. M. le comte d'Auvergne et quelques-uns de nous dansèrent à l'improviste celui des Lavandières, et peu après celui des Nymphes; finalement M. de

Nemours dansa celui des docteurs Gratiens; nous fîmes aussi quelques fêtes à cheval.

Je fus cet hiver-là chez M. de Santin, et puis je devins amoureux de La Raucire; le Roi le devint aussi de madame de Boinville et de mademoiselle Clin.

M. de Savoie partit sur la mi-carême. Le Roi le fut conduire à une lieue de Paris, et s'en alla faire ses pâques à Fontainebleau, où peu après se fit la conférence en la salle des Etuves, sur la vérification des articles du livre de M. du Plessis-Mornay contre la messe, où je me trouvai. M. de Vaudemont l'y vint trouver. Je m'en allai voir ma mère en Lorraine, où je ne demeurai que huit jours. Puis le Roi étant venu faire ses adieux aux princesses à Paris, son démariement étant fait avec la reine Marguerite, et son mariage conclu avec la princesse Marie de Médicis, il s'achemina à Lyon en poste, ayant envoyé devant la cour l'attendre à Moulins, où il séjourna quinze jours auprès de la reine Louise, à cause, principalement, de La Bourdaisiere qu'il aimoit. Enfin nous arrivâmes à Lyon, où le Roi séjourna trois mois, attendant l'effet du traité qu'il avoit fait avec M. le duc de Savoie pour la restitution du marquisat de Saluces. Enfin il s'achemina à Grenoble, où il arriva le 14 d'août. J'en partis le jour même pour me trouver à la prise de Montmélian, que M. de Créqui pétarda d'un côté avec son régiment, et M. de Morgues de l'autre avec quelques compagnies des gardes.

J'étois avec mon cousin de Créqui, lequel fut plus heureux que Morgues, parce qu'il fit ouverture avec son pétard pour entrer en la ville, et l'autre ne fit qu'un trou fort petit, de sorte que nos gens furent

rompre la porte par laquelle les gardes devoient entrer; mais nous fîmes barricade contre le château, qui nous tira force canonnades.

Il y eut quelque désordre entre les troupes que menoit Morgues et M. de Créqui, sur un des chevau-légers du Roi qui fut tué par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Pilon, le prenant pour un ennemi. M. de Créqui ayant apaisé la rumeur, il voulut faire remettre l'épée au fourreau à un des chevau-légers, nommé Bellesuns, Béarnais, lequel lui dit qu'il tirât lui-même la sienne; ce qui renouvela la noise, qui fut enfin apaisée par la prudence de M. de Créqui.

J'y demeurai tout le lendemain, et la nuit aussi, pendant laquelle nous allâmes donner une alarme à ceux du château sur le bord de leur fossé. Ils nous tirèrent extrêmement de canonnades et de coups de mousquet; et comme les autres se furent retirés par dessous la barricade par où ils étoient entrés, j'en perdis la piste; de sorte que je fus plus d'une heure à la merci du feu du château à vingt pas du fossé. Enfin M. de Créqui, en peine de moi, envoya un sergent me chercher, que je fus bien aise de trouver, et plus encore le trou de la sortie.

Je m'en revins le soir d'après trouver M. de Grillon, qui menoit le régiment des gardes à Chambéry, où la nuit même nous gagnâmes les faubourgs, et perçant les maisons vînmes jusque contre la porte de la ville. Le Roi vint le lendemain matin, et ayant fait sommer la ville, M. de Jacob, qui en étoit gouverneur, vint parler dessus la muraille à M. de Villeroi, avec lequel il capitula que, si dans trois jours

il n'étoit secouru, il rendroit au Roi la ville et le château de Chambéry, et que cependant le Roi pourroit s'approcher jusque sur les fossés, et y planter même ses batteries. Le Roi n'avoit que son seul régiment des gardes, qui n'étoit pas de mille cinq cents hommes, trois compagnies suisses avec le régiment de Créqui, et quelque quatre cents chevaux; et il falloit assiéger Chambéry et Montmélian tout à la fois, et s'opposer aux ennemis, et si mauvais équipage de l'artillerie, qu'aux quatre canons qu'il avoit tirés du fort Barraux, il commit Vignolles, Thermes, Contenant et moi, commissaires pour en exécuter chacun un, ce que nous fîmes à l'envi l'un de l'autre; mais ce fut en vain, car le jour venu le Roi entra à Chambéry. Le lendemain, à la pointe du jour, M. Lesdiguières, que le Roi avoit fait lieutenant-général en son armée, partit avec tout ce qu'il put emmener de forces, et tous nous autres volontaires, qui étions avec le Roi au nombre de dix ou douze; et, passant à la merci des canonnades de Montmélian et de Miolans, vînmes repaître à Saint-Pierre d'Albigny, puis attaquer une escarmouche à Conflans, et passer plus d'une lieue au delà, pensant y trouver Albigny logé avec les troupes de M. de Savoie; mais il en étoit parti le matin; de sorte qu'il nous fallut retourner à Saint-Pierre d'Albigny, où nous ne pûmes arriver qu'à trois heures après minuit, ayant été vingt-quatre heures à cheval par un chaud excessif.

Le lendemain M. Lesdiguières fit sommer Miolans qui se rendit, et ne voulut point investir ce jour-là Conflans, tant pour la traite du jour précédent, que parce que c'étoit la fête de Saint-Barthélemy, jour

funeste à ceux de la religion. Mais le lendemain matin il s'y achemina avec trois compagnies du régiment des gardes, et sept de celui de Créqui. Les gardes avoient l'avant-garde, et se hâtèrent de devancer le régiment de Créqui, comme ils firent, et firent leurs approches par le bas de la place dans le faubourg, que ceux de la ville avoient brûlé deux jours auparavant, lorsque nous parûmes devant la ville; mais, peu après s'y être logés, étant vus et battus par derrière d'une maison plate, où il y avoit quarante mousquetaires, à la première sortie que firent ceux de Conflans, un quart-d'heure après ils rembarrèrent les gardes jusques au bas de la montagne. Alors parut le régiment de Créqui, qui vint prendre avec eux le premier logement. Ceux des gardes au dîner de M. Lesdiguières vinrent demander un des canons destinés pour battre la place, afin de forcer cette maison plate qui leur incommodoit si fort leur logement. Alors M. de Créqui, qui étoit piqué de ce que ceux des gardes ne l'avoient point attendu pour donner à leur gauche à leur investissement, offrit à M. Lesdiguières de la prendre sans canon, qui le prit au mot; et l'après-dînée M. Lesdiguières s'en vint de l'autre côté de l'Isere, vis-à-vis de l'autre maison, pour en voir l'ébattement.

Un pétardier, nommé Bourquet, attacha un pétard à la porte, qui fit plus de bruit que de mal; mais il y avoit une grange tenante à la maison, que l'on sapa, et puis on y mit le feu, qui les contraignit de se rendre à miséricorde : et M. de Créqui les emmena tous liés à M. Lesdiguières, qui puis après alla par en haut, lui sixième (dont j'étois l'un), recon-

noître le lieu de sa batterie; et étant sur le haut, un des capitaines du régiment de Créqui, qui étoit un de ses six, nommé La Couronne, parlant avec moi, reçut une mousquetade de la ville, qui lui rompit la cuisse.

M. Lesdiguières nous montra où il feroit sa batterie, que nous tenions un lieu inaccessible pour le canon; mais il nous dit : « Demain à dix heures mes deux canons seront montés, si je puis gagner ce soir quarante écus à M. de Bassompierre, pour en donner vingt aux Suisses et vingt aux Français qui les monteront. » Ce qu'il fit, ayant premièrement fait monter ses canons, munitions, gabions et plateformes au pied de la montagne, si droite qu'à peine un homme y pouvoit monter à pied, et fit creuser des loges pour tenir ceux qui serviroient à garder les canons, qui étoient comme des marches où ils se pouvoient tenir, et mit en montant cinquante Suisses d'un côté, et cinquante Français de l'autre côté, avec des câbles, et alloit d'espace en espace, en montant, faire faire des relais pour reposer le canon, et donner loisir aux Français et aux Suisses de remonter aux marches plus hautes. Et ainsi ayant premièrement fait guinder les gabions, puis les plateformes, les munitions et les affûts, finalement monta les canons avec une diligence incroyable, et dont nous n'avions encore vu en France l'expérience. La batterie fut prête à onze heures, et on commença à battre le derrière du château qui est au haut de la ville, contre l'attente des assiégés, qui ne se fussent jamais doutés que l'on les eût pris par là.

Le Roi arriva à la batterie sur les deux heures après

midi, comme nous nous étions préparés pour aller à l'assaut; ce qu'il ne voulut permettre, et envoya quérir par Perne, exempt de ses gardes, huit ou dix volontaires qui étoient prêts à donner, et en même temps ceux de la ville firent une chamade pour se rendre; et sortirent deux heures après, avec honorable capitulation, mille trente soldats commandés par le marquis de Versoy et le baron de Vateville, et nous n'étions pas tant à les assiéger.

Le Roi partit le lendemain, et vint coucher à Saint-Pierre d'Albigny. Le jour d'après il dîna au château de Miolans. Il trouva dedans cinq prisonniers que le duc de Savoie y détenoit depuis très-long-temps, qui ne pouvoient endurer la clarté du jour en sortant. Il donna la liberté à quatre, et le cinquième ayant été reconnu pour avoir fait de grandes méchancetés en France, il fut envoyé à Lyon, où peu de jours après il fut mis sur une roue. De là le Roi vint coucher à Chamoux, pour faire le siége de Charbonnières, que M. de Grillon avoit déjà investi. M. de Sully y amena force canons, qu'il fit guinder à l'exemple de M. de Lesdiguières, et le même jour qu'il fut en batterie le château se rendit. Nous fûmes douze jours à ce siége, au bout desquels, et après la prise de Charbonnières, le Roi s'en alla à Grenoble.

Je m'en voulus aller avec M. de Lesdiguières en la ville de Maurienne qu'il alloit conquérir, mais le Roi me commanda de le suivre. Il vint coucher à La Rochette, et le lendemain dîner à Grenoble, d'où ayant su que madame de Verneuil arrivoit à Saint-André de la Côte, il partit pour s'y en aller, et me fit prêter un des chevaux de son écurie pour le suivre.

Je fis cette traite au trot, dont j'étois si las qu'à l'arrivée je n'en pouvois plus. A l'abord, le Roi et madame de Verneuil se brouillèrent, de sorte que le Roi s'en voulut retourner de colère, et me dit : « Bassompierre, que l'on fasse seller nos chevaux. » Je lui dis que je dirois bien que l'on sellât le sien, mais que, quant au mien, je me déclarois du parti de madame de Verneuil pour demeurer avec elle; et à même temps je fis tant d'allées et venues pour accorder deux personnes qui en avoient bonne envie, que j'y mis la paix, et couchâmes à Saint-André; et le lendemain le Roi s'en retourna à Grenoble, et y mena madame de Verneuil, où il demeura sept ou huit jours : puis s'en revint à Chambéry, où il ne séjourna guères qu'il ne s'en allât à Aix, puis à Annecy, où M. de Nemours le reçut fort bien. Il y demeura trois jours, pendant lesquels M. de Biron le vint trouver, et quitta pour cet effet le siége de Bourg. Nous allâmes cependant visiter Genève, où nous vîmes Théodore de Bèze.

Le Roi partant d'Annecy vint coucher à Faverges, qui fut brûlé en partie la même nuit par l'inadvertance de la cuisine de la bouche où le feu se prit. De Faverges le Roi alla à Beaufort, le lendemain vint dîner au dessus du Col-de-Cornette, qu'il voulut reconnoître comme une des avenues par lesquelles le duc de Savoie pouvoit rentrer en son pays. Il s'en revint coucher à Beaufort, et le lendemain à Saint-Pierre d'Albigny, et le jour d'après, passant par les batteries de Montmélian, il s'en revint à Chambéry; mais il logea en un autre logis que le sien, qu'il avoit quitté pour le donner à M. le

légat qui approchoit. C'étoit le cardinal Aldobrandin, neveu du pape Clément VIII, lors séant.

Cependant l'armée du Roi croissoit infiniment, et tous les princes et seigneurs de France y venoient à l'envi. Les batteries commencèrent à tirer contre Montmélian ; mais après les premiers jours elles cessèrent, parce que le comte de Brandis, qui en étoit gouverneur, parlementa, et enfin traita que, si dans un mois la place n'étoit secourue, qu'il la rendroit au Roi. Alors M. le légat arriva à Chambéry, qui y fut reçu magnifiquement, et, en passant proche de Montmélian, on mit l'armée en bataille, qui faisoit montre générale ce jour-là.

Le Roi, à même temps, s'en alla à Moutiers, parce que le duc de Savoie avoit regagné toute cette vallée de Saint-Maurice, qui est depuis le petit Saint-Bernard jusques au Pas-de-Cel, qui étoit gardé par les régimens de Navarre et de Chambord. Le Roi y vint, et y fit attaquer une grande escarmouche, où il fut toujours pour commander, et nous faire retirer à la merci d'infinies mousquetades qui lui furent tirées. Il s'en retourna coucher à Moutiers, et de là vint à Chambéry par Montmélian, qui lors lui fut livré suivant la capitulation précédente. Il y trouva M. le légat, avec lequel il eut diverses conférences sans rien résoudre. Madame de Verneuil s'en retourna en France, et le Roi alla assiéger le fort Sainte-Catherine; et, après qu'il l'eut pris, il le remit entre les mains de ceux de Genève, qui le rasèrent dès l'heure même ; dont le légat fut tellement offensé, qu'il s'en vouloit retourner tout court, et on eut grande peine à le retenir. Enfin, le Roi revint sur la fin de l'année 1600 à Lyon,

où il trouva la Reine qui avoit déjà fait son entrée, et le même soir consomma son mariage. Puis, quelques jours après, le légat étant arrivé, il l'épousa en face de l'Eglise. Peu de jours après le Roi conclut la paix entre M. le duc de Savoie et lui, au gré du légat, duquel il se licencia, et partit une nuit en poste de Lyon pour s'en revenir à Paris; et, s'étant embarqué sur l'eau à Roanne, il vint descendre à Briare, ayant appris par les chemins la mort de la reine Louise. De Briare il vint coucher à Fontainebleau, et le lendemain dîna à Villeneuve, et, passant la Seine au bac des Tuileries, s'en alla coucher à Verneuil, n'ayant que quatre personnes avec lui, dont j'en étois un. Nous demeurâmes trois jours à Verneuil, puis vînmes à Paris. Le Roi logea chez Monglas, au prieuré de Saint-Nicolas-du-Louvre, où il eut toujours les dames à souper qu'il envoya convier, et cinq ou six princes ou de nous qui étions venus avec lui.

Enfin la Reine arriva à Nemours, et le Roi, courant à soixante chevaux de poste, l'y alla trouver, et la mena à Fontainebleau, où ayant demeuré cinq ou six jours elle arriva à Paris, logée chez Gondy. Le même soir, le Roi lui présenta madame de Verneuil, à qui elle fit bonne chère. Nous allâmes enfin loger chez Zamet, parce que le Louvre n'étoit pas encore apprêté. Enfin la Reine y vint loger, et le lendemain elle s'habilla à la française, prenant le deuil de la reine Louise. Nous dansâmes quelques ballets, et courûmes en champ ouvert sur le Pont-au-Change. Au carême-prenant, je pris congé du Roi pour aller en Lorraine voir ma mère malade, où je demeurai près de trois mois, et revins comme madame de Bar et son altesse

son beau-père vinrent en France voir le Roi, qui vint au-devant d'eux à Monceaux, qu'il avoit peu de jours auparavant donné à la Reine, qui fit de grands festins à sa belle-sœur et à M. de Lorraine. Ce fut là où j'ouïs un concert où le Roi me fit demeurer, de peur que je m'en allasse à Paris, parce que je lui gagnois son argent. Il demanda s'il donneroit quelque chose à madame de Verneuil pour la marier à un prince qu'elle disoit la vouloir épouser si elle avoit encore cent mille écus. M. de Bellièvre dit: « Sire, je suis d'avis que vous donniez cent mille beaux écus à cette demoiselle pour lui trouver un bon parti. » Et comme M. de Sully eut répondu qu'il étoit bien aisé de nommer cent mille beaux écus, mais difficile de les trouver, sans le regarder le chancelier répliqua : « Sire, je suis d'avis que vous preniez deux cent mille beaux écus, et les donniez à cette belle demoiselle, et trois cent mille et tout, si à moins ne se peut, et c'est mon avis. » Le Roi se repentit depuis de n'avoir suivi et cru ce conseil.

De là le Roi alla à Verneuil, d'où il partit à l'improviste pour aller en poste à Calais. Il me renvoya de Verneuil trouver la Reine et sa sœur, et son altesse de Lorraine, pour leur faire compliment de sa part. Je retournai le trouver à Calais, et pris congé de lui pour aller au siége d'Ostende; et, quelque temps après, étant venu un soir trouver le Roi à Calais, je trouvai M. de Biron prêt pour s'en aller en Angleterre, qui me débaucha pour l'y accompagner. Nous ne trouvâmes point la Reine à Londres (elle étoit en progrès à quarante lieues de Londres, en une vigne nommée Bassin), d'où l'on vint prendre M. de Biron pour le mener à

Bassin. Il fut fort honorablement reçu de la Reine, qui lui témoigna beaucoup d'estime. Elle vint le lendemain à la chasse avec plus de cinquante dames sur des haquenées, près du château de la Vigne, et envoya dire à M. de Biron qu'il vînt à la chasse.

Le lendemain, il prit congé de la Reine et s'en revint à Londres, où après y avoir séjourné trois jours, il retourna passer la mer, qui le porta à Boulogne, et fûmes contraints de prendre terre au port Saint-Jean, et d'arriver à minuit à Boulogne; auquel lieu nous arriva la nouvelle de la naissance de M. le Dauphin, qui naquit le jour Saint-Côme, 27 septembre. Nous nous en revînmes en poste trouver le Roi à Fontainebleau, où il demeura jusques à ce que la Reine fût relevée de couche, et puis s'en revint à Paris, d'où Madame, sa sœur, et M. de Lorraine, prirent congé de lui pour retourner en leur pays. Peu de jours après fut la brouillerie de madame de Verneuil avec le Roi, causée sur ce que madame de Villars donna au Roi des lettres qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, et il les lui avoit baillées. L'affaire se raccommoda sur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au Roi un clerc de Bigot, qui confessa avoir contrefait ces lettres, et le prince de Joinville fut banni. J'allai peu de jours après voir ma mère en Lorraine, et m'en revins pour le carême-prenant de l'année 1602, auquel les Suisses vinrent jurer le renouvellement de l'alliance. Créqui se battit contre Chambaret. La Bourdaisière se maria au vicomte d'Estauges. Nous dansâmes le ballet des Saisons et quelques autres. Le Roi alla en carême à Fontainebleau, auquel lieu Lafin le vint trouver à la mi-carême, et lui donna les traités

de M. de Biron avec l'Espagne et Savoie. Le Roi s'en alla vers Pâques à Blois, puis à Tours, et de là à Poitiers, pour donner ordre aux affaires de Poitou. De là nous vînmes passer la Fête-Dieu à Blois, puis à Orléans, où le comte d'Auvergne vint trouver le Roi; de là à Fontainebleau, où M. de Biron vint. Un matin le Roi le pressa longuement, au jardin des Pins, de lui dire ce qui étoit de ses pratiques, et qu'il lui pardonneroit; il en fit de même l'après-dînée, le soir et le lendemain encore, et sur le soir le Roi donna l'ordre pour le prendre, ce qui fut fait en sortant du cabinet du Roi, en la chambre Saint-Louis. Vitry l'arrêta; j'étois dans la chambre, retiré à la fenêtre avec messieurs de Montbazon, Monglas et La Guesle. Nous nous approchâmes, et lors il dit à M. de Montbazon qu'il allât, de sa part, supplier le Roi que l'on ne lui ôtât point son épée; et puis nous dit: « Quel traitement, messieurs, à un homme qui a servi comme moi! » M. de Montbazon lui vint dire que le Roi vouloit qu'il rendît son épée. Il se la laissa ôter: lors on le mena avec six gardes à la chambre en ovale, et en même temps le Roi dit au comte d'Auvergne qu'il passât au petit cabinet de Loménie, et dit à M. Le Grand, M. du Maine et moi, que nous demeurassions auprès de lui. A quelque temps de là, il nous envoya relever par Thermes, Grammont et Monglas, et lors fit lire les lettres que Lafin lui avoit données, écrites de la main de M. de Biron, par lesquelles tout apparoissoit de sa conspiration. Nous nous retirâmes au jour, et le lendemain matin ils furent menés tous deux au-dessus de la chambre de M. Le Grand, et à une autre chambre proche de là, séparément. Puis, le soir, ils s'embarquèrent sur la rivière à Val-

vin, et furent menés par eau descendre à l'Arsenal, d'où on les mena à la Bastille. Le Roi arriva le même jour à Paris. Le lendemain qu'ils furent arrivés, le Roi remit l'affaire de M. de Biron au parlement, qui prit pour ses commissaires messieurs de Fleury et de Turin, conseillers à la grand'chambre, qui assistèrent M. le chancelier de Bellièvre et M. le premier président de Harlay à instruire le procès. Le Roi, cependant, s'alla tenir à Saint-Maur-des-Fossés et le parlement fit appeler les pairs de France pour intervenir au jugement de M. de Biron, lequel, après l'instruction parfaite de son procès, fut mené par eau au Palais par M. de Montigny, gouverneur de Paris, avec quelques compagnies des gardes, où il fut ouï sur la sellette, les chambres assemblées; et le lendemain les voix furent recueillies, et M. de Biron condamné à avoir la tête tranchée en Grève, et ses biens confisqués. Ses parens et amis se jetèrent, pendant sa prison, plusieurs fois aux pieds du Roi pour lui demander miséricorde, et Sa Majesté leur répondit humainement qu'il avoit pareil regret à son malheur, et qu'il l'aimoit, mais qu'il devoit aimer davantage le bien de sa couronne, qui l'obligeoit à faire servir d'exemple celui, qui ayant reçu plus de grâces, avoit plus grièvement failli, et qu'il avoit de bons juges et légitimes, auxquels il en laissoit le jugement. Enfin, le 31e de juillet, il fut exécuté en la cour de la Bastille, et fut plus agité et transporté en cette dernière action que l'on n'eût cru. Il fut le soir même enterré à Saint-Paul, à l'entrée du chœur de l'église, où tout le monde lui alla jeter de l'eau bénite.

Nous passâmes quelque partie de l'été à Saint-Ger-

main; puis le Roi, passant par Paris pour aller à Fontainebleau, pardonna au comte d'Auvergne, et le mit en liberté. La Reine accoucha de sa première fille, maintenant reine d'Espagne, le 22 de novembre, à Fontainebleau, en la même chambre en ovale où M. le Dauphin étoit né.

Nous revînmes à Paris sur l'hiver. Nous fîmes un carrousel et plusieurs ballets. Sobole se barricada à Metz contre M. d'Epernon. Le Roi y alla, tira Sobole, et y mit Arquien en sa place. Madame, sœur du Roi, vint trouver Leurs Majestés à Metz, puis M. le duc de Lorraine, et le duc et la duchesse de Deux-Ponts. Et le lendemain de Pâques, le Roi fut coucher à Nomeny, et le jour d'après il arriva à Nancy, où il fut reçu avec tout l'apparat et magnificence imaginable. Madame y dansa un ballet, et, après que le Roi eut demeuré huit jours à Nancy, il s'en retourna à Fontainebleau, où il fit une diète et moi aussi. Il eut une rétention d'urine la veille de la Pentecôte, qui le mit en peine, mais il en fut tôt délivré. Saint-Luc épousa ma sœur aînée au mois de juillet de cette année-là, et le Roi fut à Saint-Germain, Thermes, Nanteuil, Villers-Coterets et Soissons; puis, étant retournés à Paris, je pris congé de lui pour m'en aller en Hongrie. Mes parens allemands, qui avoient vu tous mes parens entièrement adonnés aux armes, souffroient impatiemment que je passasse ma vie dans l'oisiveté que la paix de France nous causoit; et bien que j'eusse été à la conquête du Roi en Savoie, et au siége d'Ostende, ils me pressoient continuellement de quitter la cour de France, et me jeter dans les guerres de Hongrie; et, pour cet effet, me procurèrent le ré—

giment de trois mille hommes de pied que le cercle de Bavière devoit fournir l'année 1603. Je refusai cette charge cette année-là, n'étant pas à propos que, sans avoir aucune connoissance du pays, j'y allasse de plein saut y commander trois mille hommes; mais bien je me résolus d'y aller volontaire, avec le meilleur équipage que je pourrois, et, pour cet effet, je m'apprêtai le mieux qu'il me fut possible; et ayant envoyé mon train m'attendre à Ulm, pour y apprêter un bateau de colonel, et se fournir de tout ce qui seroit nécessaire, je partis le 18 pour aller à Nancy, où je demeurai jusques au 22; et ayant eu des carrosses de relais, je vins coucher à Sarbourg. Le 23, je vins dîner à Saverne chez M. le doyen François de Creange, et coucher à Strasbourg. J'y demeurai un jour pour faire changer en ducats l'argent que j'avois avec moi, et dans un carrosse de louage j'en partis le 29, et arrivai le 30 à Ulm. J'y demeurai le 31, et vis l'arsenal de la ville, qui est bien beau, et m'embarquai le lendemain sur le Danube, avec tout mon équipage, dans deux grands bateaux. J'arrivai le 3 d'après, le matin, à Neubourg, où le duc, père de celui d'à présent, m'envoya enlever et m'emmener dans son château, où je fus extrêmement bien reçu. Il me retint tout le jour, et le soir il me fit festin aussi beau qu'il se peut. Je pris congé de lui pour partir le lendemain matin, que je vins dîner à Ingolstadt, passant par Ratisbonne et par Lintz; j'arrivai à Vienne en Autriche le 9 de septembre, où je trouvai messieurs le prince de Joinville, le rhingrave, Fréderic Guntrat et autres, qui me vinrent trouver aussitôt que je fus arrivé, et vinrent souper chez moi. Le lendemain, je me trou-

vai bien en peine, lorsque je sus que celui qui commandoit cette année-là les armées de l'Empereur en Hongrie, étoit le Rosworm, mon ennemi capital, parce qu'étant autrefois lieutenant des gardes de mon père à la ligue, lorsque Swartzenbourg en étoit capitaine, et puis ensuite aux troubles de la France étant devenu capitaine, il tua assez mal le lieutenant, nommé Petoncourt, brave gentilhomme; et ayant été envoyé pour garder Le Blancmenil par mon père, étant, pendant son séjour, devenu amoureux d'une jeune demoiselle qui étoit réfugiée au Blancmenil avec sa mère, il l'enleva sous l'espérance de l'épouser; et, en ayant joui quelque temps, il en fit jouir plusieurs autres, et puis la renvoya. Ce qui étant venu à la connoissance de feu mon père, il tâcha de le faire attraper; mais lui, avec une douzaine des gardes de feu mon père, rôdoit la campagne, et étant venu proche d'Amiens, logea en une maison du mayeur, proche de la ville, en laquelle le feu se prit, et le mayeur ayant fait sortir quelques gens pour éteindre le feu, trouvèrent Rosworm, qu'ils prirent, dont mon père étant averti le mit au prévôt pour lui faire trancher la tête. Ce qui auroit été exécuté si M. de Vitry, mestre de camp de la cavalerie légère, à qui il avoit connoissance, et lui avoit fait quelque service, ne lui eût donné moyen de se sauver. Depuis ce temps-là, comme il étoit brave homme et avoit suivi les armées, il étoit parvenu à cette grande charge, et s'étoit de telle sorte déclaré notre ennemi, que l'on eut quelques avis qu'il nous avoit voulu faire assassiner à Ingolstadt. De quoi feu mon père ayant fait plainte au duc de Bavière, qui lui avoit voulu donner la conduite de-

son régiment, il lui en ôta cette année la commission, ce qui l'anima d'autant plus contre mondit père. Toutes ces raisons étoient suffisantes pour me faire appréhender de me mettre en lieu où il eût toute puissance, et moi dénué d'assistance et d'amis. C'est pourquoi le soir, après souper, je communiquai ce doute à mon cousin le rhingrave, qui entra dans mon sentiment, et me déconseilla d'aller à l'armée, si je n'avois de bonnes précautions précédentes, et qu'il étoit d'avis que je m'en allasse en Transylvanie, sous le général George Basta, ami de feu mon père, et homme de grande réputation pour les armes. Nous en demeurâmes là pour ce soir, et le lendemain me mena faire la révérence à l'archiduc Ferdinand, depuis Empereur, lequel me fit grand accueil. Ce même matin, vint aussi à l'audience le docteur Petz, un des principaux conseillers de l'empereur Rodolphe, arrivé le soir auparavant à Vienne, où l'Empereur l'avoit envoyé pour conférer des affaires avec l'archiduc son cousin, lequel étoit ami du rhingrave, qui me le fit aussi saluer. Et comme il étoit homme libre, il dit au rhingrave que s'il lui vouloit donner à dîner ce jour-là, il lui feroit plaisir, parce qu'autrement il iroit dîner tout seul à l'hôtellerie. Le rhingrave lui dit qu'il le mèneroit dîner chez un autre lui-même, qui étoit moi, son cousin et son frère, et je l'en priai instamment; ce qu'il accepta à tel si que le lendemain nous viendrions dîner avec lui, car son train arrivoit le jour même.

Or, ce docteur n'aimoit pas le Rosworm; et le rhingrave lui ayant dit l'état où j'étois avec lui, après le dîner, lui et moi étant à moitié ivres, il m'en parla et me dit que je me devois soigneusement garder de

Rosworm, qui étoit le plus méchant de tous les hommes, et qu'il m'offroit l'assistance du colonel Petz, son frère, qui avoit trois mille lansquenets en l'armée; que le rhingrave, mon cousin, y avoit six cents chevaux français, qu'il commandoit conjointement, et que je cherchasse encore en l'armée quelque support; que, de son côté, il tâcheroit de m'y en trouver, et qu'il s'offroit d'être entièrement mon ami; dont je le remerciai avec des paroles plus exquises que je pus. Sur cela nous nous séparâmes, avec promesse d'aller le lendemain dîner chez lui; il en pria aussi messieurs le prince de Joinville et Guntrat, qui avoient dîné avec lui chez moi. Je dis au rhingrave ce que le docteur Petz m'avoit dit de Rosworm, et il fut bien aise que ledit docteur se fût déclaré pour moi, et son frère aussi, car ils n'aimoient pas Rosworm. Le lendemain nous vînmes en l'hôtellerie où le docteur Petz nous devoit traiter, où nous trouvâmes le colonel Sigfrid Collowitz (1), qui étoit arrivé le soir de l'armée, et dîna avec nous.

Pendant le dîner, Collowitz et moi fîmes *brouderschaft* avec grandes protestations d'amitié, et après dîner le docteur Petz lui conta, en ma présence, ce qui étoit de Rosworm et de moi, et que puisque nous étions frères, qu'il falloit qu'il me maintînt en l'armée, et empêchât que le Rosworm ne me fît déplaisir. Ce qu'il me promit et jura de faire de tout son pouvoir, qui n'étoit pas si petit, qu'il avoit neuf mille chevaux allemands du régiment d'Autriche qu'il commandoit, outre douze cents Hongrois dont il étoit colonel, et que son frère Ferdinand de Collo-

(1) *Collowitz* : suivant l'édition de 1692, *Collonitz*.

witz avoit quinze cents chevaux ; qu'au reste le Rosworm étoit haï en l'armée, et qu'il ne sauroit rien entreprendre ouvertement, car ce seroit une méchanceté très-manifeste, et que, pour le reste, je viendrois loger en son quartier, où il empêcheroit bien toute sorte de supercherie ; qu'il retourneroit le lendemain à l'armée, qu'il lui diroit qu'il m'avoit vu à Vienne, et qu'il pressentiroit s'il avoit pour agréable que je vinsse ; qu'au pis-aller il me tiendroit en son quartier des Hongrois, et que nous ne nous soucierions pas de lui. Le landgrave de Hesse-Darmstadt étoit arrivé depuis peu à Vienne pour aller à l'armée, et avoit été prié par le docteur Petz à ce même festin, pendant lequel ledit docteur dit qu'il avoit le jour auparavant dîné chez moi à la française, et qu'il n'avoit jamais fait meilleure chère, et qu'il falloit que le lendemain j'en donnasse à la compagnie, qui me promirent d'y venir, et le Collowitz de retarder son partement jusques après dîner pour être de la partie. Ils y vinrent tous, et je leur fis bonne chère. Après dîner Collowitz partit, bien intentionné pour moi, auquel je priai de plus de parler au comte Frédéric de Salms, et à son frère le comte Casimir, chanoine de Strasbourg, dont le premier étoit colonel de mille chevaux, et le deuxième de cinq cents arquebusiers reîtres, comme aussi de Mesbourg, qui étoient tous trois mes parens, et le rhingrave lui écrivit aussi pour moi.

Je demeurai à Vienne jusques au 21 septembre, tant pour m'y pourvoir de tentes, chevaux et autres ustensiles nécessaires à l'armée, où il faut tout porter parce que l'on campe, que pour attendre M. de Join-

ville qui m'avoit prié de le mener dans mes bateaux, étant venu sans équipage. Nous partîmes donc ensemble ce jour-là, et vînmes coucher à quatre lieues de Vienne, où nous nous étions embarqués assez tard.

Le lendemain 22, nous vînmes coucher à Presbourg, autrement Posonia, ville capitale de la Hongrie, que possède maintenant l'Empereur. Là nous trouvâmes le colonel Germanico Strasoldo, qui menoit trois mille Italiens à l'armée : son lieutenant-colonel étoit Alexandre Rodolphe; et alloient quant et lui en ce voyage, volontaires, les seigneurs Mario et Pompeo Frangipani, le marquis Martinengue et le marquis Avogaro. Ils vinrent trouver M. le prince de Joinville, et lui firent tous cinq la révérence avec beaucoup d'offres d'amitié, et à moi aussi; disant que nous devions être amis ensemble, puisque nous étions tous étrangers : ce que nous leur promîmes de notre part.

Le 23 nous navigâmes tout le jour, et sur le soir il nous prit envie de nous arrêter au gîte en une île déserte, et y faire tendre nos tentes pour voir si rien n'y manquoit; mais nous trouvâmes la nuit une telle quantité de moucherons qui nous gâtèrent le visage de telle sorte, qu'outre que nous en fûmes toute la nuit inquiétés outre mesure, le lendemain nous n'étions pas reconnoissables, tant nous avions nos visages enflés.

Le 24 nous fûmes coucher à Gomara, où le gouverneur de la forteresse, nommé Jean de Mulard, nous vint trouver pour nous prier de venir loger chez lui, dont nous nous excusâmes sur notre embarquement que nous voulions faire de grand matin.

Il envoya le soir un esturgeon à M. le prince de

Joinville, et à moi un autre, et nous manda qu'il espéroit nous voir le lendemain à Strigonie, parce que l'évêque d'Agria et le seigneur Esterhazi, députés de l'Empereur pour traiter la paix avec le comte d'Alstein et lui, venoient d'arriver, qui s'en alloient à Strigonie, où devoit être la conférence.

Nous partîmes de Gomara le 25 de bon matin pour tâcher de passer Strigonie, et éviter la rencontre de ces députés; mais le comte d'Alstein nous vint quérir, et nous amena des chevaux pour monter à la forteresse.

Il fit à M. le prince de Joinville et à moi un beau festin à souper, où nous bûmes médiocrement; mais, de malheur, les députés susdits étant venus sur la fin du souper, on fit resservir de nouveau, et fûmes jusques à minuit à table, où nous nous enivrâmes tellement que nous perdîmes toute connoissance. On nous ramena dans nos bateaux, d'où nous partîmes le lendemain 26 pour aller coucher à Vats. Nous eûmes la nuit quelques alarmes des Turcs, ou pour mieux dire des Hongrois, qui feignoient être Turcs pour venir piller : ce qui nous fit passer la nuit dans nos bateaux; et, le 27, nous passâmes auprès de l'île de Vats, gardée par quinze cents lansquenets, sous la garde du colonel Ferdinand de Collowitz, lequel nous attendoit à dîner dans son bateau, et nous traita fort bien, en ayant eu ordre du colonel Sigfrid de Collowitz, duquel j'ai parlé ci-dessus.

Peu après que nous fûmes dans son bateau, il me retira en sa chambre, où il me donna une lettre de son frère, en créance sur lui, par laquelle il me mandoit que je pouvois, en assurance, venir saluer le

général Rosworm en la compagnie de M. le prince de Joinville; que M. de Tilly, qui, cette année-là, étoit sergent-major de cavalerie et infanterie de l'armée, lequel avoit été autrefois au quartier de feu mon père, et qui m'affectionnoit fort, lui avoit dit que le général lui avoit assuré qu'il ne me vouloit point de mal en mon particulier; mais aussi il ne vouloit point avoir de privauté avec moi, et que je le pourrois saluer en ladite compagnie, et puis ne le guère pratiquer.

Il me dit, de plus, que plus de la moitié de l'armée s'opposeroit à lui s'il me vouloit faire quelque violence ou mauvais traitement, et que les deux comtes de Hollac, celui de Salms, le rhingrave, et les colonels de Mesbourg, de Petz, de Strasoldo et lui, tous ensemble, étoient plus puissans que le général; qu'au reste j'envoyasse mes tentes en son quartier des Hongrois, qui avoient l'avant-garde, et que j'y aurois autant de pouvoir que lui.

Cette nouvelle me réjouit fort, car j'étois en peine de mon abord avec Rosworm, et en peine aussi, si je ne le voyois point, qu'il ne me voulût point souffrir à l'armée, où nous arrivâmes sur les trois heures après midi du même jour. Et après que M. le prince de Joinville eut salué le Rosworm au devant de sa tente, je le saluai aussi, et lui moi, puis M. de Tilly, qui m'entretint jusques à ce que M. de Chevreuse et M. le général se séparèrent; et lors je m'en vins en mes tentes, qui étoient tendues à l'avant-garde chez Collowitz qui m'y menoit, puis s'en alla.

Après souper ledit Collowitz me manda qu'il me viendroit prendre incontinent, et que je fusse à che-

val devant ma tente ; ce que je fis, et allâmes ensemble passer le pont de l'île d'Odon, qui étoit contre notre camp. Il y avoit quelque six vingts Hongrois, de ceux du Collowitz, qui étoient en garde dans l'île, qui nous dirent que les Turcs passoient dans l'île, à une lieue au-dessus, et qu'ils faisoient un pont de bateaux pour la traverser.

Collowitz me fit prendre un de ses chevaux pour quitter le mien qui n'étoit pas assez vite, et allâmes reconnoître les Turcs avec cette cavalerie. Mais dès qu'ils nous ouïrent venir ils rentrèrent dans ces saïques, qui sont petits vaisseaux du Danube armés, et s'en retournèrent de l'autre côté, vers l'armée des Turcs.

C'étoit quelque petit nombre de Turcs qui étoient venus reconnoître les lieux où ils se camperoient après être passés. Ils ne discontinuèrent pas pourtant la fabrique de leur pont de bateaux, qu'ils avoient déjà conduite depuis leur rive jusques à une petite île que le Danube fait en ce lieu-là : et de cette île avoient déjà avancé vers nous quatre bateaux, lesquels, le matin suivant, 28 septembre, nous rompîmes à coups de canon, et en fut aussi tiré grande quantité du camp des Turcs à nous, la rivière entre deux ; puis nous nous retirâmes au camp ; et proche du pont je vis premièrement empaler deux hommes comme fugitifs de notre armée vers celle du Turc.

Nous passâmes le reste de la journée en l'attente de ce que les Turcs voudroient entreprendre : ce qui nous apparut la nuit prochaine, car ils passèrent en l'île d'Odon, en même lieu qu'ils avoient reconnu et

descendu la nuit précédente, au nombre de quelque dix mille hommes, tant de pied que de cheval, sur des saïques et pontons, et commencèrent à se retrancher, à dessein, à mon avis, d'y faire passer ensuite tout le reste de l'armée si nous ne les en eussions chassés.

Cette petite armée étoit des troupes que le frère de L'Escriban, qui avoit tant excité de troubles en Asie les années précédentes, avoit amenées au camp de Bude, après avoir appointé avec l'empereur des Turcs, lorsque son frère fut mort, aux conditions d'être bacha et gouverneur de la Bosnie.

Et parce qu'il emmenoit avec lui l'élite des rebelles qui étoient en grande réputation au Levant, il demanda, avant qu'entrer en son gouvernement, de venir passer un été en la guerre de Hongrie. Et comme L'Escriban, impatient de repos, étant les deux armées le Danube entre deux, se plaignit qu'il n'avoit point d'occasion de faire paroître la valeur de ses gens, il offrit au sardar, qui est à dire le général bacha, de passer du côté des chrétiens, et de s'y fortifier en sorte qu'ils y pourroient puis après passer à loisir et nous combattre.

Le Collowitz monta à cheval avec les Hongrois dès la minuit, et moi et quelques gentilshommes français qui m'accompagnoient allâmes avec eux; mais ils demeurèrent dans le grand retranchement que l'on avoit fait pour y contenir toute l'armée, qui étoit gardée par le régiment de Strasoldo, italien.

Sur la pointe du jour de Saint-Michel, 29 septembre, nous sortîmes du grand retranchement avec

deux cents Hongrois pour reconnoître les ennemis; mais nous n'eûmes pas fait trois cents pas, que nous trouvâmes en tête quelque cent chevaux.

Lesdits Hongrois, selon leur coutume, s'étoient tous écartés çà et là pour faire la découverte, et n'avions pas trente chevaux avec nous, qui prirent tous la fuite en les voyant. Mais moi, qui ne pouvois croire que les Turcs se fussent tant avancés, et qui voyois fort peu de différence entre eux et les Hongrois, je crus que c'étoient des nôtres, jusques à ce qu'un Hongrois fuyant me cria : *Heu! domine, adsunt Turcæ*. Ce qui me fit retirer aussi.

Mais les Turcs ne nous approchèrent jamais de trente pas, craignant les embuscades; car c'étoit dans des taillis que nous étions, et eux étoient éloignés de plus d'une lieue hongroise de l'armée, qui étoit passée d'un autre côté.

Le général Rosworm vint peu de temps après, qui fit passer dans l'île toute l'armée, à quatre mille hommes près qu'il laissa à la garde de notre camp. Et après qu'elle fut passée et mise en bataille, il prit le premier une bêche et commença à combler les retranchemens, nous y faisant tous travailler pour animer les soldats. Ce qui ayant été fait à moins de demi-heure, il envoya quatre compagnies hongroises du régiment de Darmstadt pour escarmoucher les Turcs, qui prirent à même temps la fuite, et les Hongrois leur donnèrent la chasse près de trois quarts de lieue.

Le Rosworm envoya quatre compagnies de carabins liégeois pour les soutenir; mais comme les Hongrois eurent rencontré mille chevaux turcs qui ve-

noient soutenir les fuyards, ils prirent eux-mêmes la fuite, et les Turcs les poursuivirent vivement.

Ils étoient bien montés, tant pour poursuivre que pour fuir; mais les carabins, qui ne l'étoient pas à l'égard d'eux, furent assez malmenés des Turcs, qui en tuèrent plus de quarante avant que les régimens de cavalerie d'Autriche et de Moravie eussent fait tête, et qu'ils se fussent retirés entre ces deux escadrons.

Ils se mirent lors à escarmoucher, ce qu'ils entendoient parfaitement bien, et mieux que les chrétiens, et nous nous mêlâmes quelque trente volontaires, français ou italiens, en cette escarmouche, parmi les Hongrois. Ce qui dura plus de deux heures; et insensiblement nous nous étions plus avancés que le général ne nous l'avoit ordonné, ce qui avoit été cause que le régiment d'Autriche et de Moravie s'étoient aussi avancés pour favoriser notre escarmouche.

Cela obligea le Rosworm d'envoyer le Collowitz, avec ordre de faire la retraite, selon qu'il lui avoit ordonné, qui étoit une forme nouvelle et que nous n'avions pas encore vu pratiquer. Car, après que Collowitz fut venu premièrement aux Hongrois qui escarmouchoient, puis à nous, pour nous dire que, sans discontinuer l'escarmouche, nous perdissions toujours petit à petit du terrain, il retourna à ces deux mille chevaux qu'il sépara en cinq escadrons, qu'il mit comme un cinq d'un dé. Il mit puis après le capitaine à la tête, et le lieutenant à la queue de chaque escadron; puis, à un point nommé, il fit faire à chaque homme des deux escadrons qui étoient en tête demi-tour à gauche, les ayant,

pour cet effet, un peu élargis en leurs rangs ; puis l'escadron ayant la tête tournée devers notre camp, et le lieutenant étant à la tête, ces deux escadrons susdits s'alloient, au trot, remettre derrière les deux escadrons qui faisoient les deux derniers points du cinq du dé, laissant autant de distance entre les quatre bataillons qu'il en falloit pour y placer le cinquième, pour faire le cinq du dé parfait; puis ils se remettoient la tête formée devers l'ennemi.

Cependant nous perdîmes autant de terrain que ces deux escadrons en avoient quitté, l'escadron du milieu soutenant notre escarmouche; lequel se retira peu après en la même forme que les deux premiers, et se logea entre les quatre; et puis les deux derniers escadrons en firent de même, et ainsi consécutivement jusques à ce que, sans désordre, nous fûmes rejoints dans le corps de l'armée.

Alors le général la fit toute marcher en bataille aux ennemis qui nous attendirent bravement, bien que inégaux. Comme nous marchions on nous battoit de quinze canons de l'autre côté du Danube; ce qui nous fit quelque peu de mal.

Mais comme nous eûmes passé huit ou neuf cents pas, ils ne nous purent plus endommager. M. le général retint auprès de lui M. le prince de Joinville et M. le landgrave avec ses volontaires italiens; mais je m'étois dérobé peu auparavant avec huit ou dix gentilshommes français, et m'allai mettre à la pointe gauche au régiment du comte Casimir, mon cousin, qui me fit l'honneur de me mettre à sa droite, et ces gentilshommes au premier rang de son escadron.

Nous chargeâmes les premiers un gros de mille

chevaux turcs, et étions soutenus de deux mille chevaux, savoir mille reîtres du Collowitz et de mille du comte Frédéric de Hohenlohe. Le colonel et moi, avec ses officiers et les Français que j'avois amenés, chargeâmes fort bien; mais les cinq cents chevaux, qui étoient arquebusiers reîtres, n'en firent pas de même; ains, faisant la caracole chaque troisième rang en déchargeant, ils montrèrent le flanc aux Turcs, qui les chargèrent vivement, et nous eussent défaits si ces deux susdits escadrons ne se fussent avancés, qui nous donnèrent loisir de nous rallier, et de les charger de nouveau, lesquels à cette deuxième charge ne tinrent plus, et nous les menâmes battant jusque sur la rive du Danube, où il s'en fit une terrible boucherie; car en même temps l'aile droite de notre armée avoit chargé et défait l'aile gauche des Turcs.

Ainsi tout fut rompu, et de ces dix mille hommes passés il en demeura plus de sept mille sur la place, et plus de mille noyés voulant repasser le Danube à la nage. Il y eut quelque mille chevaux qui s'écartèrent dans l'île, qui furent ensuite aussi défaits, et la plupart tués.

Il m'arriva un accident en ce combat, qui me pensa perdre. J'étois monté sur un cheval d'Espagne alezan, beau et bon, qui m'avoit coûté mille écus de Geronimo Gondi; mais il étoit un peu ardent. Il reçut dans le combat un coup de sagaie au-dessus de l'œil, qui le fit battre à la main, de sorte qu'il rompit sa gourmette. Je ne m'en aperçus point dans la première charge; mais lorsque les ennemis lâchèrent le pied, je m'aperçus qu'en peu de temps je n'étois pas non-

seulement le premier des poursuivans, mais plus avant que je ne voulois dans les fuyards.

De sorte que, voulant retenir l'ardeur de mon cheval, je vis qu'il m'étoit impossible de l'arrêter. Lors je le pris par une des rênes pour le faire tourner à gauche, ce qu'il fit; mais il prit la course dans un gros de mille Turcs qui se retiroit, n'ayant point combattu, et s'alloit jeter dedans, sans que des Étangs, qui me servoit d'écuyer, se jeta à la bride, qu'il lui haussa de telle sorte, qu'il me donna loisir de me jeter à terre, à vingt pas des Turcs, qui n'osèrent tourner pour me venir tuer, dont ils montroient grand désir; car j'avois des armes très-belles, dorées, gravées, et quantité de plumes et d'écharpes sur moi et sur mon cheval. Ledit des Étangs, se jetant à mon cheval, se perça la jambe de mon épée, que j'avois laissée pendue à mon bras pour me saisir des rênes.

Sur ces entrefaites, M. le prince de Joinville, qui suivoit la victoire, me voyant en cet état, me crut blessé, et s'en vint à moi, qui remontai en diligence sur un autre cheval, et poursuivis les Turcs jusques à l'eau. Puis nous revînmes au lieu où étoit le Rosworm et autres chefs, assis sur des Turcs morts; qui me voyant me voulut parler devant tous ces messieurs, et après m'avoir loué de m'avoir bien vu faire, et que je ne serois pas de la maison dont je suis issu si je n'étois vaillant, il me dit ensuite : « Feu M. de Bestein votre père a été mon maître, mais il m'a voulu indignement faire mourir. Je veux oublier ce dernier outrage pour me ressouvenir de la première obligation, et être désormais, si vous voulez, votre ami et votre serviteur. »

Alors je descendis de cheval et le vins saluer, et l'assurer de mon service, avec les paroles plus efficaces dont je me pus imaginer. Puis il se retourna vers les deux princes, le landgrave de Hesse et de Joinville, et les colonels et autres officiers qui étoient là et leur dit : « Messieurs, je ne saurois faire cette réconciliation et nouvelle assurance d'amitié avec M. de Bestein en meilleure compagnie, en meilleur lieu, ni après une meilleure action. Je vous prie tous demain à dîner, et lui aussi, pour la confirmer; ce que nous lui promîmes.

Lors nous nous assîmes, M. de Joinville et moi, comme les autres, sur les corps de ces Turcs morts, et j'appris pour lors une chose que depuis j'ai connue n'être sans raison. Un des lieutenans du maréchal de camp, vieux colonel, nommé Hàmerstein, nous dit que l'on pouvoit discerner les Turcs d'avec les chrétiens qui étoient là morts, non-seulement par la circoncision, mais aussi par les dents, que les Turcs avoient toutes gâtées et pourries, à cause des turbans dont ils couvrent trop leurs têtes, que nous ne trouverions point aux Hongrois qui ne la couvrent que de ce petit bonnet. Ce que nous trouvâmes véritable en plus de cinquante Turcs qui avoient les dents gâtées; et ceux qui n'étoient pas circoncis les avoient fort blanches et nettes.

Après cette victoire, nous repassâmes toute l'armée de l'autre côté du Danube en notre camp, qui n'y arriva pas toute qu'il ne fût le lendemain 30, au grand jour, auquel le général commanda que l'on tuât tous les prisonniers du jour précédent, parce qu'ils embarrassoient l'armée; qui fut une chose bien

cruelle de voir tuer de sang-froid plus de huit cents hommes rendus. Je vins dîner chez le Rosworm, suivant la promesse que je lui en avois faite, avec tous les principaux officiers de l'armée, où nous confirmâmes, avec le verre et mille protestations, l'amitié, qu'il m'a toujours depuis fidèlement gardée, que nous avions faite sur le champ de bataille. Après dîner nous nous mîmes à jouer à la prime, et demeurai jusqu'à minuit dans sa tente, y ayant encore fait collation.

Le lendemain, premier octobre, le conseil de guerre se tint, auquel on admit les deux princes, et on me fit aussi cet honneur de m'y appeler, là où fut agité le différend d'entre le baron de Siray et le colonel de Staremberg, qui commandoit un régiment de mille chevaux du royaume de Bohême.

Cette querelle demeura plusieurs jours à être appointée, parce que l'on leur ordonna, sur peine d'infamie, de vider le différend par le combat; ce que Staremberg, persuadé par ses amis, eût accepté. Siray ne le voulut point.

Enfin le conseil, pour ne les déshonorer tous deux, ordonna au comte de Zultz, grand-maître de l'artillerie, et au colonel de Sophiries, de les appointer entre eux, sans qu'ils s'adressassent plus au conseil.

Nous demeurâmes en repos jusques au dimanche 6 octobre, que quelques Tartares de l'armée du Turc, ayant passé le Danube à la nage, à quoi ils sont coutumiers, vinrent donner proche de la tête de notre camp sur quelques gens qui coupoient du foin pour les chevaux de l'armée. Ils pouvoient être quelque mille deux cents, qui, ayant vu que la cavalerie sor-

toit du camp pour les combattre, s'enfuirent de telle vitesse, qu'ils disparurent en moins de rien, et allèrent repasser le Danube, comme ils l'avoient précédemment passé.

J'ai dit ci-dessus que les Turcs avoient passé le bras du Danube qui étoit entre eux et l'île d'Odon, à la faveur d'une petite île de quinze cents pas de tour qui étoit au milieu de ce bras du Danube, entre la grande île et eux, et qu'ils avoient fait un pont de bateaux depuis leur rive jusques à la petite île, et comme nous avions à coups de canon rompu celui qu'ils avoient commencé de faire depuis la petite île jusques à celle d'Odon; ce qui les avoit contraints de passer, lorsqu'ils vinrent à nous, sur des saïques et radeaux.

Ils gardèrent encore depuis la bataille cette petite île, et conservèrent le pont, qui leur donnoit communication de leur armée à elle. Ils y mirent aussi six canons, desquels ils tiroient à ceux qui s'approchoient.

Le général s'avisa de se saisir de cette île et de ces canons. Et de fait, fit accommoder un bateau, où il y avoit dessus deux caques de poudre, dans lequel il y avoit deux reîtres qui devoient mettre le feu dès qu'ils débanderoient, et on avoit mis une perche à chacune de ces caques, auxquelles étoient attachées des cordes qui faisoient débander les ressorts quand elles rencontreroient quelque résistance qui les feroit plier; puis on conduisit ce bateau au fil de l'eau au pont des Turcs qui donnoit communication à la petite île; et lorsqu'il vint à passer entre deux bateaux, les perches qui furent arrêtées par le pont

firent l'effet qu'on s'en étoit promis et rompirent le pont.

Le Rosworm avoit ordonné quarante saïques, qui, dans la nuit obscure, qui étoit entre le jeudi et le vendredi 11 octobre, devoient descendre dans l'île, tuer cent ou six vingts Turcs qui y étoient de garde, et jeter les pièces de canon sur des radeaux qu'à cet effet on avoit ordonnés.

Le tout fut conduit avec un très-bon ordre, hormis qu'une demi-heure devant, les Hongrois, destinés à faire l'exécution, ayant demandé d'être secourus de cinquante piquiers ou hallebardiers pour soutenir un reste de cavalerie, s'il y en avoit dans l'île, le Rosworm dit qu'ils fissent ce qui leur avoit été ordonné, et qu'il ne vouloit pas hasarder ses piquiers à cette exécution; ce qui piqua tellement les Hongrois qu'ils ne voulurent point donner dans l'île, qu'ils eussent sans difficulté prise, et les canons aussi; car le bateau et les caques donnèrent contre le pont, et le rompirent, et les Turcs qui étoient dans l'île prirent l'épouvante, de sorte qu'ils se jetèrent dans le Danube pour gagner leur camp, dont plusieurs se noyèrent, et nos Hongrois demeurèrent au milieu du Danube sur leurs vaisseaux sans vouloir s'avancer.

Nous étions de l'autre côté du Danube, vis-à-vis de la petite île, pour voir exécuter cette entreprise, bien marris de voir que, par la lâcheté ou méchanceté des Hongrois, nous eussions perdu cette occasion.

Le général s'en retourna fort en colère, disant force choses infâmes contre les Hongrois : ce qu'il

continua encore le lendemain, principalement lorsque les trois colonels hongrois Collowitz, Anadasti et Dourge, le vinrent trouver pour lui faire prendre raison en paiement. Il leur dit que ces troupes hongroises étoient sans courage, auxquelles il ne donneroit jamais emploi ni exécution à faire. Ce que ces colonels rapportèrent à leurs gens, lesquels revinrent le lendemain, samedi 12 octobre, dire de la part des Hongrois au général qu'aucune lâcheté ni poltronnerie n'avoit empêché les Hongrois d'assaillir l'île, mais bien le mépris qu'il avoit fait d'eux, de n'avoir voulu hasarder cinquante piquiers lansquenets pour les soutenir; et que, pour preuve que ce n'est point la crainte qui avoit détourné leur dessein, ils offroient d'aller au-dessus de notre camp passer en saïque le Danube, et faire un fort sur l'autre rive du côté des ennemis, en la plaine qui est entre Bude et le camp, en laquelle ils faisoient paître leurs chameaux, au nombre d'environ dix mille.

Le Rosworm, qui connoissoit de quelle importance il étoit de construire un fort entre Bude et le camp des ennemis, qui les eût empêchés d'envitailler Bude, et aussi voulant faire donner sur les doigts des Hongrois, qui n'avoient voulu descendre à l'île, pensa qu'il feroit infailliblement ou l'un ou l'autre. C'est pourquoi il loua hautement la généreuse résolution des Hongrois, de laquelle il donnoit l'honneur aux colonels, qu'il disoit leur avoir persuadé.

A l'heure même il leur fit fournir des saïques, des outils, et un ingénieur, pour tracer un fort sur le bord de l'autre rive, où nos saïques alloient quelquefois prendre terre du côté des ennemis, et

enlevoient toujours quelques chevaux ou buffles, ou quelque malheureux Turc. C'est pourquoi l'armée turque ne prit point alarme lorsqu'ils virent arriver deux saïques à leur rive, deux heures avant la nuit dudit samedi. Et après que l'ingénieur leur eut tracé le fort, ils passèrent autres cinq saïques, avec quelque cinquante travailleurs, qui n'étonnèrent pas ses gardeurs de chameaux.

Comme la nuit fut venue, il passa jusques à huit cents Hongrois, qui travaillèrent sans intermission toute la nuit, et furent le matin relevés par cinq cents autres, lesquels continuèrent le retranchement; de sorte qu'il y avoit un fossé de deux toises autour, creux d'une toise, et fort relevé de près de dix pieds. Cela donna telle frayeur aux Turcs que toute notre armée ne se voulût camper entre Bude et eux, qu'ils se résolurent de chasser les nôtres de ce fort.

La plaine où il étoit assis a plus d'une demi-lieue, tant de long que de large, faite en demi-lune, qui est bornée par les coteaux, par le camp des ennemis et par Bude en l'arc, et par la rivière en la corde; ses coteaux font cinq vallées, outre celle de Bude et celle du camp; et à Bude il y a la citadelle sur une montagnette nommée *le Blochaus*.

Dès le matin du dimanche 20 octobre, les Turcs mirent leurs chameaux en haie avec chacun une banderole dessus sur le haut des coteaux, ce qui faisoit fort belle vue, et ne fut vu dans toute cette plaine aucun homme ni bête, si ce n'étoit quelque Turc qui passoit parfois du camp à Bude ou aux vallées pour porter les ordres.

Le Rosworm fit loger sur la rive de l'île d'Odon,

vis-à-vis de la plaine des ennemis, quarante canons de batterie, fit venir au-dessous dudit fort toutes les saïques de notre armée, qui étoient au nombre de soixante, pour recevoir et repasser les Hongrois, en cas qu'ils fussent pressés de se retirer, et fit passer en l'île d'Odon trois mille chevaux, dans notre grand retranchement, et le régiment du colonel Petz, pour aider aux Italiens de Strasoldo, qui y étoient logés, de le garder. Je fus le matin dans le nouveau fort, et vis l'état de ceux qui y étoient dedans, que je trouvois bien plus résolus à le construire qu'à le garder. Je le dis au retour à Rosworm, mais il me dit qu'il ne s'attendoit pas de conserver ce fort, et qu'ayant été construit en une nuit, ce seroit merveille s'il n'étoit détruit en un jour.

Sur les deux heures après midi nous commencâmes à voir contre-monter l'armée navale des Turcs, qui étoit en ordre de croissant, composée de cinquante-deux saïques. Dedans ce croissant étoient deux galères à vingt-huit rames, et un peu plus avant une saïque entre les deux galères, mais plus avancée, qui portoit le tambour-major des Turcs.

Ces deux grosses galères alloient toujours tirant de leur grosse artillerie, et les saïques chacune de deux fauconneaux qu'elles portoient. Elles n'eurent pas contre-monté trois cents pas, qu'en approchant de Bude furent tirées trois volées de canon, qui étoit le signal pour attaquer le fort, et en même temps sortirent des cinq vallées susdites, de Bude et du camp, plus de vingt-cinq mille chevaux qui couvrirent la plaine, ayant tous le sabre à la main, qu'ils faisoient passer par dessus leurs têtes à leur mode; ce qui faisoit

paroître infinis miroirs à la lueur du soleil, qui ce jour-là fut très-beau et très-clair.

Ils vinrent de furie donner à notre nouveau fort, et ceux qui ne purent monter servirent de marche-pied aux autres pour y entrer, et y tuèrent plus de trois cents de nos Hongrois, le reste s'étant sauvé dans les saïques qui étoient à leur bord pour les ramener au nôtre. Plusieurs Turcs se jetèrent à cheval dans le Danube pour attaquer nos saïques, dont quelques-uns furent tués, et deux amenés de notre côté avec les chevaux. Cependant l'armée de Danube des Turcs s'approchoit toujours tirant incessamment, et donna dans les escadrons des reîtres qui étoient en bataille dans l'île d'Odon, de sorte qu'il les fallut faire tirer à l'écart, et mettre le régiment de Petz sur le ventre.

Mais à l'heure même le comte de Zultz ayant fait pointer six canons de batterie contre les galères et saïques des Turcs, il les força de s'en retourner. Ce fut chose étrange que de tous les quarante canons pointés contre la plaine où étoient les Turcs, qui tirèrent par trois fois, il n'y eut jamais que deux volées de canon qui rasassent l'horizon, lesquelles firent chacune une rue par où elles passèrent, faisant voler tant de têtes, jambes et bras en l'air que, si les autres canonnades eussent fait de même, ils eussent tué plus de deux mille hommes. Le général en attribuoit la faute au jour de dimanche, auquel les canonniers et pointeurs s'étoient enivrés.

Après la prise de ce fort les Turcs continuèrent à leur aise de ravitailler Bude, qui étoit leur principal dessein. Et est certain que si on leur eût pu empê-

cher ce ravitaillement, ce qui se fût pu faire si nous nous fussions de bonne heure campés de l'autre côté du Danube, Bude ne pouvoit plus tenir.

Le Rosworm en fut fort blâmé; mais il s'excusoit sur ce que s'il eût passé de l'autre côté de la rivière où Bude est située, que les Turcs eussent pris le poste où nous étions logés, et ensuite la ville de Pest sans difficulté ; d'où ils eussent avec plus de commodité ravitaillé Bude qu'ils n'avoient fait par delà, et qu'elle ne pouvoit faillir d'être secourue.

Les Turcs, pour prendre leur revanche du fort que nous avions voulu construire de leur côté, mirent vis-à-vis de notre camp, sur un petit lieu relevé proche de Bude, qui y commande, vingt pièces de canon, desquelles ils tirèrent en batterie par plusieurs jours dans notre camp, non sans quelque dommage.

Une après-dînée que nous jouions à la prime avec le général et deux autres, une volée de canon perça sa tente en deux endroits. Elle étoit remarquable pour être violette, ce qui les y fit souvent pointer leurs pièces. Une autre volée renversa la tente du jeune Schomberg, frère du maréchal dernier mort, comme je l'étois allé voir, et fûmes quatorze personnes ensemble dessous, dont un nommé Boisroet fut bien blessé du mât qui chut sur sa tête.

Enfin le Rosworm quitta le tertre où il étoit logé, et se campa en une vallée prochaine, où le canon ne le pouvoit plus offenser; et les Turcs, voyant que leur batterie ne l'incommodoit plus, la cessèrent au bout de cinq jours qu'ils l'eurent continuée. Enfin le général, voyant que son séjour en ce même camp lui étoit

inutile, et que l'on le blâmoit à Vienne et à Prague de ce qu'avec une si belle armée, car elle étoit de trente-cinq mille hommes de pied et de dix mille chevaux, il ne s'étoit osé loger du côté des ennemis, même après cette grande défaite d'Odon, qui les avoit affoiblis de quantité d'hommes et de leurs meilleurs soldats, il se résolut de passer de leur côté, et, pour cet effet, fit construire un double pont pour entrer en l'île de Vats, et pour en sortir du côté de Saint-André, cinq lieues au-dessus de Bude. Il alla dîner le dimanche 20 dans l'île de Vats, et, passant sur le premier pont, alla visiter l'autre qui étoit bien avancé, puis s'en revint au camp, d'où il partit avec toute l'armée le mardi suivant; et, ayant passé le premier pont, se campa dans l'île, où il séjourna le lendemain; et le jeudi 24, l'armée passa le deuxième pont, qui traversoit le bras du Danube voisin de Saint-André, et nous campâmes assez près de l'armée turque qui ne changea point son camp, encore que nous eussions quitté le nôtre ancien; mais seulement cinq jours après que nous fûmes passés sous Saint-André, qui fut le dimanche 27, ils vinrent quelque vingt mille chevaux à une lieue de notre armée, et s'étant mis dans une plaine proche d'une montagne qui les couvroit de notre vue, ils envoyèrent cinq cents chevaux à l'escarmouche, pour nous attirer dans leur embuscade, dont un Hongrois qui demeuroit proche de là nous vint avertir. Ce qui fut cause que nous continuâmes l'escarmouche tout le jour, sans nous avancer lorsqu'ils faisoient semblant de fuir. Nous demeurâmes campés sans rien faire proche Saint-André, jusques au mardi 5 de novem-

bre, que le général partit à soleil couché avec cinq mille chevaux, et s'en vint droit à Bude toute la nuit; et arrivâmes à la pointe du jour en la ville basse de Bude, qui n'est point fermée, où l'on avoit donné avis au général que quantité des principaux Turcs de l'armée étoient venus loger. Nous donnâmes jusques aux écuries du Roi sans rencontrer personne que de pauvres gens hongrois; seulement trouvâmes-nous dans les bains quelque trente Turcs, qui furent tous tués en se baignant. Mais en nous en retournant l'artillerie du château et de la ville nous salua rudement, et tua dix ou douze reîtres. Nous nous en revînmes au camp de Saint-André, ayant enduré cette nuit-là un très-grand froid.

Or, la coutume des armées turques qui viennent faire la guerre en Europe, est de ne camper pas plus longuement que jusques au jour de la Saint-Martin, qui est l'onzième de novembre, si ce n'est qu'ils soient sur la fin d'un siége, et que le général demande encore trois jours en sa faveur, après lesquels expirés ils ont pouvoir de couper impunément les cordages des tentes dudit général, et le lendemain de piller la proviande, qui est le magasin des vivres, et puis s'en aller sans autre ordre. Et comme ce jour-là le dessein des Turcs ne fut autre que d'envitailler la ville de Bude, qui pâtissoit et commençoit d'être affamée, le sardar bacha crut avoir satisfait à ses ordres, l'ayant suffisamment pourvue de vivres pour deux ans. De sorte qu'il ne voulut point retenir l'armée en campagne plus longuement que leur coutume ordinaire, et délogea du camp où il étoit logé depuis trois mois, pour s'en retourner à Belgrade, et de là licencier l'ar-

mée ; dont le général fut averti le jour de la Saint-Martin au soir, comme je jouois à la prime avec lui dans sa tente, par un homme que lui envoya celui qui commandoit dans Pest, qui avoit vu leur délogement, et avoit envoyé quelques hussards cotoyer la rivière jusques à Belgrade, dont il lui mandoit qu'il lui donneroit avis de temps en temps jusques à ce que l'armée fût débandée. Ce qu'il fit le lendemain ; et le jour d'après, qui étoit le troisième, il l'assura que la plupart de l'armée étoit envoyée en ses garnisons, et que les troupes d'Asie s'embarquoient sur le Danube pour s'en retourner. Ce qu'ayant su aussi par divers espions hongrois qui étoient en l'armée des Turcs, il fit repasser l'armée le 15 de novembre en l'île de Vats, où il séjourna le lendemain matin pour licencier ou mettre en garnison une grande partie de l'armée. Il envoya le colonel Guipernetz avec son régiment de lansquenets de quinze cents hommes à Pest, qui est tout vis-à-vis de Bude ; et parce qu'ils faisoient difficulté d'y entrer s'ils n'avoient un prêt, attendant leurs montres, le général me pria de lui prêter deux mille ducats pour leur donner, m'assurant de me les faire rendre dans peu de jours. Ce qu'il fit, sachant que je ne manquois pas d'argent, lui ayant gagné à la prime depuis que j'étois arrivé à l'armée plus de huit mille ducats.

M. le prince de Joinville, M. le landgrave de Hesse, M. le rhingrave, Schomberg, et les volontaires italiens, s'en retournèrent de Vats, et moi je suivis l'armée volante de trois mille chevaux et de huit mille hommes de pied que le général retint, avec laquelle il partit le 17 de l'île, et vint camper à quatre

lieues de la rivière, et le lendemain il vint assiéger la ville de Varouan, qui ne tint que trois jours, puis se rendit. Il y mit le régiment de Ravier, de quinze cents hommes, en garnison, et vint loger à trois lieues de là; le lendemain se vint camper devant Strigonie, de l'autre côté du pont de bateaux qui y étoit fait. Nous en délogeâmes le lendemain 24 novembre après avoir rompu l'armée, qu'il licencia ou envoya en diverses garnisons, et vînmes coucher à Javarin par un froid extrême. Le lendemain nous en partîmes, et vînmes coucher à Gomœr, où je séjournai trois jours avec le Rosworm, qui étoit amoureux de la signora Anna-Regina de Holme, sœur de la femme du gouverneur de Gomœr, Jean de Mulard, laquelle étoit dame de la reine d'Espagne, et l'avoit accompagnée jusques à Madrid; mais elle ne voulut demeurer en Espagne, et s'en étoit retournée l'année auparavant. Elle pensoit épouser le Rosworm; mais c'étoit un vieux matois qui ne s'attendoit pas au mariage.

Nous partîmes de Gomœr le 29, et arrivâmes le 30 et dernier de novembre à Vienne en Autriche, où je trouvai déjà arrivés messieurs les princes de Joinville, le rhingrave, Schomberg et autres, qui avoient été dans l'armée. J'y trouvai aussi mes amis messieurs Carle de Harach, Zeiffrid, Bremer, Guntrat et autres, desquels je reçus tant de gracieux accueils et de courtoisies, que je demeurai six semaines audit Vienne, où je passai extrêmement bien mon temps.

Je fus en Moravie en une belle maison de M. Maximilien de Lichtenstein, mon bon ami, nommée Rauron, en compagnie de Carle de Harach, où M. de

Joinville ayant renvoyé son train, vint loger quinze jours en mon logis, où il fut reçu au mieux qu'il me fut possible; puis il en partit en poste pour s'en aller à Prague, et de là en France. Je partis de Vienne le 18 janvier de l'année 1604, et arrivai par la poste le 22 à Prague, où je trouvai le Rosworm, qui, depuis notre réconciliation, m'avoit porté une très-étroite amitié. Il vint, le lendemain matin 23, me prendre en son carrosse à mon logis, et m'emmena à la salle du palais de Prague, où nous nous promenâmes jusqu'à ce que les conseils se levassent, et lors tous les seigneurs des conseils vinrent donner le bonjour au Rosworm, lequel ils respectoient fort à cause de la charge qu'il avoit eue de maréchal de camp général de l'armée; et puis ensuite il me présenta à eux, les priant de m'aimer, leur disant beaucoup de bien de moi. Il me mena de là dîner chez un vieux seigneur, nommé Perchestoris, qui étoit bourgrave de Carlestein, qui est la seule forteresse du royaume de Bohême, en laquelle la couronne et tous les titres et enseignemens du royaume sont gardés. Il avoit deux fils, l'un grand fauconnier de l'Empereur, l'autre un jeune seigneur qui avoit été camarade de Rosworm en la dernière année, et qui l'année présente prétendoit le régiment de cavalerie que le royaume de Bohême devoit envoyer en Hongrie; et parce que le Rosworm pouvoit beaucoup pour lui faire obtenir, ils cherchoient tous avec passion ses bonnes grâces.

Ledit Rosworm étoit amoureux de la dernière fille dudit bourgrave, nommée Anna Sibilla. Les autres trois étoient la comtesse de Millesimo l'aînée; la deuxième avoit épousé Carle Collowitz, colonel, frère

du colonel Zeiffrid Collowitz; et la troisième, nommée Anna Esther, étoit une jeune dame d'excellente beauté, en l'âge de dix-huit ans, veuve depuis six mois d'un gentilhomme, nommé Brichind, avec qui elle avoit été un an mariée.

Nous fûmes noblement reçus et traités chez ce M. de Perchestoris, et après dîner nous dansâmes, où je commençai de devenir amoureux de madame Esther, cette veuve qui me fit paroître n'être pas marrie de mon dessein, que je lui découvris en partant du logis, comme ses sœurs alloient conduire le Rosworm; car elle y répondit de telle sorte qu'elle me donna moyen de lui écrire, et me manda les lieux où elle alloit pour m'y trouver.

J'allai aussi parfois la voir sous la couverture de l'amitié que j'avois contractée à l'armée avec son jeune frère, Wolff Perchestoris; mais comme le carême-prenant approchoit, son père s'en allant à Carlestein, elle fut forcée de partir.

Au sortir de ce dîner et du bal chez Perchestoris, le Rosworm, pensant m'obliger, m'embarqua en une assez mauvaise affaire. Il avoit traité avec un hôte de la nouvelle ville que pour deux cents ducats il lui livreroit ses deux filles, qui étoient très-belles, et je pense qu'il surprit ce pauvre homme étant ivre, pour lui faire cette promesse, comme il apparut ensuite; car, comme nous fûmes arrivés à deux pas de cette hôtellerie, nous descendîmes de carrosse, qu'il commanda de retourner et de nous attendre là; et le Rosworm et moi, avec un sien page bohême pour nous servir de truchement, allâmes en cette hôtellerie.

Nous trouvâmes le père dans son poêle avec ses deux

filles qui travailloient à leurs ouvrages, qui fut aucunement étonné de nous voir, et plus encore lorsque le Rosworm lui dit que nous lui portions chacun cent ducats pour avoir le pucelage de ses deux filles, comme il lui avoit promis. Lors il s'écria qu'il n'avoit jamais promis telle chose, et, ouvrant la fenêtre, cria par deux fois : *Morteriau! morteriau!* qui veut dire au meurtre.

Alors le Rosworm lui porta le poignard à la gorge, et lui fit dire par le page que, s'il parloit aux voisins, et s'il ne commandoit à ses filles de faire notre volonté, il étoit mort, et me dit cependant que je prisse une de ses filles, et que je m'en jouasse. Moi, qui pensois être venu à une affaire où toutes les parties étoient d'accord, fus bien étonné lorsque je vis qu'il nous falloit forcer les filles en la présence de leur père. Je dis au Rosworm que je ne m'entendois point à forcer des filles. Il me dit lors que si je ne le voulois faire, que je vinsse tenir le poignard à la gorge de son père, et qu'il feroit son devoir avec une des deux filles : ce que je fis à grand regret, et ces pauvres filles pleuroient. Le Rosworm commençoit à en baiser une, quand un grand bruit du voisinage, ému aux cris qu'avoit faits l'hôte, lui fit lâcher prise, et me dire qu'il nous falloit payer de courage et de bonne mine, ou qu'autrement nous étions perdus.

Lors il fit dire à l'hôte qu'il le tueroit s'il ne nous faisoit sortir des mains du peuple. Cet hôte avoit une jupe volante, sous laquelle il lui mit sa dague qu'il lui tenoit contre la chair, et me fit donner le poignard du page pour en faire de même. Ainsi sortîmes du poêle jusqu'à la rue, l'hôte intimidé disant toujours

au peuple que ce n'étoit rien, jusqu'à ce qu'étant un peu éloignés, nous retirâmes nos dagues de dessous sa jupe, et l'hôte commença à crier comme devant : *Morteriau! morteriau!* ce qui convia le peuple de courir après nous avec infinis coups de pierres. Alors le Rosworm me cria : « Mon frère, sauve qui peut. Si vous tombez, ne vous attendez point que je vous relève; car chacun doit songer à soi. » Nous courions assez vite, mais une pluie de pierres nous incommodoit grandement, dont l'une ayant donné dans les reins du Rosworm le porta par terre, et moi, pour ne faire ce qu'il m'avoit dit qu'il me feroit, le relevai, et l'aidai à marcher vingt pas, au bout desquels nous trouvâmes heureusement notre carrosse, auquel nous étant jetés nous fîmes toucher jusqu'à ce que nous fussions en sûreté dans la vieille ville, étant échappés des pates de plus de quatre cents personnes.

Le jour d'après, 24 de janvier, le Rosworm me fit obtenir l'antichambre de l'Empereur, qui est un lieu réservé aux fort grands seigneurs et princes, en laquelle je me trouvois de deux jours l'un. Et cinq ou six jours après, jouant à la paume contre le grand Walestein, qui faisoit la charge de grand-chambellan de l'Empereur depuis la mort de Peter de Mulard, décédé depuis huit jours, l'Empereur nous vint voir jouer au travers d'une jalousie qui étoit en une fenêtre qui regardoit sur le jeu de paume, et y demeura long-temps.

Le lendemain matin, comme j'étois en son antichambre, il me fit appeler pour lui faire la révérence, où il me traita fort bénignement, disant qu'il connoissoit ma race, qui avoit toujours fidèlement servi

leur royale maison ; qu'il avoit eu bonne information de moi en cette dernière guerre de Hongrie, et que si je prétendois à quelque charge, qu'il seroit bien aise de m'en gratifier. Il me parla en espagnol, et voulut que je lui répondisse aussi.

Peu de jours après m'arriva la nouvelle de la mort du baron de Siray, tué par M. le rhingrave mon cousin : ce qui m'obligea de parler aux principaux du conseil en faveur du rhingrave mon cousin, et pour l'excuser, et enfin demander sur ce sujet audience à l'Empereur, qui me fut promptement accordée, et me répondit favorablement, et ensuite me fit dire par le comte de Furstemberg qu'il avoit réformé les cinq compagnies de cavalerie du rhingrave à trois, et les quatre des carabins du Rosworm à deux, et que si je voulois lever encore trois nouvelles compagnies de cavalerie et deux de carabins, que l'Empereur me retiendroit à son service en qualité de colonel de mille chevaux; ce que j'acceptai, voyant la longue paix de France, et comme aussi pour l'amour extrême que je portois à madame Esther.

Les trois compagnies de chevau-légers furent données à Champgaillard, vieux soldat français, à don Balthasar de Marradas Espagnol, et à Jean Paul Italien, qui les avoient déjà commandées sous le rhingrave, et qui les renforcèrent du débris des autres. Pour les deux compagnies de carabins, le capitaine La Ramée en eut une, et le capitaine Marguelot, tous deux Liégeois, l'autre. Je fis donner la cornette de Champgaillard à Cominges, et sa lieutenance à La Croix, qui depuis a été colonel. C'étoit pendant le carême-prenant que l'on traitoit de ma capitulation,

auquel temps on parle peu d'affaires en ce pays du nord ; et je ne pressois pas fort mes expéditions, étant éperdument amoureux de madame Esther, laquelle, après plusieurs espérances qu'elle me donna, et sa sœur au Rosworm, de venir passer le carnaval à Prague, enfin elles furent retenues à Carlestein par la maladie du bourgrave leur père. Nous le passâmes bien gaîment en fêtes et festins continuels, et jouant à la petite prime fort grand jeu, entre cinq ou six que nous étions, à savoir le président du royaume, nommé Staremberg, Adam Galpoppel, le grand-prieur de Malte, Kinski l'aîné, et le Rosworm et moi, et n'étoit soir qu'il n'y eût deux ou trois mille dallers de perte ou de gain. Celui qui faisoit l'office de grand-écuyer de l'Empereur, nommé Bruscofscki, se maria avec une riche femme, où le Rosworm et moi fûmes conviés ; et un des quatre jours que cette noce dura, nous voulûmes faire des masques à cheval et nous promener par la ville avec de très-beaux habits. Nous fûmes huit de partie ; à savoir, le Rosworm et moi, qui marchions les premiers ; Walestein l'aîné et le Kinski alloient après ; Harach et Charmin, deux gentilshommes de la chambre de l'Empereur, suivoient, et le jeune Schomberg, avec le comte Wolff de Mansfeld étoient les derniers. Comme nous passâmes devant la maison de ville de la vieille ville, quelques sergens nous vinrent dire en langue esclavonne au Rosworm et à moi que l'Empereur avoit défendu d'aller en masque par la ville. A quoi nous ne fîmes autre réponse, sinon que nous n'entendions point l'esclavon. Ils nous laissèrent lors passer ; mais comme ce vint au retour, ils tendirent les chaînes à

toutes les avenues de la place de la maison de ville, hormis celle par où nous entrions; et dès que nous fûmes passés ils la tendirent aussi, et lors ils commencèrent par les derniers, et prirent par la bride le cheval du comte de Mansfeld et celui de Schomberg, et les menèrent en prison; puis se saisirent aussi de Harach, de Charmin, du Walestein et du Kinski, lesquels souffrant impatiemment cet outrage, et n'ayant point d'épées pour l'empêcher, nous crièrent que nous prissions garde à nous. Alors le Rosworm se saisit de son épée et moi de la mienne, que nos laquais portoient, et, sans les tirer du fourreau, nous regardions que l'on ne se saisît point de la bride de nos chevaux. Ce qu'un sergent ayant voulu faire à moi, le Rosworm lui donna de son épée avec le fourreau sur la main de telle sorte, que le fourreau s'étant coupé, il blessa bien fort ledit sergent à la main. Alors plus de deux cents sergens se mirent sur nous, et nous deux, de notre côté, mîmes nos épées nues à la main, lesquelles ils esquivoient; mais, à chaque passade que nous faisions, ils nous déchargeoient de grands coups de hampes de hallebarde sur les reins et sur les bras: ce qui dura quelque temps, jusqu'à ce qu'un chef de justice sortant de la maison de ville haussa son bâton, que l'on nomme *régiment-stock;* alors tous les archers mirent leurs hallebardes en terre, et le Rosworm, qui savoit la coutume, y jeta aussi son épée, et me cria que je jetasse aussi vitement la mienne. Ce que je fis; autrement j'eusse été déclaré rebelle à l'Empereur, et pour tel puni.

Alors Rosworm me pria de parler quand le juge interrogeroit, afin que l'on ne le reconnût point. Il

me demanda qui j'étois, et lui ayant dit sans déguiser, il me demanda qui étoit mon compagnon, je lui dis que c'étoit Rosworm, alors il nous fit de grandes excuses. Et le Rosworm, qui étoit bien marri de ce que je l'avois nommé, quand il vit qu'il ne s'en pouvoit plus dédire, se démasqua en colère, menaçant le juge et les sergens, et qu'il s'en plaindroit à l'Empereur et au chancelier. Eux tâchèrent du mieux qu'ils purent de le rapaiser, mais il avoit été trop battu, et moi aussi, pour se contenter de paroles. On nous rendit nos six compagnons plus heureux que nous, car ils n'eurent que la peur, et nous nous retirâmes. Puis le soir, comme si de rien n'eût été, nous retournâmes aux noces. Mais le lendemain le Rosworm vint trouver le chancelier du royaume, auquel il parla fort arrogamment, et le chancelier fit mettre, pour nous satisfaire, plus de cent cinquante sergens prisonniers, les femmes desquels étoient tous les jours à la porte de mon logis pour obtenir grâce, et moi j'en sollicitois assez le Rosworm; mais il étoit inexorable, et les fit demeurer quinze jours en prison, pendant la rigueur de l'hiver, dont deux en moururent.

Enfin, à grand'peine, je les fis délivrer. Quelques jours après il se fit une belle assemblée de dames chez le grand chancelier, où nous allâmes danser un petit ballet, qui fut trouvé beau pour être en Bohême, où il ne s'en danse pas souvent.

Pendant ce temps-là, comme nous jouions un jour au quinola, Adam Galpoppel et Kinski se querellèrent et se battirent le lendemain, où Adam Galpoppel fut blessé à la jambe.

Le grand-prieur de Bohême et l'ambassadeur de

Venise, qui étoient venus jouer avec nous chez Adam Galpoppel, à qui nous tenions compagnie pendant que sa blessure le tint au lit ou au logis, se querellèrent aussi sur le sujet de saint Jean et de saint Marc; ce qui donna à rire à la cour.

Or, dans la ville de Prague, le nouveau calendrier se pratique; mais dans la campagne, parmi les hussites, il ne s'observe point; de sorte que le carême-prenant étant passé à Prague, il dura encore dix jours de plus à la campagne; et le bourgrave de Carlestein nous convia, le Rosworm et moi, avec deux autres seigneurs, l'un nommé Slabata, et l'autre Colobrat, de le venir passer à Carlestein, où quantité de dames et de seigneurs se devoient trouver aussi. Ce que nous fîmes dès notre mercredi des Cendres, et nous mîmes tous quatre en carrosse, qui étions les quatre amoureux des quatre filles du bourgrave; car Colobrat aimoit de longue main la comtesse Millesimo, et Slabata étoit depuis peu embarqué avec la femme de Collowitz.

Nous y trouvâmes plus de vingt dames, parmi lesquelles il y en avoit de très-belles: et ne faut pas demander si nous fûmes bien vus et reçus des quatre filles du logis, mais principalement de la mienne, qui fut ravie de me voir et moi elle; car j'en étois extrêmement amoureux, et puis dire qu'en toute ma vie je n'ai passé dix journées plus agréablement, ni ne les employai mieux que je fis celle-là : ce fut une continuelle fête, étant perpétuellement à table, ou au bal, ou en autre meilleure occupation.

Enfin après le carnaval passé nous nous en revînmes à Prague, avec grand regret d'elles et de nous, mais

avec grande satisfaction de notre petit voyage. Ma maîtresse me promit qu'elle viendroit bientôt à Prague; mais comme son père retomba malade elle ne le put, mais elle me fit venir déguisé à Carlestein, où je fus cinq jours et six nuits caché en une chambre près de la sienne, au bout desquels et de ma vigueur je m'en revins à Prague, où, après avoir tiré mes expéditions et assurances pour l'argent de ma levée, je pris congé de l'Empereur pour m'en revenir en France, et partis de Prague le jeudi devant Pâques fleuries, en poste, avec un de mes amis nommé Couvonges, et vînmes coucher à Carlestein pour dire adieu au bourgrave, à ses filles et à ses fils; moi, en effet, pour prendre congé de ma maîtresse, et en espérance, même en ferme créance lors, de retourner la trouver aussitôt que ma levée seroit faite, que je ferois acheminer par le Danube en Hongrie, pendant que j'irois faire un tour à la cour de l'Empereur.

J'en partis le lendemain, et vins coucher à ....., où il me fut fait très-bon traitement par le maître de la maison, et y avoit assez belle compagnie de dames; mais elles ne me touchoient guère au cœur, car j'y avois donné trop de place à l'Anna Esther Perchestoris. Je n'avois avec moi que le seul Guitaud et un valet allemand, que j'avois été forcé de prendre, à cause que les miens étoient demeurés malades à Prague. Le samedi lendemain il nous fit encore festin à dîner où il nous enivra, et puis nous prêta son carrosse, qui me mena à Pilsen, dont je partis le jour de Pâques fleuries pour aller coucher à Ratisbonne. J'en partis le lundi et couchai à Brughausen, et le mardi j'arrivai à Munich; le mercredi je vins saluer M. le duc

Maximilien, lequel me fit l'honneur de m'offrir le régiment de trois mille lansquenets que le cercle de Bavière entretenoit en Hongrie, et qu'en quelque année que je voulusse le recevoir, pourvu que je l'en avertisse devant Pâques, qu'il me le donneroit; dont je lui rendis très-humbles grâces. Et m'ayant fait défrayer, j'en partis le mercredi saint en un carrosse qu'il me prêta, qui me mena, le lendemain jeudi saint, dîner à Amberg, où je demeurai le vendredi, samedi et dimanche de Pâques pour quelques affaires que j'y avois, et en partis le lendemain de Pâques, et m'en revins en trois jours à Strasbourg dîner, et coucher à Saverne. Je me mis à table pour souper avant que d'aller voir les chanoines au château; mais comme je commençois ils arrivèrent pour me prendre, et me mener loger au château. C'étoient messieurs Le Domdeken, ou doyen des Créanges, et les comtes de Quesle et de Riffercheid. Ils avoient déjà soupé, et étoient à demi ivres. Je les priai que, puisqu'ils me trouvoient à table, ils s'y missent plutôt que de m'emmener attendre le souper au château, ce qu'ils firent, et en peu de temps de notre soif, Guitaud et un mien compère, maître des monnoies de Lorraine, et moi, nous les achevâmes si bien d'enivrer, qu'il les fallut remporter au château, et moi je demeurai en mon hôtellerie. Et le lendemain à la pointe du jour je montai à cheval, pensant partir; mais ils avoient, la nuit, envoyé défendre que l'on ne me laissât pas sortir; car ils vouloient avoir leur revanche de ce que je les avois enivrés.

Il me fallut donc demeurer ce matin-là au dîner, dont je me trouvai bien mal; car, afin de m'enivrer,

ils me mirent de l'eau-de-vie dans mon vin à mon avis, bien qu'ils m'aient depuis assuré que non, et que c'étoit seulement d'un vin de Lesperg, qui étoit si fort et si fumeux, que je n'en eus pas bu dix ou douze verres que je ne perdisse toute connoissance, et que je ne tombasse en une telle léthargie, qu'il me fallut saigner plusieurs fois et me ventouser, et me serrer avec des jarretières les bras et les jambes. Je demeurai à Saverne cinq jours en cet état, et perdis de telle sorte le goût du vin, que je demeurai plus de deux ans, non-seulement sans en pouvoir boire, mais encore sans en pouvoir sentir sans horreur.

Après que je fus guéri je m'en vins en deux jours à Harouel, où je ne demeurai guère sans aller à Nancy. Je trouvai du changement en la cour de Lorraine par la mort de Madame, sœur du Roi, duchesse de Bar. Après que j'y eus séjourné quelques jours, je fus à Épinal, non tant pour y voir ma tante que ma cousine de Bourbonne, nouvellement mariée au comte d'Escars, de qui j'avois été extrêmement amoureux; et si feu ma mère n'y eût point eu de répugnance, j'eusse cru ne vivre point malheureux marié avec elle; mais je ne lui voulus pas déplaire.

Je la trouvai comme elle arrivoit chez ma tante, où nos anciens feux se rallumèrent, et notre séjour de quatre jours à Epinal y aida fort. M. de Couvonges étoit venu avec moi, et sa femme avec ma cousine; nous allâmes la conduire à Ville-sur-Illon, avec ma cousine de Vianges. De là nous allâmes à Mirecourt voir M. et madame de Marcoussay; puis revînmes audit Ville-sur-Illon, où nous nous séparâmes de ma

cousine d'Escars, non sans y avoir tous deux bien du regret, et elle s'en retourna à Bourbonne, et nous à Épinal, et de là à Nancy. Et le lendemain que j'y fus arrivé, j'allai à Toul au devant de ma mère, qui arrivoit de France, et l'emmenai à Harouel où madame d'Epinal la vint voir le lendemain; et le jour d'après, on rapporta le corps de feu mon frère de Ramoville, qui avoit été blessé d'une mousquetade au genou, à la prise du Porc-espic, au siége d'Ostende, duquel coup il lui fallut couper la jambe, dont il mourut cinq jours après; qui me fut un sensible déplaisir et une signalée perte, car c'étoit un homme de grand cœur et de bon jugement, et qui, avec apparence, étoit pour faire une grande fortune.

Je l'avois laissé auprès du Roi en m'en allant en Hongrie, pour terminer l'affaire de Saint-Sauveur, laquelle je déduirai comme celle qui m'a fait changer mes desseins, et qui m'a fait quitter la charge que j'avois en Hongrie, qui fut aussi cause de la mort de mon frère.

Une tante de ma mère, nommée madame de Mereville, lui donna soixante mille écus, et la maria avec feu mon père; et pour assurer cet argent à ma mère, il le fallut employer en chose qui lui tînt nature de propre; ce que l'on fit en prenant en engagement du Roi le comté de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et la baronnie de Vesou pour quarante mille écus, que mon père fournit comptant; et depuis, on suppléa encore des autres vingt mille écus, que l'on devoit employer de ladite donation de madame de Mereville, et ce, par édit d'aliénation, vérifié au parlement et chambre des comptes, où il appartenoit. Or,

ils me mirent de l'eau-de-vie dans mon [illegible]
avis, bien qu'ils m'aient depuis assuré q[illegible]
que c'étoit seulement d'un vin de Lesper[illegible]
si fort et si fumeux, que je n'en eus [illegible]
douze verres que je ne perdisse toute [illegible]
et que je ne tombasse en une telle lé[illegible]
fallut saigner plusieurs fois et me [illegible]
serrer avec des jarretières les br[illegible]
demeurai à Saverne cinq jour[illegible] [illegible]
dis de telle sorte le goût du [illegible] [illegible]e-Ville
plus de deux ans, non-seul[illegible] [illegible] partie de
boire, mais encore sans en [illegible] [illegible]itres, et l'au-
teur. [illegible], qui vit que les

Après que je fus guér[illegible] [illegible]oient déjà engagées,
Harouel, où je ne dem[illegible] [illegible]'intérêt des premières
Je trouvai du char[illegible] [illegible]es tenoit, offrit de pren-
par la mort de Ma[illegible] [illegible]e écus sur les mêmes terres
Bar. Après que j'[illegible] [illegible]e les ministres de France accep-
à Épinal, non t[illegible] [illegible]et lui en donnèrent les expéditions
sine de Bourb[illegible] [illegible] désira. Et comme il ne savoit point
d'Escars, de [illegible] [illegible] de la France particulière, il ne se soucia
et si feu m[illegible] [illegible] de faire vérifier aux chambres des comptes cette
j'eusse cr[illegible] [illegible] première partie, et jouit, près de trente ans, de toutes
mais je [illegible] [illegible] terres en cette façon.

Je l[illegible] [illegible] qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois,
nos [illegible] [illegible] de Schomberg, étant redevable à feu mon père de
qu[illegible] [illegible] de trente deux mille écus, offrit à mon père
ét[illegible] [illegible] vouloit prendre cette somme sur le Roi, et
[illegible] [illegible] surcharger encore les terres de Saint-Sauveur,
[illegible] [illegible] feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre
[illegible] [illegible] livres de plus, qui étoient dues à feu mon père
[illegible] [illegible] reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

dans le contrat d'engagement, il étoit porté que si lesdites terres n'avoient de revenu autant que montoit l'intérêt de notre argent au denier vingt, qui étoit neuf mille livres par an, ce qui en manqueroit nous seroit payé sur la recette générale de Caen. Il arriva qu'après la bataille de Moncontour, comme l'on licencia les reîtres, on paya leurs décomptes au mieux que l'on put; et comme on n'avoit pas tout l'argent comptant qu'il falloit, on convia feu mon père et Schomberg de prendre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, ou autres engagemens, pour une partie de la somme qui leur étoit due et à leurs reîtres, et l'autre partie comptant. Et feu mon père, qui vit que les terres de Saint-Sauveur, qui lui étoient déjà engagées, valoient beaucoup plus que l'intérêt des premières sommes pour lesquelles il les tenoit, offrit de prendre encore quarante mille écus sur les mêmes terres en engagement; ce que les ministres de France acceptèrent avec joie, et lui en donnèrent les expéditions que lui-même désira. Et comme il ne savoit point certaine loi de la France particulière, il ne se soucia point de faire vérifier aux chambres des comptes cette dernière partie, et jouit, près de trente ans, de toutes lesdites terres en cette façon.

Advint qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois, M. de Schomberg, étant redevable à feu mon père de la somme de trente deux mille écus, offrit à mon père que s'il vouloit prendre cette somme sur le Roi, et en surcharger encore les terres de Saint-Sauveur, qu'il feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre mille livres de plus, qui étoient dues à feu mon père pour reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

quatre mille livres étoient, en bonne forme, déclarées dettes de la couronne.

Feu mon père, pour sortir d'affaires d'avec M. de Schomberg, qui en ce temps-là n'étoit pas bien dans les siennes, et pour être payé de ce reste dont il n'étoit point assigné, accepta ce parti, et eut les expéditions nécessaires pour ce dernier surchargement, qui furent vérifiées au parlement comme les autres. Et lors on avertit feu mon père qu'il étoit besoin de les faire vérifier aussi à la chambre des comptes de Paris et de Rouen. Ce que voulant faire, et de celle aussi de quarante mille écus précédens, la chambre en refusa la vérification. Et bien que ma mère, depuis sa viduité, en eût obtenu diverses jussions, elle n'y put parvenir.

Il arriva qu'en l'année 1601 le duc de Wirtemberg, poursuivant le remboursement de quelque somme d'argent qu'il avoit prêtée au Roi pendant la guerre, on lui dit qu'il cherchât lui-même les moyens de se faire payer par l'invention de quelque parti, ou la découverte de quelques terres qui ne fussent encore engagées, ou qui le fussent à si bas prix que l'on lui pût surcharger pour plus grande somme; à quoi son résident, nommé Bunichause, qui y travailloit, fut aidé par le procureur général de la chambre des comptes de Rouen, nommé Dumesnil Basire, qui lui promit, moyennant dix mille écus, qu'il lui fourniroit des engagemens suffisans pour son affaire, et que s'il le vouloit introduire chez M. de Rosny, qu'il le lui déclareroit. Ce que Bunichause ayant fait, il dit audit marquis de Rosny que nous tenions les domaines de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et de Veson pour

dans le contrat d'engagement, il étoit porté que si lesdites terres n'avoient de revenu autant que montoit l'intérêt de notre argent au denier vingt, qui étoit neuf mille livres par an, ce qui en manqueroit nous seroit payé sur la recette générale de Caen. Il arriva qu'après la bataille de Moncontour, comme l'on licencia les reîtres, on paya leurs décomptes au mieux que l'on put; et comme on n'avoit pas tout l'argent comptant qu'il falloit, on convia feu mon père et Schomberg de prendre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, ou autres engagemens, pour une partie de la somme qui leur étoit due et à leurs reîtres, et l'autre partie comptant. Et feu mon père, qui vit que les terres de Saint-Sauveur, qui lui étoient déjà engagées, valoient beaucoup plus que l'intérêt des premières sommes pour lesquelles il les tenoit, offrit de prendre encore quarante mille écus sur les mêmes terres en engagement; ce que les ministres de France acceptèrent avec joie, et lui en donnèrent les expéditions que lui-même désira. Et comme il ne savoit point certaine loi de la France particulière, il ne se soucia point de faire vérifier aux chambres des comptes cette dernière partie, et jouit, près de trente ans, de toutes lesdites terres en cette façon.

Advint qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois, M. de Schomberg, étant redevable à feu mon père de la somme de trente deux mille écus, offrit à mon père que s'il vouloit prendre cette somme sur le Roi, et en surcharger encore les terres de Saint-Sauveur, qu'il feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre mille livres de plus, qui étoient dues à feu mon père pour reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

quatre mille livres étoient, en bonne forme, déclarées dettes de la couronne.

Feu mon père, pour sortir d'affaires d'avec M. de Schomberg, qui en ce temps-là n'étoit pas bien dans les siennes, et pour être payé de ce reste dont il n'étoit point assigné, accepta ce parti, et eut les expéditions nécessaires pour ce dernier surchargement, qui furent vérifiées au parlement comme les autres. Et lors on avertit feu mon père qu'il étoit besoin de les faire vérifier aussi à la chambre des comptes de Paris et de Rouen. Ce que voulant faire, et de celle aussi de quarante mille écus précédens, la chambre en refusa la vérification. Et bien que ma mère, depuis sa viduité, en eût obtenu diverses jussions, elle n'y put parvenir.

Il arriva qu'en l'année 1601 le duc de Wirtemberg, poursuivant le remboursement de quelque somme d'argent qu'il avoit prêtée au Roi pendant la guerre, on lui dit qu'il cherchât lui-même les moyens de se faire payer par l'invention de quelque parti, ou la découverte de quelques terres qui ne fussent encore engagées, ou qui le fussent à si bas prix que l'on lui pût surcharger pour plus grande somme; à quoi son résident, nommé Bunichause, qui y travailloit, fut aidé par le procureur général de la chambre des comptes de Rouen, nommé Dumesnil Basire, qui lui promit, moyennant dix mille écus, qu'il lui fourniroit des engagemens suffisans pour son affaire, et que s'il le vouloit introduire chez M. de Rosny, qu'il le lui déclareroit. Ce que Bunichause ayant fait, il dit audit marquis de Rosny que nous tenions les domaines de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et de Veson pour

dans le contrat d'engagement, il étoit porté que si lesdites terres n'avoient de revenu autant que montoit l'intérêt de notre argent au denier vingt, qui étoit neuf mille livres par an, ce qui en manqueroit nous seroit payé sur la recette générale de Caen. Il arriva qu'après la bataille de Moncontour, comme l'on licencia les reîtres, on paya leurs décomptes au mieux que l'on put; et comme on n'avoit pas tout l'argent comptant qu'il falloit, on convia feu mon père et Schomberg de prendre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, ou autres engagemens, pour une partie de la somme qui leur étoit due et à leurs reîtres, et l'autre partie comptant. Et feu mon père, qui vit que les terres de Saint-Sauveur, qui lui étoient déjà engagées, valoient beaucoup plus que l'intérêt des premières sommes pour lesquelles il les tenoit, offrit de prendre encore quarante mille écus sur les mêmes terres en engagement; ce que les ministres de France acceptèrent avec joie, et lui en donnèrent les expéditions que lui-même désira. Et comme il ne savoit point certaine loi de la France particulière, il ne se soucia point de faire vérifier aux chambres des comptes cette dernière partie, et jouit, près de trente ans, de toutes lesdites terres en cette façon.

Advint qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois, M. de Schomberg, étant redevable à feu mon père de la somme de trente deux mille écus, offrit à mon père que s'il vouloit prendre cette somme sur le Roi, et en surcharger encore les terres de Saint-Sauveur, qu'il feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre mille livres de plus, qui étoient dues à feu mon père pour reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

quatre mille livres étoient, en bonne forme, déclarées dettes de la couronne.

Feu mon père, pour sortir d'affaires d'avec M. de Schomberg, qui en ce temps-là n'étoit pas bien dans les siennes, et pour être payé de ce reste dont il n'étoit point assigné, accepta ce parti, et eut les expéditions nécessaires pour ce dernier surchargement, qui furent vérifiées au parlement comme les autres. Et lors on avertit feu mon père qu'il étoit besoin de les faire vérifier aussi à la chambre des comptes de Paris et de Rouen. Ce que voulant faire, et de celle aussi de quarante mille écus précédens, la chambre en refusa la vérification. Et bien que ma mère, depuis sa viduité, en eût obtenu diverses jussions, elle n'y put parvenir.

Il arriva qu'en l'année 1601 le duc de Wirtemberg, poursuivant le remboursement de quelque somme d'argent qu'il avoit prêtée au Roi pendant la guerre, on lui dit qu'il cherchât lui-même les moyens de se faire payer par l'invention de quelque parti, ou la découverte de quelques terres qui ne fussent encore engagées, ou qui le fussent à si bas prix que l'on lui pût surcharger pour plus grande somme; à quoi son résident, nommé Bunichause, qui y travailloit, fut aidé par le procureur général de la chambre des comptes de Rouen, nommé Dumesnil Basire, qui lui promit, moyennant dix mille écus, qu'il lui fourniroit des engagemens suffisans pour son affaire, et que s'il le vouloit introduire chez M. de Rosny, qu'il le lui déclareroit. Ce que Bunichause ayant fait, il dit audit marquis de Rosny que nous tenions les domaines de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et de Veson pour

dans le contrat d'engagement, il étoit porté que si lesdites terres n'avoient de revenu autant que montoit l'intérêt de notre argent au denier vingt, qui étoit neuf mille livres par an, ce qui en manqueroit nous seroit payé sur la recette générale de Caen. Il arriva qu'après la bataille de Moncontour, comme l'on licencia les reîtres, on paya leurs décomptes au mieux que l'on put; et comme on n'avoit pas tout l'argent comptant qu'il falloit, on convia feu mon père et Schomberg de prendre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, ou autres engagemens, pour une partie de la somme qui leur étoit due et à leurs reîtres, et l'autre partie comptant. Et feu mon père, qui vit que les terres de Saint-Sauveur, qui lui étoient déjà engagées, valoient beaucoup plus que l'intérêt des premières sommes pour lesquelles il les tenoit, offrit de prendre encore quarante mille écus sur les mêmes terres en engagement; ce que les ministres de France acceptèrent avec joie, et lui en donnèrent les expéditions que lui-même désira. Et comme il ne savoit point certaine loi de la France particulière, il ne se soucia point de faire vérifier aux chambres des comptes cette dernière partie, et jouit, près de trente ans, de toutes lesdites terres en cette façon.

Advint qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois, M. de Schomberg, étant redevable à feu mon père de la somme de trente deux mille écus, offrit à mon père que s'il vouloit prendre cette somme sur le Roi, et en surcharger encore les terres de Saint-Sauveur, qu'il feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre mille livres de plus, qui étoient dues à feu mon père pour reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

quatre mille livres étoient, en bonne forme, déclarées dettes de la couronne.

Feu mon père, pour sortir d'affaires d'avec M. de Schomberg, qui en ce temps-là n'étoit pas bien dans les siennes, et pour être payé de ce reste dont il n'étoit point assigné, accepta ce parti, et eut les expéditions nécessaires pour ce dernier surchargement, qui furent vérifiées au parlement comme les autres. Et lors on avertit feu mon père qu'il étoit besoin de les faire vérifier aussi à la chambre des comptes de Paris et de Rouen. Ce que voulant faire, et de celle aussi de quarante mille écus précédens, la chambre en refusa la vérification. Et bien que ma mère, depuis sa viduité, en eût obtenu diverses jussions, elle n'y put parvenir.

Il arriva qu'en l'année 1601 le duc de Wirtemberg, poursuivant le remboursement de quelque somme d'argent qu'il avoit prêtée au Roi pendant la guerre, on lui dit qu'il cherchât lui-même les moyens de se faire payer par l'invention de quelque parti, ou la découverte de quelques terres qui ne fussent encore engagées, ou qui le fussent à si bas prix que l'on lui pût surcharger pour plus grande somme; à quoi son résident, nommé Bunichause, qui y travailloit, fut aidé par le procureur général de la chambre des comptes de Rouen, nommé Dumesnil Basire, qui lui promit, moyennant dix mille écus, qu'il lui fourniroit des engagemens suffisans pour son affaire, et que s'il le vouloit introduire chez M. de Rosny, qu'il le lui déclareroit. Ce que Bunichause ayant fait, il dit audit marquis de Rosny que nous tenions les domaines de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et de Veson pour

dans le contrat d'engagement, il étoit porté que si lesdites terres n'avoient de revenu autant que montoit l'intérêt de notre argent au denier vingt, qui étoit neuf mille livres par an, ce qui en manqueroit nous seroit payé sur la recette générale de Caen. Il arriva qu'après la bataille de Moncontour, comme l'on licencia les reîtres, on paya leurs décomptes au mieux que l'on put; et comme on n'avoit pas tout l'argent comptant qu'il falloit, on convia feu mon père et Schomberg de prendre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, ou autres engagemens, pour une partie de la somme qui leur étoit due et à leurs reîtres, et l'autre partie comptant. Et feu mon père, qui vit que les terres de Saint-Sauveur, qui lui étoient déjà engagées, valoient beaucoup plus que l'intérêt des premières sommes pour lesquelles il les tenoit, offrit de prendre encore quarante mille écus sur les mêmes terres en engagement; ce que les ministres de France acceptèrent avec joie, et lui en donnèrent les expéditions que lui-même désira. Et comme il ne savoit point certaine loi de la France particulière, il ne se soucia point de faire vérifier aux chambres des comptes cette dernière partie, et jouit, près de trente ans, de toutes lesdites terres en cette façon.

Advint qu'en l'an mil cinq cent nonante-trois, M. de Schomberg, étant redevable à feu mon père de la somme de trente deux mille écus, offrit à mon père que s'il vouloit prendre cette somme sur le Roi, et en surcharger encore les terres de Saint-Sauveur, qu'il feroit encore ajouter par le Roi vingt-quatre mille livres de plus, qui étoient dues à feu mon père pour reste du paiement des reîtres, lesquelles vingt-

quatre mille livres étoient, en bonne forme, déclarées dettes de la couronne.

Feu mon père, pour sortir d'affaires d'avec M. de Schomberg, qui en ce temps-là n'étoit pas bien dans les siennes, et pour être payé de ce reste dont il n'étoit point assigné, accepta ce parti, et eut les expéditions nécessaires pour ce dernier surchargement, qui furent vérifiées au parlement comme les autres. Et lors on avertit feu mon père qu'il étoit besoin de les faire vérifier aussi à la chambre des comptes de Paris et de Rouen. Ce que voulant faire, et de celle aussi de quarante mille écus précédens, la chambre en refusa la vérification. Et bien que ma mère, depuis sa viduité, en eût obtenu diverses jussions, elle n'y put parvenir.

Il arriva qu'en l'année 1601 le duc de Wirtemberg, poursuivant le remboursement de quelque somme d'argent qu'il avoit prêtée au Roi pendant la guerre, on lui dit qu'il cherchât lui-même les moyens de se faire payer par l'invention de quelque parti, ou la découverte de quelques terres qui ne fussent encore engagées, ou qui le fussent à si bas prix que l'on lui pût surcharger pour plus grande somme; à quoi son résident, nommé Bunichause, qui y travailloit, fut aidé par le procureur général de la chambre des comptes de Rouen, nommé Dumesnil Basire, qui lui promit, moyennant dix mille écus, qu'il lui fourniroit des engagemens suffisans pour son affaire, et que s'il le vouloit introduire chez M. de Rosny, qu'il le lui déclareroit. Ce que Bunichause ayant fait, il dit audit marquis de Rosny que nous tenions les domaines de Saint-Sauveur, le vicomté de Landelut et de Veson pour

soixante mille écus, et qu'il étoit porté par le contrat que si lesdites terres n'étoient de trois mille écus de revenu, le Roi s'obligeoit de payer ce qu'il y manqueroit sur la recette générale de Caen ; ce qu'il faisoit réciproquement en faveur du Roi, que si les terres valoient davantage, que le surplus devoit être restitué au Roi. Par ainsi, si le Roi se vouloit faire justice à lui-même, non-seulement ils seroient quittes du premier engagement de cent quatre-vingt mille livres, mais encore du deuxième de cent vingt mille livres, et que, par la supputation qu'il en avoit faite, nous demeurions redevables de plus de soixante mille livres au Roi, quand bien Sa Majesté nous compteroit les cent quatre-vingt mille livres, annuellement déboursés par nous, à dix pour cent; vu que des autres sommes qui étoient des dettes de services, n'étoient et ne pouvoient être vérifiées en engagement de domaine, le Roi n'étant obligé à aucun intérêt.

M. de Sully prit cet avis avec applaudissement, et crut que sans bourse délier il pourroit payer le duc de Wirtemberg, qu'il affectionnoit pour être protestant, et parce que aussi il l'avoit autrefois connu.

Il le proposa au Roi, et l'assura que nous aurions sujet d'être plus que contens si le Roi nous faisoit don de ce que nous lui serions redevables de reste; de sorte qu'en l'année 1601, comme je revins d'Angleterre, je trouvai que par un arrêt du conseil il étoit ordonné que ma première somme de soixante mille écus me seroit annuellement remboursée avec les intérêts au denier dix, que les deux autres, chacune de quarante mille écus, me seroient pareillement remboursées, mais sans intérêt, et que je rendrois compte

des fruits et des domaines depuis l'année 1569 que j'en étois entré en jouissance.

Je me plaignis grandement au Roi de cette injustice de son conseil, et lui fis voir comme mon père, étranger et ignorant des lois de la France, avoit traité de bonne foi; que s'il n'eût pris sur lesdits domaines la deuxième somme de quarante mille écus, on la lui eût donnée comptant, comme l'on avoit fait aux autres colonels; que si on en faisoit de même à tous les anciens détenteurs des domaines ou droits sur le Roi, que leur industrie ou la suite des temps avoient augmentés, outre que l'on ruineroit quantité de grandes maisons, cela apporteroit ce préjudice, que tous les domaines qu'elles tiennent dépériroient, et que quand cette règle seroit générale, elle devroit avoir exception pour nous qui étions étrangers, qui servions de bonne foi, et qui avions apporté du soulagement aux affaires du Roi, n'ayant pas reçu notre argent comptant que l'on nous devoit donner, mais pris un enchérissement sur une terre que nous possédions déjà; que, cela considéré, il trouveroit que le revenu de ses domaines n'avoit point excédé l'intérêt de notre somme; que s'il y avoit quelque chose à redire, c'étoit sur la partie de M. de Schomberg, de laquelle le comte de Nanteuil nous seroit garant. Le Roi prit assez bien mes raisons; mais, pour cela, il ne fit pas casser l'arrêt donné, si bien en suspendre l'exécution plus de deux années, pendant lesquelles nous jouissions, mais avec incertitude, de nos affaires, et crainte que, si un jour on exécutoit l'arrêt, la recette que nous continuions de faire tomberoit plus lourdement sur nous. De sorte que de temps en temps

je pressois le Roi de me faire justice, soit en me remboursant ou en cassant l'arrêt; et, comme je m'en voulus aller en Hongrie, je le pressai de m'expédier, lequel me promit qu'il me donneroit contentement, et que dans deux mois au plus tard je serois satisfait, et que je fisse comprendre mes raisons à M. de Sully, qui ne m'étoit pas favorable en cette affaire. Je lui dis que je reviendrois en ce temps-là, et que cependant je lui laissois mon frère, qui lui en parleroit de temps en temps, ce qu'il trouva bon. Et quand mon frère, qui étoit un esprit colère et chaud, lui en parla, le Roi lui dit qu'à mon retour il le contenteroit; mondit frère le pressa de telle sorte que le Roi se fâcha, et mon frère ne parla pas au Roi avec le respect et la retenue qu'il devoit. Ce qui fut cause que le Roi lui parla fort aigrement, et mondit frère, le lendemain, prit congé de lui, et s'en alla en Flandre servir le roi d'Espagne; auquel lieu il fut très-bien appointé, et eut commission de faire un régiment d'infanterie. Mais comme il ne devoit être en la place montre qu'à la fin du mois de juillet, il s'en alla, en attendant, voir le marquis Spinola devant Ostende, où il fut tué. Et comme je revins peu de temps avant sa mort en Lorraine, où je levai cinq chevaux pour aller en Hongrie, et mon frère un régiment de pied pour servir en Flandre, le Roi crut que j'avois tout-à-fait quitté son service; ce qui fut cause qu'il fit saisir par le président d'Eufreville et le baron de La Litumière le château de Saint-Sauveur, et en chasser ceux qui y étoient dedans de ma part. Mais ayant su que je m'en allois en Hongrie et non en Flandre, et que mon frère étoit mort, il me fit écrire par Zamet qu'il s'étonnoit fort

de ce que je voulois quitter son service sans sujet, et qu'il n'avoit encore fait exécuter l'arrêt du conseil, si bien ôté des mains de mon frère, qui étoit Espagnol, une place des siennes; qu'il me tiendroit ce qu'il m'avoit promis, de me donner contentement, et qu'il me mettroit toujours en mon tort.

Je me crus obligé d'écrire à Sa Majesté une lettre de plainte, accompagnée de tant de respect et de déplaisir, de ce qu'il me vouloit ôter le moyen d'avoir l'honneur de demeurer à son service, et d'écrire aussi à Zamet une plus ample lettre où je disois mes raisons, lesquelles le Roi reçut de bonne part, et vit celle de Zamet, puis m'écrivit deux mots de sa main, me commandant de le venir trouver, et qu'il me témoigneroit combien il m'étoit bon maître. Ce que je fis; et connoissant que je ne pouvois être en même temps en France et Hongrie, que mon affaire de France n'étoit pas de celles qui se terminent en un mois, et qu'elle m'y arrêteroit long-temps; considérant aussi qu'elle m'importoit de cent cinquante mille écus, je me résolus de m'envoyer excuser vers l'Empereur par un gentilhomme que j'y envoyai, que j'adressai au Rosworm pour moyenner que Sa Majesté reçût mes excuses en bonne part sur les raisons que je lui alléguai. Ce que, par sa bonté, elle fit de telle sorte, qu'elle me fit mander par le même Rosworm qu'elle ne pourvoiroit point de colonel à ses troupes étrangères, et que si l'année d'après j'y voulois venir, qu'elle me conserveroit la capitulation qu'elle m'avoit faite. Et bien que j'eusse déjà fait quelques frais, je rendis l'argent que j'avois reçu entièrement, dont on me loua à la cour de l'Empereur.

Je partis donc de chez moi, et m'en vins à Paris, où je fus extrêmement bien reçu de mes amis, qui m'y retinrent trois jours avant que d'aller voir le Roi qui étoit à Fontainebleau, et m'y voulurent accompagner; de sorte que nous courions près de quarante chevaux de poste; car MM. de Praslin, de Laval, de Créqui, comte de Sault, Gordes, Saint-Luc, Sainte-Marie du Mont, Richelieu et moi, courûmes ensemble.

Le Roi étoit dessus cette grande terrasse, devant la cour du Cheval Blanc, quand nous arrivâmes, et nous y attendit, me recevant avec mille embrassades; puis me mena en la chambre de la Reine sa femme, qui logeoit en la chambre du bout regardant sur l'étang, et fus bien reçu des dames, qui ne me trouvèrent point mal fait pour un Allemand invétéré d'une année dans le pays.

Il me prêta ses chevaux pour courre le cerf le lendemain, qui étoit le jour de Saint-Barthélemy, 24 d'août. Il ne voulut point courre ce jour-là, auquel il avoit couru tant de fortune autrefois. Après la chasse je le vins trouver à la salle des Etuves, où nous joûmes au lansquenet avec la Reine et lui. Je devins lors amoureux de d'Entragues, et l'étois encore d'une autre belle dame. J'étois aussi en fleur de jeunesse, et assez bien fait et gai.

Le Roi devint amoureux de la comtesse de Moret, qui s'appeloit Bueil, et étoit nourrie avec madame la princesse de Condé. Sa Majesté me fit l'honneur de me rétablir au château de Saint-Sauveur, et de me donner main-levée des domaines qu'il m'avoit fait saisir; ce qui m'obligea d'aller en Normandie sur la fin de sep-

tembre, et vins chez Sainte-Marie du Mont où je demeurai trois jours, et où messieurs de Montgommery, La Luzerne et Canisy me vinrent voir, et m'accompagnèrent à Saint-Sauveur, m'ayant fait précédemment embrasser le président d'Eufreville de qui je me plaignois, et le baron de La Litumière, desquels (m'ayant montré les lettres par lesquelles le Roi leur commandoit de prendre Saint-Sauveur) je demeurai satisfait. Je m'en revins, après avoir demeuré huit jours à Saint-Sauveur chez Sainte-Marie, qui me mena le lendemain chez son beau-fils de Longonnay à Davigny, où nous trouvâmes les mêmes Montgommery et La Luzerne, qui ne m'abandonnèrent que je ne fusse de retour à Rouen.

Nous passâmes à Sainte-Croix où étoit madame de Sully, puis à Lisieux où le maréchal de Fervaques nous festoya, puis à Rouen où nos amis nous retinrent deux jours; au bout desquels je m'en revins à Fontainebleau trouver le Roi, où le connétable de Castille arriva, à qui le Roi fit bon accueil.

Je passois en ce temps-là une fort belle vie à la cour, qui quitta Fontainebleau après la Toussaint pour venir à Paris : le Roi ayant peu auparavant fait arrêter le comte d'Auvergne en Auvergne et amener à la Bastille, et peu après M. d'Entragues, qu'il envoya à la Conciergerie, et madame de Verneuil qui fut gardée par le chevalier du guet en un logis qui est en la rue Saint-Paul, appartenant à Andicourt. On instruisit le procès à tous trois; mais il n'y eut point de jugement que pour M. le comte d'Auvergne, qui fut condamné à avoir la tête tranchée: mais le Roi transmua la peine en une prison perpétuelle, partie

en considération de madame d'Angoulême qui en fit de merveilleuses instances, mais davantage pour une raison qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, son prédécesseur, ne lui avoit en mourant recommandé que M. le comte d'Auvergne et M. Le Grand, et qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il eût fait mourir un homme que celui qui lui avoit laissé le royaume lui avoit si affectionnément recommandé.

Mais toutes ces condamnations et grâces ne furent données qu'au commencement de l'année 1605 que le Roi étoit à Paris, où nous passâmes le carême-prenant en fêtes et ballets. J'eus querelle contre Thermes, et mon frère de Saint-Luc le fut appeler pour moi, qui se devoit battre contre Montespan. M. de Montpensier nous accorda, et nous fûmes toujours depuis extrêmement amis.

Le Roi permit à messieurs de Nemours et de Sommerive de courir les rues masqués le mardi gras, 20 février. Ils rencontrèrent messieurs de Vitry, comte de Sault et moi, qui venions de nous préparer pour l'entrée d'un combat de barrière, et nous demandèrent si nous voulions être de la partie; dont les ayant remerciés, ils nous dirent: « Gardez-vous donc de vous rencontrer devant nous, car nous n'épargnons personne à coups de bourlets. » Alors Vitry leur répondit: « Messieurs, nous vous préparerons la collation au cimetière Saint-Jean, si vous la voulez venir prendre; » et ainsi nous étant séparés, nous nous résolûmes de courir aussi les rues. Mais comme nous nous étions apprêtés tard, il y avoit apparence que leur troupe eût été plus forte que la nôtre; sur quoi M. de Vitry me dit: « Si vous me voulez croire, nous nous mettrons une

douzaine de parens ensemble, armés de toutes pièces dorées, dont nous ne manquons pas, et mettrons dix ou douze hommes masqués devant nous, et aurons de bons bourlets à l'arçon de nos selles; nous ne demanderons rien à personne, mais si l'on nous attaque ou nos masques, alors nous nous pourrons défendre avec grand avantage.» Ce que nous fîmes, et nous mîmes, M. de Vitry et son fils, messieurs de Créqui, le comte de Sault, M. de Saint-Luc et le commandeur son frère, M. de Seneçay et moi, tous armés de belles armes dorées jusques aux grèves et aux sollerets, sur de grands coursiers, avec des selles d'armes; avions nos épées au côté, et des bourlets aux mains, de cordes de puits, couvertes de taffetas incarnat.

Nous mîmes devant nous huit ou dix masques à cheval non armés que de bourlets, et partîmes de derrière la place Royale, de chez Vitry, et marchâmes par la rue Saint-Antoine deux à deux. Nous arrivâmes à la place du cimetière Saint-Jean en même temps que la grande bande, qui pouvoit être deux cents chevaux, commença à paroître du côté de la rue de la Verrerie; et dès qu'ils eurent aperçu les masques qui marchoient devant nous, ils vinrent à la charge; et nos masques, selon l'ordre que nous leur avions donné, s'étant retirés derrière nous, qui parûmes alors, et les chargeâmes rudement, nos genouillères les incommodant fort, et leurs bourlets ne blessoient que nos armes; de sorte qu'ils jugèrent pour le mieux de se retirer dans leur gros, qui étoit encore dans la rue de la Verrerie, lequel ils mirent en désordre, et nous cependant les poursuivant toujours.

J'eus le contentement qu'un de mes rivaux de ma-

demoiselle d'Entragues, de qui j'étois lors amoureux, fut bien frotté devant elle qui étoit aux fenêtres de son logis à nous regarder. Enfin ils s'écartèrent, et nous leur passâmes au travers. Ce fut le mardi 20 février, et le jeudi 22, j'eus une bonne fortune.

Le dimanche 25, se fit le combat à la barrière, le seul qui s'est fait du règne du feu Roi, ni de celui de son fils présent régnant. Notre partie étoit les chevaliers de l'Aigle, et étions le comte de Sault, Saint-Luc et moi, qui entrions ensemble. Feu M. de Vitry étoit notre maréchal de camp, qui eut meilleure grâce en cette action-là qu'aucun autre qui s'en mêlât alors. Aussi étoit-ce un très-brave et honnête homme, et original à sa mode. Le mardi suivant, qui étoit le 27 février, le matin le Roi étant aux Tuileries, dit à M. de Guise : « Entragues nous méprise tous pour idolâtrer Bassompierre. Je ne vous en parle pas sans le bien savoir. — Comment, répondit M. de Guise, Sire, vous ne manquez pas de moyens pour vous venger, et pour moi je n'en ai point d'autre que celui de chevalier errant, et le dessein de rompre trois lances à camp ouvert cette après-dînée, au lieu où il plaira à Votre Majesté nous ordonner. »

Le Roi nous accorda, comme souvent il arrivoit de faire pareilles parties, et nous dit que ce seroit dans le Louvre, et qu'il en feroit sabler la cour. Il prit M. de Joinville son frère pour son second et M. de Thermes pour tiers, et moi je pris M. de Saint-Luc et M. le comte de Sault.

Nous vînmes tous six dîner et nous armer chez Saint-Luc; et, comme nous avions toujours des harnois et livrées préparées à tous événemens, nous fû-

mes armés d'armes argentées, et nos panaches incarnats et blancs, comme nos bas de soie aussi : et M. de Guise et sa troupe, à cause de la prison de la marquise de Verneuil, de qui il étoit alors amoureux couvert, s'habilla et arma de noir et or. Nous vînmes donc au Louvre, et notre équipage qui entra le premier, et nos personnes aussi.

Nous nous mîmes du côté du vieux corps de logis, et M. de Guise, qui vint après, se mit au-dessous des fenêtres de la Reine, vis-à-vis de nous. Notre carrière étoit de la longueur de la salle des Suisses. Il avint que M. de Guise étoit monté sur un petit cheval, nommé l'Epènes, et moi sur un grand coursier que le comte de Fiesque m'avoit donné. Il prit le bas du ruisseau, et moi le haut du pavé, de sorte que j'étois fort haut au prix de lui; et, au lieu de rompre sa lance en haussant, il la rompit en baissant; tellement qu'après avoir rompu le premier éclat contre mon casque, il rompit le second contre la tassette, qui glissa jusque dans la fente des chausses, par où elle entra dans mon ventre, et s'arrêta dans le grand os qui joint la hanche et les reins, et la lance se rompit pour la deuxième fois, et m'en demeura un tronçon plus long que le bras attaché à l'os de la cuisse qui me sortoit du ventre. Je rompis ma lance dans sa salade, et, bien que je me sentisse mortellement blessé, j'achevai ma carrière, et on me vint aider à descendre proche du petit degré du Roi, où M. Le Grand me prit et Guitaud l'aîné, qui m'aidèrent à monter chez M. de Vendôme sous la chambre du Roi; et un gentilhomme de M. le prince, pensant que le tronçon que j'avois dans le corps fût seulement au bas du

sur le côté droit et allois à potence, jusques après que ma blessure fut fermée, que je m'appuyois sur un bâton, ayant toujours un grand frémissement en toute la cuisse et jambe droite. Peu de jours après Pâques de la même année, en tirant mon mouchoir dans le cabinet du Roi, je laissai tomber une lettre d'Entragues que Sardini releva, et le marquis de Cœuvres lui ayant dit que c'étoit à lui, il lui donna, lequel la montra au Roi, et puis demanda à me parler la nuit devant l'hôtel de Soissons seul. Il y mena néanmoins le comte de Cramail, et, après m'avoir reproché quelques mauvais offices qu'il disoit que je lui avois rendus, me dit que l'estime qu'il faisoit de moi, et le désir qu'il avoit d'acquérir mon amitié éternelle, l'avoit fait résoudre à me servir plutôt que de me nuire en cette présente occasion; et qu'ayant trouvé une lettre qu'Entragues m'écrivoit, sans s'en prévaloir d'aucune sorte, il venoit de la renvoyer par Sardini à Entragues même, et qu'il me prioit que, par ce soin qu'il avoit pris pour moi, je lui rendisse désormais des preuves d'une réciproque amitié.

Lors moi, qui croyois qu'il me parloit sans feintise, lui fis mille protestations de service et d'affection. Il me dit que le Roi savoit que cette lettre lui étoit tombée entre les mains, et qu'il falloit que je lui envoyasse promptement une lettre que quelque autre femme lui eût écrite : ce que je fis en diligence, et envoyai à l'heure même à Entragues savoir si elle avoit reçu cette lettre. Mais comme elle m'eut mandé qu'elle n'avoit vu personne de la part du marquis, alors, forcené de colère, et perdu dans ce ressentiment, j'allai droit au logis dudit marquis

pour ravoir ma lettre, ou pour l'outrager; mais, par les chemins, je rencontrai M. d'Aiguillon et M. de Créqui qui m'arrêtèrent pour savoir mon dessein. « Je vais, leur répondis-je, chez le marquis de Cœuvres ravoir une lettre qu'il a trouvée, qu'Entragues m'écrivoit; et s'il ne me la rend je suis résolu de le tuer. »

Lors ils me remontrèrent que je courois un péril extrême, sans moyen d'en échapper, d'aller tuer un homme dans son logis parmi tous ses gens, et qu'il seroit bien lâche s'il me la rendoit y allant de la sorte, mais qu'il valoit mieux y envoyer un de mes amis, et Créqui s'offrit d'y aller.

Il trouva le marquis fort éloigné de me la rendre, comme il s'étoit auparavant offert parlant à moi; au contraire il dit qu'il se vouloit servir de l'occasion que la fortune lui présentoit pour se venger de moi. Créqui lui dit que cette affaire ne se passeroit pas ainsi, et que ma vie y étant attachée il ne devoit point rechercher ce qui peut-être lui pourroit causer un grand malheur. Enfin il pria Créqui de revenir le lendemain à six heures du matin, à mon avis, parce qu'il avoit lors envoyé par La Varenne la lettre au Roi. Il y retourna, et ils demeurèrent d'accord qu'il porteroit lui-même à neuf heures la lettre à Entragues. Ce que j'accordai, résolu néanmoins de me battre avec ce chicaneur; mais je voulois auparavant sortir Entragues d'intérêt. Le marquis la lui porta, comme il avoit promis, et Entragues m'écrivit pour me prier que je fusse ami du marquis, et que je me trouvasse au logis d'elle sur les cinq heures du soir, où il se trouveroit aussi, et qu'elle vouloit que nous nous promissions devant elle une réciproque amitié.

Comme je voulois sortir de mon logis, M. Le Grand y arriva, qui me dit qu'après avoir habillé le Roi, il lui dit de me venir trouver pour me défendre de sa part, sur peine de la vie, de n'avoir rien à demander au marquis, et que je l'offenserois si je le faisois. Je lui dis que je m'étonnois pourquoi il me faisoit cette défense, vu que je n'avois rien à démêler avec ledit marquis, et qu'il m'étoit bien aisé d'obéir au commandement du Roi.

Je m'en vins au Louvre, résolu de laisser passer deux ou trois jours sans rien dire au marquis, et de là le quereller puis après sur quelque autre sujet, mais en toute façon me battre avec lui; et ainsi le conclûmes Créqui et moi, qui me fit promettre de me servir de lui en cette affaire. Mais comme je revins dîner à mon logis avec plusieurs de mes amis, Le Verrail y arriva, qui me dit qu'étant allé pour voir le marquis de Cœuvres, on lui avoit dit qu'il n'y étoit pas; mais que s'il y venoit de ma part que l'on lui feroit voir, et qu'on lui faisoit croire qu'il y avoit quelque chose à démêler entre nous deux.

Alors je dis à M. de Créqui qu'il n'y avoit plus lieu de patienter, et qu'il l'allât appeler de ma part. Nous sortîmes donc en cachette, Créqui et moi, qui me mena derrière le faubourg Saint-Germain, et puis alla quérir le marquis; mais il fit tant de refuites, que Cramail qui parloit à Créqui de sa part, car il ne lui voulut jamais parler lui-même, l'entretint d'excuses jusqu'au soir, et cependant ils avertirent le Roi, et l'on me vint prendre où j'étois, et l'on me donna des gardes; puis le lendemain on nous accorda, et ne voulus autre contentement que celui du récit de

tout ce qui s'étoit passé, qui nous avoit empêchés de nous battre.

Le Roi me fit défendre de venir au Louvre, ni de me trouver où il seroit, disant que je l'avois offensé d'avoir fait appeler le marquis après les défenses qu'il m'en avoit fait faire. Je ne me mis guère en peine de ne pouvoir voir le Roi, de qui je n'étois point satisfait; et comme, peu de temps après, il alla à Fontainebleau, je demeurai à Paris à passer mon temps. Mais parce que son indignation s'étendoit aussi bien sur mon cousin de Créqui que sur moi, et qu'il devoit prendre possession du régiment des gardes, que M. de Grillon avoit remis en ses mains, ce que le Roi ne vouloit plus permettre, joint aussi que les dames nous trouvoient à dire à la cour, on fit office envers la Reine pour faire notre accord avec le Roi, et nous y faire revenir. Ce qu'elle obtint; et, quelque temps après que le Roi eût été nous y voyant sans nous parler, il s'en ennuya.

Il vécut avec nous comme auparavant. Lors M. de Créqui prit possession du régiment des gardes, et moi je m'en vins aux bains de Plombières pour ma cuisse, et emmenai bonne partie de la cour, outre mes gentilshommes, comme Bellot, Charromeil, Messillac, et le baron de Neuvy. J'avois avec moi la bande de violons d'Avignon, que La Pierre commande. J'avois une espèce de musique, et tous les divertissemens qu'un jeune homme riche, débauché, et mauvais ménager, pouvoit désirer. Ma sœur de Saint-Luc étoit venue en Lorraine voir notre mère, mon frère y étoit aussi, et la jeunesse de Lorraine m'accompagnoit toujours. Nous menâmes une douce vie

à Plombières, où je me guéris entièrement. J'y étois amoureux d'une dame de Remiremont, Bourguignonne, nommée madame de Fuste. Enfin je ne m'y ennuyai point durant trois mois que j'y séjournai.

J'en partis sur ce que l'on me manda que le Roi alloit en Limousin avec une espèce d'armée, et que peut-être y auroit-il guerre. Ma sœur y étoit arrivée plusieurs jours avant moi, chez laquelle je vins loger, et y demeurer huit ou dix jours sans m'y ennuyer. La présidente de Verdun y étoit nouvellement arrivée avec sa mère Maupera, avec qui je m'apprivoisai. J'étois voisin de La Patrière, qui étoit de mes amis. Je rompis avec Entragues, sans y conserver aucune intelligence, et puis j'allai avec bonne compagnie de dames passer deux jours à Savigny chez la comtesse de Sault, après lesquels je m'en allai à Orléans la veille de la grande éclipse de soleil qui fut cette année-là. Je vis en passant M. le chancelier de Bellièvre à Artenay, qui avoit laissé les sceaux, en partant de Tours, entre les mains de M. le garde des sceaux de Sillery. Je le trouvai qu'il se promenoit en un jardin, avec quelques maîtres des requêtes, qui revenoient avec lui, qui me dit : « Monsieur, vous voyez un homme qui s'en va chercher une sépulture à Paris. J'ai servi les rois tant que j'ai pu le faire, et quand ils ont vu que je n'étois plus capable, ils m'ont envoyé reposer, et donner ordre au salut de mon ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de penser. » Il me répondit aussi quelque temps après que je lui disois qu'il ne laissoit pas de servir encore et de présider aux conseils comme chancelier : « Mon

ami, un chancelier sans sceaux est un apothicaire sans sucre. »

J'arrivai ce même soir à Orléans, où je trouvai la Reine qui revenoit de Tours, sa grossesse l'ayant empêchée de suivre le Roi à Limoges. Elle me donna des lettres pour le Roi, et me commanda de lui dire et faire des plaintes de madame de Guercheville, qui n'avoit voulu attendre mesdames les princesses de Conti et la duchesse de Longueville, quoiqu'elle lui eût mandé, pour entrer au carrosse du corps, et de ce que, la tançant sur ce sujet, elle lui avoit répondu assez arrogamment. Ce fut où je vis la première fois madame de Conti après son mariage. Je partis le jour de l'éclipse, qui parut comme j'approchois de Romorantin. J'arrivai à trois jours de là à Limoges, où je trouvai le Roi qui me fit très-bonne chère; et dès le même jour je me mis à jouer avec lui, et gagnai durant le voyage plus de cent mille francs. Nous revînmes par la maison Fori, Naussay, Aubigny et Montargis, à Fontainebleau, où la Reine et les dames étoient, et peu de temps après le Roi s'en retourna de Fontainebleau à Paris y finir cette année.

Nous commençâmes celle de 1606 par la foire de Saint-Germain, où Créqui eut quelques paroles avec Haraucourt, et ensuite avec le marquis de Cœuvres, dont la querelle dura long-temps, et fut cause de celle du comte de Sault et de Nantouillet, qui donna la mort à ce dernier.

La Reine accoucha de madame de Savoie le 10 février, et pendant ses couches, lorsqu'elle commença à se mieux porter, elle me faisoit entrer pour jouer avec elle. Nous fîmes quelques ballets et un carrousel qui

fut couru au Louvre et à l'Arsenal, qui étoit de quatre troupes. La première étoit de l'Eau, où M. Le Grand et les principaux de la cour étoient. Celle qui entroit après étoit la Terre, que M. de Vendôme menoit; la troisième étoit le Feu, que M. de Rohan conduisoit, et la quatrième l'Air, de laquelle étoit chef M. le comte de Sommerive.

Sur la fin du carême le Roi partit pour aller assiéger Sedan; mais M. de Bouillon se mit à la raison, et s'étant soumis au Roi il eut grâce de lui. Le Roi écrivit une lettre à M. de Guise, à M. Le Grand et à moi, par laquelle il nous donnoit avis de la soumission de M. de Bouillon, et nous convioit de l'aller promptement trouver pour être à son entrée à Sedan.

Nous partîmes donc ensemble le lundi de Pâques, et allâmes coucher à La Ferté. Le lendemain nous couchâmes à Reims, où nous trouvâmes M. de Montpensier et M. d'Epernon, avec mesdames de Guise, de Conti et de Nevers. Le mercredi nous couchâmes proche de La Cassine, et le jeudi nous vînmes à Donchery trouver le Roi qui se préparoit pour entrer le lendemain vendredi à Sedan. Ledit vendredi M. de Bouillon arriva devant que le Roi fût levé, et se mit à genoux devant son lit, où il lui parla long-temps; puis le Roi étant levé fit lire son abolition devant ledit sieur de Bouillon, qui, lui ayant fait une nouvelle protestation de sa fidélité, la lui mit en main. Dès cette heure-là M. de Bouillon vécut comme il souloit faire auparavant, nous mena dîner à la table des chambellans qu'il tint, et se fâcha contre les contrôleurs du Roi qui ne la servoient pas bien à son gré. Même, quand les troupes se mirent en bataille devant la ville pour

le passage du Roi, il leur fit changer d'ordre, et leur commanda avec la même audace qu'il avoit accoutumé de commander partout. Le Roi séjourna cinq jours à Sedan, au bout desquels il vint coucher à Mouzon, puis à Buzancy, où je le quittai pour m'en retourner à Paris, où Entragues étoit de nouveau arrivée, de qui j'étois amoureux.

Le Roi me commanda d'aller de sa part trouver la reine Marguerite qui avoit perdu Saint-Sulliendat, son galant, qu'un gentilhomme, nommé Charmond, avoit tué, à qui le Roi avoit fait ensuite trancher la tête. Il me donna aussi des lettres à porter à madame de Verneuil et à la comtesse de Moret.

Je m'en allai chez la première, parce que sa sœur y étoit; et, lui ayant dit ensuite que j'en allois porter une autre à la comtesse de Moret, elle eut envie de la voir, et m'ayant fait commander de lui donner par Entragues, de qui j'étois pour lors amoureux, je la lui donnai; et après l'avoir lue me la rendit, disant que je ferois faire, en une heure, pareil chiffre à celui qui étoit sur le cachet de la lettre, et qu'après je la fisse refermer, il n'y paroîtroit pas.

Je la crus; et ayant le lendemain matin envoyé mon valet de chambre avec la lettre pour faire faire un pareil cachet, il se rencontra, par malheur, au graveur qui avoit fait le même cachet pour le Roi, lequel, sans faire semblant de rien, fit tant qu'il tint la lettre du Roi, et alors il saute au collet de mon valet pour l'arrêter. Lui, qui étoit fort, se démêla de lui, lui laissant son manteau et son chapeau, et s'enfuit chez moi fort éperdu, voyant que s'il étoit pris il seroit pendu deux heures après.

Je le fis cacher, et m'en allai trouver la comtesse de Moret, à laquelle je dis que, par malheur, pensant avoir un poulet qu'une dame m'avoit écrit, j'avois ouvert celui que je lui portois de la part du Roi, et que, craignant qu'elle n'eût pensé que je l'eusse fait à dessein, j'avois voulu faire faire un nouveau cachet pour le refermer; mais que mon valet l'étant allé faire graver chez celui même qui les faisoit pour le Roi, il avoit retenu la lettre, et que si elle la vouloit avoir, il falloit qu'elle l'allât faire demander à ce graveur nommé Turpin.

Elle ne fit que rire de cet accident, ne pensant pas que c'eût été autrement que par hasard que j'eusse ouvert sa lettre, qu'elle m'eût fait voir, ou le Roi me l'eût montrée, si je l'eusse voulu voir. C'est pourquoi, sans entrer en un autre éclaircissement, elle envoya redemander sa lettre; mais le graveur lui manda qu'elle n'étoit plus en sa puissance, mais bien en celle du président Seguier qui présidoit à la Tournelle, à qui il l'avoit portée, lequel étoit un homme peu obligeant et austère, qu'elle ni moi ne connoissions point particulièrement. Cela me mit bien en peine. Enfin je m'avisai d'aller trouver madame de Loménie, pour tâcher par son moyen de faire étouffer cette affaire, soit en faisant retirer cette lettre, ou en écrivant à son mari, pour le faire entendre au Roi d'un biais qu'il ne s'en fâchât point.

Je la trouvai fort empêchée à faire une dépêche à la cour, et me pria de m'asseoir jusques à ce qu'elle eût achevé une lettre fort importante qu'elle écrivoit à son mari. J'eus aussitôt soupçon que c'étoit sur le sujet qui m'amenoit vers elle, et lui demandai s'il

étoit arrivé quelque chose de nouveau qui fût pressé à mander. Elle me dit que oui, et que l'on avoit voulu contrefaire les cachets du Roi; mais que par malheur celui qui les faisoit contrefaire s'étoit sauvé, mais que la lettre de la main du Roi étoit demeurée, laquelle elle envoyoit à son mari, afin que le Roi mandât à qui il l'avoit écrite et par qui il l'avoit fait porter; moyennant quoi il espéroit de découvrir le fond de cette affaire, et qu'elle voudroit qu'il lui eût coûté deux mille écus, et qu'elle en fût pleinement éclaircie.

Je lui promis pour cette somme, si elle me la vouloit bailler, de lui découvrir, et lui dis ensuite la même excuse que j'avois dite à madame de Moret. Et comme elle et son mari étoient mes intimes amis, elle apaisa le tout, pourvu que je voulusse aller moi-même à Villers-Coterets, où le Roi se trouveroit le lendemain, pour être porteur d'une autre dépêche qu'elle feroit à son mari sur ce même sujet, et de la nouvelle aussi que je lui avois dite. Ce que je fis, et pris la réponse de la lettre que j'avois donnée à madame de Verneuil et celle que madame de Moret n'avoit point reçue, qui se rioit avec le Roi de cette affaire, et de l'appréhension où j'avois été, lequel ne fit qu'en rire, dont je fus bien aise, et m'en revins à Paris voir ma maîtresse qui étoit logée à la rue de la Coutellerie, où j'avois une entrée secrète par laquelle j'entrois au troisième étage du logis, que sa mère n'avoit point loué, et elle, par un degré dérobé de la garde-robe, me venoit trouver lorsque sa mère étoit endormie.

Le Roi fit à peu de jours de là son entrée par la porte de Saint-Antoine à Paris, où il lui fut tiré quan-

tité de canonnades par réjouissance. Il voulut que M. de Bouillon marchât immédiatement devant lui : ce qu'il fit, mais avec une telle assurance et audace, que l'on n'eût su juger si c'étoit le Roi qui le menoit en triomphe, ou lui le Roi, qui demeura quelques jours à Paris, puis s'en alla à Fontainebleau. Et comme il étoit amoureux d'Entragues, et M. de Guise, comme plusieurs autres aussi, qui avoient tous jalousie de moi, qu'ils pensoient être mieux avec elle, ils complotèrent tous de me faire épier pour voir si j'entrois en son logis et si je la voyois en particulier ; et le Roi commanda à tous ceux à qui il avoit donné charge de prendre garde, de se confier à M. de Guise, et de lui donner avis s'ils apercevoient quelque chose.

Il arriva un soir que j'y devois aller, et que l'on m'épioit, au mois de mai, que, soupant chez M. Le Grand, il vint à faire une forte pluie ; ce qui m'obligea de prendre un des manteaux de pluie de M. Le Grand ; et, sans penser que la croix de l'Ordre étoit attachée dessus, je m'en allai sur les onze heures du soir au logis d'Entragues.

Je fus suivi par les espions du Roi et ceux de M. de Guise, qui l'en vinrent aussitôt avertir, et lui dire qu'ils avoient vu entrer un jeune chevalier du Saint-Esprit par une porte de derrière au logis de madame d'Entragues.

M. de Guise, ne le pouvant croire, y envoya deux de ses valets de chambre pour voir et reconnoître le chevalier quand il ressortiroit, qui ne pouvoit être que M. Le Grand, vu qu'il n'y avoit que lui de jeune chevalier à Paris, capable d'avoir cette bonne fortune.

Je vis bien en sortant ces deux valets de chambre que je connoissois, et pour cela je me déguisai le plus que je pus, croyant qu'infailliblement ils m'auroient découvert; mais eux, voyant cette croix du Saint-Esprit, jugèrent que c'étoit M. Le Grand, et en assurèrent M. de Guise. J'écrivis aussitôt à mademoiselle d'Entragues que les valets de M. de Guise m'avoient vu sortir, que je craignois que nous ne fussions découverts, et qu'elle inventât quelque excuse, ou change, s'il lui en parloit sur les neuf à dix heures du matin.

M. de Guise, qui avoit la puce à l'oreille, vint voir M. Le Grand; mais on lui dit à la porte qu'il avoit eu toute la nuit un grand mal de dents, et que l'on ne le verroit que sur le soir. Ce qui confirma davantage M. de Guise en la créance qu'ayant veillé toute la nuit, il avoit voulu dormir la grasse matinée.

Il s'en vint de là à mon logis, et me trouvant encore au lit me dit : « Je vous prie, prenez votre robe de chambre, car je veux vous dire un mot. » Je crus assurément qu'il me vouloit dire que l'on m'avoit vu sortir de chez d'Entragues, et me résolus de nier fermement. Mais lui, au contraire : « Que diriez-vous si le grand-écuyer étoit mieux que vous, et que tout le monde, dans l'esprit d'Entragues, et non-seulement dans son lit encore? » Je lui dis que je n'en croyois rien, et que lui ni elle n'avoient aucun dessein l'un pour l'autre.

« O Dieu, dit-il, que les amoureux sont aisés à tromper! Je l'ai cru comme vous, et cependant il est fort vrai qu'il a été toute cette nuit avec elle, et n'en est sorti qu'à quatre heures du matin. On l'y a vu entrer,

et mes valets de chambre mêmes l'en ont vu sortir avec tant de négligence, qu'il n'a pas seulement voulu prendre un manteau sans croix de l'Ordre pour se déguiser; » et aussitôt appela un des valets, nommé Durbal, à qui il demanda devant moi s'il n'avoit pas vu sortir M. Le Grand de chez d'Entragues.

Il lui répondit : « Oui, monseigneur, aussi visiblement que je vois maintenant M. de Bassompierre que voilà. » Je n'osois regarder ce valet au visage, qui m'avoit vu le matin même sortir de là, et pensois que ce fût une fourbe pour se moquer de moi; mais, comme je me tournois d'un autre côté, j'aperçus sur une forme le manteau de M. Le Grand que mon valet avoit plié, et laissé la croix à découvert, qui devoit avoir été cent fois aperçue de M. de Guise s'il n'eût été troublé.

Alors je m'allai asseoir dessus de peur qu'il ne s'aperçût de cette croix, et, faisant l'affligé comme lui, et disant mille choses contre la légèreté d'Entragues, je ne me voulus lever de dessus mon manteau, quoique M. de Guise me priât de me promener avec lui, jusqu'à ce que j'eus dit à mon valet que, comme M. de Guise se tourneroit, il emportât ce manteau en une garde-robe, et le cachât de peur qu'apercevant cette croix, mon amour et ma bonne fortune de la nuit passée ne fût aussi aperçue.

Je mandai leur méprise à Entragues, qui, par méchanceté, fit fort bonne chère, l'après-dînée, à M. Le Grand, afin que M. de Guise et le Roi se confirmassent en leur créance, afin de leur faire perdre soupçon de moi. Et quand le lendemain M. de Guise, qui

ne s'en put taire, bien que lui et moi fussions demeurés d'accord que nous ne lui en dirions rien, eut fait la guerre à M. Le Grand de sa nouvelle amour, M. Le Grand ne lui en ôta pas la créance par sa réponse ambiguë, et le dit à Entragues, qui lui dit: « Puisque M. de Guise a cette opinion, faisons semblant qu'il y a de la finesse entre nous deux; » de sorte que la jalousie du Roi et de M. de Guise tomba sur M. Le Grand, lequel ils haïssoient comme peste. Mais, pour notre malheur, ils en avertirent la mère, laquelle y prenant garde de plus près, un matin, voulant cracher, et levant le rideau de son lit, elle vit celui de sa fille découvert, et qu'elle n'y étoit pas. Elle se leva tout doucement, et vint dans sa garde-robe où elle trouva la porte de cet escalier dérobé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte; ce qui la fit crier, et sa fille à sa voix de se lever en diligence et venir à elle. Moi, cependant, je fermai la porte, et m'en allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute cette affaire, qui fut que sa mère la battit, qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troisième étage où nous étions la nuit, et fut bien étonnée de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec plaques et flambeaux d'argent. Alors tout notre commerce fut rompu; mais je me raccommodai avec la mère par le moyen d'une demoiselle nommée d'Azy, chez laquelle je la vis, et lui demandai tant de pardons, avec assurance que nous n'avions point passé plus outre que le baiser, qu'elle feignit de le croire. Elle s'en vint à Fontainebleau et moi aussi, mais sans oser parler à Entragues qu'en cachette, parce que le Roi

ne le trouvoit pas bon. Toutefois les amans sont assez ingénieux pour trouver les moyens de quelques rares rencontres.

Le Roi m'envoya, peu après, son ambassadeur extraordinaire en Lorraine, pour assister de sa part aux noces de M. le duc de Bar, son beau-frère, avec la fille de M. le duc de Mantoue, nièce de la Reine, et aussi pour prier en même temps madame la duchesse de Mantoue de venir être marraine de M. le dauphin, et M. de Lorraine être parrain de madame Élisabeth, dernière fille de France, maintenant reine d'Angleterre.

Je partis un soir de la cour, et veux dire une aventure qui me survint, qui, pour n'être de grande conséquence, est néanmoins extrêmement agréable.

Il y avoit cinq ou six mois que toutes les fois que je passois sur le petit pont (car en ce temps-là le pont Neuf n'étoit point bâti), qu'une belle femme, lingère à l'enseigne des Deux Anges, me faisoit de grandes révérences, et m'accompagnoit de la vue tant qu'elle pouvoit; et comme j'eus pris garde à son action, je la regardois aussi et la saluois avec plus de soin. Il advint que lorsque j'arrivai de Fontainebleau à Paris, passant sur le petit pont, dès qu'elle m'aperçut venir, elle se mit sur l'entrée de sa boutique, et me dit comme je passois : « Monsieur, je suis votre servante. » Je lui rendis son salut, et me retournant de temps en temps, je vis qu'elle me suivoit de la vue aussi long-temps qu'elle pouvoit.

J'avois mené un de mes laquais en poste, pour le renvoyer le soir même avec des lettres pour Entragues et pour une autre dame de Fontainebleau. Je le

fis lors descendre et donner son cheval au postillon pour le mener, et l'envoyai dire à cette jeune femme que, voyant la curiosité qu'elle avoit de me voir et me saluer, si elle désiroit une plus particulière vue, j'offrois de la voir là où elle voudroit. Elle dit à ce laquais que c'étoit la meilleure nouvelle que l'on lui eût su apporter, et qu'elle iroit où je voudrois, pourvu que ce fût à condition de coucher entre deux draps avec moi. J'acceptai le parti, et dis à ce laquais s'il connoissoit quelque lieu où la mener; il me dit qu'il connoissoit une maquerelle, nommée Noiret, chez qui il la mèneroit, et que si je voulois qu'il portât des draps, matelas et couvertes de mon logis, il m'y apprêteroit un bon lit. Je le trouvai bon, et le soir y allai et y trouvai une très-belle femme, âgée de vingt ans, qui étoit coiffée de nuit, n'ayant qu'une très-fine chemise sur elle et une petite jupe de revêche verte, et des mules aux pieds avec un peignoir sur elle. Elle me plut bien fort, et me voulant jouer avec elle, je ne lui sus faire résoudre si je ne me mettois dans le lit avec elle; ce que je fis, et elle s'y étant jetée en un instant, je m'y mis incontinent après, pouvant dire n'avoir jamais vu femme plus jolie, ni qui m'eût donné plus de plaisir pour une nuit : laquelle finie, je lui demandai si je ne la pourrois pas voir encore une autre fois, et que je ne partirois que dimanche, dont cette nuit-là avoit été celle du jeudi au vendredi. Elle me répondit qu'elle le souhaitoit plus ardemment que moi, mais qu'il lui étoit impossible si je ne demeurois tout dimanche, et que la nuit du dimanche au lundi elle me verroit. Et comme je lui en faisois difficulté, elle me dit : « Je crois que

maintenant que vous êtes las de cette nuit passée, vous avez dessein de partir dimanche; mais quand vous vous serez reposé, et que vous songerez à moi, vous serez bien aise de demeurer un jour davantage pour me voir une nuit. »

Enfin je fus aisé à persuader, et lui dis que je lui donnerois cette journée pour la voir la nuit au même lieu. Alors elle me repartit : « Monsieur, je sais bien que je suis en un bordel infâme, où je suis venue de bon cœur pour vous voir, de qui je suis si amoureuse, que pour jouir de vous je crois que je vous l'eusse permis au milieu de la rue plutôt que de m'en passer. Or, une fois n'est pas coutume, et forcée d'une passion on peut venir une fois dans le bordel; mais ce seroit être garce publique d'y retourner la deuxième fois. Je n'ai jamais connu que mon mari et vous, ou que je meure misérable, et n'ai pas dessein d'en connoître jamais d'autre. Mais que ne feroit-on point pour une personne que l'on aime, et pour un Bassompierre? C'est pourquoi je suis venue au bordel, mais c'a été avec un homme qui a rendu ce bordel honorable par sa présence. Si vous me voulez voir une autre fois, ce sera chez une de mes tantes, qui se tient en la rue Bourg-l'Abbé, proche des halles, auprès de la rue aux Ours, à la troisième porte du côté de la rue Saint-Martin; je vous y attendrai depuis dix heures jusques à minuit, et plus tard encore; laisserai la porte ouverte. A l'entrée il y a une petite allée que vous passerez vite, car la porte de la chambre de ma tante y répond, et trouverez un degré qui vous mènera à ce second étage. »

Je pris le parti, et ayant fait partir le reste de mon

train, j'attendis le dimanche pour voir cette jeune femme. Je vins à dix heures, et trouvai la porte qu'elle m'avoit marquée, et de la lumière bien grande, non-seulement au second étage, mais au troisième et au premier encore, mais la porte étoit fermée; je frappai pour avertir de ma venue, mais j'ouïs une voix d'homme qui me demanda qui j'étois. Je m'en retournai à la rue aux Ours, et étant retourné pour la deuxième fois, ayant trouvé la porte ouverte, j'entrai jusques au second étage, où je trouvai que cette lumière étoit la paille du lit que l'on y brûloit, et deux corps nus étendus sur la table de la chambre. Alors je me retirai bien étonné, et en sortant je rencontrai des corbeaux qui me demandèrent ce que je cherchois; et moi, pour les faire écarter, mis l'épée à la main, et passai outre, m'en revenant à mon logis, un peu ému de ce spectacle inopiné. Je bus trois ou quatre verres de vin pur, qui est un remède d'Allemagne contre la peste, et m'endormis pour m'en aller en Lorraine le lendemain matin, comme je fis; et quelque diligence que j'aie su faire depuis pour apprendre qu'étoit devenue cette femme, je n'en ai jamais rien su. J'ai été même aux Deux Anges, où elle logeoit, m'enquérir qui elle étoit; mais les locataires de ce logis-là ne m'ont dit autre chose, sinon qu'ils ne savoient point qui étoit l'ancien locataire. Je vous ai voulu dire cette aventure, bien qu'elle soit de personne de peu; mais elle étoit si jolie que je l'ai regrettée, et eusse désiré pour beaucoup de la pouvoir revoir.

J'arrivai en poste à Nancy deux heures après que mon équipage fut venu, et ne trouvai aucun des princes ni guères de gentilshommes, parce qu'ils

s'en étoient tous allés recevoir madame de Mantoue et sa fille à Blamont, où ils devoient le lendemain arriver. Ma mère étoit à Nancy, qui me prêta son carrosse pour envoyer en relais à Lunéville; et je me servis du mien le lendemain jusques à ce que j'eusse trouvé le sien qui me mena à Blamont, là où je vis les princes et princesses de Lorraine et de Mantoue. Et, après avoir fait mes premiers complimens, je m'en revins les attendre à Nancy, où je fus traité, logé et défrayé fort magnifiquement. Les noces s'y firent, où j'assistai de la part du Roi. On y dansa fort, et on fit un carrousel assez beau, auquel M. de Vaudemont menoit une bande, et moi l'autre.

Après les noces je priai, au nom du Roi, S. A. de Lorraine et madame de Mantoue de venir en France tenir sur les fonts les enfans du Roi, qui reçurent cette grâce de Sa Majesté avec le respect et l'honneur convenable. Puis je m'en revins à Paris loger chez le comte de Fiesque, bien en peine de n'avoir point d'habillement neuf pour le baptême du Roi, ayant mis tous ceux que j'avois aux noces de Lorraine. Mais comme ma sœur, madame de Verderonne, et La Patrière me fussent venus voir à mon arrivée, et m'eussent dit comme tous les tailleurs et brodeurs étoient occupés de telle sorte que l'on n'en pouvoit trouver, quelque argent que l'on leur voulût donner, mon tailleur, nommé Tallot, vint avec mon brodeur me dire que, sur le bruit des magnificences du baptême, un marchand d'Anvers avoit apporté la charge d'un cheval de perles à l'once, et que l'on me pourroit faire avec cela un habit qui surpasseroit tous les autres du baptême, et que mon brodeur s'y offroit si je lui

voulois donner six cents écus de la façon seulement.

Ces dames et moi résolûmes l'habillement, pour faire lequel il ne falloit pas moins que de cinquante livres de perles. Je voulus qu'il fût de toile d'or violette et de palmes qui s'entrelaceroient. Enfin, avant que de partir, moi, qui n'avois que sept cents écus en bourse, fis entreprendre un habillement qui me devoit coûter quatorze mille écus, et à même temps fis venir le marchand, qui m'apporta les échantillons de ses perles, avec lequel je conclus le prix de l'once. Il me demanda quatre mille écus d'arrhes, et moi je le remis au lendemain matin pour les lui donner. M. d'Épernon passa devant mon logis, qui, sachant que j'y étois, me vint voir, et me dit que bonne compagnie venoit ce soir souper et jouer à son logis, et qu'il me prioit d'être de la partie. Je portai mes sept cents écus, avec lesquels j'en gagnai cinq mille. Le lendemain le marchand vint, je lui donnai ces quatre mille écus d'arrhes. J'en donnai aussi au brodeur, et poursuivis, du gain que je fis du jeu, non-seulement d'achever de payer l'habillement et une épée de diamans de cinq mille écus, mais j'eus encore cinq ou six mille écus de reste pour passer mon temps. Nous allâmes avec le Roi à Villers-Coterets, pour recevoir M. de Lorraine et madame de Mantoue qui y arrivèrent. En ce voyage, le Roi, étant à la chasse, se détourna pour aller voir madame des Essarts, qui étoit chez sa tante, l'abbesse de Périnne, qui parut, à l'arrivée du Roi, plus belle qu'elle n'a jamais été depuis, quoique sa beauté ait longuement duré.

Le Roi ramena ses compère et commère à Paris, où on leur fit partout de magnifiques festins; mais

la peste croissant à Paris, on changea le lieu du baptême, qui se devoit faire à Paris, à Fontainebleau, où il se fit avec grande magnificence le 14 septembre. Je servis, au festin royal, madame de Mantoue, avec messieurs de Créqui et de Thermes. Le soir je menai au grand bal mademoiselle de Montmorency, et le Roi nous donna le rang de faveur, qui est le dernier; parce que le Roi ne se retournant jamais aux poses pour s'entretenir quatre à quatre, selon la coutume, il donne la dernière place à celui et celle qui se doivent retourner pour entretenir la Reine et lui. Le lendemain il y eut un château plein de feux d'artifice, qu'il fit fort beau voir. Et peu de jours après, la peste augmentant à Fontainebleau, les parrains et légats ayant pris congé de lui, il retint peu de personnes avec la Reine et lui, et s'alla tenir à Montargis. Madame d'Entragues y vint; j'y passai bien mon temps avec sa fille, et avec d'autres aussi. Nous revînmes vers la Toussaint à Fontainebleau, et peu de jours après à Paris, où madame d'Entragues et sa fille arrivèrent.

L'année 1607 se commença quasi avec le carême-prenant, et le carême-prenant par le ballet des Échecs, qui ne fut pas si beau que d'autres, mais plus ingénieux qu'aucun autre qui se soit dansé. Ce ne fut pas le seul, car le carnaval en foisonna, après lequel je fus prié par M. de Lorraine d'assister aux États de son pays, auxquels il se doutoit, comme il avint aussi, qu'il y auroit de grandes difficultés qu'il espéroit de surmonter si j'y étois.

Je demandai deux ou trois fois congé au Roi pour m'y en aller; mais, parce que je gagnois son argent au

jeu, et que le jeu se romproit par mon absence, il ne me vouloit permettre de m'en aller. Enfin je le fus trouver à Chantilly ; il me dit qu'il ne me diroit point adieu, et moi, m'inclinant, lui dis que si ferois bien moi, et ainsi m'en allai. Il me fit dire que je ne lui avois point dit adieu après qu'il fut couché, et que je ne m'en allasse pas. Mais moi, qui perdois le temps des États de Lorraine, m'en allai le matin à Paris, et, rencontrant messieurs d'Aiguillon et de Bouillon par les chemins, les priai de ne dire pas au Roi qu'ils m'eussent rencontré ; mais eux, malicieusement, lui dirent dès qu'ils furent arrivés à Chantilly.

Alors le Roi envoya deux exempts de ses gardes, Saint-Georges et Dupuis, avec commandement au prévôt de Meaux pour les assister à me prendre en passant ; ce qui leur fut aisé de faire, car j'y arrivai le soir au gîte.

J'envoyai, la nuit même, le jeune Guitaud au Roi, et écrivis à M. de Villeroi, lequel manda audit prévôt et aux exempts qu'ils me laissassent aller, pourvu que ce fût pour venir parler au Roi ; ce que je fis. Il se moqua de moi quand il me vit, et me dit que j'avois vu, par le bon ordre qu'il avoit donné pour me prendre, que l'on ne partoit pas de son royaume sans son congé ; qu'il vouloit que je demeurasse encore dix jours avec lui, au bout desquels il me promettoit de me donner congé, et que mon séjour ne me seroit point infructueux. Cependant ce temps-là il accorda avec moi cette grande affaire que j'avois pour les domaines de Saint-Sauveur, lesquels je lui rendis, et lui la somme entière que j'en prétendois ; mais je consentis que mon remboursement ne seroit qu'en qua-

tre ans, dans le terme desquels je fus ponctuellement et entièrement satisfait.

J'avertis aussi, pendant mon séjour, M. le prince de Joinville et madame de Moret du dessein que le Roi avoit de les surprendre ensemble, et leur faire un sanglant affront; mais eux, qui pensoient que je leur en parlois pour mon intérêt particulier, n'y prévurent pas comme il falloit. Néanmoins on ne les surprit pas ensemble; mais le Roi en découvrit assez pour chasser M. de Chevreuse de la cour, et en eût fait autant d'elle si elle n'eût été sur le point d'accoucher; et le temps raccommoda l'affaire.

Je m'en allai en Lorraine après les dix jours expirés de ce dernier séjour, et peu de temps après revins inconnu à Paris, voir madame de Moret, pour m'offrir de la servir en son déplaisir; et ayant été rencontré, par les chemins, par M. de Thermes qui s'alloit marier à mademoiselle de Luxembourg, et suivi par un courrier de M. de Lorraine, qui dit à Chanvalon que j'étois arrivé devant lui, il y eut bruit de mon arrivée, et madame d'Entragues tint sa fille en état de ne me pouvoir voir.

Je partis le mardi saint de Paris, m'en revins faire pâques à Nancy, où je trouvai M. le prince de Joinville, qui y demeura quasi autant que moi. La Reine accoucha de M. le duc d'Orléans à Fontainebleau le 16 avril. S. A. de Lorraine fut fort maltraitée de sa noblesse en ces derniers États, et en prit un déplaisir qui l'a accompagné jusques à la mort. J'allai à ceux du Barois avec lui, qui se terminèrent selon son désir, et ensuite nous fûmes aux bains de Plombières, moi seulement pour passer mon temps. Je revins

ensuite près du Roi, qui passa tout son été en ses maisons de Fontainebleau et Saint-Germain à chasser. Il reçut don Pedro de Tolède, vers l'automne, à Fontainebleau. Il fit quelque voyage à Chemeau et à Beaumont, et sur la fin de l'année ma mère s'en vint à Paris, que je logeai.

L'année 1608 je m'embarquai avec une dame blonde. Je gagnai fort au jeu cette année-là, et donnai beaucoup à la foire. Nous fîmes force ballets, comme celui des Inconstans, celui de Maître-Guille, celui que l'on dansa à la ville. J'avois de plus maîtresses en cour, et étois bien avec Entragues. M. de Vendôme dansa aussi un ballet dont le Roi voulut que nous fussions, Carmail, Thermes et moi, qu'on nommoit lors les dangereux. Nous le fûmes danser chez M. de Montpensier qui se leva pour le voir, bien qu'il s'en allât mourant.

Le Roi vint le lendemain chez lui passer le contrat de mariage de M. le duc d'Orléans et de mademoiselle de Montpensier, sa fille, auquel il fit donation de son bien, en excluant ses héritiers, si elle venoit à mourir devant Monsieur.

On fit une grande assemblée chez le marquis de Cœuvres, où il se joua une comédie qui étoit toute de femmes blondes, parentes ou alliées dudit marquis. M. de Montpensier mourut. Nous allâmes, M. de Créqui et moi, nous enfermer aux Chartreux pour y faire nos pâques. Madame de Seneçay mourut. Le Roi s'en alla à Fontainebleau, où la Reine accoucha de M. d'Anjou le 7 avril. Je demeurai à Paris, où je passai extrêmement bien mon temps. Je feignois d'être malade du poumon, de sorte qu'on ne me

voyoit qu'à midi, et toute la cour étoit chez moi à passer le temps jusques sur les neuf heures du soir, que je feignois me devoir retirer à cause de mon mal; mais c'étoit pour être toute la nuit en bonne compagnie.

Le Roi revint à la Pentecôte, et, jaloux de la bonne vie que nous menions, voulut être de la partie. On avoit joué fort grand jeu pendant que le Roi étoit à Fontainebleau, et moi fait le malade, et avois introduit un marchand portugais, nommé Duarte Fernandès, qui faisoit bon tout ce que l'on jouoit, fournissant des marques à ceux qui lui donnoient du fonds ou des gages pour sa sûreté.

Il y avoit huit ou dix honnêtes gens de la ville qui étoient de notre partie, et de la cour messieurs de Guise, de Créqui et moi. Ceux de la ville étoient autrement Almeras, Chensi, Cathelan, Beddan, Choisi de Caen et autres.

Le Roi voulut qu'ils vinssent tous les jours jouer avec lui, soit qu'il fût au Louvre ou chez messieurs de Roquelaure ou Zamet. J'étois en grand heur; mais, sur ces entrefaites, il me fallut aller à Rouen, où ma mère étoit, pour un procès que nous avions contre les héritiers d'un nommé Le Clerc, que nous gagnâmes.

Je revins à Paris, où nous jouâmes le grand jeu, et l'amour plus que devant. La reine Marguerite donna une bague à courre à une partie qui se fit à l'Arsenal, où il se fit une grande fête. Les tenans de la partie étoient messieurs de Créqui, Rosny, Grammont et Marillac, lesquels voulurent que personne ne courût s'il n'étoit en partie de quatre. Et parce que

messieurs de Guise, de Joinville, de Thermes, de Bassompierre, le général des galères et le comte de Sault, s'étoient joints ensemble pour faire une partie, nous leur fûmes dire que nous étions six liés d'une partie, qui ne nous pouvions séparer, lesquels ne voulurent accorder aucune partie de plus ou moins de quatre : ce qui fut cause que nous six ne voulûmes point courre, mais nous fûmes voir la fête, fort bien parés. Et parce qu'en ces grandes assemblées ceux qui ont plusieurs affaires de dames, comme j'avois lors, sont fort embarrassés, je pensois que j'aurois bien de la peine; mais la fortune m'assista de telle sorte, que, sans rien perdre ni négliger, je contentai tout. Et enfin, m'étant mis sans dessein au dessous du lieu où la Reine étoit, sur un échafaud où étoit mademoiselle de Montmorency, Péraut, qui étoit près d'elle, et qui avoit été avec moi en Hongrie, me força de prendre son siége; et lors, pour la première fois, je lui parlai, et tâchai de m'insinuer en ses bonnes grâces, sans penser à ce qui m'est depuis arrivé après la fête. Je fus ravis de voir que j'avois contenté toutes celles avec qui j'avois intelligence, et que pas une n'eût pris ombrage d'une autre. Ce qui est bien rare en pareilles occasions.

La chaleur de cette année-là fit que l'eau de la rivière fut si bonne pour s'y baigner, que, plus d'un mois durant, on voyoit, depuis Charenton jusques à l'île du Palais, plus de quatre mille personnes dans l'eau.

En ce temps-là M. le duc de Lorraine, Charles III, mourut, et je fus prié à ses funérailles : ce que je fis, et demeurai trois semaines en ce voyage. Il ne se peut dire le soin que les dames eurent de me faire

savoir souvent de leurs nouvelles, et de m'envoyer des courriers, des lettres et des présens. L'étoile de Vénus étoit bien en ascendant sur moi alors. Je revins à Paris, et quatre dames en carrosse vinrent par-delà Pantin faisant semblant de se promener, et me mirent dans leur carrosse, et me ramenèrent jusques à la porte de Saint-Honoré, où je remontai sur mes chevaux de poste pour entrer à Paris.

Je trouvai qu'Entragues en étoit partie pour s'aller marier à Malesherbes avec un comte d'Aché, d'Auvergne, qui la recherchoit; mais ce mariage se rompit sur les articles.

Dès que le Roi sut que j'étois arrivé à Paris, il m'écrivit pour me faire promptement venir à la cour, me mandant que j'avois jusques alors été le plus grand joueur de sa bande, mais qu'il étoit depuis peu arrivé un Portugais, nommé Pimentel, qui me passoit de beaucoup.

Je m'y en allai un matin avec M. de Praslin qui avoit eu nouvelles de la mort de M. de La Guiche, lieutenant général en Lyonnais, et alloit pour en demander la charge au Roi; mais il trouva qu'à son arrivée, à l'instance de M. de Villeroi, le Roi l'avoit donnée à M. d'Alincourt qui étoit lors son ambassadeur à Rome.

Nous demeurâmes quelques jours à Fontainebleau, jouant le plus furieux jeu dont on ait ouï parler. Il ne se passoit journée qu'il n'y eût vingt mille pistoles, pour le moins, de perte et de gain. Les moindres marques étoient de cinquante pistoles, lesquelles on nommoit quinterotes, à cause qu'elles alloient bien vite, à l'imitation de ces chevaux d'Angleterre que Quinterot

avoit amenés en France plus d'un an auparavant, qui ont depuis été cause que l'on s'est servi des chevaux anglais, tant pour la chasse que pour aller par pays; ce qui ne s'usoit point auparavant.

Les marques plus grandes étoient de cinq cents pistoles; de sorte que l'on pouvoit tenir dans sa main à la fois plus de cinquante mille pistoles de ces marques-là. Je gagnai cette année-là plus de cinq cent mille livres au jeu, bien que je fusse distrait par mille folies de jeunesse et d'amour.

Le Roi s'en revint à Paris et de là à Saint-Germain, continuant ce même jeu auquel Pimentel gagna plus de deux cent mille écus. La marquise de Verneuil et madame d'Entragues, et son autre fille, revinrent à Paris après avoir failli à Malesherbes le mariage du comte d'Aché, et allèrent loger, la marquise à Conflans chez leur ami, et madame d'Entragues à la maison de M. de Vienne au même bourg. Et comme les sœurs venoient souvent loger ensemble, M. de Guise et moi faisions la nuit les chevaliers errans et les allions trouver.

Enfin elles revinrent à Paris. Madame d'Entragues logea chez mademoiselle d'Achy à la rue de Jouy, où nous eûmes querelle Entragues et moi, et je rompis entièrement avec elle, qui s'en alla à Chemeau et moi à Monceaux, où le Roi étoit venu au premier jour du mois d'août.

Pimentel s'en alla de là. Ma sœur de Tillières fut dès ce temps-là mariée à Paris, et le Roi revint peu de jours après à Paris, où M. de Mantoue, beau-frère du Roi, arriva. Le Roi le reçut avec toute la bonne chère possible; et, comme il étoit grand joueur, il fut ravi de

se mettre dans ce grand jeu, qui lui étoit extraordinaire. Nous le festoyâmes tous l'un après l'autre. Nous fîmes devant lui le ballet des Dieux marins, et puis nous courûmes la bague, masqués, à l'Arsenal.

Le Roi le mena de là à Fontainebleau; et, après l'avoir tenu quelque temps avec grande compagnie de dames, chasses, jeux et autres divertissemens, il prit congé du Roi, qui fut le conduire jusques à Nemours, et me commanda de l'accompagner jusques à Montargis, où je le quittai, et m'en revins à Fontainebleau, auquel lieu le lendemain M. le prince fit appeler M. le prince de Joinville, lesquels le Roi accorda.

Il m'en écrivit à Paris, et mon jeune frère revint en ce temps-là à Paris avec la fièvre quarte. Je le logeai à mon écurie de cour; et un jour étant allé voir M. le connétable qui m'aimoit fort, et me l'avoit toujours témoigné, il me dit qu'il me vouloit le lendemain donner à dîner, et que je ne manquasse pas de m'y trouver : ce que je fis. Il y avoit aussi convié messieurs d'Epernon, de Roquelaure, Zamet, et un maître de requêtes nommé La Cave.

Quand nous fûmes arrivés, il commanda qu'on fermât la porte, et qu'il ne vouloit que rien l'interrompît de jouir de cette bonne compagnie de ses familiers amis, et ne voulut que personne, outre ses officiers, fût en sa chambre, que M. du Tillet, Girard et Ranchin, son médecin, auxquels il fit donner à dîner dans sa garde-robe, pour pouvoir être après dîner auprès de lui.

Après que nous eûmes fait bonne chère et que nous nous fûmes levés de table, il nous fit seoir dans sa

ruelle et fit sortir tout le monde, commandant à Ranchin de se tenir à la porte, et la refuser à tous ceux qui y voudroient entrer. Nous ne savions ni ne doutions pas seulement de ce qu'il vouloit faire. Enfin, après que toutes choses furent dans l'ordre qu'il désiroit, il nous dit :

« Messieurs, il y a long-temps que je pense à vous assembler pour le sujet présent, comme de mes plus chers et meilleurs amis, auxquels je n'ai rien sur le cœur qui vous puisse être caché, pour vous dire que j'ai reçu pendant ma vie infinies grâces et faveurs de Dieu, qui, m'ayant fait naître d'un père grand et illustre, m'a conduit par la main durant une longue et heureuse vie au sommet des plus grands honneurs, charges et dignités. Ce n'est pas qu'elle n'ait été souvent entremêlée de grandes traverses et déplaisirs, parmi lesquels, par la grâce de Dieu, j'ai souffert avec patience ou surmonté avec courage et générosité les désordres survenus à notre maison sur la fin de la vie du roi Charles et durant le règne du roi Henri III, qui m'ont donné moyen d'exercer la souffrance et de louer Dieu de m'en avoir si heureusement tiré. J'ai eu aussi plusieurs afflictions domestiques, comme la perte de feu mon fils d'Auffemont, et la mort de feu ma femme, qui me laissa sur les bras deux petits enfans de bien bas âge; le mariage de mes deux filles aînées qui n'ont pas été trop heureux, encore que j'eusse cherché des partis avantageux pour moi et pour elles.

Néanmoins, étant déjà avancé sur mon âge, Dieu m'a fait la grâce de me donner un fils qui promet déjà beaucoup pour la conservation de notre maison, et d'une

fille bien née, qui étant désormais en état de la pouvoir marier, j'ai cherché de le faire selon son consentement et le mien. Ce qui me fait chercher un mari pour ma fille, et un gendre pour moi, selon notre cœur et notre désir : et bien que je pusse avoir le choix de tous les princes de la France, je n'ai point tant regardé de la loger en éminence qu'en commodité, et pour y vivre le reste de mes jours et le cours des siens avec joie et contentement; et l'estime que je fais de longue main de la maison, personne, bien, et autres avantages que la naissance a donnés à M. de Bassompierre que voici, m'ont convié de lui offrir, qui n'y pense pas, ce que d'autres de plus grande qualité que lui rechercheroient. Ce que j'ai voulu faire en présence de mes meilleurs amis, qui sont aussi les siens particuliers, et vous dire, monsieur de Bassompierre (s'adressant à moi), que vous ayant, depuis que je vous connois, chèrement aimé comme mon enfant, je vous en veux encore donner cette présente preuve, de vous le faire être en effet, vous mariant avec ma fille, que j'estime devoir être heureuse avec vous, connoissant, comme je fais, votre bon naturel, et que vous le serez, et honoré d'épouser la fille et petite-fille de connétable, et de la maison de Montmorency, et que je le serai aussi le reste de mes jours, si je vous vois tous deux contens et heureux ensemble. Je lui donnerai cent mille écus en mariage présentement, et cinquante mille que mon frère lui léguera après sa mort. Et si rien ne vous empêche de vous marier, je donne maintenant charge à Girard, que voilà, de traiter avec vos gens ou avec votre mère, si elle est ici, des articles et conventions nécessaires. »

Il avoit les larmes aux yeux de joie quand il acheva ce discours, et moi, confus de cet honneur inopiné qui m'étoit si cher, je ne savois quelles paroles employer qui fussent dignes de ce que j'avois à lui dire. Enfin, je lui répondis qu'un honneur si grand et si inespéré, que sa bonté me faisoit présentement recevoir, m'ôtoit la parole, et ne me laissoit qu'une admiration de ma bonne fortune; que comme ce bien étoit au-dessus de mon attente et de mon mérite, qu'il ne pouvoit être payé que par de très-humbles services et des soumissions infinies; que ma vie seroit trop courte pour y satisfaire, et que je ne lui pouvois offrir qu'un cœur qui seroit éternellement esclave de ses volontés; qu'il ne donneroit pas un mari à mademoiselle sa fille, mais une créature dont elle seroit incessamment adorée comme une princesse et respectée comme une reine, et qu'il n'avoit pas tant choisi un gendre comme un serviteur domestique de sa maison, de qui toutes les actions dépendront de ses seules intentions et volontés; et que si, en l'excès que la joie faisoit en mon cœur, il me restoit encore quelque sorte de considération, je lui demandois permission de lui dire mon unique appréhension, qui étoit que mademoiselle de Montmorency n'eût regret de quitter la qualité de princesse, dont elle doit avec raison être assurée, pour occuper celle d'une simple dame, et que j'aimerois mieux mourir et perdre la grâce présente que M. le connétable me faisoit, que de lui causer le moindre mécontentement.

Sur cela, comme j'étois sur un siége assez bas proche de lui, je mis un genou à terre et lui pris la main

que je lui baisai, et lui, m'embrassant, me tint assez long-temps en cet état. Après quoi il me dit que je ne me misse point en peine de cela, et qu'avant que me parler il avoit voulu pressentir l'intention de sa fille, qui étoit très-disposée à faire les volontés de son père, et particulièrement en celle-là qui ne lui étoit pas désagréable.

Lors messieurs d'Épernon et Roquelaure approuvèrent le choix que M. le connétable avoit fait de ma personne, lui disant plus de bien qu'il n'y en avoit, comme aussi Zamet, La Cave, du Tillet, Girard; puis m'embrassèrent tous, louant le choix de M. le connétable, et mon bonheur ensuite.

M. le connétable leur dit qu'il n'étoit pas besoin d'éventer cette affaire-là, et qu'il la confioit à leur secret jusques à ce que temps fût de la divulguer; parce qu'il n'étoit pas alors aux bonnes grâces du Roi, pour n'avoir voulu consentir au mariage que le Roi vouloit faire de M. de Montmorency avec mademoiselle de Verneuil sa fille.

Ils lui promirent tous de n'en point parler, comme je fis aussi, et me dit que je le vinsse trouver sur le soir, que madame d'Angoulême sa belle-sœur le devoit venir trouver, et qu'il me parleroit devant elle et sa fille de sa résolution de me la donner en mariage, et me dit devant elle: « Mon fils, voilà une femme que je vous garde, saluez-la. » Ce que je fis, et la baisai. Puis il lui parla, et à madame d'Angoulême qui témoigna être fort satisfaite de l'élection que son frère avoit faite de moi pour sa nièce.

Ma mère pria madame la princesse de Conti de l'amener le lendemain chez madame d'Angoulême, qui

lui dit en arrivant : « Nous serons les deux mères de nos nouveaux mariés, et ne sais qui de vous ou de moi, madame, en aura plus de joie. » Elle fut de là voir M. le connétable, qui lui dit qu'elle tînt la chose secrète, et que cependant leurs deux conseils s'assemblassent pour résoudre les articles ; ce qu'ils firent. Mais il la pria que M. le président de Jambeville n'y fût point appelé, parce, dit-il, que cela se divulgueroit trop, et qu'elle prît un homme seul qui se joignît avec M. du Tillet et Girard. Ce qu'elle fit de la personne de M. de Beauvilliers, qui avoit soin de mes affaires en France, personne fort capable et intelligente ; et eux deux firent un projet des articles que M. le connétable garda et signa ; ce que fit ma mère aussi.

M. le connétable ne pouvoit en ce temps-là vivre sans me voir, tant il m'aimoit, et ne songeoit qu'à mon établissement. Il vouloit que de l'argent qu'il me devoit donner, j'en employasse cinquante mille écus pour avoir la charge de colonel-général de la cavalerie légère qu'avoit M. d'Angoulême ; mais ma mère offrit de débourser lesdits cinquante mille écus pour cette charge, et que M. le connétable, sans bourse délier, me donnât, pour les cent mille écus promis, la terre de Fère-en-Tardenois, qui demeureroit propre à mademoiselle sa fille et à ses enfans. A quoi il s'accorda, et lors il me dit que je préparasse mes affaires pour le venir trouver sans bruit à Chantilly, où madame d'Angoulême seroit, et que nous nous marierions sans cérémonie. Mais M. de Roquelaure, qui tâchoit par tous moyens de remettre bien M. le connétable avec le Roi, lui dit que s'il marioit sa fille

sans le dire au Roi précédemment, que ce seroit un acte de mépris dont le Roi s'offenseroit encore davantage qu'il n'étoit ; qu'il trouveroit aussi mauvais que je lui eusse célé mon mariage, et qu'il m'en voudroit mal.

Or le Roi avoit quelque temps auparavant désiré de me faire être premier gentilhomme de sa chambre, à la place de M. le duc de Bouillon qui n'y avoit pas la sujétion nécessaire, et m'avoit promis de me donner vingt mille écus pour m'aider à le récompenser. Il avoit aussi pour cet effet donné charge à La Barauderie, s'en allant voir M. de Bouillon qui demandoit cinquante mille écus pour récompense de cette charge, mais qu'il croyoit qu'il l'abandonneroit pour quarante-cinq mille écus, et que M. de Bouillon s'en venoit à la cour pour y conclure cette affaire incontinent après son arrivée ; ce que M. de Roquelaure, qui m'aimoit tendrement, n'ignoroit pas, et même avoit aidé à y disposer le Roi. Lequel M. de Roquelaure ajouta à M. le connétable que, connoissant l'humeur du Roi comme il faisoit, il l'assuroit qu'il seroit bien aise d'avoir ce prétexte pour se dédire des vingt mille écus qu'il m'avoit promis. Je fus aussi de la même opinion, et parce que M. le connétable, ne voyant pas alors le Roi, voulut que je lui en fisse l'ouverture en présence de M. de Roquelaure, qui diroit aussi au Roi que M. le connétable m'avoit prié d'en demander de sa part la permission de Sa Majesté : ce que nous fîmes tous deux dès le soir ; et le Roi agréa tellement cette affaire, qu'il dit que non-seulement il la trouvoit bonne, mais même qu'en cette considération il s'accorderoit avec mondit sieur le connétable, et que je

lui allasse à l'heure même dire, de sa part, qu'il le vînt voir le lendemain, assuré qu'il lui feroit bonne chère. Ce que je courus lui dire, dont il fut merveilleusement satisfait.

Incontinent le bruit de mon mariage courut par la cour; et le Roi, pour m'obliger, voulut aller le lendemain chez madame d'Angoulême, après avoir vu le matin M. le connétable à qui il fit fort bonne chère. Il dit d'abord à madame d'Angoulême qu'il venoit, comme mon ami particulier, voir mademoiselle sa nièce, et se réjouir avec elle de ce qu'elle l'alloit bien loger; et fit beaucoup d'autres apparences de tendresse pour moi.

Le soir même arriva M. de Bouillon, auquel le Roi parla d'abord de sa charge sur mon sujet, lequel lui dit qu'il étoit venu à ce dessein. Je le saluai comme les autres qui étoient là; mais j'oubliai le lendemain de l'aller voir chez lui, comme, certes, je devois, puisqu'il étoit neveu de M. le connétable, et sans cela; et tout cela le piqua contre moi, outre ce qu'il a eu toute sa vie une particulière jalousie de M. d'Épernon, par le moyen duquel il pensoit que ce mariage s'étoit fait. Et le soir d'après, comme il entretenoit le Roi, qui avoit vu le soir auparavant mademoiselle de Montmorency chez la Reine, que tout le monde avoit trouvée parfaite en beauté, et lui aussi, il lui dit qu'il s'étonnoit grandement de quoi Sa Majesté avoit permis de marier cette fille, vu que M. le prince étoit prêt à se marier; qu'il n'étoit pas expédient de l'allier hors de la France, et qu'il n'y avoit plus de fille pour lui, que mademoiselle du Maine et elle, qu'il pût épouser; que le Roi ne seroit jamais conseillé d'aucun qui ai-

mât son service, de le marier avec mademoiselle du Maine, parce que les restes de la ligue étoient trop puissans encore pour les accroître d'un tel chef, et que mademoiselle de Montmorency ne lui donneroit que les mêmes alliés qu'il avoit déjà, puisqu'il étoit neveu de M. le connétable, et qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de peser ce conseil qu'il lui donnoit, et de faire réflexion dessus. Le Roi lui dit qu'il y songeroit, et puis se coucha. Le lendemain la Reine commença de recorder un grand ballet qu'elle vouloit danser pour le carême-prenant.

C'étoit le 16 de janvier de l'année 1609. Elle fit sortir tout le monde de la grande salle du Louvre, et s'y en alla. Le Roi les alla voir apprendre, et ne mena que M. Le Grand et Montespan, son capitaine des gardes, avec lui.

M. Le Grand, selon sa coutume de faire des admirations des choses nouvelles, et particulièrement de mademoiselle de Montmorency, qui étoit digne de toute admiration, infusa dans l'esprit du Roi, aisé à animer, l'amour qui depuis lui fit faire tant d'extravagances. Le soir même il fut atteint de la goutte, qui le tint plus de quinze jours au lit; et pour mon malheur aussi elle prit à M. le connétable, qui l'empêcha d'aller faire nos noces à Chantilly, comme il avoit été arrêté.

Je sus cependant la mauvaise intention de M. de Bouillon contre moi, et il dit à M. de Roquelaure, qui me le dit après, que M. de Bassompierre vouloit avoir sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et ne lui en parloit point; qu'il vouloit épouser sa nièce, et ne lui en disoit mot; mais qu'il brûleroit

ses livres, ou il n'auroit ni sa charge ni sa nièce. Et, pour cet effet, commença à mettre les fers au feu vers M. le prince, lui proposant son mariage avec mademoiselle de Montmorency ; que cette alliance lui donnoit pour parens tous les grands de la France, et que des parens d'une personne de sa qualité étoient ses créatures; qu'il devoit préférer ce parti à un plus grand à cette occasion, et que s'il le perdoit, qu'il ne pourroit plus se marier, parce que le Roi ne lui souffriroit point de se marier hors de France, et qu'en France il n'y avoit plus que mademoiselle du Maine à marier, à quoi le Roi ne consentiroit jamais. De sorte qu'il ébranla son esprit à consentir qu'il en parlât de sa part à M. le connétable, auquel j'avois déjà donné avis que M. de Bouillon me vouloit traverser. Mais M. le connétable me dit que je ne me devois pas mettre en peine de cela ; que quelque parti qu'on lui proposât il le refuseroit, et qu'il connoissoit trop bien l'esprit de M. de Bouillon pour s'y laisser séduire. Aussi lui répondit-il fort aigrement lorsqu'il lui en parla, et lui dit que sa fille n'étoit point à chercher parti, puisqu'elle en avoit un tout trouvé, et qu'il avoit l'honneur d'être grand-oncle de M. le prince, ce qui lui suffisoit.

Pendant la goutte du Roi, il commanda à M. Le Grand de veiller une nuit près de lui, Grammont une autre nuit, et moi une autre, et nous relayer ainsi de trois en trois nuits, durant lesquelles nous lui lisions le livre d'Astrée qui lors étoit en vogue, et nous l'entretenions lorsqu'il ne pouvoit dormir, empêché par son mal.

C'étoit la coutume que les princesses le venoient

voir, et madame d'Angoulême plus privément que pas une. Le Roi en étoit bien aise, et entretenoit sa nièce quand madame d'Angoulême parloit à quelqu'un de nous, lui disant qu'il la vouloit aimer comme sa fille, qu'elle demeureroit au Louvre l'année de mon exercice de premier gentilhomme de sa chambre, et qu'il vouloit qu'elle lui dît franchement si ce parti lui agréoit, parce que, s'il ne lui étoit pas agréable, il sauroit bien rompre ce mariage et la marier même à M. le prince son neveu, si elle vouloit. Elle lui répondit que, puisque c'étoit la volonté de son père, elle s'estimeroit bien heureuse avec moi.

Il m'a dit, depuis, que cette parole le fit résoudre à rompre mon mariage, craignant qu'elle ne m'aimât trop à son gré, si je l'épousois. Il fut veillé cette nuit-là par M. de Grammont, et ne dormit guère; car l'amour et la goutte tiennent ceux qu'ils attaquent fort réveillés.

Il m'envoya chercher le lendemain dès huit heures du matin par un garçon de la chambre; et, comme je le fus venu trouver, il me dit pourquoi je ne l'avois pas veillé la nuit précédente. Je lui répondis que c'étoit la nuit de M. de Grammont, et que la prochaine étoit la mienne. Il me dit qu'il n'avoit jamais su fermer l'œil, et qu'il avoit souvent pensé à moi; puis me fit mettre sur un carreau à genoux devant son lit, où il continua de me dire qu'il avoit pensé à moi et de me marier. Moi, qui ne pensois rien moins qu'à ce qu'il me vouloit dire, lui répondis que, sans la goutte de M. le connétable, c'en seroit déjà fait. « Non, ce dit-il, je pensois de vous marier avec mademoiselle d'Aumale, et, moyennant ce ma-

riage, renouveler le duché d'Aumale en votre personne. » Je lui dis s'il me vouloit donner deux femmes. Lors il me répondit après un grand soupir : « Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aime d'affection et d'inclination.

« Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune, et aime mieux la chasse cent mille fois que les dames, cent mille francs par an pour passer son temps, et je ne veux autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre davantage. »

Comme il me disoit cela, je considérois que, quand je lui répondrois que je ne voulois pas quitter ma poursuite, ce seroit une imprudence inutile, parce qu'il étoit tout puissant. Je m'avisai de lui céder de bonne grâce, et lui dis : « Sire, j'ai toujours ardemment désiré une chose qui m'est arrivée lorsque moins je l'attendois; qui étoit, par quelque preuve signalée, témoigner à Votre Majesté l'extrême et ardente passion que je lui porte, et combien véritablement je l'aime. Certes, il ne s'en pouvoit rencontrer une plus haute que celle-ci, de quitter sans peine et sans regret une si illustre alliance, une si parfaite dame, et si violemment aimée de moi, puisque, par cette pure et franche démission et résignation que j'en

fais, je plais en quelque sorte à Votre Majesté. Oui, Sire, je m'en désiste pour jamais, et souhaite que cette nouvelle amour vous apporte autant de joie que la perte me causeroit de tristesse, si la considération de Votre Majesté ne m'empêchoit de la recevoir. »

Alors le Roi m'embrassa et pleura, m'assurant qu'il feroit pour ma fortune comme si j'étois un de ses enfans naturels, et qu'il m'aimoit chèrement, que je m'en assurasse, et qu'il reconnoîtroit ma franchise et mon amitié.

Là-dessus l'arrivée des princes et seigneurs me fit lever; et comme il m'eut appelé et m'eut encore dit qu'il me vouloit faire épouser sa cousine d'Aumale, je lui dis qu'il avoit eu la puissance de me démarier, mais que de me marier ailleurs, c'est ce que je ne ferois jamais; et là-dessus finit notre dialogue.

J'allai dîner chez M. d'Épernon, et lui dis ce que le Roi m'avoit dit le matin, lequel me dit: « C'est une fantaisie du Roi, qui passera comme elle est venue. Ne vous en alarmez pas; car M. le prince, qui connoîtra le dessein de Sa Majesté d'abord, ne s'y engagera pas. » Ce que je me persuadois aussi parce que je le désirois, et n'en dis plus mot à personne.

Il est vrai que comme sous le ciel il n'y avoit lors rien si beau que mademoiselle de Montmorency, ni de meilleure grâce, ni plus parfait, elle étoit fort avant en mon cœur; mais comme c'étoit un amour réglé de mariage, je ne le ressentois pas si fort que je devois. Il arriva que l'après-dînée le Roi joua à trois dés, selon sa coutume, ayant fait mettre une table à la ruelle de son lit: comme nous jouions sur le soir avec lui, madame d'Angoulême arriva avec sa nièce,

qu'elle avoit envoyé quérir, laquelle il entretint fort long-temps de l'autre côté du lit. Cependant je regardois sa nièce, qui ne savoit rien de toute cette affaire, et je ne me pouvois imaginer qu'elle fût pour réussir en telle sorte. Après qu'il eut parlé à la tante, il entretint longuement sa nièce; puis ayant repris la tante, comme mademoiselle de Montmorency se retira, moi la regardant, elle haussa, à mon avis, les épaules pour me montrer ce que le Roi lui avoit dit. Je ne mens point de ce que je vais dire : cette seule action me perça le cœur, et me fut si sensible, que, sans pouvoir continuer le jeu, je feignis de saigner au nez, et sortis du premier cabinet et du second.

Les valets de chambre m'apportèrent sur le petit degré mon manteau et mon chapeau. J'avois laissé mon argent à l'abandon, que Beringhem serra; et, ayant rencontré au bas du degré le carrosse de M. d'Épernon, je montai dedans, et dis au cocher qu'il me menât à mon logis. Je rencontrai mon valet de chambre, avec lequel je montai à ma chambre, lui défendant de dire que j'y fusse, et y demeurai deux jours à me tourmenter comme un possédé, sans dormir, boire ni manger. On crut que j'étois allé à la campagne, comme je faisois toujours de pareilles équipées. Enfin mon valet, craignant que je ne mourusse, ou que je ne perdisse le sens, le dit à M. de Praslin, qui m'amena ce soir même à la cour, où d'abord j'étonnai tout le monde de me voir en deux jours si emmaigri, si pâle et si changé, que je n'étois pas reconnoissable.

Deux ou trois jours après, M. le prince se déclara de vouloir épouser mademoiselle de Montmorency,

et me rencontrant me dit : « Monsieur Bassompierre, je vous prie de vous rencontrer ce soir chez moi, pour m'accompagner chez madame d'Angoulême, où je veux offrir mon service à mademoiselle de Montmorency. »

Je lui fis une grande révérence, mais je n'y allai point. Cependant, pour ne demeurer oisif, et me reconforter de ma perte, je me divertis en me raccommodant avec trois dames que j'avois entièrement quittées, pensant me marier ; une desquelles fut Entragues, que je vis chez madame de Senteny ; les autres par rencontre, sans y penser, et m'y rembarquai.

Sur le commencement de l'année 1609, ma mère s'en retourna en Lorraine. M. le prince enfin fiança sa maîtresse. J'étois un matin chez le Roi, qu'il vint me dire, comme à plusieurs autres : « Monsieur de Bassompierre, je vous prie de vous trouver cette après-dînée chez moi pour m'accompagner à mes fiançailles. »

Le Roi, qui le vit parler à moi, me demanda ce qu'il m'avoit dit. « Une chose, Sire, lui répondis-je, que je ne ferai pas. — Et quoi ? dit-il. — Que je l'accompagne pour se venir fiancer. N'est-il pas assez grand pour y aller tout seul, et ne se sauroit-il fiancer sans moi ? Je vous réponds que s'il n'a d'autre accompagneur que moi, il sera fort mal suivi. » Le Roi dit qu'il vouloit que je le fisse, et moi je lui répondis que je le suppliois très-humblement de ne me le point commander, car je ne le ferois pas ; que Sa Majesté se devoit contenter que j'avois abandonné ma passion au premier de ses désirs et de ses volontés, sans me vouloir forcer d'être mené en triomphe, après m'avoir ravi ma femme prétendue, et tout mon contentement.

Le Roi, qui étoit le meilleur des hommes, me dit : « Je vois bien, Bassompierre, que vous êtes en colère ; mais je m'assure que vous ne manquerez pas d'y aller, quand vous aurez considéré que c'est mon neveu, premier prince du sang, qui vous en a prié lui-même ; » et sur cela me quitta, et prit messieurs de Praslin et de Thermes, et leur commanda de venir dîner avec moi et me persuader d'y aller, puisque c'étoit de mon devoir et de la bienséance : ce que je fis après les remontrances ; mais ce fut de sorte que je ne partis que lorsque les princesses amenèrent la fiancée au Louvre, et qu'elle passa devant mon logis ; ce qui m'obligea de l'accompagner avec ces messieurs qui avoient dîné chez moi, et puis de la porte du Louvre nous nous en retournâmes trouver M. le prince, que nous rencontrâmes comme il sortoit du pont Neuf pour y venir.

Les fiançailles se firent en la galerie du Louvre, et le Roi, par malice, s'appuyant sur moi, me tint contre les fiancés tant que la cérémonie dura. Deux jours après, je tombai malade de la fièvre tierce ; et après que j'en eus eu quatre accès, un matin, après avoir pris médecine, un gentilhomme gascon, nommé Noé, me vint trouver au lit, et me dit qu'il désiroit se battre avec moi lorsque je serois en santé. Je lui répondis que j'en avois à revendre quand c'étoit pour me battre, et me levai sur l'heure avec ma médecine dans le corps, et l'allai trouver au rendez-vous qu'il m'avoit donné, qui étoit à Bicêtre, par un extrême brouillard, y ayant deux pieds de neige sur la terre. Comme nous fûmes en présence, deux Gascons, nommés La Graulas et Carbon, avec un nommé Le

Fay, vinrent passer près de nous pour nous arrêter; et lui me dit : « A une autre fois. » Je lui criai qu'il montât à cheval, ce qu'il fit; mais nous ne nous pûmes approcher, ni reconnoître qu'à notre parole; mais comme j'arrivois, Carbon, qui nous vouloit séparer, rencontra le cheval de Noé en flanc, et le porta par terre. C'étoit un grand embarras dans l'épaisseur de ce brouillard, car je faillis à tuer La Graulas le prenant pour Noé. Enfin je m'en allai à Gentilly, ne pouvant plus supporter ma médecine; et Reigny, La Feuillade et quelques autres, arrivèrent, qui me ramenèrent bien malade en mon logis. Toutefois, parce qu'il y avoit un ballet de filles qui se dansoit le soir à l'Arsenal, où le Roi, la Reine et les princesses étoient, et que je fus convié de m'y trouver, je ne laissai pas d'y aller en l'état que j'étois, et d'y demeurer jusques au lendemain; dont je fus si malade que j'en pensai mourir, et ne me levai du lit que le mardi gras pour aller à l'Arsenal, où l'on couroit une bague que mademoiselle de Montmorency donnoit. Je ne courus point, car j'étois encore trop foible; mais le Roi m'apela auprès de lui pour lui aider à entretenir la dame qui donnoit la bague, ce que je fis assez bien; mais il y eut une brouillerie pour un gland qui lui manquoit, lequel Dandelot, sans son su, donna à M. Le Grand, qui le porta sur son chapeau en courant; ce que je fis voir au Roi.

Le ballet de la Reine se dansa le premier dimanche de carême, qui fut le plus beau, et le dernier aussi de tous ceux qu'elle a dansés. Après quoi le Roi s'en alla à Fontainebleau. Je demeurai à Paris, où il arriva un accident qui m'apporta un peu de scandale. Un

écuyer de la Reine, nommé Camille Simony, étoit logé en une petite rue qui est devant la Monnoie, tirant vers Saint-Germain, au coin de laquelle, devant la porte de ladite Monnoie, madame d'Entragues étoit logée en une maison picotée. Cet écuyer Camille aimoit son hôtesse; et ayant trouvé un jeune homme couché avec elle, lui ou ses gens lui donnèrent force coups d'épée, et le mirent en chemise hors du logis, et la grandeur de ses blessures ne lui permit pas de faire cinquante pas sans mourir, tombant au-dessous des fenêtres de la chambre d'Entragues. Quelqu'un passant la nuit, et voyant ce corps mort, crut que c'étoit moi, à cause du lieu où il étoit, et vint battre à la porte de mon logis, disant que l'on m'avoit assassiné au logis de madame d'Entragues, et puis jeté par la fenêtre, et que mes gens allassent ou me secourir promptement si j'étois encore en vie, ou m'emporter si j'étois mort.

Par hasard j'étois sorti de mon logis, déguisé, pour aller voir une dame; ce qui leur confirma tellement cette opinion, qu'ils coururent inconsidérément où étoit ce corps, qu'ils prirent pour être le mien; et les plus zélés s'étant jetés dessus, empêchèrent les plus considérés de le reconnoître, et tous l'emportèrent chez moi. Aucuns des miens venus au-devant avec des flambeaux, on aperçut enfin que c'étoit un autre homme, et le rapportèrent chez un chirurgien voisin, où la justice s'en vint tôt après le saisir; ce qui causa un assez grand scandale et moquerie de mes gens par la ville.

Peu de temps après, M. le prince s'alla marier à Chantilly. Le Roi revint de Fontainebleau à Paris,

comme firent tôt après les noces ceux de Chantilly. Deux jours après, M. le connétable fut un peu malade, et je le vis.

Il se fit un bal chez la reine Marguerite, où madame la nouvelle princesse parut. Il y eut bien des embarras pour un habillement bleu que j'y portai. Le lendemain le Roi alla à Fontainebleau, et les princesses et dames aux Tuileries, où il y eut une excellente musique. Le lendemain elles partirent pour aller à Fontainebleau, et moi j'y allai en poste, et arrivai comme l'on faisoit mettre l'eau au grand canal. Le Roi gagea mille écus contre moi que dans deux jours il seroit achevé, et il ne le fut pas en huit. Mesdames les princesses demeurèrent huit jours à la cour, puis s'en allèrent à Valery; et deux jours après le Roi me fit une proposition de faire un voyage en Allemagne et en Lorraine, feignant d'y aller pour d'autres affaires; et néanmoins c'étoit pour disposer le duc de Lorraine au mariage de sa fille aînée avec M. le dauphin. Il me permit aussi d'offrir jusques à douze mille écus de pension aux particuliers que je jugerois pour agréables en cette affaire. Et, pour davantage m'animer à le servir en cette occasion, il m'offrit de me marier à mademoiselle de Chemilly, qu'il venoit de démarier avec M. de Montmorency, à qui il vouloit faire épouser mademoiselle de Vendôme sa fille. Il m'offrit aussi de faire rétablir en ma faveur la terre de Beaupréau en duché et pairie; mais j'étois lors tellement perdu d'amour, que je lui dis que s'il me vouloit faire quelque grâce, ce ne seroit pas par le mariage, puisque par mariage il m'avoit fait tant de mal.

Je m'apprêtai donc pour partir; et parce que je mou-

rois d'envie de voir les noces de M. de Vendôme, qui, dans dix jours, se devoient faire à Fontainebléau, je demeurai à Paris feignant y avoir des affaires, et en ce séjour je perdis vingt-cinq mille écus au jeu. Enfin j'y allai inconnu; et, après y avoir vu la cérémonie, je m'en revins à Paris, et tôt après en Lorraine, et, sans passer à Nancy, allai droit à Harouel, où je demeurai quelques jours avec ma mère, ma tante d'Epinal, et quantité de noblesse qui m'y vint voir, et puis m'en revins à Nancy, comme si je n'y avois autre affaire qu'à y saluer les princes et à y passer mon temps.

Je fis le lendemain appeler un gentilhomme nommé M. de Hidre, sur ce qu'en passant devant sa porte il avoit frappé un de mes cuisiniers; mais il me fit tant d'excuses et de satisfactions que nous demeurâmes amis.

Je passai quatre ou cinq jours à Nancy sans parler de rien à son altesse, et puis lui dis que je le supplions très-humblement de me vouloir donner une heure d'audience particulière, lorsqu'il en auroit la commodité; ce qu'il m'accorda dans sa galerie, dès l'après-dînée même, là où, sans lui rien déguiser, je lui dis naïvement la cause de mon voyage, et lui présentai la lettre de créance du Roi, que j'accompagnai des paroles que je pensai être utiles à mon dessein.

M. le duc de Lorraine étoit prince timide et irrésolu, qui s'étonna d'abord de ma commission et plus encore de ma proposition, et se persuada facilement que quantité de troupes françaises à pied et à cheval, qui étoient venues border la frontière sur le sujet

de la mort arrivée en ce temps-là du dernier duc de Clèves, y étoient mises à dessein de l'attaquer en cas qu'il ne répondît pas conformément aux intentions du Roi.

Il me demanda si le Roi m'avoit donné cet ordre, en partant d'auprès lui, de lui en parler, ou s'il me l'avoit envoyé depuis mon arrivée en Lorraine; et lui ayant dit que j'étois venu exprès dépêché du Roi, qui m'avoit lui-même donné mon instruction, et voulu écrire, de sa propre main, la lettre que je lui avois apportée, afin que cette négociation ne fût éventée ni connue que quand il seroit temps, et qu'il m'avoit assuré de n'en avoir fait aucune part à ses ministres, il me dit là-dessus qu'il s'étonnoit bien que j'eusse été trois semaines en Lorraine avant que de lui faire cette ouverture, et qu'il croyoit que je l'avois supersédée à dessein de faire venir loger toutes ses troupes en son voisinage avant que de lui parler.

Je m'aperçus bien qu'il avoit de grands ombrages; et, pour le remettre, je lui répondis lors que les mêmes raisons qui avoient convié le Roi de ne parler de son dessein qu'à moi seul, afin qu'il ne fût point éventé, m'avoient porté à retarder jusques à cette heure à en faire l'ouverture; qu'exprès j'avois séjourné quelques jours à ma maison pour éblouir les yeux de ceux qui eussent pu voir quelque jour en cette principale affaire, ou qui se fussent pu douter que j'eusse quelque chose à traiter avec son altesse de la part de Sa Majesté, des intentions de laquelle il devoit bien juger, puisqu'il m'avoit voulu commettre cette proposition, à moi de qui le frère a tout son bien en Lorraine, qui ai l'honneur d'être son vassal du bien que j'y ai, et à

qui ma maison a des étroites obligations que, s'il vouloit tromper son altesse, il ne se fût pas servi de mon industrie, et que quand il l'eût voulu faire, je n'eusse point accepté cette charge; que je ne la veux persuader en aucune chose, mais seulement lui dire purement et franchement ma commission, la supplier de la tenir fort secrète, et puis m'y faire telle réponse qu'il lui plairoit, que je rapporterois à Sa Majesté, sans y rien ajouter, déguiser ou diminuer; que je ne lui demandois point une réponse présente, et qu'il la pouvoit mûrement et à loisir peser et considérer avant que de me la faire; mais que je la suppliois très-humblement qu'il choisît seulement une ou deux personnes pour s'en conseiller, afin de ne divulguer pas une chose qui, pour beaucoup de raisons, devoit être célée et cachée.

Il se remit un peu à ce discours, et me demanda quel temps je lui donnois pour me répondre; je lui répliquai que ce seroit celui qu'il voudroit prendre, et que, pour couvrir davantage ma négociation, je m'en irois, s'il le trouvoit bon, pour quinze jours en Allemagne, afin que si, à mon retour, on me voyoit plus assidu à l'entretenir, l'on jugeât plutôt que ce fût pour les affaires d'Allemagne que pour celles de France que je lui parlasse.

Il trouva mon dessein fort bon, et me dit qu'il avoit déjà même choisi celui auquel il vouloit confier cette affaire, et de qui il désiroit prendre le conseil et l'avis, qui étoit mon voisin, le sieur Bonnet, président de Lorraine, et qu'après lui avoir parlé dès aujourd'hui, il lui commanderoit de me voir et de conférer avec moi, et qu'il me répondoit de son silence et secret.

Je lui rendis très-humbles grâces, et approuvai son élection. Il me demanda là-dessus à quel dessein le Roi faisoit approcher de la Lorraine de si grandes forces. Je lui assurai que c'étoit sur le sujet de la mort de son beau-frère, le duc de Clèves, et que le Roi appréhendoit que la maison d'Autriche ne se voulût approprier ses États; ce qu'il ne vouloit souffrir en aucune façon, lui étant très-important de ne la laisser si fort agrandir, même en son voisinage.

Comme j'achevois ce discours, le président Bonnet arriva, avec lequel je le laissai pour m'aller préparer de partir pour Allemagne, où j'avois aussi affaire de la part du Roi avec le marquis de Dourlach, l'électeur palatin et le duc de Wirtemberg. Ce soir même M. le président de Lorraine, qui étoit mon proche voisin, me vint voir, comme il avoit souvent accoutumé de faire. Je vis bien qu'il me vouloit parler; et, parce qu'il y avoit grande compagnie à mon logis, je lui dis: « Mon voisin, allons nous promener à notre commun parterre. » Il me dit quand nous y fûmes: « Vous nous avez bien taillé de la besogne aujourd'hui, et avez mis en telle confusion notre duc, que je ne l'ai de ma vie vu plus en peine, et ne se trouve pas moins empêché à vous répondre qu'à ne vous répondre pas. »

Je lui dis: « Au moins, ne lui ai-je pas fait aucune proposition qui lui soit honteuse; et quand il auroit cherché une bonne alliance pour sa fille par tout le monde, il n'en eût su rencontrer une plus noble, plus commode pour le voisinage, ni un plus grand et meilleur parti que celui que je lui suis venu offrir. Et s'il en sait quelqu'un de plus sortable ou meilleur, il le peut prendre sans nous offenser. »

« Ce n'est pas cela, de par Dieu, me dit-il; il n'est que trop bon, et nous nous passerions bien à moins. » Après cela, je lui déduisis tout mon fait, encore plus amplement que je n'avois fait au duc, que j'appuyai des meilleures raisons que Dieu me voulut inspirer.

Il me dit ensuite que le duc lui avoit assuré que je ne le presserois point de la réponse qu'après un voyage que j'allois faire en Allemagne, et que, cependant, il étoit bien aise de laisser remettre cet esprit alarmé, et de songer, à son aise, un bon conseil à lui donner là-dessus; à quoi il se trouvoit bien empêché.

Je lui offris, de la part du Roi, de l'intéresser; mais il me répondit qu'il étoit bon serviteur de son maître, lequel étoit puissant de lui faire plus de bien qu'il ne lui en falloit pour toute sa famille.

Il me demanda quand je partirois pour Allemagne; je lui répondis que je ne prendrois que le lendemain pour m'apprêter et attendre M. le rhingrave que j'avois envoyé quérir, qui m'avoit promis que nous ferions ce voyage de compagnie. Il m'assura que le duc et lui garderoient le secret. Je partis donc après que le rhingrave fut venu, et allâmes coucher à Blamont, et le lendemain à Phalsbourg chez le colonel Lutsbourg, notre ami. Le lendemain nous vînmes coucher à Saverne, où les chanoines nous festinèrent, et le jour après à Strasbourg, où nous séjournâmes deux jours avec messieurs de Ribaupierre, Flecstein et autres, qui nous y étoient venus trouver. De là nous allâmes dîner à Lichtenau et coucher à Canstadt, où se rencontrèrent M. et madame la comtesse de Hanau, beau-frère et sœur du rhingrave, qui nous voulurent

donner à souper, où nous nous enivrâmes tous étrangement.

Le lendemain nous nous séparâmes tous de nos hôtes, eux pour aller à Lichtenau, et nous pour venir dîner à un château du marquis de Baden, où il demeuroit lors pour la cervaison. Il étoit à la chasse avec sa femme, sœur du rhingrave, quand nous y arrivâmes. Nous ne laissâmes pas d'y être bien reçus et traités. Ils revinrent le soir fort tard, et nous ayant envoyé faire des complimens, remit au lendemain à nous voir, qui étoit un dimanche; il nous envoya encore faire ses excuses, s'il ne nous voyoit qu'à dîner, à cause du prêche.

Nous vînmes donc dîner avec lui, et sa femme et ses enfans, où il fit au rhingrave et à moi tout bon accueil. Après dîner il nous entretint encore quelque temps, et nous pria fort de demeurer quelques jours à la chasse avec lui, dont nous nous excusâmes; et en prenant congé de lui, feignant de lui faire des complimens afin que le rhingrave ne s'en aperçût pas, je lui dis que j'avois à lui parler de la part du Roi secrètement, et que je le suppliois très-humblement qu'il me renvoyât quérir, feignant de me vouloir donner quelque commission pour Sa Majesté. Ce qu'il fit très-accortement. Car, après nous avoir conduits jusqu'à la porte de la salle, comme il se fut déjà retiré pour s'en aller, il se retourna tout court et me cria: « Monsieur de Bestein, j'avois oublié de vous demander si vous vous acheminerez bientôt en France, après votre retour en Lorraine. » Et comme je lui eus dit que je m'en irois aussitôt, il me dit: « Me voudriez-vous bien obliger de vous vouloir charger d'une affaire que j'ai

avec Sa Majesté, et tâcher de m'en sortir? Je vous en serois infiniment redevable. » Et lui ayant assuré que je tiendrois cette commission à honneur, « je vous prie donc de vouloir venir à ma chambre, tandis que le rhingrave ira voir et entretenir sa sœur. » Je le suivis, et, étant demeurés seuls, je lui donnai la lettre que le Roi lui écrivoit en créance sur moi, et lui dis ensuite que le Roi m'avoit commandé de le voir sur l'accident depuis peu arrivé par la mort du duc de Clèves, tant pour recevoir de lui quelque bon conseil et avis de la façon qu'il s'y devoit comporter pour empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche qui lui étoit si préjudiciable, comme aussi de savoir de lui quelle part il voudroit prendre en cette affaire, qui ne lui importoit pas moins qu'à Sa Majesté, en cas qu'elle voulût se déclarer ouvertement, pour s'opposer à l'invasion que l'Empereur et le roi d'Espagne voudroient faire des Etats de Clèves et Juliers, soit sous ombre de protection, de séquestre, ou autrement. Il me répondit sur-le-champ qu'il rendoit grâces très-humbles à Sa Majesté de l'honneur qu'il recevoit par sa lettre et par ma légation; que sa prudence n'avoit pas besoin de conseil, ni son pouvoir d'aucune assistance; néanmoins qu'il lui diroit que la chose principale à quoi le Roi avoit à songer, n'étoit pas seulement d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche, mais encore d'amoindrir sa puissance, laquelle, pendant sa vie, ne lui pourroit pas nuire; mais, après sa mort, si elle rencontroit des successeurs moins sages et moins généreux que lui, elle pourroit causer la ruine de la France; que, quand Sa Majesté voudroit fermement s'employer à cette

œuvre, elle se pouvoit assurer de sa personne, de sa vie, de ses Etats et de ses moyens, pour les employer à son service; mais que ce seroit peu de chose que lui seul en Allemagne, si d'autres princes, touchés de même intérêt, ne se conjoignoient à même dessein; et qu'il osoit donner ce conseil au Roi, de faire pareillement rechercher messieurs l'électeur palatin et autres princes de la même maison, M. le marquis d'Anspach, qui étoit un très-brave et gentil prince, aimé dans l'Allemagne, et qui tireroit avec lui beaucoup de seigneurs de l'Empire; et aussi messieurs le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse et de Darmstadt : tous lesquels ledit marquis me dit qu'il s'assuroit que Sa Majesté trouveroit très-disposés à son service, et à suivre ses entreprises et desseins.

Je m'avisai lors d'une chose que le Roi approuva grandement depuis, qui fut que, quand je le vis se porter si franchement dans les intérêts du Roi, de l'y ancrer encore davantage, en lui disant, en confiance, que le Roi m'avoit aussi commandé de voir ces autres princes, si je le pouvois faire sans doute ni soupçon, comme j'avois fait lui, que j'étois venu saluer comme ayant l'honneur de lui appartenir, et que je devois aussi passer à Stuttgard vers M. le duc de Wirtemberg; mais qu'étant allé aux noces de M. le marquis d'Anspach, si j'y fusse allé, cela eût donné l'ombrage que le Roi appréhendoit, et que le bien de cette affaire consistoit au secret que l'on y devoit tenir. Il fut fort aise de voir que nous avions en France le secret en recommandation; car il nous appréhendoit de ce côté-là, et me témoigna qu'en cela consistoit le bien de nos affaires.

Je poursuivis donc à lui dire que j'avois dépêché à Sa Majesté pour lui mander l'absence de ce prince et de celle du palatin, qui étoit allé à Lenguenfeld au haut Palatinat, et qu'il m'avoit mandé là-dessus que je me gardasse bien de passer outre ; mais qu'après avoir vu M. le marquis de Baden, si je rencontrois en lui la confiance et la satisfaction qu'il s'en attendoit et promettoit, je le priasse, quant et quant, d'en prendre la principale direction, et que je prisse les ordres de lui, non-seulement de ce que j'avois à faire pour le service de Sa Majesté, mais encore une instruction et formulaire de la façon qu'elle devoit agir en cette affaire; à quels princes elle devoit faire parler pour cette grande union et confédération pour le bien général; par quels moyens les y attirer; quelles lettres leur écrire et en quelle teneur; quelles paroles pour les gagner; et enfin tout le gros et détail de cette affaire.

Ce prince prit mon discours de la même main que je lui présentois, accepta la charge que le Roi lui donnoit, avec de grandes actions de grâces; promit de s'y employer avec tout le soin et l'industrie que Sa Majesté sauroit désirer; que, puisqu'elle le lui commandoit, il m'enverroit d'amples mémoires et avis de ce qu'il faudroit faire, et ce par un sien secrétaire, jeune homme, mais bien entendu, et en qui il se confioit entièrement, nommé Murat, dès qu'il auroit mis au net tous les papiers nécessaires; que ce secrétaire demeureroit près du Roi comme solliciteur de son affaire supposée, auquel il écriroit de temps en temps, et aussi auroit soin de lui faire tenir les lettres et autres ordres du Roi qui seroient nécessaires.

Il fit ensuite appeler ce secrétaire, et, en la présence de M. le rhingrave, me dit que c'étoit le personnage qu'il envoyoit à la cour de France solliciter son affaire, laquelle il me recommandoit, et le solliciteur aussi, et qu'il me prioit qu'il m'accompagnât en France; ce que je lui promis. Et le rhingrave ne se douta jamais de ce que j'avois traité avec lui; de quoi je fis une ample dépêche au Roi, dont il fut extrêmement satisfait, et de tout mon procédé avec ledit marquis.

Nous revînmes encore le même jour, mais bien tard, coucher à Canstadt; le lendemain nous vînmes dîner à Lichtenau, où nous trouvâmes ma cousine la comtesse de Hanau, qui y étoit demeurée un peu malade, ce disoit-elle; mais en effet c'étoit pour y attendre et voir son frère et moi. Nous demeurâmes avec elle jusque sur le soir, que nous allâmes coucher à Strasbourg, où nous séjournâmes trois jours à passer le temps, le dernier desquels le secrétaire Murat arriva, qui m'apporta toutes les instructions et mémoires dont le marquis s'étoit pu aviser; et le lendemain nous nous en retournâmes à Nancy, par les mêmes gîtes que nous avions pris en allant. J'y trouvai une ample dépêche du Roi sur plusieurs diverses choses, et, entre autres, pour sonder l'intention de M. de Lorraine sur les présentes occurrences; duquel, sur l'affaire de Clèves, je ne pus tirer autre chose, sinon qu'il conserveroit soigneusement la neutralité entre les deux couronnes, que Leurs Majestés lui avoient consentie et accordée.

Je n'eus pas une si prompte expédition sur notre affaire du mariage de madame sa fille avec M. le dauphin; car, au bout de dix-huit jours, je le trou-

vai sans résolution et sans réponse à me faire. Et seulement, après avoir seulement consulté avec le président Bonnet, il conclut qu'il me diroit, à la première audience qu'il me donneroit, que moi et les miens avions toujours été si affectionnés à toute sa maison, que mon frère et moi y ayant de grands biens et quelques parens, étant aussi homme de bien et d'honneur, comme il me connoissoit, il ne se sauroit mieux adresser qu'à moi pour se conseiller de la résolution qu'il devoit prendre, et de la réponse qu'il devoit faire au Roi. J'avoue que ce discours me surprit, que je trouvai captieux. Enfin je lui répondis que si, dès le commencement de ce pourparler, je n'eusse pris le personnage de commissaire du Roi, j'eusse de bon cœur accepté celui de conseiller de son altesse, et m'en fusse acquitté, sinon avec suffisance, au moins avec candeur et probité; que maintenant je n'étois plus libre d'accepter aucune condition, puisque j'en avois déjà une établie; mais que je pouvois bien lui dire toutes les réponses qu'il pouvoit faire, et lui laisser puis après le choix de celle qu'il jugeroit la plus convenable.

Qu'en la proposition que je lui avois faite, il y avoit cinq sortes de personnes sur lesquelles il devoit faire réflexion : à savoir, madame sa fille, lui-même, les princes de sa maison, et qui ont l'honneur de porter son nom; ceux qui ont, par leurs femmes ou alliances, prétention sur le duché de Lorraine et ses autres Etats; et finalement ses sujets, tant ecclésiastiques, nobles que roturiers : de toutes lesquelles différentes personnes il devoit soigneusement considérer les divers intérêts au présent sujet.

Que celui de madame sa fille n'est autre que d'être bien et grandement mariée, et, si elle a pour dot un grand héritage, tirer du côté de son mari un grand douaire; de faire que les enfans qu'elle aura, qui seront grands princes par elle, le soient encore plus grands par son futur mari; et que, bien que sa qualité soit très-grande d'elle-même, elle l'accroisse et augmente encore par son mariage.

L'intérêt de son altesse vient ensuite, qui a bien plus de branches que celui de madame sa fille. Car, outre qu'il doit désirer le bien et la grandeur de madame sadite fille, à quoi l'affection paternelle le porte, il doit aussi avoir soin de la sienne particulière, qui est de vivre heureusement et paisiblement, aimé et honoré de ses voisins, respecté et obéi de ses sujets, et estimé des uns et des autres. L'intérêt des princes de sa maison lui doit être recommandé comme le chef d'icelle; lesquels princes ont trois différentes souches. La plus ancienne, et par conséquent la plus éloignée, est celle de Claude de Lorraine, dont est issue la maison de Guise. Celle d'après, et qui approche plus votre personne, est celle de Nicolas de Vaudemont, père de la feue reine Louise, et la dernière est celle de monsieur votre frère; qui doivent tous désirer, comme son altesse aussi, que les duchés et autres terres de la maison soient perpétués en la même race, et ne tombent point, par succession collatérale, en d'autres familles qu'en celle même de Lorraine. L'intérêt des princes collatéraux ne la doit pas beaucoup toucher; néanmoins il les faut peser en cette présente affaire.

Finalement celui de vos vassaux et sujets, à qui

son altesse ne tient pas seulement lieu de souverain, mais de père, lui doit être en singulière recommandation.

J'ai déjà dit les intérêts des princes de sa maison, parlant de ceux de son altesse, qui auront à craindre que, s'il manquoit à la race de Lorraine un prince souverain, la qualité de prince, avec le temps, ne se perdît en eux-mêmes, comme nous avons vu en Luxembourg et en d'autres.

Les princes collatéraux ont intérêt que la Lorraine ne tombe point dans les mains du roi de France, de peur d'être incorporée au royaume : comme, de ce siècle, nous avons vu pareil exemple au duché de Bretagne, duquel ceux de Ferrare, Nemours et Lorraine ont été exclus, aussi bien que l'infante d'Espagne et le duc de Savoie, et son altesse même, qui est descendue de la seconde fille de France, quoiqu'ils y eussent un droit clair et apparent. Finalement les vassaux et sujets de votre altesse, accoutumés à la domination de très-bons princes, qui prient tous les jours Dieu pour la continuation de ce bonheur, par la procréation de la ligne masculine à son altesse, ont intérêt de demeurer en l'heureux état où ils sont, appréhendent toutes nouveautés ou changemens, craignent l'altération de leurs priviléges, les gouvernemens des seigneurs envoyés de la France pour les régir, qui n'auront pas tant de soin de les bien conserver et maintenir, que de faire leurs affaires particulières à leurs dépens; qu'ils demeureroient province frontière de la France vers l'Allemagne, par conséquent toujours foulée de garnisons et de logemens de gens de guerre, la première attaquée, et qui serviroit de

place d'armes et de théâtre à jouer toutes les tragédies entre les Français et leurs voisins ennemis.

Voilà, ce me semble, tous les intérêts qui se rencontrent à peser et considérer en la présente proposition.

La première, qui est celle de madame votre fille, vous doit porter à l'exécution de ce que l'on vous propose; car quel meilleur parti pourroit-elle trouver en toute la chrétienté, qu'un dauphin de France, héritier infaillible de la couronne? Quelle plus grande qualité que d'être la première des reines chrétiennes? Que peut-elle désirer de plus avantageux pour ses enfans, que de les voir rois de France après son mari, et ducs de Lorraine après elle? Enfin toutes choses conspirent, quant à elle, à ce dessein, et, pour son bien, que comme père vous le lui devez procurer, vous n'en sauriez souhaiter davantage.

J'ajoute que si vous et madame leur mère venez à manquer avant qu'être mariées, elles tomberoient entre les mains de la Reine leur grand'tante, et belle-mère de l'une, qui en auroit soin comme de ses propres filles, et auroient la protection du Roi et d'elle contre les violences ou injustices que leur oncle, leurs parens, ou autres princes, voudroient exercer sur elles. Mais votre maison et les princes qui en sont descendus vous sont chers; vous désirez de laisser votre succession en la même maison d'où elle vous est venue, et de perpétuer votre nom. J'avoue que ce sont des désirs légitimes et bienséans, et que l'affection fraternelle vous doit toucher bien vivement, et tâcher de faire tomber à ses fils, par mariage, ce que, par création, vous n'avez pu procurer aux vôtres suc-

cessivement. Mais si son altesse, votre père, n'eût point laissé d'enfans mâles, la race de Médicis eût possédé la Lorraine; si le duc François, votre grand-père, n'eût point laissé le duc Charles, son fils, son successeur, le duc de Bavière le seroit maintenant; et, si le duc Antoine, votre bisaïeul, n'eût eu deux fils, François, son successeur, et Nicolas de Vaudemont, le marquis d'Auray régneroit maintenant sur les Lorrains en la place de votre altesse. Telles sont les lois humaines auxquelles il nous faut conformer.

Quant aux princes vos alliés, et qui, par succession collatérale, peuvent parvenir à la vôtre, ils ne vous doivent toucher en aucune façon, et devez plutôt désirer que vos petits-fils soient rois de France et ducs de Lorraine, que ceux de la maison de Médicis, et toutes les autres branches qu'elle a faites, que celle de Bavière avec celle d'Autriche, et les palatins de Neubourg, que M. de Vendôme, ou le duc de Croüy, ou les descendans de son frère ou de ses sœurs.

Reste à parler de vos vassaux et sujets, à qui ce changement sera fâcheux; mais la condition n'en sera point empirée. La Bretagne, pour être incorporée à la France, n'en a pas été de plus malheureuse condition. Ses priviléges et immunités lui ont été conservés, et les personnes et biens plus puissamment contregardés par un roi de France, qu'ils n'eussent été par un duc de Bretagne.

La condition de chaque corps de la Bretagne s'est accrue et améliorée par cette réunion; car l'ordre ecclésiastique a été capable de posséder les amples

bénéfices consistoriaux de la France. La noblesse s'y est enrichie et agrandie, parce qu'il se fait de bien plus hautes fortunes en de grands royaumes qu'en de petites provinces ; et le tiers-état est parvenu aux grandes et lucratives charges de judicature et de finances de France. Et cette incorporation de la Lorraine à la France n'est pas effective; car si madame votre fille n'a point d'enfans, il n'y a rien de fait. Si ces enfans ne sont mâles, les filles seront duchesses de Lorraine. Celle-ci le doit être après votre mort. Si elle a plusieurs mâles, le deuxième ou troisième, ainsi qu'il sera stipulé, sera duc de Lorraine ; et s'il n'y en a qu'un, peut-être que les Lorrains mêmes, qui auront déjà par plusieurs années éprouvé la douce domination des rois de France, demanderont eux-mêmes cette réunion, comme ont fait les Bretons. Non qu'ils n'eussent été plus aises d'avoir un prince particulier, mais de peur de tomber sous la puissance du duc de Savoie, du roi d'Espagne, ou des parens de votre altesse même, qu'ils n'affectionnoient pas tant que la France, et qui ne les eussent pas si bien su gouverner et protéger que le roi de France.

Voilà, en somme, tous les intérêts qui ne touchent votre altesse qu'en un seul point, qui est celui des princes de sa maison, qui pourroient déchoir si la souveraineté venoit à être changée en autre main, à quoi ils ont été et sont de tout temps sujets, si votre État tomboit en la maison de Bavière, Médicis, ou autres médiocres princes; mais ils ne perdront pas la qualité de princes pour cela : car s'il y eût eu des princes du sang de Bretagne lors de sa réunion à la couronne, ils n'eussent pas pour cela perdu leur qua-

lité, et nos rois eussent été obligés de la leur conserver, non-seulement par justice, mais par leur propre considération. Je dis davantage, que si, maintenant que le duché de Clèves va tomber dans une autre race, celle de Nevers subsistoit en France, qui en est descendue, elle conserveroit la dignité de prince, bien que la souveraineté en fût distraite. Voilà l'intérêt que ces princes de la maison de Lorraine y peuvent avoir; car, pour la succession, ils en sont tous si éloignés, à cause des filles qui ont été mariées à d'autres maisons, qu'ils ne songent pas seulement d'y pouvoir parvenir.

La maison de Guise a plus de cent têtes avant que la couronne de Lorraine y puisse venir tomber sur la sienne; celle de Mercœur est retombée en quenouille, et, sans cela, beaucoup de princes et princesses de la maison de Médicis leur passeroient devant. Il n'y a que monsieur votre frère et ses enfans qui pâtiront de tout. C'est ce que je plains infiniment; mais, à tout considérer, il ne perd pas tant comme il manque de gagner. Car cela dépend premièrement de votre volonté; secondement de celle de madame votre fille; ensuite de la lignée qui en proviendra, qui est douteuse aux cousins germains, et semble que Dieu ne bénisse pas de si proches alliances, en les privant souvent d'enfans : comme il se voit de celle de M. le duc de Bavière et de madame votre sœur, qui devoient, selon le jugement humain, avoir une belle et nombreuse lignée, étant tous deux si bien faits, et en la fleur de leur âge. Néanmoins, depuis quinze ans qu'ils sont mariés, ils n'ont pas eu seulement le doute d'en avoir; et quand bien votre altesse donneroit à

monsieur son frère sa fille aînée pour son fils aîné, elle donneroit la seconde à quelque prince étranger à qui tomberoit votre duché, si l'aînée n'avoit point d'enfans de monsieur votre neveu; qui seroit la même chose, mais bien moins avantageuse que si elle l'eût mariée avec M. le dauphin, qui n'aura pas moins de volonté que de puissance d'agrandir un jour son oncle et ses cousins germains.

Voilà, lui dis-je, les divers intérêts et la conséquence d'iceux, que j'ai voulu représenter à votre altesse avant que de lui dire les conseils qu'elle a à prendre là-dessus, et que je lui puis donner sans manquer au devoir auquel la personne que je représente maintenant m'oblige. Maintenant je lui établirai toutes les réponses qu'elle peut faire, et puis elle-même, les ayant toutes mûrement considérées, choisira celle qu'elle voudra faire au Roi, laquelle je lui porterai fidèlement, et sans lui en rien cacher ni déguiser.

Elle peut donc premièrement répondre au Roi que les intérêts de la maison de Lorraine, et le désir d'y perpétuer sa succession et ses États en la même famille, lui sont si considérables, qu'elle est résolue de marier madame sa fille à un prince de son sang; qui est un refus absolu, et lequel, bien que je me fusse résolu de ne donner point mon avis sur les choses des conseils divers que je lui avois proposés, néanmoins j'étois trop son serviteur pour ne lui pas dire que je ne lui conseillois pas d'user de termes si crus, attendu que de nier à qui peut forcer, est l'art de se ruiner. Joint aussi que, faisant cette réponse, vous ferez infailliblement une autre action qui sera encore

pire, qui est que si les affaires d'Allemagne appellent la personne ou l'armée du Roi, ou sur une frontière, ou par votre pays, pour le passage, vous êtes comme obligé, par ce précédent refus, d'envoyer mesdames vos filles en Bavière, pour éloigner la proie; et, étant en Bavière, qui sait si M. de Bavière n'aimera pas autant cette riche héritière pour un de ses neveux que pour celui de sa femme.

La deuxième réponse que vous pouvez faire au Roi, est de lui dire que M. le dauphin ni madame votre fille n'étant point en âge nubile, vous n'y voulez point inutilement penser avant le temps de le pouvoir conclure. Cette seconde réponse est un refus absolu, et qui sera reçu du Roi pour tel. Mais votre altesse pourroit y ajouter, pour l'adoucir, que vous assurez pourtant Sa Majesté que, lorsque cela sera, vous n'entendrez à aucune proposition que l'on vous veuille faire sur ce sujet, sans savoir, premièrement, si Sa Majesté continue au dessein de lui faire l'honneur de songer à son alliance pour M. le dauphin; y ajoutant encore, si vous voulez, que tout traité que l'on pourroit faire avant ce temps-là ne lieroit point Sa Majesté et engageroit votre altesse, qui rend très-humbles grâces à Sa Majesté de celle qu'il lui fait de jeter les yeux sur sa fille au dessein qu'il a de marier M. le dauphin.

La troisième réponse que votre altesse peut faire au Roi, est de la remercier très-humblement de l'honneur qu'il lui fait, qu'elle reçoit avec toute sorte de respect et de joie; qu'elle le supplie très-humblement que cette affaire soit traitée avec toute sorte de secret et de silence pendant quelque temps; qu'elle tâchera de disposer ses sujets à l'agréer, et ses parens à y

consentir : ce qu'elle fera le plus tôt qu'il lui sera possible.

L'autre réponse est de recevoir au pied de la lettre l'offre du Roi, vous y conformer et la conclure avec joie et contentement, faisant de bonne grâce ce que vous êtes résolu de faire.

De ces quatre réponses votre altesse peut choisir celle qu'il lui plaira; et lorsqu'elle me l'aura donnée, je la porterai à Sa Majesté sans y rien changer ni altérer.

Ces divers conseils que je lui donnai le tinrent un peu pensif, et moi là-dessus je le quittai, le laissant avec le président Bonnet, qui avoit été en tiers à toute cette conférence. Lequel président, revenant le soir, me rencontra devant ma porte, me promenant avec plusieurs seigneurs et gentilshommes.

Je les quittai pour me promener avec lui, qui me dit : « Je pensois que ce que vous avez proposé à son altesse lui eût donné moyen de se résoudre; mais vous l'avez plus embarrassée qu'auparavant, et je crois que si vous ne lui eussiez donné qu'un seul conseil il l'eût suivi, parce qu'il veut suivre tous les quatre, ne sachant lequel choisir.

« Je l'ai laissé dans cette incertitude, pensant néanmoins sur le troisième avis, qui est d'accepter la semonce, mais de la tenir secrète jusqu'à ce qu'il soit temps, et que, cependant, qui a temps a vie. Il y pourra arriver tant de choses, que les affaires pourront prendre quelque biais que ni vous ni nous n'eussions peut-être pensé. Il m'a commandé encore, en partant, de vous dire qu'il vous recommandoit le secret, et que vous vous pouviez disposer de partir

dans deux jours; car demain, sans remise, il résoudroit la réponse, et une dépêche, laquelle seroit seulement verbale, relative sur la lettre qu'il écrivoit au Roi, en réponse de la sienne, qui n'avoit été aussi que de créance. »

Je dis lors au président que j'avois charge expresse du Roi de donner à son altesse la demande que je lui avois faite, écrite et signée de ma main, qui étoit déjà toute prête à ma chambre; mais qu'il vouloit aussi que sa réponse fût signée de la sienne, et que, pour plusieurs raisons, je ne la pouvois pas prendre autrement; que l'affaire étoit de conséquence, sujette à désaveu; que j'étois jeune et nouveau ministre, qui, outre cela, étoit vassal de son altesse, qui seroit aisément soupçonné d'avoir ajouté ou diminué, supprimé ou inventé quelque chose en l'affaire, et que je n'étois pas homme pour faire appeler son altesse au combat, quand elle voudroit nier ce qu'elle m'auroit donné charge de dire de sa part. C'est pourquoi je voulois que sa lettre et son seing parlassent, et que moi seulement en fusse le porteur.

Bonnet me dit que difficilement pourroit-il faire cela. « Ni moi, répondis-je, rapporter rien que je ne l'aie écrit et signé. » Sur quoi nous nous séparâmes; et l'ayant prié de faire savoir à son altesse cette mienne et déterminée résolution, il me pria aussi de songer de ma part à quelque expédient qui ne fût pas cela et fût néanmoins cela même.

Je lui répondis sur l'heure que j'en avois un en main qui me déchargeoit et qui ne l'engageoit pas, qui étoit d'envoyer son président, ou quelque autre

personne affidée, porter sa réponse au Roi, avec une lettre de créance, et qu'il n'y avoit point d'autre moyen que l'un de ces deux-là.

Je m'en vins le lendemain matin voir M. le duc, qui ne me parla en aucune façon de cette affaire parce qu'il y avoit force monde; mais bien, me dit-il, si je le venois débaucher incontinent après dîner, qu'il feroit quelque partie à la paume. J'y vins selon ce qu'il m'avoit dit; et, l'ayant trouvé dans sa galerie, il me dit qu'il étoit tout résolu de se conformer aux volontés du Roi, et recevoir l'honneur qu'il lui vouloit faire. Seulement désiroit-il gagner et disposer les principaux de son État, pour leur faire goûter ce mariage, et le pallier cependant à ses parens jusques à ce qu'il fût temps de le découvrir; suppliant très-humblement sa Majesté de le vouloir cependant tenir secret, me priant aussi de recevoir cette réponse de sa part, pour la porter au Roi, avec une lettre de créance relative sur moi.

Je lui répondis lors que j'étois venu avec lettre de créance, qui étoit mon pouvoir de traiter avec lui, mais que s'il ne vouloit donner qu'une lettre de créance sans autre chose, qu'il pouvoit envoyer quelqu'un de sa part pour la porter, et que je me chargerois seulement d'un traité ou d'une réponse authentique signée, avec la lettre de créance pour l'accompagner.

Il me dit qu'il craignoit que cette réponse signée de lui ne fût vue, et que cela lui pouvoit importer à la vie même. Je lui dis que je n'avois pas moindre intérêt à la tenir secrète, pour les mêmes raisons, et que je lui répondois que le Roi le feroit aussi.

Enfin il se résolut de me faire donner une lettre, non de créance, mais de réponse à ce que j'avois négocié avec lui. Ce qu'il fit, et je la rapportai au Roi, prenant congé de lui deux jours après pour l'aller trouver; lequel fut extraordinairement satisfait du bon succès de toutes les affaires qu'il m'avoit commises, et me fit de très-grandes démonstrations de sa bienveillance.

A peine eus-je achevé de lui rendre compte des choses qu'il m'avoit ordonnées, qu'il prit aussi audience de moi pour me parler de sa passion vers madame la princesse, et de la malheureuse vie qu'il menoit éloigné d'elle. Et véritablement c'étoit un amour forcené que le sien, qui ne se pouvoit contenir dans les bornes de la bienséance.

Je lui fis à mon tour mes plaintes de lui-même, qui avoit fait fouiller et prendre les lettres que mon valet de chambre, s'en revenant en poste de la cour, m'apportoit; ce qu'il me nia fortement, mais je le savois bien, en ayant été averti auparavant par la Reine, qui dit à madame la princesse de Conti qu'elle en avisât mon homme, ce qu'elle fit; et lui, sur cet avis, bailla à un messager qu'il connoissoit toutes les lettres qu'il portoit, lequel les lui rendit après à Saint-Dizier.

On avoit fait rapport au Roi que mon valet me portoit des lettres de bonne part, aussi faisoit-il, et de diverses personnes; mais il fut habile : ce qui mit plus en peine le Roi sur ce qu'il m'avoit écrit; et on ne trouva jamais sa lettre sur mon homme, à qui il l'avoit donnée; de sorte qu'il se douta bien qu'il avoit envoyé son paquet par une autre adresse, parce que je lui rendis réponse de sa lettre.

Enfin il me nia toujours qu'il eût fait détrousser mon homme, et m'en voulut faire soupçonner des personnes qui n'y avoient pas pensé.

Le jour même la Reine me parla d'une affaire de grande conséquence, en laquelle je la servis adroitement, et selon ses intentions ; trois jours après, qui étoit le 12 septembre, j'eus une bonne fortune. Je me souviens de ce temps-là. Comme le Roi avoit pris un jour médecine, il se promenoit après dîner dans sa galerie ; M. de Bouillon entama un discours de la grandeur de l'Espagne, de sa visée à la monarchie, à laquelle elle s'acheminoit à grands pas, si tous les autres princes chrétiens ne s'unissoient ensemble pour l'en empêcher, et que sans les Hollandais elle y seroit déjà parvenue ; que la trève que le Roi avoit même aidé de faire entre le roi d'Espagne et eux, étant grandement profitable à l'Espagnol, et dommageable à eux et au Roi, que finalement le Roi devoit, de toute sa puissance, procurer l'agrandissement des États et la ruine des Espagnols, comme de ceux qui devoient un jour opprimer, avec la France, tout le reste de la chrétienté.

Il eut non-seulement une paisible, mais favorable audience ; et, comme il étoit beau parleur et énergique, il ravit d'admiration plusieurs esprits assez ignorans qui étoient là. Je me trouvai à cette proposition ; et comme je n'avois pas l'esprit préoccupé en sa faveur comme les autres, je remarquai en son discours plusieurs choses fausses, beaucoup de vaines, et quantité qui servoient plutôt d'ornement au langage que d'aide à la persuasion.

Je dis lors à MM. de Roquelaure et de Trigny, qui

hautement louoient le grand jugement de M. de Bouillon, et disoient qu'il n'y avoit plus rien à dire après ce qu'il avoit dit, que si l'on vouloit prendre le contre-pied de ce dont il avoit discouru, il y avoit plus de raisons à dire, et plus probables, que celles qu'il avoit proposées, et qu'il avoit appuyé tout son discours sur de faux fondemens et suppositions. Après que M. de Bouillon fut parti, Trigny dit au Roi, qui louoit les belles et bonnes raisons qu'il avoit apportées, que je disois que l'on en pourroit faire de même à prendre le parti de l'Espagnol contre les Hollandais. « Ayons-en le plaisir, répliqua le Roi; » et sur ce m'appela, et me commanda de lui parler contre les Hollandais : à quoi je m'embarquai, après m'en être plusieurs fois excusé; et Dieu m'inspira si bien que j'y réussis mieux que ceux qui m'écoutoient ne l'eussent cru. Auxquels le Roi adressant sa parole leur dit : « Il faut avouer le vrai, que M. de Bouillon a raison, mais que Bassompierre n'a pas tort. »

Le soir même le Roi me commanda de mettre par écrit ce que je lui avois dit, et que je le donnasse à M. de Villeroi. Je lui dis qu'il se moquoit de moi, et que je ne me mêlois pas de bien dire et moins de bien écrire, l'un et l'autre n'étant pas de ma profession, et moins de ma suffisance; que je ne me ressouvenois plus de ce que j'avois dit devant lui à la galerie, et que ce que j'en avois fait avoit été plutôt pour contrarier M. de Bouillon, que je n'aimois pas, que pour me débiter pour un beau parleur. Enfin il me força de le mettre par écrit : ce que je fis en la meilleure forme que je ne l'avois dit.

Le Roi alla peu de jours après passer le reste de

son automne à Fontainebleau, d'où je fis quelques courses à Malesherbes. Les fils de don Virginio Ursini arrivèrent. M. de Chevreuse fut découvert de voir en particulier madame de Moret, qui dit au Roi qu'il la vouloit épouser. Ses parens accommodèrent cette affaire, et lui s'en alla en Lorraine, dont il ne revint qu'après la mort du Roi.

Pimentel étoit revenu à la cour, et le jeu étoit grossi par son arrivée. Le Roi revint à Paris à la Toussaint. Ma sœur de Saint-Luc accoucha d'un enfant mort, et elle le suivit dix jours après ses couches, dont je pensai désespérer de déplaisir. Entragues revint de Chemeau. La Reine accoucha de madame Henriette-Marie, sa dernière fille, le 26 de novembre. Le dernier de novembre, M. le prince partit de la cour pour s'en aller à Moret; d'où il partit avec Rochefort et Tournay, et un valet qui portoit en croupe madame la princesse sa femme, mademoiselle de Certeau, et une femme de chambre nommée Philipette, et s'en alla à Landrecies. Le Roi jouoit en son petit cabinet, quand Delbène premièrement, puis le chevalier du guet, lui en portèrent la nouvelle. J'étois le plus proche de lui. Il me dit tout bas à l'oreille : « Bassompierre, mon ami, je suis perdu; cet homme emmène sa femme dans un bois. Je ne sais si c'a été pour la tuer ou pour l'emmener hors de France; prends garde à mon argent, et entretiens le jeu cependant que je vais savoir de plus particulières nouvelles. » Lors il entra avec Delbène dans la chambre de la Reine, qui couchoit dans son lit depuis sa couche de sa dernière fille, de laquelle elle s'étoit trouvée fort mal. Après que le Roi fut parti, M. le comte me

pria de lui dire ce que c'étoit. Je lui dis que son neveu et sa nièce s'en étoient allés ; puis ensuite, messieurs de Guise, d'Epernon et de Créqui m'ayant fait la même demande, je leur fis la même réponse.

Alors chacun se retira du jeu, et je pris l'occasion de rapporter au Roi son argent qu'il avoit laissé sur la table. J'entrai où il étoit, et ne vis jamais un homme si perdu ni si transporté. Le marquis de Cœuvres, le comte de Cramail, Delbène et Loménie, étoient avec lui. A chaque proposition ou expédient qu'un des trois lui donnoit il s'y accordoit, et commandoit à Loménie d'en faire l'expédition : comme d'envoyer le chevalier du guet après M. le prince avec les archers ; de dépêcher Balagny et Bouin pour tâcher de l'attraper ; d'envoyer Vanhecourt, qui étoit lors à Paris, sur la frontière de Verdun, pour empêcher son passage par là, et d'autres choses ridicules.

Il avoit envoyé quérir ses ministres, lesquels à leur arrivée lui donnèrent chacun pour conseil un plat de leur métier ou un trait de leur humeur. M. le chancelier arriva le premier, à qui le Roi dit l'affaire, et lui demanda ce qu'il lui sembloit à propos de faire sur cela. Il répondit posément que ce prince ne prenoit pas le bon chemin ; qu'il eût été à désirer que l'on l'eût mieux conseillé, et qu'il devoit avoir modéré son ardeur. Le Roi lui dit en colère : « Ce n'est pas ce que je vous demande, monsieur le chancelier, c'est votre avis. » Alors il dit qu'il falloit faire de bonnes et fortes déclarations contre lui, et tous ceux qui le suivroient ou donneroient aide, soit d'argent, soit de conseils. Comme il disoit cela, M. de Villeroi entra, et le Roi, impatient, lui demanda son avis, après lui avoir

dit la chose. Il haussa les épaules et montra d'être bien étonné de cette nouvelle; puis dit qu'il falloit dépêcher à tous les ambassadeurs du Roi vers les princes étrangers pour leur donner avis du départ de M. le prince sans permission du Roi, et contre sa défense, et pour leur faire faire les offices nécessaires auprès des princes où ils résidoient, pour ne le tenir dans leurs Etats, ou le renvoyer à Sa Majesté.

M. le président Jeannin étoit venu en compagnie de M. de Villeroi, à qui le Roi demanda aussi son avis. Il lui dit, sans hésiter, que Sa Majesté devoit dépêcher un de ses capitaines des gardes du corps après, pour tâcher de le ramener, et ensuite chez les princes aux Etats duquel il seroit allé, les menacer de leur faire la guerre en cas qu'ils ne le lui remissent entre les mains. Car, à son avis, son départ n'a point été prémédité, ni n'a point fait faire d'office pour être reçu et protégé; il sera sans doute allé en Flandre; et l'archiduc, qui ne connoît point M. le prince, qui n'a point d'ordre exprès d'Espagne pour le maintenir, et qui respecte et craint le Roi, ne se le voudra pas jeter pour peu de chose sur les bras, et sans doute vous le renverra ou chassera de ses Etats.

Le Roi prit goût à cet expédient; mais il ne voulut se résoudre qu'il n'eût ouï parler M. de Sully là-dessus; lequel arriva assez long-temps après, avec une façon brusque et rude. Le Roi alla à lui, et lui dit: « Monsieur de Sully, M. le prince est parti, et a emmené sa femme. — Sire, lui dit-il, je ne m'en étonne point, je l'avois bien prévu et vous l'avois bien dit; et si vous eussiez cru le conseil que je vous donnai il y a

quinze jours, quand il partit pour aller à Moret, vous l'eussiez mis à la Bastille, où vous le trouveriez maintenant, et je vous l'eusse bien gardé. » Le Roi lui dit : « C'est une affaire faite, il n'en faut plus parler ; mais que dois-je faire cependant ? Dites-m'en votre avis. —Pardieu, je ne sais, lui dit-il ; mais laissez-moi retourner à l'Arsenal, où je souperai et me coucherai, et songerai cette nuit à quelque bon conseil que je vous rapporterai demain au matin.—Non, ce dit-il, je veux que vous m'en donniez un sur l'heure.—Il y faut donc penser, lui dit-il ; » et sur cela il se tourna vers la fenêtre qui regarde dedans la cour, et se mit peu de temps à jouer du tambourin dessus, puis s'en revint vers le Roi qui lui dit : « Eh bien, avez-vous songé ?— Oui, lui dit-il. — Et que faut-il faire ? demanda le Roi. —Rien, lui répliqua-t-il. — Comment rien ? dit le Roi. —Oui, rien, dit M. de Sully. Si vous ne faites rien du tout, et montrez de ne vous en soucier, on le méprisera, personne ne l'aidera, non pas même ses amis et serviteurs qu'il a par deçà ; et, dans trois mois, pressé de la nécessité, et du peu de compte que l'on fera de lui, vous le raurez à la condition que vous voudrez ; là où si vous montrez d'en être en peine et d'avoir désir de le ravoir, on le tiendra en considération, il sera secouru d'argent par ceux de deçà ; et plusieurs croyant vous faire déplaisir le conserveront, qu'ils eussent laissé là si vous ne vous en fussiez pas soucié. »

Le Roi, qui étoit dans le trouble et dans l'impatience, ne put recevoir cet avis, et s'arrêta à celui de M. le président Jeannin, qui étoit plus brusque et

plus selon son humeur présente, et dépêcha le lendemain M. de Praslin, tant vers M. le prince que vers l'archiduc.

J'ai voulu déduire par le menu ces différentes opinions qui ont quelque connexité à cette évasion de M. le prince, et dire ensuite que M. de Praslin trouva encore M. le prince et madame la princesse à Landrecies, avec lesquels n'ayant pu rien traiter pour leur retour, il passa à Bruxelles vers l'archiduc, auquel il déclara ce que le Roi l'avoit chargé de lui dire.

L'archiduc fut assez surpris; et bien qu'il eût donné quelque espérance à Rochefort, qui l'étoit allé trouver de la part de M. le prince, de le recevoir et protéger dans ses Etats, il l'envoya néanmoins prier de vouloir seulement passer sans s'y arrêter. Mais depuis, animé par les persuasions du marquis Spinola, il le reçut et garda dans ses pays. Ce qui fit enfin résoudre le Roi à exécuter ce grand dessein qu'il avoit longtemps écouté, et souvent fait espérer de l'entreprendre, mais où il ne s'étoit voulu jusques alors entièrement jeter; lequel ne sera pas hors de propos ni du présent sujet d'en parler maintenant, et de reprendre les choses à leur source pour en donner une plus claire intelligence.

Comme ceux de la religion n'ont jamais eu un plus puissant ennemi que le roi d'Espagne, ni qu'ils aient plus craint et redouté, aussi ont-ils tourné leurs principaux projets et desseins à son abaissement et ruine; et, lorsqu'ils ont eu accès à l'oreille de quelques princes, ils l'ont toujours animé à lui faire la guerre. Messieurs de Bouillon, de Sully et de Lesdiguières, principaux personnages de cet Etat, et les plus grands

et habiles du parti huguenot en France, quoique toujours contraires et animés les uns contre les autres, se sont néanmoins en tout temps unis à conseiller et presser le Roi, voire même l'ulcérer et envenimer contre la maison d'Autriche et le roi d'Espagne particulièrement; à quoi ils étoient aidés par la propre inclination du Roi, aliénée du roi d'Espagne par son ressentiment des outrages reçus par lui en ces dernières guerres et par l'appréhension de sa grandeur, qui, par raison d'Etat, lui devoit être suspecte : de sorte qu'ils trouvoient libre accès vers le Roi, et paisible audience, même avec approbation, quand ils lui parloient contre l'Espagne, et n'eussent pas manqué d'exécution, si le Roi, las et recru de tant de guerres passées, son peuple ruiné et ses finances épuisées, n'eût voulu passer, autant que le bien de son Etat et son honneur lui pouvoient permettre, le reste de ses jours en paix dans un heureux et second mariage, parmi une nombreuse famille, et dans les divertissemens qui ne le détournoient des choses qui pouvoient être utiles au bien de son Etat, pour lequel il a toujours eu une parfaite sollicitude.

Ces raisons, comme il disoit souvent, qui détournoient Sa Majesté d'entreprendre une guerre longue et douteuse avec le roi d'Espagne et de laquelle il ne pouvoit espérer aucun avantage que la restitution de ce qui auroit été occupé de l'une des parties sur l'autre, puis après avoir beaucoup consumé de temps, d'argent et d'hommes, avec la désolation des deux frontières, n'empêchoient pas néanmoins que le Roi ne prît son temps quand il verroit une bonne occasion de le devoir faire, et ne trouvât pas mauvais

que M. de Sully fît quelque ouverture au roi Jacques d'Angleterre, vers lequel il étoit allé de sa part à son nouvel avénement à la couronne, sur une étroite ligue et conjonction des deux couronnes contre celle d'Espagne, en cas qu'elle voulût continuer ses ordinaires progrès. Mais ces sages princes, tous deux venus de loin à de si grandes successions, songeoient plutôt aux moyens de les bien régir et conserver, que de les accroître par des moyens non moins préjudiciables à la chrétienté qu'à leurs particuliers Etats, et se lièrent ensemble d'une étroite amitié sans passer les termes, ou contrevenir à la paix que le Roi avoit avec l'Espagne, et que celui d'Angleterre contracta peu de temps après. Mais il arriva ensuite que M. le duc de Savoie, brave et gentil prince, et impatient de paix et de repos, ne se put longuement tenir oisif après la paix que lui avoit donnée le Roi au commencement de 1601 : et ce prince, rempli de grands désirs, qui avoit le malheur d'être situé entre deux voisins plus puissans que lui, ne pouvant longuement se contenir en un état tranquille, animoit toujours l'un ou l'autre d'entrer en guerre, et s'offroit à celui qui voudroit être agresseur.

Mais comme le roi Philippe III fut un prince adonné à la paix, il ne trouva pas son compte avec lui : joint qu'il étoit piqué de ce que l'infante Isabelle avoit eu pour son partage les grands Etats de Flandre, et que l'infante Catherine sa femme ne lui eût apporté que quarante mille ducats de rente en dot assignés sur le royaume de Naples, desquels il étoit mal payé; et il prétendoit qu'au moins la cadette devoit avoir le duché de Milan, puisque l'autre avoit eu

les Pays-Bas; et parce qu'il ne les avoit pas, il pensoit que l'on les lui retînt injustement. C'est pourquoi il s'adressa diverses fois au Roi pour le porter à la guerre, lui offrant, avec son assistance et son service, de grandes pratiques, et l'intelligence qu'il disoit avoir dans et sur le duché de Milan.

Le Roi, qui connoissoit l'humeur de ce prince, et qui se défioit de sa fidélité, fit plusieurs difficultés d'entrer en aucune pratique avec lui; finalement lui ayant fait dire qu'il donneroit telle assurance de son immuable affection que Sa Majesté en désireroit, elle fut conseillée de l'écouter; et son altesse de Savoie envoya lors un seigneur nommé le comte de Gatinare, et un de ses secrétaires en qui il se confioit fort, que le comte fit semblant de débaucher pour l'accompagner en ce voyage, qui avoit pour apparence la congratulation de la naissance d'un de ses enfans.

Le comte de Gatinare, après avoir eu audience, feignit d'avoir la goutte pour prétexte de séjourner, et commençant à se guérir, le Roi sachant qu'il étoit joueur, lui commanda de venir jouer avec lui; et, afin qu'il pût être plus près pour revenir le soir, le Roi m'ordonna de lui donner tous les jours à souper; et peu auparavant que l'on nous servît à manger, le secrétaire venoit chez moi en cachette lui dire ce qu'il avoit traité avec M. de Villeroi en cette journée; et s'il y avoit quelque difficulté, il en parloit le soir au Roi avant le jeu.

Le Roi me fit cette grâce de me dire cette affaire après une âpre défense de la cacher aux yeux et à la connoissance de tout le monde; ce qu'il fit peut-être, forcé de s'y confier, de peur que l'apercevant, je ne

la découvrisse, puisque le rendez-vous se faisoit en mon logis.

Il fit plusieurs grandes propositions au Roi, auxquelles le Roi ayant répondu qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il se pût fier en lui, vu que son principal ministre, à qui il avoit donné sa sœur naturelle en mariage, M. d'Albigny, étoit entièrement espagnol.

Il manda lors au Roi que, dans peu de jours, il lui lèveroit de ce côté-là toute sorte d'ombrage : comme il fit. Car huit jours après nous ouïmes dire la prison, et ensuite la mort dudit Albigny. Le Roi voyant que le duc ne se jouoit pas, mais faisoit à bon escient, animé par les vives persuasions de M. de Sully et de M. de Lesdiguières, à qui le duc s'étoit premièrement adressé, et qui avoit proposé au Roi cette conjonction de M. de Savoie à lui; voyant aussi les avantages que Sa Majesté en pouvoit retirer, et les amples offres que M. de Savoie lui faisoit; fomenté par la république de Venise qui offroit de se joindre à ce même dessein, fit un traité très-secret avec mondit sieur le duc de Savoie, par lequel il promettoit sa fille aînée au prince de Piémont, son fils, en mariage; que de la conquête de Milan, qui se feroit par les armes communes de Sa Majesté, de la république et de M. de Savoie, la Giradadde seroit pour les Vénitiens, et le reste pour le duc qui, moyennant ce, quitteroit le duché de Savoie, et sa prétention de Genève au Roi, pourvu qu'il en fût trois années paisible possesseur; que la protection de Gênes seroit au Roi avec les places que le roi d'Espagne occupe entre Gênes et la Provence.

Que le duc de Savoie seroit général, pour le Roi, des trois armées, et M. Lesdiguières, lieutenant général, lequel seroit en même temps honoré par Sa Majesté d'un bâton de maréchal de France, ce qu'il reçut à la fin de l'année 1609 à Fontainebleau. Tous ces grands avantages, ni l'offre que lui firent les États de Hollande de rompre la trève qu'ils avoient faite pour douze ans avec l'Espagne, lorsqu'il voudroit rompre la paix, ne le purent encore émouvoir d'entrer en guerre ouverte avec les Espagnols, bien qu'il en fut âprement sollicité de tous côtés. Enfin la mort du duc de Clèves l'ayant un peu ébranlé, la protection que l'archiduc donna à M. le prince, le jeta tout-à-fait à accomplir le traité de Savoie, et attaquer en même temps, avec une puissante armée, les Pays-Bas. A quoi lui arriva de surcroît la prise de Juliers par l'archiduc Léopold, qui y entra comme commissaire de l'Empereur. Ce que le Roi trouva de telle importance, qu'il se résolut de tirer cette place des mains de la maison d'Autriche, le roi d'Angleterre concourant à même dessein. Voilà ce qui se passa sur cette affaire jusques en l'an 1610.

Au commencement de l'année 1610, en laquelle M. le grand duc, comme amiable compositeur, qui appréhendoit les guerres en Italie, qui craignoit, s'il demeuroit neutre, qu'il seroit fourragé de l'un et de l'autre parti, et que s'il ne se déclaroit il ne fût ruiné, s'employa en diverses négociations de tous côtés, pour empêcher une rupture ouverte. Il envoya en diligence le marquis Bonzi en Espagne; et ayant trouvé toutes choses disposées à la paix, il le fit repasser par la France pour moyenner un bon accommodement, même

avec espérance de rendre madame la princesse, et que l'on conviendroit d'un tiers pour la déposition de Juliers, le Roi consentant même le duc de Saxe; mais comme c'étoit un pays catholique, l'Espagnol n'y voulut consentir.

Enfin, le marquis Bonzi demanda au Roi s'il se contenteroit qu'il fît ouverture de me mettre le dépôt de Juliers en main, pourvu que je prêtasse serment à l'Empereur, lequel consentiroit que j'en prêtasse pareillement au Roi, de ne m'en point dessaisir qu'avec son consentement, à quoi le Roi s'accorda volontiers; mais la réponse n'en vint qu'après le décès de Sa Majesté; laquelle cependant continuoit les préparatifs d'une grande et forte guerre pour le printemps prochain.

Elle dépêcha M. le maréchal Lesdiguières en Dauphiné pour préparer toutes choses pour son passage au renouveau. Elle le fit son lieutenant général sous M. le duc de Savoie, M. de Créqui, colonel de son infanterie, et moi de sa cavalerie légère, un soir: ce qu'il fit de si bonne grâce, lorsque j'y pensois le moins, que je m'en sentis doublement obligé.

Il me donna quant et quant une compagnie de cent chevau-légers, dont je donnai la lieutenance à un vieux capitaine, nommé La Tour, que l'on nommoit un des quatre évangélistes de M. de Bouillon en Champagne; la cornette fut pour M. de Bourbonne, et un nommé Saruel, mon maréchal de logis.

Il me donna aussi cinquante gardes, desquelles je fis capitaine Comminges, et lieutenant Lambert. Il voulut qu'enfin je prêtasse serment de conseiller d'État, que je n'avois voulu prêter deux ans auparavant,

et me donna encore quatre mille écus de pension. Enfin il n'y eut sorte de faveurs qu'il ne me fît, me donnant une charge sans l'en requérir, laquelle il avoit refusée à M. d'Aiguillon, qui lui en avoit fait de grandes poursuites, lui disant qu'il la gardoit pour tel qui n'y pensoit pas. Cependant Entragues devint grosse. Le Roi me pressa d'épouser mademoiselle de Chemilly, et vouloit renouveler, en ma personne, le duché de Beaupréau; mais j'étois dans mes hautes folies de jeunesse, amoureux en tant d'endroits, bien voulu en la plupart, que je n'avois le loisir de songer à ma fortune.

Le Roi fit danser un ballet à M. le dauphin; et, parce que c'eût été une fête assez mélancolique s'il n'y eût eu que ses petits-enfans qui en eussent été, le Roi commanda que les galans de la cour en dansassent un immédiatement avant le sien; ce que nous fîmes. Madame la princesse de Conti accoucha, en carême, d'une fille qui ne vécut que dix jours : puis nous entrâmes en ce malheureux mois de mai, fatal à la France par la perte que nous fîmes en icelui de notre bon Roi. Je dirai plusieurs choses des pressentimens que le Roi avoit de mourir, et qui prévinrent sa mort. Il me dit peu devant ce temps-là : « Je ne sais ce que c'est, Bassompierre, mais je ne me puis persuader que j'aille en Allemagne. Le cœur ne me dit point que tu ailles aussi en Italie. » Plusieurs fois il me dit et à d'autres aussi : « Je crois mourir bientôt. » Et, le premier jour de mai, revenant des Tuileries par la grande galerie (il s'appuyoit toujours sur quelqu'un), et lors il tenoit M. de Guise d'un côté et moi de l'autre, et ne nous quitta qu'il ne fût près d'entrer dans

le cabinet de la Reine. Il nous dit lors : « Ne vous en allez point ; je m'en vais hâter ma femme de s'habiller, afin qu'elle ne me fasse point attendre à dîner, » parce qu'il mangeoit ordinairement avec elle. Nous nous appuyâmes, en attendant, sur les balustres de fer qui regardent dans la cour du Louvre ; lors le mai que l'on y avoit planté au milieu tomba sans être agité de vent ni autre cause apparente, et chut du côté du petit degré qui va à la chambre du Roi.

Je dis lors à M. de Guise : « Je voudrois qu'il m'eût coûté quelque chose de bon et que cela ne fût point arrivé. Voilà un très-mauvais présage. Dieu veuille garder le Roi, qui est le mai du Louvre ! »

Il me dit : « Que vous êtes fou de songer à cela. » Je lui répondis : « On feroit en Italie et en Allemagne bien plus d'état d'un tel présage que nous ne faisons ici ; Dieu conserve le Roi et tout ce qui lui touche ! » Le Roi, qui n'avoit fait qu'entrer et sortir du cabinet de la Reine, étoit venu tout doucement nous écouter, s'imaginant que nous parlerions de quelque femme, ouït tout ce que j'en avois dit, nous interrompit alors : « Vous êtes des fous de vous amuser à tous ces pronostics. Il y a trente ans que tous les astrologues et charlatans, qui feignent de l'être, me prédisoient chaque année que je cours fortune de mourir, et en celle que je mourrai, on remarquera tous les présages qui m'en ont averti en icelle, dont l'on fera cas, et on ne parlera de ceux qui sont avenus les années précédentes. »

La Reine eut une passion particulière de se faire couronner avant le partement du Roi pour aller en Allemagne. Le Roi ne le désiroit pas, tant pour évi-

ter la dépense que parce qu'il n'aimoit guère ces grandes fêtes. Toutefois, comme il étoit le meilleur mari du monde, il y consentit, et retarda son partement pour aller en Allemagne jusques après qu'elle auroit fait son entrée à Paris. Il me commanda de m'y arrêter aussi, ce que je fis, et aussi parce que madame la princesse de Conti me pria d'être son chevalier à la cérémonie du sacre et de l'entrée.

La cour alla donc coucher le 12 mai à Saint-Denis, pour se préparer au lendemain 13, qui fut le jour du sacre de la Reine, qui se fit en la plus grande magnificence qu'il fut possible. Le Roi y fut extraordinairement gai. Après le sacre il y eut, au logis de la descente des ambassadeurs, quelque brouillerie entre celui d'Espagne et de Venise. Le soir tout revint à Paris. Le lendemain matin, 14 dudit mois, M. de Guise passa à mon logis et me prit pour aller trouver le Roi qui étoit allé ouïr la messe aux Feuillans. On nous dit par les chemins qu'il étoit allé au retour par les Tuileries. Nous allâmes donc lui couper chemin, et le trouvâmes, dans le berceau, s'en revenant, et parloit à mademoiselle de Villeroi, qu'il quitta pour prendre M. de Guise et moi à ses deux côtés ; et nous dit d'abord : « Je viens des Feuillans, et ai vu la pierre que Bassompierre a fait mettre sur la porte : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ tribuit mihi?* et moi j'ai dit pour lui, qui étoit Allemand, il y falloit mettre *calicem salutaris accipiam.* » M. de Guise s'en prit à rire bien fort et lui dit : « Vous êtes, à mon gré, un des plus agréables hommes du monde, et notre destin portoit que nous fussions l'un à l'autre ; car, si vous n'eussiez été qu'un homme médiocre, je vous

eusse eu à mon service, à quelque prix que c'eût été; mais, puisque Dieu vous a fait naître un grand roi, il ne pouvoit pas être autrement que je ne fusse à vous. » Le Roi l'embrassa et lui dit, et à moi aussi : « Vous ne me connoissez pas maintenant, vous autres; mais je mourrai un de ces jours; et quand vous m'aurez perdu vous connoîtrez lors ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi aux autres hommes. » Je lui dis alors: « Mon Dieu, ne cesserez-vous jamais, Sire, de nous troubler en nous disant que vous mourrez bientôt? Ces paroles ne sont point bonnes à dire; vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années. Il n'y a point de félicité au monde pareille à la vôtre. Vous n'êtes qu'en la fleur de votre âge, et en une parfaite santé et force de corps, plein d'honneur plus qu'aucun des mortels, jouissant en toute tranquillité du plus florissant royaume du monde, aimé et adoré de vos sujets, plein de bien, d'argent, de belles maisons, belles femmes, belles maîtresses, beaux enfans qui deviennent grands. Que vous faut-il plus, ou qu'avez-vous à désirer davantage? » Il se mit lors à soupirer et me dit: « Mon ami, il faut quitter tout cela; » et moi je lui repartis: « Et ce propos aussi, pour vous demander quelque chose, mais c'est en payant, à savoir cent paires d'armes de votre arsenal qui nous manquent, et que nous ne pouvons avoir, à quelque prix que nous en voulions donner. Ce n'est pas pour ma compagnie, car elle est complète et armée comme il faut; mais M. de Varennes en a besoin de vingt-cinq, M. de Bordes de vingt-cinq, et le comte de Charlus de cinquante. » Il me répondit pour lors : « Bassompierre, je vous les ferai donner; mais n'en dites mot, car tout

le monde m'en demanderoit, et je dégarnirois mon arsenal. Venez-y cette après-dînée, car j'irai voir M. de Sully, et je lui commanderai de vous les faire délivrer. » Je lui dis : « Sire, je donnerai, à l'heure même, l'argent qu'elles valent à M. de Sully, afin qu'il les remplace; » et il me répondit la fin d'une chanson : *que je n'offre à personne, mais à vous je les donne.* Lors je lui baisai la main, et me retirai, comme il entra dans sa chambre, pour m'en aller dîner à l'hôtel de Châlons avec M. de Guise et M. de Roquelaure. Après dîner je vins passer chez Descures, à la place Royale, pour des routes qu'il me falloit pour diverses compagnies, puis j'allai attendre le Roi à l'Arsenal, comme il m'avoit dit. Mais, hélas! ce fut en vain ; car peu après on vint crier que le Roi avoit été blessé, et que l'on le rapportoit dans le Louvre. Je courus lors comme un insensé, et pris le premier cheval que je trouvai, et m'en vins à toute bride au Louvre. Je rencontrai devant l'hôtel de Longueville M. de Blérancourt qui revenoit du Louvre, et me dit : « Il est mort. » Je courus jusques aux barrières que les gardes françaises avoient occupées, et celles des Suisses, les piques baissées, et passâmes, M. Le Grand et moi, sous les barrières, et puis courûmes au cabinet du Roi, où nous le vîmes étendu sur son lit, et M. de Vic, conseiller d'Etat, assis sur le même lit, qui lui avoit mis sa croix de l'Ordre sur la bouche, et lui faisoit souvenir de Dieu. Milon, son premier médecin, étoit à la ruelle pleurant, et des chirurgiens qui vouloient le panser ; mais il étoit déjà passé. Bien vîmes-nous une chose, qu'il fit un soupir ; ce qui, en effet, n'étoit qu'un vent qui sortoit. Alors, le premier méde-

cin cria : « Ah ! c'en est fait, il est passé. » M. Le Grand, en arrivant, se mit à genoux à la ruelle du lit, et lui tenoit une main qu'il baisoit ; et moi, je m'étois jeté à ses pieds, que je tenois embrassés, pleurant amèrement. M. de Guise arriva lors aussi, qui le vint embrasser, et en ce même instant Catherine, femme de chambre de la Reine, vint appeler M. de Guise, M. Le Grand et moi.

Nous la trouvâmes sur un lit d'été en son petit cabinet, n'étant encore habillée et coiffée, qui étoit dans une extrême affliction, ayant auprès d'elle M. le chancelier et M. de Villeroi.

Nous nous mîmes tous trois à genoux, et lui baisâmes l'un après l'autre la main avec assurance de notre fidélité à son service. Lors M. de Villeroi lui dit : « Madame, il faut suspendre ces cris et ces larmes, et les réserver lorsque vous aurez donné la sûreté à messieurs vos enfans et à vous : que M. de Bassompierre prenne ce qu'il pourra ramasser de tant de chevau-légers qui sont sous sa charge, et qui sont maintenant à Paris, et qu'il marche par la ville apaiser le tumulte et la sédition. Ne manquez pas à vous-même, madame, et à ce qui vous doit être si cher, qui sont vos enfans. M. Le Grand demeurera auprès du corps du Roi, et, s'il est besoin, auprès de M. le Dauphin. » Elle nous pria de nous acheminer ; ce que nous fîmes en diligence. L'on nous fit sortir par le Jeu de Paume, et allâmes à pied à mon logis, où je trouvai quantité de gens qui s'y étoient rendus à ce bruit. M. de Guise étoit seul et à pied, qui me pria de l'accompagner jusques à l'Hôtel-de-Ville avec ce que j'avois de gens, qui pouvoient être quarante chevaux. Mais, comme

dans un étonnement pareil chacun se joint au plus grand nombre, tous ceux qui couroient éperdus par la ville se joignirent à nous, de sorte que nous étions plus de trois cents chevaux quand nous arrivâmes à l'Hôtel-de-Ville, où je laissai M. de Guise avec une partie de cette troupe, et je marchai vers le cimetière Saint-Jean. Puis, en sortant pour aller vers la rue Saint-Antoine, nous rencontrâmes M. de Sully avec quelque quarante chevaux, lequel, étant proche de nous, commença avec une façon éplorée à nous dire: « Messieurs, si le service que vous aviez voué au Roi, qu'à notre grand malheur nous venons de perdre, vous est autant empreint en l'ame qu'il le doit être à tous les bons Français, jurez tous présentement de conserver la même fidélité que vous lui avez rendue au Roi son fils et successeur, et que vous emploierez votre sang et votre vie pour venger sa mort. »

« Monsieur, lui répondis-je, c'est nous qui faisons faire ce serment aux autres, et nous n'avons pas besoin d'exhortateurs en une chose à quoi nous sommes si obligés. » Je ne sais si ma réponse le surprit, ou s'il se repentit d'être venu si avant hors de son fort; il partit à même temps et nous tourna visage, et alla s'enfermer dans la Bastille, envoyant en même temps enlever tout le pain qu'il put trouver aux halles et chez les boulangers. Il dépêcha aussi en diligence vers M. de Rohan, son gendre, pour lui faire tourner tête avec six mille Suisses qui étoient en Champagne, et dont il étoit colonel-général, et marcher droit à Paris; ce qui fut depuis un des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des affaires; joint à ce qu'il ne put jamais être persuadé par messieurs de Praslin

et de Créqui, qui le vinrent semondre de se présenter au Roi, comme tous les autres grands, et n'y vint que le lendemain, que M. de Guise l'y amena avec peine. Après quoi il contremanda son gendre avec ses Suisses, qui s'étoient déjà avancés une journée vers Paris.

M. d'Épernon, qui, après avoir mis l'ordre nécessaire aux gardes françaises devant le Louvre, étoit venu baiser la main du Roi et de la Reine sa mère, fut envoyé par elle au parlement, représenter que la Reine avoit des lettres de régence expédiées du feu Roi qui pensoit partir pour aller en Allemagne; que son intention avoit une autre fois été, lorsqu'il fut si mal à Fontainebleau, de la déclarer régente après sa mort, qui lui appartenoit plutôt qu'à tout autre; que l'urgence de l'affaire présente requéroit d'y pourvoir promptement, et qu'il étoit du bien de l'État qu'ils en délibérassent promptement. Ce qu'ils firent, et la déclarèrent régente de France pendant la minorité du Roi, lequel la Reine fit coucher quelques jours en sa chambre, jusques après les funérailles du feu Roi, qu'il prit son appartement.

Tous les grands et princes présens témoignèrent à l'envi leur zèle au service du Roi, et leur obéissance à la Reine; et M. de Nevers, qui lors commandoit l'armée de Champagne, fit prêter le serment en leur nom.

Le soir on pansa le corps du Roi, et le lava avec la même cérémonie que s'il eût été en vie. M. du Maine lui donna sa chemise, M. Le Grand servit, et l'on me commanda de servir et représenter la place de M. de Bouillon.

Le lendemain matin, samedi 15 de mai, tous les princes, ducs, officiers et autres du conseil, s'assemblèrent au Louvre, où, d'un commun accord, et sans aucune discordance, on ratifia ce qui avoit été fait au parlement pour la régence de la Reine. Et, pour l'autoriser davantage, on fut d'avis de mener le Roi aux Augustins, où pour lors se tenoit le parlement, auquel lieu, les pairs séant, fut confirmée la régence, et le Roi de sa bouche l'approuva. Puis il revint au Louvre, et on mit le Roi en la chambre du trépassé, où l'on lui donna de l'eau bénite sur les cinq heures du soir qu'il fut ouvert, et je fus ordonné présent, afin d'autoriser, avec messieurs les premiers gentilshommes de la chambre, et quatre ou cinq autres seigneurs ou conseillers d'Etat.

Il avoit deux coups, l'un desquels étoit léger, mais l'autre lui coupoit la veine artérique. Il étoit de très-bonne disposition dans son corps; aucune chose n'y apparut qui ne témoignât une longue vie. C'étoit le plus épais estomac, au rapport des médecins et chirurgiens, que l'on ait vu. Il avoit le poumon gauche un peu attaché aux côtés. Après cela on mit ses entrailles dans un pot, et son cœur dans une caisse de plomb que l'on porta aux jésuites, et l'on embauma son corps qui fut mis au cercueil, et reposa huit ou dix jours dans la même chambre; y ayant deux autels aux côtés, où il se disoit des messes tant que la commodité le permettoit, avec grand nombre de moines et ses aumôniers qui y étoient jour et nuit. Il y avoit aussi des gentilshommes et seigneurs destinés, outre les officiers particuliers de sa maison, pour se relever de deux en deux heures depuis le matin;

et entre autres M. le comte, M. de Guise, M. d'Epernon, M. le maréchal de Lavardin, messieurs de Créqui, Saint-Luc, La Rochefoucault, le comte de Curson, Noirmoustier, Thermes et moi, étions destinés en ce lieu-là, que l'on appelle la chambre du trépas, puis ensuite en la salle de l'effigie; mais lors nous y assistions en longs manteaux seulement.

Le mardi 18, M. le comte arriva avec quelque trois cents chevaux de ses serviteurs et amis ramassés; mais comme il trouva toutes les affaires faites, ce fut à lui à se soumettre à la Reine, qui ne laissa pas de lui donner le gouvernement de Normandie, que possédoit le Roi étant dauphin. On avisa lors de licencier l'armée qui étoit sur le point d'entrer en Italie, à laquelle on donna un mois de paye aux chefs pour distribuer à leurs soldats, non encore tout-à-fait mis sur pied; et de celle qui étoit en Champagne, on en réserva dix mille hommes de pied, savoir, sept mille Français et trois mille Suisses, pour envoyer à Juliers, et on licencia le reste.

En ce même temps le marquis de Bonzi, qui traitoit l'accommodement, eut pouvoir d'offrir à la Reine que l'on mettroit entre mes mains, en dépôt, le duché de Juliers, dont je ferois serment à l'Empereur, au roi d'Espagne, à celui d'Angleterre et aux États, que je ne m'en dessaisirois qu'avec leur général consentement, et après que l'on auroit décidé à qui il devroit appartenir.

La Reine-mère fut très-aise qu'une si noble chose fût arrivée au commencement de sa régence; qu'un sien serviteur particulier (car, après la mort

du Roi, elle me retint avec quatre mille écus de pension) fût choisi pour confier le dépôt. Et en voulant avoir le consentement du roi d'Angleterre et des États de Hollande, celui-là y consentit volontiers; mais les Hollandais ne le voulurent faire, et opprimèrent ma bonne fortune d'un tel avantage qui m'étoit si important.

Toutes les villes et provinces du royaume envoyèrent à l'envi, après la mort du Roi, par leurs députés, saluer le Roi, et reconnoître la Reine régente. Le corps du Roi fut porté en la grande salle de parade, ou de l'effigie, laquelle fut servie comme si le Roi eût vécu. Nous la vînmes garder alors avec les longues robes, le chaperon sur l'épaule, et les bonnets carrés en tête : ce qui dura plus de trois semaines, au bout desquelles l'effigie fut ôtée, la salle tendue de noir, et le cercueil découvert, ayant une couverture de velours noir au lieu du lit qui étoit dessus. Alors nous gardâmes le corps avec le chaperon en tête, et le Roi vint en grande cérémonie jeter de l'eau bénite sur le corps du Roi son père; et le lendemain on porta le corps à Notre-Dame, le jour d'après à Saint-Lazare, et de là à Saint-Denis, et le subséquent se fit le service et l'oraison funèbre.

Peu de temps après les obsèques du feu Roi, M. le prince, qui s'étoit retiré à Milan, en partit pour venir à la cour; et, à son arrivée, il y eut plus de quinze cents gentilshommes, seigneurs ou princes, qui lui allèrent au-devant. Il fit dire une messe à Saint-Denis pour le feu Roi en passant; puis, en cette grande compagnie, vint faire la révérence au Roi et à la

Reine régente, qui, peu de jours après, lui donna l'hôtel de Gondy, qu'elle acheta quarante mille écus. Entragues accoucha le 17 d'août.

Le Roi s'achemina, en ces jours, à Reims pour se faire sacrer : ce qu'il fit le 10 octobre ; et le lendemain fit la cérémonie du Saint-Esprit, en laquelle il fit M. le prince chevalier. Je m'en allai pendant ce temps-là en Lorraine, où le Roi envoya son ambassadeur M. de Richelieu, visiter le duc de Lorraine.

Madame la comtesse d'Auvergne s'en alla en Flandre trouver madame la princesse sa sœur, qu'elle ramena à M. le prince son mari, au retour du sacre.

Je revins à la cour, où le marquis d'Ancre eut querelle contre M. Le Grand, de qui j'étois ami ; mais la Reine me commanda d'assister ledit marquis d'Ancre : ce que je fis avec nombre de mes amis qui me voulurent accompagner.

L'année 1611 commença par l'éloignement de M. de Sully (1), lequel, par l'instance et la brigue

(1) Nous croyons devoir donner sur le duc de Sully quelques particularités qui se trouvent dans les fragmens des mémoires de Bassompierre publiés en 1803.

« M. de Rosny étoit un gentilhomme de la maison de Béthune, qui « n'étoit pas fort riche, mais qui donnoit un tel ordre à ses affaires, « qu'il n'étoit pas incommodé ; et ayant été contraint, à cause de la « religion prétendue réformée qu'il professoit, de se retirer de la Loire, « il courut la fortune du roi de Navarre, qu'il suivit en assez bon « équipage dans toutes les occasions, et se signala en aucunes ; et « même à la bataille d'Ivry il prit la cornette blanche de la Ligue, « et Signogue prisonnier qui la portoit ; au reste, de très-bon sens, qui « parloit bien, et qui naturellement aimoit l'ordre et la règle en toutes « choses ; et comme M. d'O, surintendant de finances, fut mort, il fut « mis dans ce conseil des finances qui fut établi pour les administrer ; « mais comme il n'étoit pas de la qualité de M. de Nevers, ni de si

des deux princes du sang, fut reculé des affaires. On lui ôta la surintendance des finances et la garde du trésor royal, quant et la Bastille, que la Reine prit, et la donna en garde à M. de Châteauneuf, et, sous

« haute volée que Sancy et Schomberg, qui, par leurs emplois et ser-
« vices, s'étoient plus avancés que lui, il n'y eut pas grande créance
« ni autorité. Néanmoins il se maintint en réputation d'homme de
« bien, habile et entendu, non-seulement aux finances, mais encore de
« tout autre emploi que l'on lui voulût donner; et bien qu'il ne fût
« pas galant de la cour, ni de ces souples courtisans qui s'insinuent
« dans les bonnes grâces de ceux qui sont en faveur, il se sut néan-
« moins glisser dans l'amitié de la marquise de Monceaux, qui posse-
« doit alors absolument le cœur et l'esprit du Roi; et elle le considéra
« comme un homme qu'elle pourroit avancer en reculant Sancy qu'elle
« haïssoit; ce qui fit qu'elle chercha de lui donner de l'emploi; et, ayant
« le chancelier de Chiverny à sa dévotion, elle fit tant qu'il proposa au
« Roi de donner à Rosny des commissions sur le sujet des finances,
« quand il en écherroit quelqu'une.

« Le Roi, qui estimoit Rosny homme de bien et d'esprit, fut aisé-
« ment persuadé de se l'approcher et de l'entretenir sur ses affaires;
« et dès que Rosny eut son oreille, il lui fit connoître la mauvaise
« administration de ses finances, et comme elles se dissipoient sans
« qu'elles tournassent à son profit, ce qui le rendoit continuellement
« nécessiteux; puis ensuite lui dit que, s'il lui vouloit faire donner
« une commission d'aller faire compter par état dans les provinces les
« receveurs généraux, que peut-être il trouveroit encore quelque chose
« de reste à regratter sur eux, ou qu'au pis-aller on verroit le fond de
« leur sac. La marquise et le chancelier opinèrent sa proposition; et le Roi
« ne s'en éloignant pas, il fut envoyé à l'effet de ce qu'il avoit proposé.

« Ce fut au commencement des notables, dont l'assemblée fut tenue
« à Rouen vers la fin de l'année 1598, qu'il partit; et, se promenant
« par les généralités, vit si bien le fonds des recettes, qu'il rapporta
« au Roi, au commencement du siége d'Amiens, cinq cent cinquante
« mille écus qu'il avoit glanés en son voyage; et en étant venu rendre
« compte au Roi devant la marquise, il fut en grande estime du Roi,
« tant pour sa probité que pour son soin et adresse. Lors la marquise
« pressant pour lui et contre Sancy, ce qu'elle put, lors fut de lui
« faire donner le maniement de l'argent qu'il avoit apporté, sur ce
« qu'il dit au Roi qu'il ne falloit pas faire courre le bruit qu'il y eût
« tant de deniers revenans bons, et que ce fonds, dont l'on ne faisoit

lui, à un de ses gentilshommes servans, nommé Vauzé. On fit trois directeurs pour manier les finances, qui furent messieurs de Châteauneuf et les présidens de Thou et Jeannin; mais, à ce dernier, on y

« point état, mis en réserve, serviroit pour faire le siége d'Amiens. « Ainsi il dit n'avoir rapporté que six vingt mille écus, sur lesquels, « dès le lendemain, Sancy ayant donné plus d'ordonnances que le « fonds ne montoit, Rosny les montra aussitôt au Roi pour lui faire « voir la dissipation de ses finances. Ce qui fit résoudre le Roi de les « mettre entre ses mains aussitôt après le siége d'Amiens, craignant, « s'il le faisoit alors, que cela ne préjudiciât à ses affaires. Néanmoins, « comme Sancy, qui étoit colonel général des Suisses, s'occupoit à sa « charge, et souvent couchoit aux tranchées, eut pris une maladie bien « grande qui dégénéra en vertigo, et que Rosny avoit l'argent comptant « en main, le Roi ne fit autre chose, sinon qu'il dit, quatre ou cinq jours « durant à ceux qui lui demandoient de l'argent ou qui lui parloient « d'affaires de finances, qu'ils s'adressassent à Rosny.

« Ainsi, dans peu de jours, la porte de Sancy ne fut plus recherchée « de ceux d'affaires, et tous les concours étant venus à celle de Rosny, « il commença à faire la charge hautement, étant appuyé par ses propres « services, par sa bonne gestion, par la faveur de la marquise et par « l'amitié du chancelier. Ainsi Sancy tomba et Rosny s'éleva, et prit telle « part dans les bonnes grâces du Roi, qu'il fut son principal et plus « intime favori; lequel le fit ensuite grand-maître de l'artillerie, puis fit « ériger cette charge en office de la couronne, le fit duc et pair et gou- « verneur du Poitou, l'aimant et estimant jusqu'à sa mort.

« Mais comme le duc de Sully étoit homme rude et hautain de son « naturel, il ne chercha point de suivre avec le chancelier et Villeroi, « qui étoient ses compagnons au conseil secret du Roi; et, bien qu'il « eût, au commencement de l'arrivée de la Reine en France, recher- « ché avec grand soin l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'il les eût « possédées avec une très-grande confiance que la Reine avoit de lui, « néanmoins il les perdit par sa faute, choquant le dessein que la « Reine eut de faire lieutenant civil le président Legeay, qui étoit « procureur du Roi au Châtelet lorsque Miron mourut; et se brouilla « avec elle sans qu'il s'y soit remis depuis. Il arriva aussi qu'il eut « une grande brouillerie avec M. le comte de Soissons, sur ce qu'ayant « demandé au Roi le don de l'aunage des toiles en Bretagne, lui disant « que cela lui vaudroit cent mille écus, Rosny fit voir au Roi qu'elles en « vaudroient plus de six cent mille; de sorte que le Roi, révoquant le

ajouta la charge de contrôleur-général des finances; ce qui lui en donna l'entier maniement, à l'exclusion des autres, qui assistoient seulement à la direction.

On mit sur pied les compagnies des gendarmes et des chevau-légers du Roi, pour accompagner Sa Majesté lorsqu'elle iroit aux champs, chacune composée de deux cents maîtres; et celle des gendarmes passa en ce même temps en la ville de Paris, en très-bel équipage.

M. le duc de Guise, dès le vivant du Roi, avoit commencé fort secrètement la recherche de madame de Montpensier; mais il ne s'osoit découvrir, parce que le Roi y eût difficilement consenti. Après sa mort cette affaire se réchauffa; et, bien que M. le comte et M. d'Epernon fissent quelques efforts pour en empêcher la perfection, et que madame de Verneuil eût fait bruit de certains articles de mariage, néanmoins

« don général qu'il en avoit fait à M. le comte de Soissons, lui fit seu-
« lement un don de cent mille écus, dont M. le comte fut tellement
« piqué contre le duc de Sully, qu'il fut depuis son ennemi déclaré.
« Finalement M. le prince s'étant retiré avec madame sa femme en
« Flandre, le duc de Sully dit en plusieurs lieux, et en diverses
« fois, que si le Roi eût cru son conseil, qui étoit de mettre M. le
« prince à la Bastille, il ne seroit pas en peine de le faire revenir de
« Flandre; de sorte qu'à la mort du Roi, le duc de Sully, trouvant la
« Reine régente, les deux princes du sang, les ministres et sa religion,
« opposés à sa manutention, s'étant aussi jeté à la mort du Roi dans
« la Bastille, qu'il munit le mieux qu'il put; et ayant mandé à M. le duc
« de Rohan son gendre qu'il fît tourner en même temps six mille
« Suisses qu'il commandoit vers Paris, il ne fallut pas plus de prétexte
« que cela à de si puissans ennemis pour le tirer du ministère, de
« l'administration des finances, et de la garde du trésor qu'il avoit, par
« son épargne, amassé au Roi dans la Bastille; et il se retira avec de
« grands biens, une belle dignité, un office de la couronne, un beau
« gouvernement, et encore une plus belle réputation d'avoir bien,
« utilement et fidèlement servi le Roi et l'État. »

il se paracheva, vers le carême-prenant, en l'hôtel de Montpensier, à la rue Grenelle, qui est maintenant celui de Bellegarde.

Il arriva, trois jours après ces noces, que M. le prince de Conti querella M. le comte de Soissons son frère, parce que leurs carrosses, en passant, s'étoient choqués et leurs cochers battus.

M. de Guise, à qui la Reine avoit dès le soir même commandé d'aller trouver M. le prince de Conti pour assoupir cette noise, partit le lendemain matin de l'hôtel de Montpensier où il avoit couché, pour aller à l'abbaye Saint-Germain où M. le prince de Conti logeoit, et avoit avec lui vingt-cinq ou trente chevaux. Il passa, par hasard, devant l'hôtel de Soissons, qui étoit son chemin : ce qui offensa M. le comte, et manda à ses amis de le venir trouver, leur disant que M. de Guise l'étoit venu braver. Alors les amis de M. de Guise accoururent à l'hôtel de Guise en telle foule, qu'il s'y trouva plus de mille gentilshommes.

M. le comte envoya prier M. le prince de le venir trouver, et ensemble allèrent au Louvre demander à la Reine qu'elle leur fît raison de l'insolence de M. de Guise. Néanmoins M. de Guise faisoit en cette affaire l'amiable compositeur, et disoit qu'il ne se déclaroit point, et seulement qu'il les vouloit accorder et empêcher le désordre.

Cette brouillerie continua tout ce jour et le lendemain, auquel la Reine, craignant plus grand désordre, fit commander que les chaînes fussent prêtes d'être tendues au premier commandement, et que, dans les quartiers, on fût prêt de prendre les armes au premier ordre qu'elle en enverroit. Cependant

tout le jour suivant fut employé vainement à chercher les moyens d'accommodement, chacun des deux princes ayant un capitaine des gardes du corps près de sa personne pour le garder.

Le soir, M. le prince envoya prier M. de Guise de lui envoyer un de ses amis confidens. M. de Guise se conseilla avec les princes et seigneurs qui l'assistoient du choix qu'il devoit faire pour cet envoi ; et enfin, par leur avis, il me pria d'y aller.

Je le trouvai chez M. de Beaumont, en la place Dauphine, et me fit souper avec lui; et, après souper, s'étant retiré dans une chambre avec moi, il me commença à dire l'affection qu'il portoit à M. de Guise, lequel il pensoit avoir grandement obligé de se montrer neutre en une affaire où il s'agissoit de l'intérêt de sa maison, de laquelle il étoit le premier prince, par conséquent chef après la maison royale; que cela le devoit porter non-seulement à croire son conseil, mais à suivre ses opinions et intentions; que cependant, à cause du grand nombre d'amis qu'il avoit rencontrés en cette occasion, il se tenoit fier, voulant traiter de pair avec les princes du sang, qui peuvent être ses rois et ses maîtres, et que cela l'offensoit; et que si M. de Guise n'acquiesçoit aux choses qu'il avoit proposées pour l'accommodement de cette querelle, il se déclareroit ouvertement contre lui et pour M. le comte son oncle; aussi que son devoir l'obligeoit, s'il n'eût été préoccupé par l'affection singulière qu'il avoit pour M. de Guise, et qu'il me prioit de lui rapporter ce qu'il m'avoit dit, et lui faire savoir de plus que, s'il s'étoit déclaré contre lui, les deux tiers de ceux qui l'assistoient se retireroient en même temps

pour le venir trouver, comme ils lui avoient la plupart fait dire.

Je lui dis que j'étois venu le trouver seulement pour écouter ce qu'il lui plairoit de me dire, et le rapporter ensuite à M. de Guise en mêmes termes que je l'aurois entendu ; à quoi je ne manquerois, m'offrant de plus à lui en rapporter la réponse ; et lors je me tus.

M. le prince, qui aime qu'on lui réponde et conteste ses opinions, afin de les fortifier de raisons, comme c'est en vérité le plus habile et le plus capable prince que j'aie jamais pratiqué, me dit de plus : « Venez-çà, monsieur de Bassompierre ; n'ai-je pas raison de demander cela à M. de Guise, et de me retirer et l'abandonner, s'il ne veut suivre mes conseils et avis, et garder le respect bienséant et dû aux princes du sang ? — Monseigneur, lui répondis-je, personne ne vous peut donner conseil sans faire un acte d'arrogance et de présomption ; car vous êtes si habile et capable, qu'il ne se peut rien ajouter à ce que vous dites ou proposez. Néanmoins, puisque vous me commandez de vous parler franchement, je le ferai avec le respect et la soumission que je dois, et vous dirai que ce singulier effet d'amitié, que vous dites avoir fait paroître à M. de Guise, ne m'a pas beaucoup apparu en cette occasion, et moins encore cette neutralité que vous me proposez. Car il ne s'est fait que la seule action d'aller trouver M. le comte en son logis pour l'y accompagner. Vous l'avez présenté et avez comme souscrit à la requête. Vous avez été plusieurs fois trouver M. le comte, et vous n'avez pas mis le pied dans l'hôtel de Guise. Vous me direz peut-

être que M. le comte est votre oncle ; aussi l'est bien M. le prince de Conti, et aîné de M. le comte, qui est venu loger à l'hôtel de Guise, qui est celui qui a la querelle avec son frère, et non M. de Guise qui n'en a dessein, comme il est prêt d'affirmer. Mais comme c'étoit son chemin, non avec ostentation, car il n'avoit que ses domestiques, a passé, non devant la porte, mais à un coin du logis de M. le comte ; qui est tout ce en quoi il a pu contrevenir au respect qu'il doit aux princes du sang, lequel il gardera toujours, jusqu'à ce que son honneur n'y soit point engagé, ni sa personne outragée.

« Que M. de Guise tiendra toujours à honneur que M. le prince se mêle de l'accommodement, et le tient si juste qu'il ne voudra rien proposer qui puisse nuire ou offenser M. de Guise, lequel ne doit faire aucune satisfaction puisqu'il n'a fait aucune offense ; que c'est M. le prince de Conti, et non lui, qui a la querelle ; que, si le passage proche d'un coin de la maison de M. le comte lui a donné de l'ombrage, M. de Guise affirmera que c'est sans dessein, qu'il seroit bien marri d'avoir voulu passer devant l'hôtel de M. le comte qu'il respecte, et à qui il veut être très-humble serviteur, tant qu'il lui fera l'honneur de l'aimer, et que l'intérêt de M. le prince de Conti ne l'en empêchera point. Mais que de le supplier de l'excuser de quoi il a été dans une rue libre et passante ; de ce qu'il a marché par la ville avec son train ordinaire, et de ce qu'il assistera toujours M. le prince de Conti, son beau-frère, contre lui, qu'il ne le fera jamais ; qu'il n'animera point M. le prince de Conti contre lui, mais, quand il le sera jusqu'à la brouillerie,

qu'il l'assistera toujours de sa personne et de ses amis, lesquels, en cette présente querelle, il n'avoit mandés ni pratiqués; le pouvant assurer que, quand je le vins trouver sur ce que plusieurs qui dînoient chez moi, et mon beau-frère de Saint-Luc entre autres, avoient été mandés pour venir trouver M. le comte, je ne trouvai pas quatre gentilshommes en l'hôtel de Guise, outre ses domestiques, et que la grande foule qui y vint depuis, y a été portée franchement et sans recherche; et trouve les amis de M. de Guise, qui l'assistent présentement, si affectionnés à lui et à son service, qu'aucune considération particulière ne les pourra pas ébranler du dessein que si franchement et volontairement ils ont déjà embrassé. Que finalement M. de Guise se confiera en M. le prince en tout ce où son honneur ne sera point engagé et touché, et qu'il achetteroit l'honneur des bonnes grâces de M. le prince au plus haut prix qu'il se le pourroit acquérir; mais qu'il me permette de lui dire aussi que l'amitié et le service d'un tel prince comme M. de Guise, ne doivent point être maintenant négligés par M. le prince, à qui il a fait voir, par ce petit échantillon, de quelle suite et nombre d'amis il le pourroit un jour assister et servir; et que, pour mon particulier, je le suppliois très-humblement de me pardonner, si, en exécutant son commandement, je lui avois parlé avec tant de franchise et de liberté. »

Il me répondit qu'il avoit trouvé bon et fort bien pris ce que je lui avois dit, et qu'une grande partie étoit à considérer; mais qu'il falloit aussi que les amis de M. de Guise et ceux auxquels il avoit créance, fomentassent plutôt l'accommodement que la discorde,

laquelle enfin leur pouvoit beaucoup plus nuire que profiter; que nous avions déjà obligé M. de Guise par notre assistance; que nous nous devions contenter et concourir à l'accord : ce que je l'assurai que non-seulement moi, qui étois en petite considération parmi tant de princes, ducs et officiers qui l'assistoient, mais que tous ceux qu'il tenoit en quelque estime, et dont il se conseilloit en cette affaire, conspiroient à l'accord et s'y portoient entièrement. Lors il me licencia, et me pria de coopérer en tout ce que je pourrois à cet accord, et qu'il me remettroit bien ensuite avec M. le comte; dont je le remerciai très-humblement.

Je pris donc congé de lui, et, en partant, il me dit que le marquis de Noirmoutier et plusieurs autres, qui assistoient M. de Guise, lui avoient fait dire que, quand il se déclareroit contre lui, qu'ils l'abandonneroient, et qu'il ne les avoit pas voulu empêcher de l'aller trouver. Je lui répondis en riant : « Monsieur, quand M. le marquis de Noirmoutier, et les autres que vous dites, auroient abandonné la cour de l'hôtel de Guise, l'herbe n'y croîtroit pas pour cela; mais il faut les accorder, et je m'assure, monsieur, que, du côté de M. de Guise, la difficulté n'en viendra point, pourvu que l'on ne veuille de lui que choses raisonnables. » Sur cela, je m'en retournai à l'hôtel de Guise, où je fis mon récit de ce que l'on m'avoit dit et de ce que j'avois répondu, que l'on trouva bon; et, le lendemain, après plusieurs allées et venues, l'accord fut fait, et M. du Maine parla pour et au nom de M. de Guise.

La mort du Roi empêcha la foire de Saint-Ger-

main; mais on permit aux marchands étrangers qui y étoient venus, de vendre aux salles des Tuileries, où les rendez-vous se donnèrent comme on eût fait à la foire. M. le comte fut mortellement offensé contre ceux qui avoient assisté M. de Guise en sa querelle, mais particulièrement contre moi, qui faisois profession auparavant d'être son serviteur, et parce que j'avois fait les allées et venues et contestations sur le fait de leur accord. Pour s'en venger, il voulut que je ne visse plus Entragues, et fit dire à son père et à ses frères et mère, que je déshonorois leur maison par ma longue fréquentation avec sa fille et leur sœur; que leur étant allié, en quelque sorte, il y prenoit intérêt; et ayant envoyé quérir madame d'Entragues, lui en parla en la même façon. Or quand, l'été précédent, madame d'Entragues s'avisa de la grossesse de sa fille, et la chassa de son logis, et elle m'ayant fait prier de lui donner une promesse de mariage pour apaiser sa mère, elle m'offrit toutes les contre-promesses que je désirerois d'elle, et que ce qu'elle en désiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, et avec son aide.

Je fus consulter messieurs Chambellu, Boutillier et Arnaud, fameux avocats, lesquels me dirent qu'une obligation qui avoit quittance étoit de nul effet; que, néanmoins, c'étoit toujours le meilleur de n'en point faire; mais comme je désirois de lui complaire, je lui donnai, et elle à moi, diverses lettres par lesquelles elle la déclaroit nulle. Mais la mère, qui avoit vu la promesse, et non les lettres de nullité d'icelle, dit alors à M. le comte qu'elle n'étoit pas si malhabile qu'il pensoit, et qu'elle étoit bien as-

surée de son fait. Sur quoi M. le comte la pressant, elle lui dit qu'elle avoit une promesse de mariage de moi à sa fille, à qui j'avois fait un enfant.

Alors M. le comte, bien aise d'avoir trouvé occasion de me pouvoir nuire, lui assura de sa protection, et la pria de suivre son conseil en cette affaire, de laquelle il lui promettoit de la faire heureusement sortir.

Cette femme folle, pour satisfaire à la colère de M. le comte, se emit rdu tout entre ses mains, et lui la conseilla de me presser d'exécuter cette affaire, et, en cas de refus, de me faire citer par devant l'official. Elle ne manqua pas au premier précepte; et moi m'étant moqué de cette demande, et lui ayant fait parler rudement par Richelieu que je lui envoyai, elle m'envoya citer environ quinze jours devant Pâques. J'avois reçu un moment auparavant une lettre qui m'avoit beaucoup réjoui, et rentrois en mon logis quand un appariteur me donna cette citation, et plusieurs autres personnes ensuite des requêtes pour leur donner quelque chose. Je pensois que ce billet fût du nombre et de la qualité de celles-là, que je mis dans ma poche avec les autres, et fus deux jours sans savoir ce que c'étoit, jusques à ce qu'ayant donné plusieurs papiers à un secrétaire pour voir ce que c'étoit, il vit cette citation, et me l'apporta.

Je reconnus bientôt la main qui m'avoit jeté cette pierre, et M. le comte publia hautement qu'il me mettroit en un état auquel je plierois, ou mon honneur. J'assemblai le conseil de mes avocats pour savoir comment je me devois comporter en cette occurrence, lesquels furent unanimement d'avis que je ne

pouvois ni ne devois en justice rien craindre; mais qu'un si puissant ennemi que M. le comte étoit fort à redouter, et qu'ils me conseilloient que je tirasse l'affaire de longue, jusques à ce que j'eusse fait dire à la Reine que j'avois besoin de son assistance. Elle me fit la grâce de l'employer à ma faveur.

Je m'en vins donc à Fontainebleau, dilayant les assignations pour comparoître devant l'official de Paris; et, quand je ne pus plus, j'appelai de tout ce qu'ils avoient fait à Sens. Comme nous étions à Fontainebleau, le samedi saint, après avoir fait mes pâques, le marquis Spinola arriva, et la Reine me commanda de le recevoir et traiter, ce que je fis, et lui donnai à dîner; puis il passa outre pour s'acheminer en Espagne, et moi j'allai cependant battre la campagne; puis je revins à Paris sur une proposition d'accord que l'on me vouloit faire faire avec Entragues; à quoi je ne me voulus accorder. Après Pâques tous les princes étant à Fontainebleau, la Reine faisoit jouer à la prime avec elle M. le comte, M. de Guise et M. le duc d'Épernon, tâchant à les rapprivoiser ensemble. Je jouois aussi au sexte-partie, et fort grand jeu; mais peu après M. le comte partit pour aller en Normandie, et M. le prince en Guienne; mesdames les princesses vinrent prendre congé de la Reine, puis s'y acheminèrent aussi.

Les Morisques qui s'étoient, du temps du feu Roi, adressés à M. de La Force, avec offre de se rébeller en Espagne, si le Roi leur vouloit faire surgir, en des côtes qu'ils proposoient, quatre navires chargés d'armes pour les armer, et les assister de quatre mille hommes, avec M. de La Force pour les commander;

entreprise ayant, tôt après sa mort, été découverte, le secrétaire de M. de La Force pendu à Saragosse, qui la traitoit, ils furent cette année-là entièrement chassés d'Espagne.

L'assemblée de ceux de la religion se tint lors à Saumur, là où M. de Bouillon fit le partisan de la Reine contre messieurs de Rohan et de Sully, qui vouloient manier l'assemblée. On fit commandement à Schomberg de se retirer à Nanteuil tant que l'assemblée dureroit. Il étoit lors amoureux de sa maîtresse, dont M. de Reims étoit lors favorisé. Je le cachai chez moi, où il demeura quatre jours, et le rappointai avec sa maîtresse. Je commençai lors une amour à laquelle j'étois bien âpre; aussi l'affaire le valoit.

Nous retournâmes sur l'automne à Fontainebleau. Il y faisoit fort beau, car la Reine alloit à la chasse à cheval, accompagnée des dames et princesses aussi à cheval, et suivies de quatre ou cinq cents gentilshommes ou princes. Madame la princesse de Conti tomba de dessus sa haquenée et se blessa. Madame la duchesse de Lorraine, tante de la Reine, la vint trouver à Fontainebleau; la Reine alla au devant d'elle, et la reçut avec grand apparat; et puis, vers la Toussaint, la cour revint à Paris, où M. le prince et M. le comte revinrent aussi de leurs gouvernemens. La Reine alla à Saint-Germain sur le sujet de la maladie de M. le duc d'Orléans, son second fils, qui mourut deux jours après, savoir le 16 novembre. Toute la cour en prit le deuil, et madame de Lorraine s'en retourna. Voilà où finit cette année.

Au commencement de 1612 j'appelai, comme d'abus,

des procédures des officiaux de Sens et de Paris, et j'y fus reçu et renvoyé au parlement de Paris, duquel je demandai évocation, à cause des parens de M. de Gié, ce que j'obtins: mais M. le comte me fit par force donner le parlement de Rouen, que j'appréhendois sur toutes choses, parce qu'il en étoit gouverneur. Néanmoins, il en fallut passer par là.

Ce même mois, un gentilhomme de Berri, nommé Vatan, pour quelque rébellion à justice, fut attaqué et pris dans sa maison par quatre compagnies des gardes, mené à Paris et exécuté en Grève, à même jour que M. Le Grand arriva bien accompagné; et tant de gens allèrent au devant de lui, qu'il avoit plus de mille chevaux à son entrée.

Cependant la foire de Saint-Germain se tint, et le carême-prenant approchant, la Reine, qui étoit encore en son second deuil, n'osoit faire des assemblées, et toutefois se vouloit réjouir, nous commanda, à messieurs de Vendôme, de Chevreuse et à moi, de lui faire des ballets tous les dimanches; ce que nous fîmes, partageant les frais entre nous trois.

Le premier se dansa en la chambre de madame la princesse de Conti, qui donna à souper à la Reine, où il n'y avoit que les dames mandées et des princes, comme messieurs de Guise, de Nevers, de Reims, et quelques seigneurs particuliers, à le voir danser; et au sortir du Louvre nous allions ensuite danser à la ville.

Le second fut en l'appartement de madame de Vendôme, où madame de Mercœur festina la Reine; le troisième chez madame de Guise, qui lui donna le souper en sa chambre; et le quatrième et dernier

chez madame de Guercheville, sa dame d'honneur. Les doubles mariages entre France et Espagne se conclurent lors, et fut concerté un jour entre les parties, lequel jour on déclareroit pour fête et réjouissance publique, qui fut le.....

Pour cet effet, la Reine, qui a surpassé en grandeur de courage, magnificence et générosité, toutes les autres princesses du monde, voulut faire faire quelque fête excellente qui passât de beaucoup celle des Espagnols. Elle commanda à M. de Guise, M. de Nevers et à moi d'être tenans, et nous donna le camp, croyant bien que, puisqu'elle commettoit cette affaire entre nos mains, nous n'épargnerions rien pour la rendre parfaite, comme elle le fut aussi. Elle entreprit de faire unir et parfaire la place Royale dans le temps qu'il y avoit jusques au jour de la fête, et fit mettre sur le grand bastion cent canons et deux cents boîtes pour faire les salves, et ordonna à M. le connétable et à quatre maréchaux de France de donner l'ordre nécessaire de nous ouvrir le camp, et d'être les juges du tournoi. Elle commanda à M. d'Épernon de border les barrières avec mille mousquetaires du régiment des gardes et cinq cents Suisses. Elle fit partager les places des échafauds et des fenêtres des maisons de ladite place Royale par le grand maréchal des logis, et fit donner quartier, tant aux tenans qu'aux assaillans, aux rues prochaines, tant pour leurs personnes et équipages que pour leurs machines.

La fête se publia en grande magnificence, trois semaines devant, par toutes les principales places de Paris, où un nombre infini de personnes se trouva

pour la voir. La mort de M. le duc Vincence de Mantoue, dont la nouvelle arriva cinq jours après que la fête fut publiée, pensa tout renverser; car il étoit beau-frère de la Reine, et chef de la maison de M. de Nevers, qui, pour cette cause, nous dit qu'il ne pouvoit être tenant de la fête avec nous; ce qu'ayant su, M. de Chevreuse me pria de lui donner mon consentement pour prendre la place de M. de Nevers, s'assurant qu'il auroit de bon cœur celui de M. de Guise son frère. Ce que je lui promis; et, en même temps, Châtaigneraie, qui étoit capitaine des gardes du corps de la Reine, lequel s'étoit cette année-là marié avec mademoiselle de Loménie, qui étoit fille d'honneur de la Reine, demanda à M. de Guise que, suivant l'ancienne coutume, comme le marié de l'année à une fille de la cour, il fût préféré à être tenant, puisqu'il y vaquoit une place par la retraite de M. de Nevers; ce que M. de Guise lui promit en cas que je le consentisse. Mais nous nous étions déjà tous diversement engagés; et M. de Joinville étant venu parler à son frère, il lui dit qu'il avoit donné sa parole à M. de La Châtaigneraie, comme je dis aussi à M. de La Châtaigneraie que j'étois engagé à M. de Joinville, de sorte que nous prîmes pour expédient de les recevoir tous deux. Et deux ou trois jours après, M. de Nevers, qui ne pouvoit souffrir qu'une si belle fête se passât sans lui, nous vint dire que, puisque la Reine, qui étoit la belle-sœur du duc de Mantoue décédé, vouloit bien être à la fête, lui, qui n'étoit que le cousin remué de germain, pouvoit bien être tenant, et nous pria de le reprendre de notre bande; de façon que nous fûmes cinq tenans.

Il n'y eut jamais un carême si beau dans Paris que fut celui-là; car, depuis neuf heures jusques à six après dîner, il y avoit toujours vingt ou trente gendarmes qui rompoient en lice ou couroient la bague, ou la quintaine, et un chacun étoit tellement occupé à faire faire de diverses machines, et le peuple à les venir voir, que c'étoit un continuel divertissement. Enfin le 6 de mars, après midi, la Reine, les princesses et dames, ayant pris place aux échafauds, outre lesquels il y en avoit tout autour de la place Royale, depuis le premier étage jusques au pavé, et dix mille spectateurs; après que les canons et boîtes qui étoient sur le bastion eurent fait une salve, laquelle finie, les mousquetaires qui fermoient la place avec les barrières, en firent une autre très-belle, M. de Praslin, maréchal de camp des tenans, sortit du palais de la Félicité, dans lequel on oyoit toute sorte de musique. Il étoit très-bien monté et paré, suivi de douze estafiers habillés de velours noir, tous bandés de passemens d'or, lequel vint de notre part demander à M. le connétable, qui étoit en un échafaud particulier avec messieurs les maréchaux de Bouillon, de La Châtre, de Brissac et de Souvré, le camp qu'il nous avoit promis.

Messieurs les connétable et maréchaux descendirent, et vinrent devant l'échafaud du Roi et de la Reine, et M. le connétable dit à la Reine: « Madame, les tenans me demandent le camp, que je leur ai ci-devant promis par l'ordre de Votre Majesté. » La Reine lui dit: « Monsieur, donnez-le leur. » Alors M. le connétable dit à M. de Praslin: « Prenez-le, le Roi et la Reine vous l'accordent. » Alors il revint à nous, et le palais fut

ouvert de la grande porte qui étoit vis-à-vis de celle des Minimes, et nous entrâmes précédés de tout notre équipage, chariots d'armes, machines, gens et autres choses si belles, qu'il n'est pas possible de les pouvoir assez bien représenter par écrit. Seulement dirai-je qu'il y avoit de notre seule entrée des tenans près de cinq cents personnes et deux cents chevaux, tous habillés et caparaçonnés de velours incarnat, et de toile d'argent blanche, et nos habillemens de broderie si riche, qu'il ne se pouvoit davantage. Notre entrée coûta aux cinq tenans cinquante mille écus. Après nous entrèrent les troupes de M. le prince de Conti, et celles de M. de Vendôme, qui donnèrent un ballet à cheval, fort beau; M. de Montmorency, qui entra seul, et M. le comte d'Uxelles et le baron de Luz sous les noms d'Amadis et de Galaor. Nous courûmes contre tous les assaillans, puis, la nuit s'approchant, la fête fut séparée par une nouvelle salve de canonnades et boîtes, suivie aussi de celle des mille mousquetaires, et la nuit venue il y eut le plus beau feu d'artifice sur le château de la Félicité qui se soit encore fait en France.

Le lendemain, à deux heures, nous entrâmes, en la même sorte que le premier jour, dans le camp, et les troupes de M. de Longueville, qui entra seul, des nymphes, des chevaliers de la Félicité, celles d'Effiat et d'Arnaud, et le dernier des douze Césars, lesquelles coururent toutes. Et puis, mêmes salves et mêmes feux d'artifice que le jour précédent ayant été faits, parce que le peuple innumérable de Paris n'avoit pu voir cette fête, nous partîmes tous, chaque troupe comme elle étoit entrée, avec son équipage et machines, et

celle des tenans la dernière; et sortant par le portail de la place Royale, qui va à la rue Saint-Antoine, nous allâmes le long de ladite rue jusques au cimetière Saint-Jean; puis, passant par la rue de la Verrerie, et de la Pourpointerie, entrâmes en celle de Saint-Denis, et, prenant à main gauche, revînmes au pont Notre-Dame, où les Reines étoient venues pour voir passer la fête; et nous, en sortant du petit Châtelet, entrant dans la rue de la Harpe, vînmes descendre vers le Pont-Neuf, lequel passé, chacun se sépara.

Le lendemain nous revînmes tous armés en fort bel équipage courre la bague que donna Madame, qui étoit destinée à être princesse d'Espagne, laquelle bague Rouillac gagna. La cour s'en vint passer Pâques à Fontainebleau, où un peu après arrivèrent le marquis Spinola, le comte de Buquoy, et Don Rodrigo Calderon, favori du duc de Lerme. La Reine me commanda de les recevoir de sa part, ce que je fis, et furent défrayés aux dépens du Roi pendant leur séjour à Fontainebleau; d'où, en partant, je les menai à Paris, et, en passant, je les traitai à Essone, et une autre fois à Paris. M. le connétable prit congé du Roi et de la Reine et de ses amis bientôt après, pour s'en aller mourir en Languedoc. Nous le fûmes conduire à Moret, où il nous festina, et après nous avoir dit adieu, et à ses principaux amis, avec tant de larmes que nous pensions qu'il mourroit en ce lieu-là, il partit. C'étoit un bon et noble seigneur, et qui m'aimoit comme si j'eusse été son propre fils. J'ai grande obligation d'honorer sa mémoire. M. du Maine partit aussi de Fontainebleau pour s'acheminer en ambassade extraordinaire en Espagne, pour ces fiançailles doubles des

princes et princesses d'Espagne avec Madame et le Roi, et du même temps partit aussi d'Espagne, pour venir en France à ce même effet, le duc de Pastrane, qui fit son entrée à Paris à même temps que lui la fit à Madrid ; comme aussi à même jour se fit la cérémonie de l'une et de l'autre. Monsieur de Guise eut charge de l'amener à l'audience, et nous tous de l'accompagner en si bel équipage, que je m'assure que les Français ne le furent pas de même en Espagne. Le jour de la cérémonie, M. de Nevers eut quelque démêlé avec M. le prince de Conti, mais cela s'accommoda sur l'heure. Le duc de Pastrane s'en retourna après avoir achevé ce pourquoi il étoit venu en France, et peu après advint cette accusation que l'on voulut faire à M. Le Grand, d'avoir eu quelque pratique avec un magicien. M. de Fervaques, maréchal de France, et lieutenant général en Normandie, étoit de très-mauvaise intelligence avec M. le comte. Il vint à Paris et s'accompagna de trois cents gentilshommes, pour se mettre en état de n'être pas surpris par ledit seigneur. Je le servis et assistai aussi de ma personne et de mes amis, tant qu'il fut à Paris ; ce qui rengrégea la haine que ledit comte avoit déjà contre moi. Peu de jours après, je pris congé de la cour pour m'en aller en Lorraine ; mais en effet je demeurai caché à Paris ou à la campagne près d'un mois, à y passer parfaitement bien mon temps, et mieux que je n'ai fait de ma vie. Enfin je m'en allai en Lorraine, où le lendemain je reçus une lettre que la Reine me fit l'honneur de m'écrire, par laquelle elle me mandoit la mort de feu M. le comte, et me commandoit de la revenir trouver aussitôt. Ce que je fis, et arrivai le

jour du baptême de M. le comte, fils du dernier mort. Je saluai la Reine à l'hôtel de Soissons, où elle étoit pour lors avec une très-grande et belle compagnie, de qui je fus bien vu et reçu. En ce temps-là la face de la cour changea entièrement; car il se fit une étroite union de M. le prince, messieurs de Nevers, du Maine, de Bouillon et du marquis d'Ancre; et la Reine se jeta entièrement de ce côté-là. Les ministres furent décrédités, et n'avoient plus de pouvoir, et tout se faisoit par le désir de ces personnages, lesquels, par le moyen du marquis d'Ancre, qui étoit alors mon intime ami, et du baron de Luz, lequel j'avois deux mois auparavant remis bien avec la Reine, me voulurent aimer et favoriser.

Messieurs de Guise, d'Épernon et d'Anville furent fort reculés. M. Le Grand, en ce mois, mandé de venir à la cour par messieurs de Guise et d'Épernon, pour favoriser leur parti chancelant, comme il s'y acheminoit, la Reine envoya d'Escures au devant de lui à Villeneuve, qui lui défendit de sa part de venir à Paris; ce qui le fit à même temps retourner à son gouvernement de Bourgogne. On parla de faire dix chevaliers du Saint-Esprit, quatre princes et six gentilshommes, dont je devois être l'un. Mais M. le prince voulant augmenter le nombre de deux qui ne plaisoient pas à la Reine, elle aima mieux rompre la cérémonie que de les y admettre. Ainsi nous n'eûmes point l'Ordre. Si eus-je bien moi celui de l'accolade le samedi 18 de décembre, et finis mon année avec cette bonne bouche.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU DUC DE ROHAN SUR LA GUERRE DE LA VALTELINE.

AVERTISSEMENT. Page 3

IDÉE géographique du pays des Grisons. 5

GUERRE DE LA VALTELINE. 11

MÉMOIRES DE BASSOMPIERRE.

AVERTISSEMENT. 209

PRÉFACE. 225

JOURNAL DE MA VIE. 229

FIN DU TOME DIX-NEUVIÈME.

Stanford University Libraries
3 6105 012 820 648

DC
3
C6
SER. 2
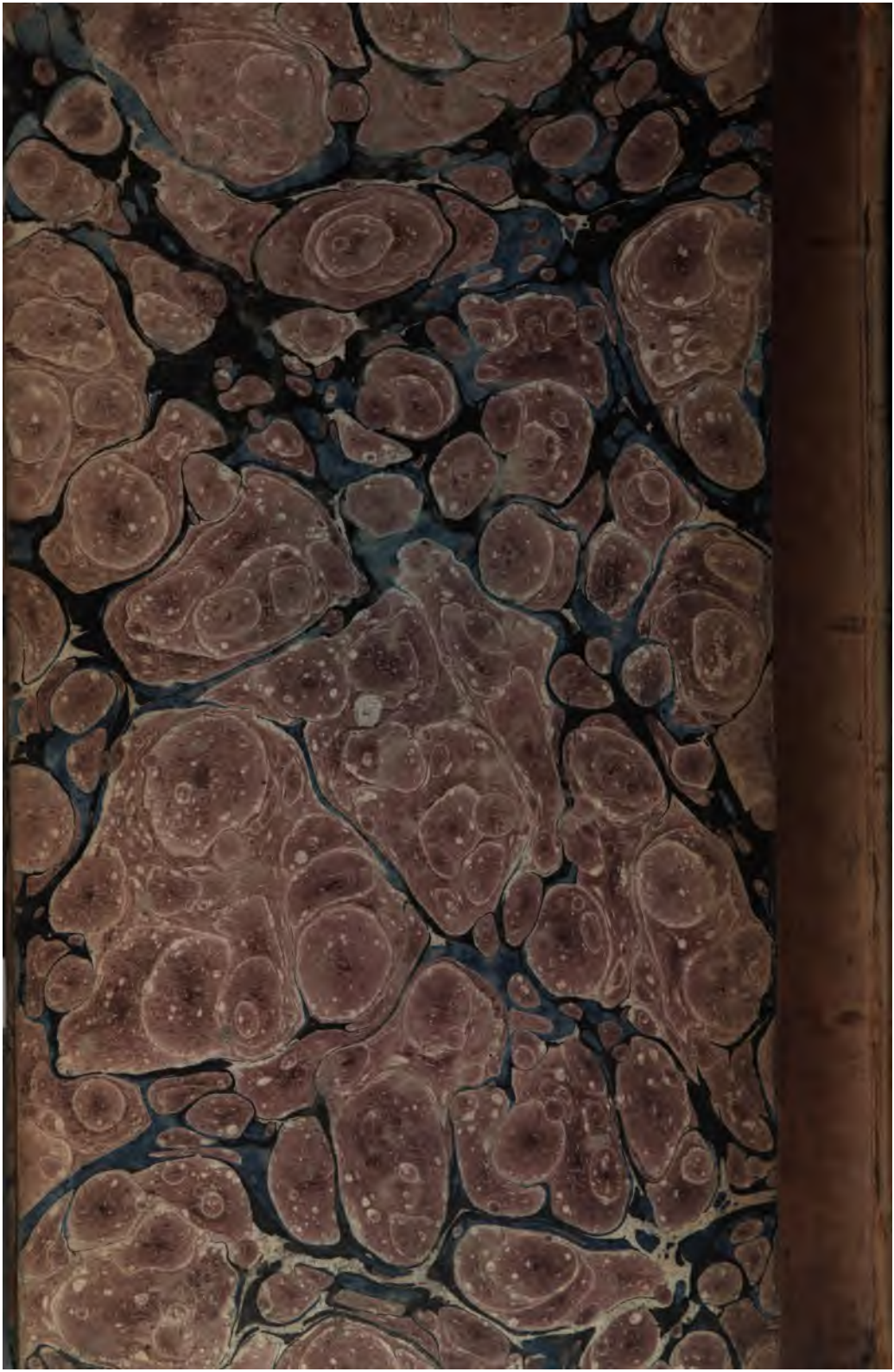
DATE DUE